

COOPÉRATIONS MONÉTAIRES AFRIQUE-FRANCE

Rapport économique
et financier 2020
sur la CEMAC, l'UEMOA
et l'Union des Comores

« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L.122-5 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L.122-10 dudit Code. »

© Banque de France – 2021

COOPÉRATIONS MONÉTAIRES AFRIQUE-FRANCE

Rapport économique
et financier 2020
sur la CEMAC, l'UEMOA
et l'Union des Comores

AFRIQUE



Dans son nouveau format adapté en 2020 pour prendre en compte la réforme des accords entre la France et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le rapport des coopérations monétaires Afrique-France continue d'assurer un suivi économique et financier de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de l'UEMOA et de l'Union des Comores. Outre les chapitres habituels consacrés à ces trois régions pour l'année 2020 et le début de 2021, ce rapport inclut désormais un panorama de la situation en Afrique. Le chapitre « Enjeux et défis » comprend cette année trois articles. Le premier traite de la situation sanitaire et des conséquences socio-économiques de la pandémie; le deuxième et le troisième de l'impact du changement climatique respectivement sur la conduite de la politique monétaire et les flux migratoires en Afrique.

Des points de vue d'institutions et de partenaires académiques viennent enrichir l'analyse du rapport sur les sujets qui ont marqué l'année 2020. En particulier, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) donne un premier bilan des mesures de politique monétaire prises face à la pandémie. Notant la forte vulnérabilité des États africains les plus fragiles aux chocs externes, notamment sanitaires ou climatiques, la Ferdi (Fondation pour les études et recherches sur le développement international) propose dans sa contribution une réforme des critères d'allocation des aides multilatérales au développement, ainsi qu'une meilleure sélectivité des aides bilatérales.

Nous tenons à remercier chaleureusement la BCEAO, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Banque centrale des Comores (BCC) pour leurs précieuses contributions à ce rapport, qui incorpore leurs données économiques, monétaires et financières les plus récentes. En complément, les monographies de chaque pays membre, ainsi que les données du rapport annuel, seront progressivement mises à jour sur le site de la Banque de France¹, à partir du dernier trimestre de l'année 2021.

*Olivier Garnier
Directeur général des Statistiques,
des Études et de l'International
Banque de France*

¹ <https://www.banque-france.fr/economie/relations-internationales/parteneriats-afrique-france>

SOMMAIRE

VUE D'ENSEMBLE	9
PANORAMA DE LA SITUATION EN AFRIQUE EN 2020	17
1 Une récession historique marquée par la pandémie de Covid-19	19
2 Réponses budgétaires et de politiques monétaires africaines face à la Covid-19	22
3 Une baisse modérée des flux financiers vers l'Afrique	26
4 L'intégration régionale	30
Le point de vue de la Ferdi	34
ENJEUX ET DÉFIS	39
1 Situation sanitaire et conséquences socio-économiques de la crise en Afrique	41
2 Politique monétaire et verdissement de l'économie : quels enjeux pour l'Afrique ?	53
3 Vulnérabilité au réchauffement climatique en Afrique et flux migratoires	63
LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UEMOA	73
1 Un impact prononcé de la pandémie de Covid-19 sur l'activité économique en 2020	75
2 Un assouplissement de la politique monétaire en 2020 dans le contexte de la crise de la Covid-19	80
3 Un système bancaire et financier résilient face à la crise	82
4 Un impact contrasté de la crise sur l'intégration régionale	85
Étude analytique de la BCEAO	88
Annexe : Principales données économiques et financières	94
LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA CEMAC	101
1 Les économies de la CEMAC face à la crise sanitaire	103
2 Un assouplissement de la politique monétaire, malgré la baisse des réserves de change	108
3 Un secteur financier encore insuffisamment mobilisé pour le financement de l'économie et fragilisé par son risque de crédit élevé	111
4 L'intégration régionale à l'épreuve de la crise	114
Annexe : Principales données économiques et financières	117
LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UNION DES COMORES	125
1 Une dégradation de l'activité économique en lien avec la pandémie de Covid-19	127
2 Un assouplissement de la politique monétaire afin de limiter les conséquences économiques négatives de la crise de la Covid-19	128
3 Un secteur bancaire toujours vulnérable	130
4 Des fragilités budgétaires préexistantes exacerbées par la crise de la Covid-19	131
Annexe : Principales données économiques et financières	133

ANNEXES

Principales données économiques et financières

UEMOA	94
Comptes nationaux	
Tableau des opérations financières	
Balance des paiements	
Bilan de la Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO)	
Principaux taux directeurs de la BCEAO	
Avoirs extérieurs de la BCEAO	
Principales composantes de la masse monétaire	
Principales contreparties de la masse monétaire	
Principaux postes comptables du bilan du système bancaire	
Compte de résultat simplifié du système bancaire	
Crédits à l’économie ventilés selon leur maturité initiale	
Indicateurs d’activité du système bancaire	
Indicateurs prudentiels du système bancaire	
Banques respectant les normes prudentielles	
CEMAC	117
Comptes nationaux	
Tableau des opérations financières	
Balance des paiements	
Bilan simplifié du système bancaire	
Compte de résultat simplifié du système bancaire	
Indicateurs d’activité du système bancaire	
Indicateurs prudentiels du système bancaire	
Banques respectant les normes prudentielles	
Bilan de la Banque des États de l’Afrique centrale (BEAC)	
Taux d’intervention de la BEAC	
Principales composantes de la masse monétaire	
Principales contreparties de la masse monétaire	
Crédits à l’économie ventilés selon leur maturité initiale	
Réserves de change de la BEAC	
Union des Comores	133
Comptes nationaux	
Tableau des opérations financières	
Balance des paiements	
Bilan de la Banque centrale des Comores	
Principales composantes de la masse monétaire	
Principales contreparties de la masse monétaire	
Principaux postes comptables du bilan du système bancaire	
Indicateurs d’activité du système bancaire	
Indicateurs prudentiels du système bancaire	
Banques respectant les normes prudentielles	

Encadrés

Encadré 1 : Endettement public : les initiatives internationales en réponse à la pandémie de Covid-19	24
Encadré 2 : Le Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone franc (CLAB)	32
Encadré 3 : Réseaux climatiques de banques centrales et superviseurs	56
Encadré 4 : Les mobilités contraintes liées au climat	69

Cartes

Carte 1 : L'Afrique	2
Carte 2 : Les zones économiques en Afrique	33

Sigles et abréviations

139

Avertissements

- Les montants inscrits dans les différents chapitres de ce rapport sont par défaut libellés soit, en UEMOA, en « franc de la Communauté financière africaine » (code ISO 952 : XOF), soit, en CEMAC, en « franc de la Coopération financière en Afrique centrale » (code ISO 950 : XAF), soit, dans l'Union des Comores, en « franc comorien » (code ISO 174 : KMF).
- Pour mémoire, la parité avec l'euro :
 - 1 EUR = 655,957 XOF ;
 - 1 EUR = 655,957 XAF ;
 - 1 EUR = 491,96775 KMF.
- Les données de balance des paiements figurant dans les annexes sont obtenues selon les définitions de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements du FMI*, à l'exception de celles relatives à l'Union des Comores, qui suivent la présentation de la cinquième édition.
- Tous les sigles utilisés dans ce rapport sont développés en fin de volume, dans la table des sigles et abréviations.
- Les « points de vue », publiés dans les chapitres de ce rapport, reflètent uniquement l'opinion de leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Banque de France. Les éventuelles erreurs ou omissions sont de la responsabilité des auteurs.
- Les données contenues dans ce rapport sont arrêtées à fin juin 2021 pour l'UEMOA, la CEMAC et l'Union des Comores.
- Les données publiées dans les précédents rapports ont pu faire l'objet de révisions.



VUE D'ENSEMBLE

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, l'Afrique est dans l'ensemble moins touchée, et l'est plus tardivement que les autres continents, mais le nombre de nouveaux cas hebdomadaires par million d'habitants continue d'augmenter, passant de 7 à 54 entre mars et septembre 2021, contre 1 143 en Europe en septembre (d'après l'Organisation mondiale de la santé – OMS). En miroir de cette situation sanitaire relativement moins inquiétante, la vaccination est faible, faute de vaccins disponibles et de financement. Selon l'OMS, à fin septembre 2021, 6,6 % de la population africaine a reçu au moins une dose de vaccin et seulement un tiers des pays du continent ont vacciné totalement 10 % de leur population. Au sein de l'espace des coopérations monétaires Afrique-France (CMAF), à la même date, 20 % de la population des Comores et 15 % de celle de Guinée équatoriale ont reçu au moins une première dose de vaccin. En revanche, dans les autres pays de la CEMAC et de l'UEMOA, le taux de primo-vaccination est inférieur. À titre d'exemple, ce taux se situe à 4,4 % en Côte d'Ivoire et à 1,4 % au Cameroun (cf. chapitre Enjeux et défis, article « Situation sanitaire et conséquences socio-économiques de la crise en Afrique »).

Autre enjeu toujours d'actualité, celui de l'insécurité : elle demeure préoccupante sur le continent, alimentée par des troubles et des menaces à la fois politiques (contentieux électoraux, coups d'État), intercommunautaires (rébellions sécessionnistes, attaques de groupes armés) et terroristes (au Sahel, dans la région du lac Tchad, au Mozambique, en Somalie, etc.).

Comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (ASS), les pays de l'UEMOA et de la CEMAC, et l'Union des Comores, ont fait face à un fort ralentissement économique en 2020, en lien avec la pandémie

À l'échelle de l'espace CMAF, la croissance du PIB réel s'est effondrée en 2020, à 0,4 % – après 4,3 % en 2019 –, très en deçà de la croissance démographique. Toutefois, cette baisse (– 4,2 points de pourcentage – pp – en UEMOA et – 3,8 pp en CEMAC) est moins importante que celle de la croissance mondiale (– 5,9 pp). Les Comores et l'UEMOA ont même maintenu un taux de croissance positif (respectivement 0,2 % et 1,5 %). Ces chiffres masquent cependant une chute historique du PIB par tête.

Taux de croissance du PIB

(en %)

	2017	2018	2019	2020
Monde	3,8	3,6	2,8	- 3,1
Afrique subsaharienne	3,0	3,3	3,1	- 1,7
Pays exportateurs de pétrole	0,5	1,2	1,8	- 2,5
Pays importateurs de pétrole	4,7	4,5	3,9	- 1,2
Coopérations monétaires Afrique-France (CMAF)	4,2	4,6	4,3	0,4
CEMAC	0,7	1,8	2,1	- 1,7
UEMOA	6,5	6,4	5,7	1,5
Union des Comores	3,8	3,8	2,0	0,2

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour les agrégations CMAF et des pays exportateurs et importateurs de pétrole, fondées sur les PIB respectifs des pays.

Les pays les plus diversifiés ont mieux résisté à ce ralentissement économique

En CEMAC, la récession, très liée à la chute des prix du pétrole en 2020, a frappé durement les quatre pays qui dépendent des exportations de pétrole (Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad), alors que la croissance économique du Cameroun, pays plus diversifié, a pu rester modeste (+ 0,7 %). Le même phénomène s'est produit en UEMOA, quoique dans une moindre mesure. Le Sénégal, par exemple, dont l'économie est relativement diversifiée, a mieux résisté à la crise que d'autres pays (son taux de croissance du PIB a baissé de 2,9 pp, à 1,5 %).

L'UEMOA et la CEMAC ont affiché un déficit courant en nette aggravation à fin 2020

Dans l'UEMOA, la balance des biens s'est sensiblement dégradée sous l'effet d'une forte diminution des principales exportations (baisse du volume de production de cacao et baisse des exportations de pétrole en valeur, en raison de l'effet prix). Le déficit courant a atteint 5,6 % du PIB, contre 4,9 % en 2019. En CEMAC, le déficit courant de 4,8 % du PIB, contre 3,5 % en 2019, résulte principalement de l'effondrement des exportations d'hydrocarbures en valeur. A contrario, le déficit courant des Comores a diminué, de 3,3 % du PIB en 2019 à 2,0 % en 2020, grâce aux importants transferts de la diaspora, qui ont permis d'accroître l'excédent des revenus.

Solde des transactions courantes, dons inclus

(en % du PIB)

	2017	2018	2019	2020
Afrique subsaharienne	- 2,1	- 2,4	- 3,4	- 3,0
Coopérations monétaires Afrique-France	- 3,7	- 4,2	- 4,4	- 5,3
CEMAC	- 1,5	- 2,1	- 3,5	- 4,8
UEMOA	- 5,2	- 5,5	- 4,9	- 5,6
Union des Comores	- 2,1	- 2,9	- 3,3	- 2,0

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour l'agrégation CMAF, fondée sur les PIB respectifs des pays.

Sans franchir la limite communautaire de 3 %, l'inflation a toutefois dépassé les 2 % en UEMOA (2,1 %) et en CEMAC (2,4 %)

La crise sanitaire et les mesures prises dans le monde pour la contenir ont perturbé les chaînes d'approvisionnement locales et mondiales, engendrant une hausse des prix des produits alimentaires, parfois amplifiée par les comportements spéculatifs de certains distributeurs. Plus classiquement, certains prix ont augmenté à cause de la moindre abondance des récoltes (céréales en UEMOA) ou de l'augmentation des prix des intrants agricoles (CEMAC). Aux Comores, au contraire, l'inflation est passée de 3,7 % en 2019 (année du cyclone Kenneth) à 0,9 % en 2020. Comparés aux autres pays de l'ASS, les pays des CMAF ont résisté aux pressions inflationnistes, notamment grâce à l'ancrage de leur monnaie à l'euro, alors que l'inflation est revenue à deux chiffres, en moyenne, en ASS.

Inflation

(moyenne annuelle, en %)

	2017	2018	2019	2020
Monde	3,2	3,6	3,5	3,2
Afrique subsaharienne	10,6	8,3	8,2	10,3
Coopérations monétaires Afrique-France	1,0	1,6	0,3	2,2
CEMAC	0,9	2,3	2,0	2,4
UEMOA	1,1	1,2	- 0,7	2,1
Union des Comores	1,0	1,7	3,7	0,9

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour l'agrégation CMAF, fondée sur les PIB respectifs des pays.

L'année 2020 a été marquée par des mesures exceptionnelles d'assouplissement monétaire par les trois banques centrales, y compris des mesures de politique monétaire non conventionnelles

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ont mis en œuvre à la fois des mesures conventionnelles (baisse des taux d'intérêt) et des mesures plus innovantes. La BCEAO a élargi les possibilités de refinancement des banques, en assurant la cotation de 1 700 entreprises privées dont les effets n'étaient, jusqu'alors, pas admis en collatéral de ses injections de liquidités. Elle a également favorisé l'émission de bons du Trésor dénommés « bons Covid-19 » en ouvrant un guichet spécial de refinancement pour ces titres. Cette orientation accommodante s'est prolongée en 2021 avec notamment la mise en circulation de bons de relance, dotés de modalités de refinancement favorables. La BEAC a quant à elle assoupli les conditions d'éligibilité des garanties aux opérations de refinancement et a mis en place un programme d'achat de titres publics sur le marché secondaire, mesures prolongées respectivement jusqu'aux 30 juin et 31 août 2021.

La Banque centrale des Comores (BCC) a également rapidement agi en soutien à l'économie, en abaissant le coefficient des réserves obligatoires afin de limiter les tensions sur la trésorerie des banques. Le taux minimum sur les crédits bancaires a lui aussi été abaissé.

Comme ailleurs dans le monde, la gestion budgétaire des conséquences de la pandémie a conduit à une dégradation importante de la situation des finances publiques

La mise en œuvre de mesures contracycliques de soutien aux économies s'est traduite par une augmentation des dépenses publiques d'environ 3 % du PIB en CEMAC et 5 % en UEMOA, les pays de cette dernière région bénéficiant de marges budgétaires plus importantes. À l'échelle régionale, le déficit budgétaire de l'UEMOA est ainsi passé de 2,3 % du PIB en 2019 à 5,7 % en 2020, tandis que celui de la CEMAC a lui aussi augmenté, de 0,1 % du PIB en 2019 à 2,0 % en 2020. La hausse des dons aux Comores a permis de dégager un excédent budgétaire de 0,3 % du PIB. Le déficit budgétaire des pays des CMAF est cependant resté moins dégradé que celui de la moyenne des pays de l'ASS, d'après le FMI.

Dans ce contexte, la dette des États s'est fortement alourdie en 2020, compromettant dans certains cas sa soutenabilité. L'endettement public total a atteint 50,5 % du PIB en UEMOA et 53,3 % en CEMAC (contre respectivement 43,4 % et 49,1 % en 2019), avec une forte hétérogénéité entre pays (cf. chapitres 3 et 4, sur l'UEMOA et sur la CEMAC respectivement, pour les détails des analyses de soutenabilité de la dette du FMI).

Solde budgétaire dons inclus / PIB

(en % du PIB)

	2017	2018	2019	2020
Afrique subsaharienne	- 4,4	- 3,5	- 3,9	- 6,6
Coopérations monétaires Afrique-France	- 3,6	- 2,1	- 1,5	- 4,3
CEMAC	- 3,7	- 0,2	- 0,1	- 2,0
UEMOA	- 3,5	- 3,3	- 2,3	- 5,7
Union des Comores	- 0,2	- 0,4	- 2,5	0,3

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour l'agrégation CMAF, fondée sur les PIB respectifs des pays.

Ratio dette publique / PIB

(en %)

	2017	2018	2019	2020
Afrique subsaharienne	44,6	47,5	50,4	57,2
Coopérations monétaires Afrique-France	44,2	44,6	45,5	51,4
CEMAC	54,2	50,8	49,1	53,3
UEMOA	37,9	40,8	43,4	50,5
Union des Comores	19,3	19,2	25,7	26,5

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour l'agrégation CMAF, fondée sur les PIB respectifs des pays.

L'assouplissement des règles prudentielles a permis au secteur bancaire de traverser la crise, sans toutefois remédier à ses insuffisances structurelles

Afin de préserver la fonction d'intermédiation financière des banques, les superviseurs ont assoupli leur réglementation. En UEMOA, les banques ont été invitées à accorder des reports d'échéance de leurs prêts aux entreprises et aux ménages. Cette disposition a été assortie d'un assouplissement de certaines exigences comptables et prudentielles, ainsi que d'un prolongement d'un an de la période transitoire de mise en œuvre de la nouvelle réglementation prudentielle de l'Union (réglementation conforme à Bâle III). En CEMAC, la Commission bancaire a allégé certaines procédures réglementaires ainsi que les conditions de reclassement des créances en souffrance restructurées

ou rééchelonnées en encours sains. Elle a également allongé le délai de déclassement en créances douteuses et abaissé le volant de conservation des fonds propres.

Sous l'effet de ces assouplissements, en UEMOA les indicateurs de rentabilité et de qualité des portefeuilles de crédit se sont améliorés. En CEMAC, si la situation des banques a été préservée – taux de rentabilité et résultats en hausse –, les faiblesses qui caractérisaient cette zone avant la crise sanitaire demeurent, en particulier le poids préoccupant des créances en souffrance. Dans les deux zones, l'exposition des établissements aux États a augmenté et des infractions à la réglementation prudentielle subsistent.

La santé du secteur bancaire comorien s'est dégradée en 2020. Les établissements rencontrant des difficultés structurelles n'ont pas pu mettre en œuvre toutes les actions correctrices nécessaires, et les autres ont fait face à un fort ralentissement de leurs activités.

Taux de créances brutes en souffrance

(en %)

	2018	2019	2020
CEMAC	21,2	21,1	21,2
UEMOA	12,5	11,8	10,9
Union des Comores	24,0	21,0	22,0

Sources : BCEAO, BEAC et BCC.

Le soutien aux économies des pays des CMAF a aussi pris la forme d'un appui financier exceptionnel de la part de leurs partenaires, notamment multilatéraux

La plupart des pays ont fait face à une partie de leurs besoins urgents de liquidité en sollicitant le FMI, qui a répondu rapidement par l'octroi de facilités d'urgence (facilités de crédit rapide et instruments de financement rapide), pour un montant total de 2 197,9 millions de dollars en 2020.

Quatre pays de la CEMAC et sept de l'UEMOA, ainsi que les Comores, ont de plus bénéficié de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD), lancée par le G20 et le Club de Paris en avril 2020 et renouvelée deux fois jusqu'à fin 2021. Pour la période allant de mai 2020 à décembre 2021, d'après les estimations de la Banque mondiale au 10 septembre 2021, cela représente un potentiel d'économies pour les 12 pays concernés de 2,8 milliards de dollars.

En novembre 2020, le G20 a adopté un cadre commun de restructuration des dettes (*common framework for debt treatments beyond the Debt Service Suspension Initiative*), visant à répondre aux enjeux structurels de soutenabilité des dettes dans les pays à faible revenu. Le Tchad, un des trois pays ayant formulé une requête dans ce cadre, devrait être le premier à en bénéficier.

Enfin, de nombreux pays ont perçu des financements du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes mis en place par le FMI : la Centrafrique et le Tchad en CEMAC, tous les pays de l'UEMOA à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, ainsi que l'Union des Comores.

Si un rebond modéré de l'activité est anticipé en 2021, quatre grands défis de long terme persistent

Les perspectives économiques pour 2021 demeurent incertaines. La tendance générale devrait être à la reprise, sous réserve d'une amélioration des conditions sanitaires. Ainsi, la BCEAO prévoit une croissance du PIB de 5,6 % dans l'UEMOA, avec un effet de rattrapage plus marqué dans les pays les plus affectés en 2020 (notamment ceux ayant subi la baisse des prix du pétrole). La BEAC anticipe un léger rebond de la croissance de la CEMAC, à 1,3 % (croissance toutefois très inférieure à la croissance démographique), grâce à des effets favorables internes et externes (regain de la demande mondiale, forte reprise des prix du pétrole), mais à condition que tous les pays bénéficient d'un accord avec le FMI. Aux Comores, le PIB devrait croître de 1,5 %, un rythme inférieur à la croissance démographique.

Les tensions inflationnistes se maintiendraient en 2021, avec un taux d'inflation de 2,0 % en UEMOA et de 2,7 % en CEMAC selon les banques centrales de ces deux régions, sous l'effet combiné du regain de l'inflation mondiale et des hausses des prix du pétrole, des matières premières – notamment agricoles –, ainsi que des coûts du transport maritime. L'inflation se situerait à un niveau inférieur aux Comores, autour de 1 %.

La crise a eu de graves répercussions en matière de **développement**, sur la santé, la pauvreté et sur l'éducation notamment, qui risquent de se faire ressentir pendant plusieurs années. Le PIB par habitant de l'ASS a reculé de 4,2 % en 2020, ce qui correspond à un retour au niveau de 2013. Si la baisse du PIB par habitant a été moindre

en UEMOA (- 1,6 %), elle a été plus sévère en CEMAC (- 8,2 %). En outre, d'après l'Unicef, l'apprentissage scolaire s'est interrompu en 2020 pour de nombreux enfants africains et jusqu'à 15 % d'entre eux pourraient ne jamais retourner à l'école après la crise. D'après les calculs de l'Unesco pour l'UEMOA, les écoles ont été totalement ou partiellement fermées pendant 17 semaines en moyenne. En CEMAC, les fermetures d'écoles ont été plus longues encore, de 28 semaines en moyenne. Dans ce contexte, le retard accusé par le continent pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), fixés par les Nations unies à horizon 2030, devrait s'accroître. Certains progrès accomplis sont remis en cause, notamment ceux qui concernent les objectifs 1 (« pas de pauvreté »), 2 (« faim zéro »), 3 (« bonne santé et bien-être »), 4 (« éducation de qualité ») et 8 (« travail décent et croissance économique »). Les enjeux de développement seront donc au premier plan dans les prochaines années, ne serait-ce que pour permettre un retour au niveau d'avant-crise et combler le retard pris sur les ODD.

L'enjeu de l'adaptation au **changement climatique** sera vital pour l'Afrique, tant eu égard aux risques liés à la transition vers des économies bas-carbone qu'à ceux qui sont liés aux dommages matériels et financiers immédiats. La publication du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), le 9 août 2021, a été l'occasion de rappeler qu'il s'agit du continent le plus sévèrement touché par les risques physiques, alors même qu'il n'est responsable que de 4 % des émissions de CO₂. Les principaux indicateurs de vulnérabilité au changement climatique (indice ND-GAIN, indicateur de vulnérabilité de la Ferdi) placent l'Afrique parmi les régions les plus vulnérables et les moins préparées au changement climatique. Au sein du groupe des pays les moins développés, les neuf pays les plus vulnérables selon l'indicateur de la Ferdi se situent en Afrique, dont trois dans les pays de l'espace CMAF (Niger, Tchad et Mali¹). Dans cet espace, plusieurs épisodes climatiques extrêmes sont survenus ces dernières années : inondations en Côte d'Ivoire et au Cameroun en 2020, sécheresse récurrente au Mali,

¹ Cf. Feindouno (S.), Guillaumont (P.), Simonet (C.) (2020), « The physical vulnerability to climate change index: an index to be used for international policy », *Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferd)*, Ecological Economics, vol. 176.

cyclone Kenneth aux Comores en 2019, etc. Les conséquences de cette aggravation du climat sont multiples : conséquences économiques, migratoires (cf. chapitre Enjeux et défis, article « Vulnérabilité au réchauffement climatique en Afrique et flux migratoires »), impact sur le développement². Les dépenses nécessaires à l'adaptation climatique et à la prévention des catastrophes naturelles sont considérables. À cet égard, les initiatives des banques centrales comme celles des États sont à encourager (cf. article « Politique monétaire et verdissement de l'économie : quels enjeux pour l'Afrique ? »), à l'image de celle du Bénin, qui a réalisé, en juillet 2021, une émission inédite en Afrique d'une euro-obligation dédiée au financement de projets à fort impact pour atteindre les ODD des Nations unies.

L'Afrique devra aussi relever le défi de la **gouvernance**. Selon les dernières données de la Fondation Mo Ibrahim, l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique a reculé en 2019 et ce recul s'est très vraisemblablement poursuivi en 2020 en raison, pour partie, des conséquences directes de la pandémie. La sécurité, l'État de droit, la démocratie et l'inclusion se sont dégradés, en lien avec la situation sécuritaire. Bien que, selon la Fondation, la gouvernance se soit améliorée dans les pays côtiers de l'UEMOA, elle reste préoccupante au Sahel et dans les pays de la CEMAC. Les résultats, pour les pays des CMAF, de la dernière évaluation par la Banque mondiale des politiques et des institutions nationales pour l'Afrique (*Country policy and institutional assessment – CPIA 2020*) sont contrastés pour l'année 2019 : dans le classement du groupe « gouvernance », le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont en tête des CMAF, que devancent toutefois le Cap-Vert, le Rwanda et le Ghana. Des progrès ont été enregistrés par le Bénin en matière de droit de propriété, par la Côte d'Ivoire en matière de transparence et de corruption, par le Togo pour la mobilisation des recettes, par la Côte d'Ivoire, le Mali, le Togo et le Congo, enfin, dans le domaine de la gestion financière et budgétaire. Mais plusieurs reculs ont aussi été constatés, s'agissant notamment de la qualité de l'administration publique (Burkina Faso, Comores) et de la gestion financière et budgétaire (Tchad).

Sur le plan économique, la garantie d'une croissance durable et inclusive en Afrique, et dans les pays de l'espace CMAF en particulier, passera par un renforcement de l'**intégration**. Cette dernière doit permettre de remédier aux obstacles que constituent, d'une part, des marchés étroits et parfois enclavés et, d'autre part, une insertion difficile dans les chaînes de valeur mondiales. L'intégration régionale en UEMOA et en CEMAC s'est poursuivie, en particulier dans les domaines sanitaire et climatique, mais la convergence économique des pays a reculé (convergence des niveaux de vie mesurée par le PIB/habitant, convergence commerciale mesurée par la part du commerce intracommunautaire dans le commerce total, convergence financière mesurée par la part des transactions entre pays, etc.). Le manque d'infrastructures – routières notamment – et d'harmonisation des règles d'origine, ainsi que l'insécurité, constituent des obstacles puissants aux échanges. Si dans ces deux unions économiques et monétaires l'intégration se renforce progressivement, elle reste en devenir, malgré les progrès institutionnels au niveau des ensembles plus larges, dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), notamment, *a fortiori* au niveau continental. Enfin, le démantèlement tarifaire au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a officiellement débuté le 1^{er} janvier 2021. Si les pays de la ZLECAf se sont fixé des objectifs ambitieux d'élimination de la quasi-totalité des droits de douane en dix ans, certains tardent à communiquer les listes des produits qu'ils souhaitent exclure de la libéralisation, ralentissant ainsi le processus.

2 Cf. De Bandt (O.), Jacolin (L.) et Lemaire (T.) (2021), « Changement climatique dans les pays en développement : effets du réchauffement climatique, mécanismes de transmission et politiques d'adaptation », Banque de France, Documents de travail, n° 822. <https://publications.banque-france.fr/>



PANORAMA DE LA SITUATION EN AFRIQUE EN 2020

1 | UNE RÉCESSION HISTORIQUE MARQUÉE PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19

En Afrique, la pandémie de Covid-19 a conduit à un recul important de l'activité économique.

Dans un contexte de croissance démographique forte, elle a débouché également sur une forte baisse de la richesse par habitant (mesurée par le PIB par tête), de nature à remettre en cause les progrès observés dans l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) au cours de la dernière décennie. La reprise attendue en 2021 demeure fortement dépendante de la vigueur de la reprise économique mondiale, de l'évolution de la pandémie sur le continent africain et du rythme des campagnes de vaccination.

La mise en place de politiques contracycliques a permis de limiter l'ampleur de la récession en 2020, mais a entraîné une forte augmentation de l'endettement public.

La soutenabilité de la dette publique est ainsi fragilisée dans de nombreux pays africains, avec un défaut de la Zambie en 2020. Comme le note le Fonds monétaire international (*Perspectives*

de l'économie mondiale, juillet 2021), ces évolutions réduisent les espaces budgétaires disponibles pour le soutien à l'économie, ce qui renforce les risques de divergence des économies africaines avec le reste du monde lors de la sortie de la crise.

1|1 Un impact économique important en dépit d'une faible prévalence épidémique

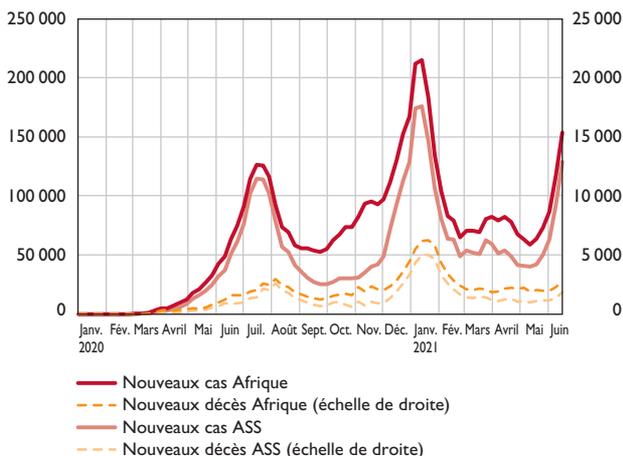
L'Afrique a connu deux vagues épidémiques en 2020, puis une troisième en 2021, avec une prévalence moindre que dans le reste du monde.

Après une première vague de mai à septembre 2020, puis une seconde de décembre 2020 à février 2021, le nombre de cas positifs augmente de nouveau depuis juin 2021, en raison notamment de la diffusion du variant Delta. La prévalence¹ est ainsi passée de 7 cas journaliers par million d'habitants en Afrique à début mars 2021 à 24 nouveaux cas journaliers à fin juin, contre environ 67 cas par million d'habitants en Europe, 37 aux États-Unis, et plus de 310 en Amérique du Sud (d'après Our World In Data). Cette faible prévalence, par comparaison, relève entre autres de facteurs économiques, démographiques et climatiques, ainsi que d'une moindre urbanisation.

Évolution hebdomadaire de la pandémie en Afrique et en Afrique subsaharienne (ASS)

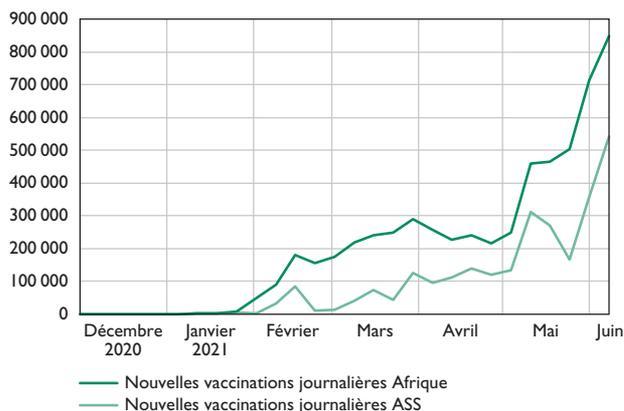
(en unités – arrêté au 25 juin 2021)

a) Nouveaux cas et décès



Sources : OMS, Our World in Data (à partir de sources officielles), calculs Banque de France.

b) Nouvelles vaccinations



1 Nombre de cas d'une maladie relevé dans une population à un moment donné, englobant aussi bien les cas nouveaux que les cas anciens.

Les campagnes de vaccination ont fortement accéléré depuis mai 2021 (800 000 doses injectées par jour en juin), mais le taux de vaccination demeure trop faible pour envisager une immunité de groupe à court terme.

Ainsi, 2,6 % de la population africaine avait reçu au moins une dose de vaccin à fin juin 2021, contre 41,4 % en Europe. Les populations africaines représentent moins de 2 % des personnes ayant reçu, sur le plan mondial, au moins une dose de vaccin (selon Our World In Data). Les campagnes de vaccination nationales sont soutenues par des programmes de dons bilatéraux, régionaux ou multilatéraux, dont le principal est le mécanisme Covax (cf. chapitre 2, article « Situation sanitaire et conséquences socio-économiques de la crise en Afrique »). Soutenu par près de 10 milliards de dollars d'engagement de dons entre 2021 et 2025 (provenant à 90 % de l'Europe et du G7), dont 3,4 milliards déjà déboursés, le programme Covax a pour objectif de vacciner au moins 20 % de la population des 142 pays bénéficiaires, dont 40 sont africains, avant fin 2021.

En dépit d'une prévalence encore faible, l'Afrique a été fortement affectée par la récession mondiale, avec aussi d'importants contrastes entre pays.

En 2020, l'activité économique a ainsi reculé de 1,7 % en Afrique du Nord comme en Afrique subsaharienne (ASS), contre une récession mondiale de 3,1 % (cf. tableau *supra*). Les économies de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et les pays exportateurs de pétrole ont subi les plus fortes récessions sur le continent (environ - 4,3 % et - 2,5 % respectivement), tandis que la contraction de l'activité a été moins prononcée dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (- 0,6 %). La Communauté de l'Afrique de l'Est a connu une croissance de 0,8 % en 2020. Les économies de l'UEMOA ont marqué une croissance de 1,5 %, tandis que celles de la CEMAC ont connu une récession de 1,7 % (cf. chapitres 3 et 4 du rapport).

Principaux indicateurs économiques

	2019	2020 ^{a)}	2021 ^{b)}
Taux de croissance du PIB réel (en %)			
Monde	2,8	- 3,1	5,9
Afrique du Nord	3,7	- 1,5	7,5
Afrique subsaharienne	3,1	- 1,7	3,7
<i>dont exportateurs de pétrole</i>	1,8	- 2,5	2,1
<i>dont importateurs de pétrole</i>	3,9	- 1,2	4,5
Prix à la consommation (taux moyen en %)			
Afrique du Nord ^{a)}	8,8	11,9	14,2
Afrique subsaharienne	8,2	10,3	10,7
<i>dont exportateurs de pétrole</i>	11,1	13,1	15,8
<i>dont importateurs de pétrole</i>	6,6	8,7	8,1
Solde des paiements courants (en % du PIB)			
Afrique du Nord	- 5,7	- 5,9	- 4,2
Afrique subsaharienne	- 3,4	- 3,0	- 2,2
<i>dont exportateurs de pétrole</i>	- 2,0	- 3,5	- 1,9
<i>dont importateurs de pétrole</i>	- 4,2	- 2,7	- 2,4

a) Perspectives économiques régionales, avril 2021.

b) Prévision FMI.

Sources : FMI (Perspectives de l'économie mondiale et Perspectives économiques régionales ASS, octobre 2021) et calculs Banque de France.

La baisse du PIB en Afrique s'explique avant tout par des effets de contagion de la baisse de l'activité économique mondiale.

La contraction de la demande et du commerce mondial a pesé sur l'activité économique, en lien notamment avec la baisse des cours de la plupart des matières premières exportées par le continent au premier semestre 2020, avant une inversion au second semestre et en 2021 du fait de la reprise dans les pays avancés. C'est le cas de certaines des principales exportations de matières premières industrielles de la CEMAC (pétrole, diamants, caoutchouc) et de l'UEMOA (coton), bien que les prix de l'or et de l'uranium aient augmenté. Le prix des principales exportations alimentaires a également augmenté, à l'exception du café et du maïs qui, toutefois, se redressent fortement en 2021 (cf. tableau *infra*).

La crise s'est enfin traduite par un tarissement de certains financements externes des pays africains, comme les investissements directs ou de portefeuille, particulièrement au premier semestre 2020.

Les restrictions mises en place localement pour lutter contre la pandémie ont de plus fortement perturbé l'activité économique. Ainsi, les restrictions de déplacement (touchant surtout les produits d'exportation)

Évolution du cours moyen (en dollars) des principales matières premières échangées en UEMOA et en CEMAC

(en %)

	Variation 2020/2019	Variation juin 2021 / juin 2020
Produits alimentaires (la tonne)		
Cacao	1,2	6,2
Café robusta	- 6,5	31,1
Huile d'arachide	18,8	9,7
Huile de palme	25,1	55,1
Sucre	1,1	43,6
Maïs	- 2,9	97,2
Riz thaï	18,9	- 10,4
Blé	8,1	37,6
Produits agricoles à usage industriel		
Coton (la tonne)	- 7,6	39,2
Caoutchouc (la tonne)	- 5,6	51,4
Bois Sapelli (le m ³)	1,8	7,1
Produits industriels et miniers		
Or (l'once)	27,2	5,9
Pétrole Brent (le baril)	- 34,4	82,8
Phosphates (la tonne)	2,0	121,5
Uranium (la livre)	11,5	- 3,0
Diamant (le carat)	- 6,8	- 12,9

Source : Banque mondiale (commodity price data).

ont affecté certaines campagnes agricoles. Les mesures de distanciation physique ont aussi grandement perturbé les flux de commerce transfrontaliers, le secteur des services, surtout le tourisme, et de manière plus générale le secteur informel, qui représente en moyenne plus d'un tiers du PIB des pays africains et assure la subsistance d'une part importante de la population.

Les tensions inflationnistes se sont renforcées en 2020 du fait notamment de la hausse des prix alimentaires.

Les prix à la consommation ont progressé, en moyenne annuelle, de 10,3 % en ASS, l'inflation demeurant nettement plus modérée dans l'UEMOA (2,1 %) et la CEMAC (2,4 %). Ces tensions proviennent pour partie de la désorganisation des circuits de distribution et du commerce engendrée par la pandémie et les mesures de distanciation physique. Elles ont pu être amplifiées par le rebond des prix de l'énergie au second semestre de 2020, et, dans certains pays, par

les dépréciations du change (Nigéria, Afrique du Sud). En outre, les prix alimentaires mondiaux ont subi une forte hausse en 2020 (+ 17,8 % entre avril et décembre 2020), qui s'est poursuivie au premier semestre 2021 (+ 41,7 % sur un an à fin mai 2021 selon l'indice des prix alimentaires du FMI).

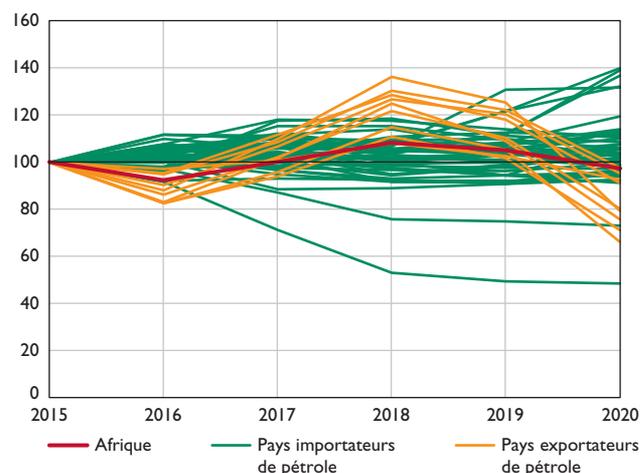
S'agissant des échanges extérieurs, l'impact de la crise sur le compte courant de la balance des paiements a été fortement hétérogène.

Si les déficits des comptes courants ont été globalement stables en Afrique en 2020, les comptes courants des pays exportateurs de matières premières, notamment de pétrole, se sont nettement détériorés (de - 2,0 à - 3,5 % du PIB), du fait d'une importante dégradation de leurs termes de l'échange² (cf. graphique). Grâce à une amélioration des termes de l'échange (pour 25 pays sur 43 selon les données disponibles), les comptes courants des pays diversifiés ou importateurs nets de matières

premières se sont en revanche globalement améliorés, de - 4,2 à - 2,7 % du PIB.

Évolution des termes de l'échange en Afrique

(indice base 100 en 2015)



Sources : Crucead et calculs Banque de France.

2 Les termes de l'échange sont le rapport entre l'indice des prix des exportations et celui des importations, indices exprimés selon une même année de base.

En 2021, le rythme de la reprise économique en Afrique devrait être hautement hétérogène et demeure tributaire de l'évolution de la pandémie.

La croissance devrait atteindre 7,5 % en Afrique du Nord (3,4 % hors Libye), tandis qu'elle serait limitée à 3,7 % en ASS, contre 5,9 % dans le monde. Si l'ensemble du continent devrait profiter de la reprise mondiale et en particulier des flux de commerce, la reprise serait moins soutenue qu'ailleurs du fait des faibles marges de manœuvre budgétaires dont disposent les pays africains. Les spécificités de la diffusion de la pandémie sur le continent et l'importance des conséquences socio-économiques constituent également des aléas baissiers importants sur le profil de la reprise en Afrique.

1|2 Des conséquences socio-économiques fortes et potentiellement durables sur le développement

Le PIB par tête a fortement chuté dans l'ensemble de l'Afrique en 2020 et ne retrouverait son niveau de 2019 qu'en 2023 (en 2022 en UEMOA et en Afrique de l'Est). Il a ainsi baissé de 3,1 % en 2020 et demeurerait en 2021 inférieur de 1,7 % à son niveau de 2019. L'Afrique australe et les pays exportateurs de matières premières et dépendants du tourisme ont enregistré les plus fortes baisses. Dans l'ensemble du continent, ces pertes de revenus ont principalement affecté les populations les plus précaires, et notamment les personnes travaillant dans le secteur informel. Selon le FMI, les pertes d'emploi en ASS s'élèvent à 8,5 % et 32 millions de personnes sont tombées en situation d'extrême pauvreté.

Variation cumulée du PIB réel par habitant par rapport à 2019

(en % – indice base 100 en 2019)

	2020	2021 ^{a)}	2022 ^{a)}	2023 ^{a)}
Afrique	- 3,1	- 1,7	- 0,6	1,7
Afrique de l'Est	- 1,5	- 0,4	- 0,2	3,0
Afrique centrale	- 3,6	- 3,5	- 2,2	0,1
dont CEMAC	- 4,3	- 4,9	- 4,1	- 2,8
Afrique du Nord	- 4,9	- 2,2	- 0,2	2,4
Afrique australe	- 7,8	- 4,8	- 4,2	- 4,2
Afrique de l'Ouest	- 2,8	- 1,6	0,0	2,0
dont UEMOA	- 1,2	1,1	4,1	8,5

a) Préviation FMI.

Note : Variations cumulées du PIB réel par habitant pondéré par la population par rapport à 2019.

Sources : FMI (Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2021) et Nations unies (Perspectives de la population dans le monde, 2019), calculs Banque de France.

L'indice de développement humain (IDH) dans le monde reviendrait à son niveau de 2014 selon le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), réduisant le potentiel de croissance à moyen terme de l'Afrique.

Outre la baisse du PIB par habitant et la détérioration de la santé, l'accès à l'éducation a été fortement affecté par la pandémie en Afrique. Les fermetures d'écoles ont été longues dans de nombreux pays et le travail des enfants s'est encore amplifié (+ 16,6 millions en ASS en quatre ans selon l'Unicef). Dans ce domaine, la continuité pédagogique a été particulièrement difficile à mettre en place (nombre élevé d'élèves par enseignant, accès restreint à l'électricité et faible inclusion numérique, principalement), engendrant des retards d'apprentissage et donc des pertes futures de productivité.

En 2020, l'insécurité alimentaire en Afrique a fortement augmenté.

Environ 21 % des habitants n'ont pas mangé à leur faim, une proportion en hausse de 3 points de pourcentage en un an (selon le rapport de plusieurs agences des Nations unies³). Cette insécurité alimentaire constitue un risque additionnel pour la reprise et la stabilité économiques en Afrique, dans un contexte de fortes vulnérabilités locales (arrivées massives de criquets pèlerins en Afrique de l'Est en 2020, sécheresse à Madagascar, conflits au Sahel et dans la région éthiopienne du Tigré). En affectant surtout la santé et le développement des enfants en bas âge, l'insécurité alimentaire peut altérer durablement le capital humain et freiner le développement économique des pays africains, augmentant les risques de divergence avec l'économie mondiale (cf. chapitre 2 « Enjeux et défis »).

2| RÉPONSES BUDGÉTAIRES ET DE POLITIQUES MONÉTAIRES AFRICAINES FACE À LA COVID-19

2|1 Des mesures budgétaires contracycliques, mais plus limitées que dans le reste du monde

Afin de lutter contre la Covid-19 et d'en limiter les effets socio-économiques, les pays africains ont

3 FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), Fida, OMS, Pam et Unicef (2020), L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde – Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable. <http://www.fao.org/publications/>

adopté en 2020 de nombreuses mesures budgétaires, en soutien à l'économie.

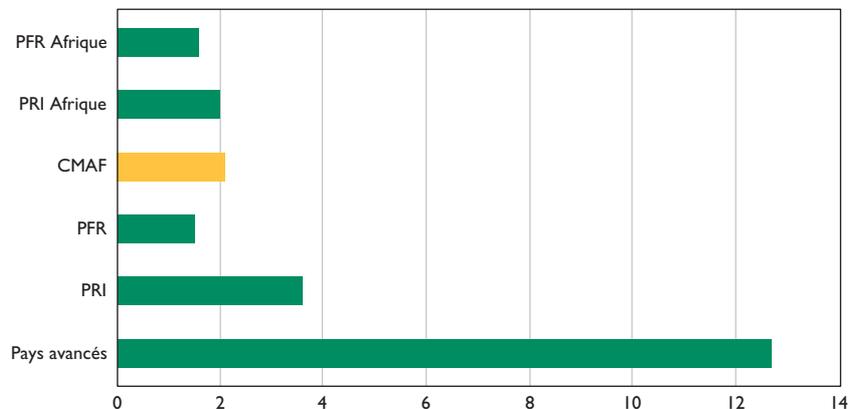
Celles-ci ont en premier lieu visé à apporter une réponse sanitaire rapide en renforçant les capacités, souvent limitées, des services de santé face à la diffusion du virus : achat de matériel, développement d'infrastructures, recrutement et formation de personnels médicaux. D'après le FMI (*Perspectives économiques régionales ASS*, octobre 2020), les trois quarts des dépenses budgétaires pour lutter contre la pandémie ont servi au financement des besoins du secteur de la santé. Les plans de soutien nationaux ont pour la plupart inclus une composante contracyclique, sous la forme de soutiens financiers aux ménages et aux entreprises opérant dans les secteurs en difficulté, particulièrement les PME.

Les réponses des États africains à la pandémie ont toutefois été contraintes par de faibles marges de manœuvre budgétaires.

À l'aube de la pandémie, près de la moitié des pays africains éligibles au fonds PRGT⁴ du FMI destiné aux pays les plus pauvres, soit 16 pays sur 35 à fin 2019, se trouvaient en risque élevé de surendettement ou en situation même de surendettement, ce qui restreint très fortement leurs possibilités d'emprunt. Pour pouvoir répondre aux besoins urgents suscités par la pandémie, de nombreux pays africains (60 % des pays à faible revenu – PFR, dont trois quarts situés en Afrique d'après le FMI) ont été contraints de réduire ou de reporter leurs dépenses en capital. Les dépenses budgétaires mobilisées pour faire face à la Covid-19 n'ont ainsi représenté en moyenne que 1,6 % du PIB des PFR d'Afrique, contre une moyenne de 12,7 % dans les pays avancés et de 3,6 % dans les pays à revenu intermédiaire (cf. graphique). Les plans dédiés à la lutte contre la pandémie ont été limités à moins de 5 % du PIB dans la plupart des

Dépenses additionnelles et pertes de revenu liées à la Covid-19 en 2020

(en % du PIB)



Note : PFR, pays à faible revenu ; PRI, pays à revenu intermédiaire ; CMAF, Coopérations monétaires Afrique-France.
Sources : FMI (Moniteur des finances publiques, database of Country Fiscal Measures in Response to the Covid-19 Pandemic), indicateurs du développement dans le monde (World Development Indicators) de la Banque mondiale (calcul des moyennes pondérées par les PIB en parité des pouvoirs d'achat), calculs Banque de France.

pays africains, à l'exception notamment de l'Afrique du Sud, du Tchad, du Togo ou encore de Maurice.

Le ralentissement ou, selon les cas, le recul de l'activité économique se sont également traduits par une forte détérioration des recettes budgétaires, dans un contexte de mobilisation déjà limitée des ressources fiscales.

Les revenus des États exportateurs de matières premières ont souffert essentiellement de la chute des prix de ces matières, en particulier pétrolières, tandis que les fermetures des frontières pendant plusieurs mois ont lourdement affecté les recettes touristiques. Ainsi, les recettes publiques en ASS sont passées de 17,0 % du PIB en moyenne en 2019 à 15,6 % en 2020.

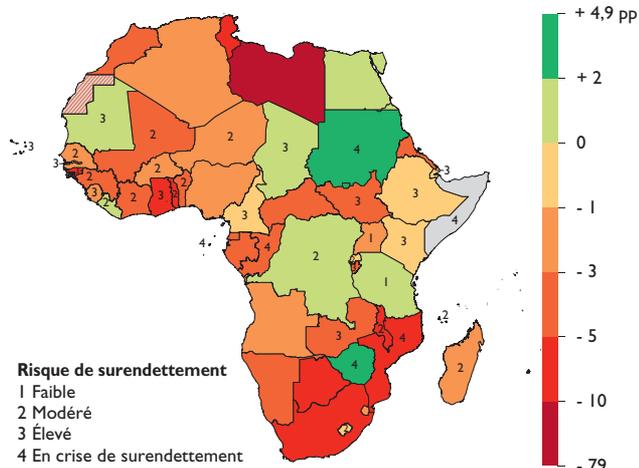
La crise est venue accroître les déséquilibres budgétaires et aggraver une situation d'endettement déjà délicate.

En ASS, le déficit budgétaire est passé d'une moyenne de 3,9 % du PIB en 2019 à 6,6 % en 2020, avec neuf pays au-dessus de 9 % (un seul en 2019). Cette dégradation semble avoir concerné aussi bien les exportateurs que les importateurs de pétrole, mais elle a été plus forte dans les pays à revenu intermédiaire que dans les PFR, dont les dépenses et l'accès aux financements externes demeurent plus contraints. Les déficits se sont particulièrement accentués en Afrique australe, en particulier en Afrique du Sud (de 4,8 % du PIB en 2019 à 10,8 %

4 Poverty Reduction and Growth Trust, ou Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Variation des déficits budgétaires en Afrique entre 2019 et 2020 et risques de surendettement

(variation en points de pourcentage)



Note : Seuls les pays à faible revenu (PFR) sont évalués.

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2021.

en 2020), mais aussi en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, notamment au Ghana où le déficit en pourcentage du PIB a doublé pour atteindre près de 16 % en 2020 (cf. carte 5).

Afin de soutenir les efforts de lutte contre la pandémie dans les PFR, notamment en Afrique, la communauté internationale a pris des initiatives pour améliorer la soutenabilité de leurs dettes publiques.

Deux axes sont privilégiés : i) la suspension ou l'allègement de la charge de la dette et ii) l'amélioration de la transparence sur les encours et la structure de ces dettes (cf. encadré 1).

5 Le déficit de la Libye (-103 % du PIB en 2020) s'explique surtout par le sévère conflit qui oppose l'est et l'ouest du pays depuis 2011 et le blocage de la production de pétrole de janvier à août 2020.

ENCADRÉ 1

Endettement public : les initiatives internationales en réponse à la pandémie de Covid-19

Ces initiatives internationales visent d'une part à alléger la contrainte immédiate du service de la dette des pays à faible revenu (PFR) et d'autre part à améliorer la transparence de leur endettement.

Les pays du G20 ont décidé un moratoire sur le service de la dette externe des PFR (Initiative de suspension du service de la dette – ISSD¹) sur la période de mai à décembre 2020, prolongée ensuite jusqu'à fin 2021. Ce moratoire a permis aux 46 pays participants, sur 73 éligibles, de réduire le service de la dette de 5,7 milliards de dollars sur l'année 2020 et de 4,6 milliards de dollars sur le premier semestre 2021.

Les pays du G20 ont souhaité dépasser la réponse ponctuelle à la crise de liquidité dans les PFR (par l'intermédiaire de l'ISSD), et passer à une approche plus structurelle afin d'anticiper de manière coordonnée d'éventuelles restructurations des dettes souveraines. Ils ont ainsi adopté en novembre 2020 un cadre commun² pour les traitements de la dette (common framework for debt treatments). L'objectif est de disposer de principes communs pour la renégociation des dettes et d'assurer une comparabilité de traitement entre créanciers, tout en maintenant une approche au cas par cas. À fin juillet 2021, trois pays ont adressé une demande à leurs créanciers du G20 afin de bénéficier du cadre commun : le Tchad, l'Éthiopie et la Zambie. Si les discussions sur le traitement de la dette du Tchad ont bien avancé, celles sur la situation de l'Éthiopie et de la Zambie en sont toujours aux prémices.

Ces initiatives complètent les opérations d'allègement de dette menées dans le cadre des facilités du FMI. Ce dernier a accordé un allègement du service de la dette à 29 pays, parmi les plus pauvres et les plus vulnérables, au titre du fonds fiduciaire réaménagé d'assistance et de riposte aux catastrophes (catastrophe containment and relief trust – CCRT), pour un montant autour de 730 millions de dollars.

1 <https://www.banquemonddiale.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>

2 <https://clubdeparis.org/fr/communications/communique-presse/approbation-g20-cadre-commun-traitements-coordonnes-dette-13-11>

.../...

Au-delà de ces initiatives, le renforcement de la transparence des dettes publiques apparaît essentiel pour assurer la soutenabilité de la dette et prendre en compte les mutations de l'endettement des PFR. Les lacunes actuelles dans le reporting de la dette sont de trois ordres : i) des secteurs non reportés (dette des gouvernements locaux, entreprises d'État, dette publique liée aux partenariats public-privé); ii) des instruments de dette non reportés ou mal reportés (dette collatéralisée, par exemple); iii) des créanciers au profil difficilement classable, à la frontière entre les secteurs privé et public (certaines banques de développement).

Les emprunteurs publics se sont diversifiés et, au-delà des seuls gouvernements, la part des **entreprises publiques d'État** débitrices est en forte augmentation. Or, leurs opérations financières ne sont pas toujours consolidées dans les états financiers du secteur public. De même, les **partenariats public-privé (PPP)**, qui se sont multipliés ces dernières années, n'apparaissent souvent pas au bilan des États, alors que les engagements contingents qu'ils impliquent peuvent se révéler considérables et peser fortement sur l'endettement des gouvernements. La complexification des instruments de dette explique également le manque de transparence des conditions de la dette. De plus en plus courante, la **collatéralisation** (ou **prise de garantie**) permet certes aux créanciers de limiter les risques liés à l'emprunteur, ou à la nature de la transaction, et aux pays débiteurs de bénéficier d'un accès facilité au marché et de réduire le coût d'emprunt; mais elle peut impliquer des pertes économiques futures pour les emprunteurs en cas de réalisation de la garantie.

Afin d'accroître la transparence des dettes, et donc limiter les risques implicites qui leur sont attachés, le G20 a lancé en 2021 un deuxième exercice d'auto-évaluation. Il doit permettre de dégager les meilleures pratiques en matière de financement (le premier exercice avait été conduit en 2019).

Du côté du secteur privé, l'Institute of International Finance (IIF) a adopté les Principes volontaires pour la transparence de la dette (Voluntary Principles for Debt Transparency)³ et publié des termes de référence visant à offrir une boîte à outils aux pays éligibles à l'ISDD et qui souhaitent demander une suspension du service de leur dette à leurs créanciers privés. Dans ce contexte, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été chargée de créer une base de données sur les dettes contractées auprès du secteur privé. Afin de surmonter les réticences, les pays du G20 ont renouvelé, lors de leur réunion des 9 et 10 juillet 2021, leur appel aux créanciers privés à adhérer aux initiatives publiques.

3 <https://www.iif.com/>

2|2 Des mesures d'assouplissement monétaire très variées

Les banques centrales africaines ont pour la plupart adopté des politiques monétaires accommodantes, de nature contracyclique. Ces politiques ont souvent consisté en des baisses, parfois importantes, des taux d'intérêt directeurs, notamment dans le cadre des coopérations monétaires Afrique-France (cf. chapitres 2, 3 et 4). Pour soutenir son économie très durement touchée par la crise de la Covid-19 (-6,4 % de croissance du PIB en 2020, après 0,1 % en 2019), la banque centrale d'Afrique du Sud (SARB) a abaissé son taux d'intérêt directeur (*repo rate*) à plusieurs reprises au cours de l'année 2020, de 6,25 % en janvier à 3,5 %

en juillet, niveau le plus bas jamais atteint depuis les années 1960. Toutes les banques centrales d'Afrique du Nord ont, elles aussi, réduit leur taux directeur en 2020, avec une baisse particulièrement importante en Égypte (-400 points de base). En outre, l'ensemble des banques centrales africaines ont augmenté leur apport de liquidité au système bancaire (2,4 % du PIB au Nigéria), tandis que la moitié d'entre elles ont réduit le taux de réserves obligatoires requis. Toutefois, de rares banques centrales, confrontées à une inflation élevée et à une importante dépréciation de leur monnaie, ont resserré leur politique monétaire. La banque centrale de la République démocratique du Congo a ainsi relevé son taux directeur de 7,5 % à 18,5 % en août 2020 et multiplié les interventions de change.

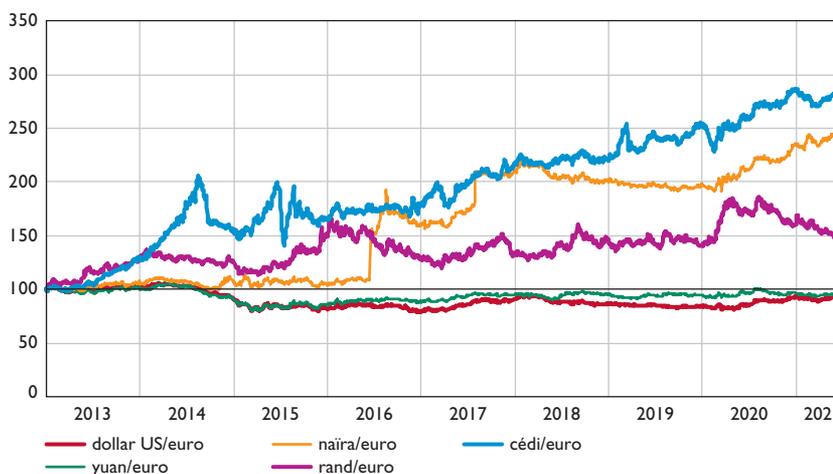
Face à l'ampleur de la crise et aux marges de manœuvre budgétaires limitées, des politiques monétaires non conventionnelles et des mesures prudentielles d'assouplissement de la réglementation ont été adoptées dans le but de soutenir l'activité des banques commerciales, des entreprises ou des États.

Ainsi, plusieurs banques centrales ont demandé aux banques la suspension provisoire de la distribution de dividendes afin de renforcer leur capital, mais ont aussi allégé leurs exigences réglementaires en matière de provisionnement des créances, de fonds propres, ou de liquidités. En outre, les contraintes budgétaires des États ont conduit certaines banques centrales à financer les dépenses publiques par l'achat d'obligations souveraines (notamment au Ghana, en Afrique du Sud, en République démocratique du Congo, à Maurice, ou encore en CEMAC). Le FMI met toutefois en garde contre le recours à ce type de financement des dépenses publiques qui peut, à terme, nuire à l'efficacité de la politique monétaire.

Dans un contexte de déséquilibres externes croissants, et de baisse globale des financements externes, la crise a fortement pesé sur l'évolution du change. Dans de nombreux pays à régime de change fixe, cela a pu se traduire par une baisse des réserves internationales (en CEMAC notamment). Dans les pays à régime flexible, de nombreuses devises se sont dépréciées (naira, rand), conduisant certaines banques centrales à mettre en œuvre des politiques pour soutenir leur monnaie. Ainsi, les banques centrales du Kenya, du Ghana ou encore d'Égypte sont intervenues à plusieurs reprises sur le marché des changes pour limiter la dépréciation de leur monnaie, entraînant également une importante diminution de leurs réserves de change. Pour maintenir leur parité vis-à-vis du rand sud-africain, les trois autres pays de la zone monétaire commune (le Lesotho, la Namibie et l'Eswatini) ont dû suivre la politique monétaire accommodante sud-africaine et nettement abaisser leur taux directeur.

Évolution des taux de change sur la période 2013-2021

(indice base 100 en janvier 2013)



Source : Datastream.

Même si les tensions inflationnistes s'accroissent en ASS, les taux directeurs devraient rester encore très bas en 2021.

L'augmentation de la masse monétaire dans la plupart des pays africains et la forte dépréciation de certaines monnaies, liée à des sorties de capitaux, ont engendré une hausse du taux d'inflation à hauteur de 10,3 % en 2020, contre 8,2 % en 2019 (FMI, octobre 2021). Toutefois, la plupart des banques centrales africaines ont jusqu'à présent privilégié le soutien à l'économie en maintenant des taux bas et en prolongeant leurs mesures d'assouplissement monétaire.

3 | UNE BAISSÉ MODÉRÉE DES FLUX FINANCIERS VERS L'AFRIQUE

La forte dégradation de la conjoncture économique mondiale en 2020 a affecté la plupart des sources de financement extérieures à destination des pays en développement (PED), en particulier de l'Afrique. Le recul de ces financements, globalement modéré, s'est avéré très hétérogène entre pays, avec en particulier une baisse des investissements directs étrangers (IDE) plus marquée dans les pays riches en ressources naturelles, alors que les PFR ont souvent moins profité de la mobilisation de la communauté internationale.

3|1 Une baisse des investissements internationaux, touchant plus fortement les économies riches en ressources naturelles

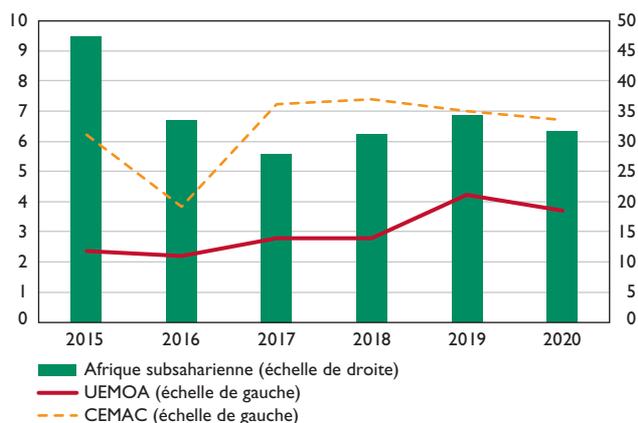
Le ralentissement de l'économie mondiale en 2020 a provoqué une chute des flux de capitaux internationaux, touchant néanmoins plus les pays avancés que les PED ou l'Afrique. Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced, *World Investment Report 2021*), elle a été particulièrement brutale dans les économies avancées (-58%), tandis qu'elle est restée beaucoup plus modérée dans les PED (-8%). L'Afrique comme l'ASS ont été plus touchés que la moyenne des PED, à hauteur de -16% et -12% respectivement. En 2021, les IDE à destination du continent ne devraient augmenter que de 5% selon la Cnuced, en raison de politiques de relance budgétaire et monétaire contraintes ainsi que de faibles taux de vaccination.

La chute des prix des matières premières et l'arrêt de nombreuses exploitations pétrolières et minières au cours du premier semestre 2020 ont fortement affecté les investissements dans les secteurs extractifs. Alors que les IDE vers les

pays africains non exportateurs de ressources naturelles ont diminué de 10% en 2020, leur baisse atteint 15% et 34% en direction, respectivement, des pays exportateurs de pétrole et des autres pays riches en ressources naturelles. Cela explique la baisse beaucoup plus prononcée des IDE observée en Afrique du Nord en 2020 (-25%, contre -12% en ASS). Le recul des IDE dans le secteur pétrolier a été atténué notamment par de nouveaux investissements étrangers dans des exploitations pétrolières *offshore*, en particulier au Sénégal, au Gabon ou encore au Congo. En revanche, la Cnuced relève également en Afrique une contraction importante des IDE dans les secteurs liés aux Objectifs de développement durable (ODD), spécialement ceux de l'eau, des infrastructures de santé et des infrastructures de transport et de l'énergie.

La diffusion de la pandémie a enfin débouché sur une perte d'accès temporaire des marchés frontières⁶ aux marchés de capitaux internationaux. Du fait d'une forte dégradation des anticipations de croissance et d'effets de fuite vers la qualité des investisseurs internationaux, les écarts de rendements entre les émissions des pays frontières africains et les titres sans risque américains ont largement augmenté, une hausse d'ailleurs plus marquée pour les marchés frontières africains que pour la moyenne des pays émergents (cf. graphique *infra*). Les agences de notation ont également révisé à la baisse l'évaluation de la plupart des émetteurs souverains africains, de manière différenciée selon l'impact de la pandémie. Les émetteurs africains n'ont dès lors procédé à aucune émission entre mars et septembre 2020. Dans le sillage des anticipations de reprise mondiale et de baisse des primes de risque, l'accès aux marchés internationaux s'est rétabli dès le quatrième trimestre 2020, à des taux parfois avantageux (de l'ordre de 4-5% pour les émetteurs les moins risqués, comme la Côte d'Ivoire ou le Bénin en UEMOA). La tendance s'est poursuivie au premier semestre 2021, avec notamment la première émission de titres africains finançant des investissements liés à des ODD (Bénin).

Flux entrants d'investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne
(en milliards de dollars)



Source : Cnuced.

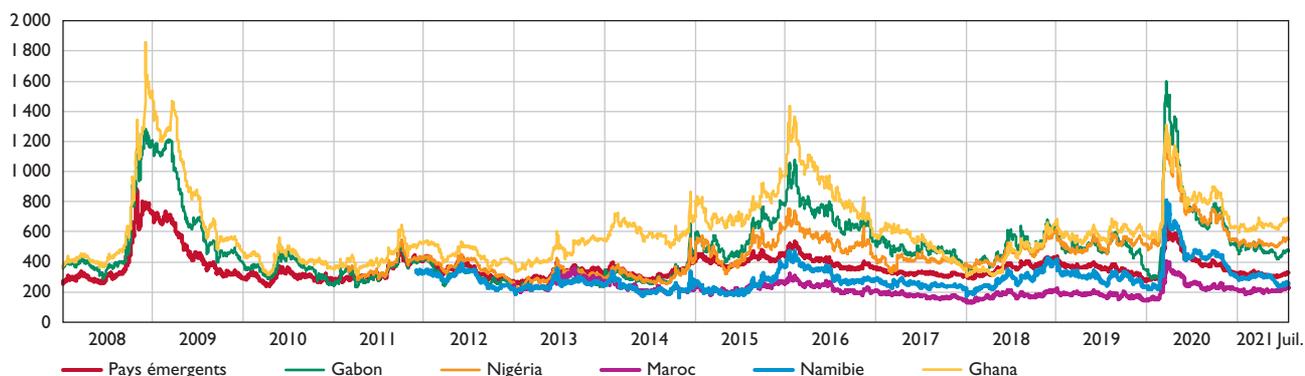
⁶ Un marché « frontière », « préémergent » ou « naissant » est un marché dont la capitalisation et la liquidité sont limitées. Les États préémergents émetteurs peuvent avoir un accès intermittent aux marchés de capitaux internationaux.

3|2 Une résilience globale des transferts de migrants en Afrique subsaharienne cachant de fortes disparités entre les pays

Malgré l'importante détérioration de la situation économique et la fermeture temporaire d'agences

Écart de rendement entre marchés émergents et marchés frontières

(en points de base)



Note : Un marché « frontière », « préémergent » ou « naissant » est un marché dont la capitalisation et la liquidité sont limitées. Les États préémergents émetteurs peuvent avoir un accès intermittent aux marchés de capitaux internationaux.

Sources : J.P. Morgan, indice EMBI Global (Thomson-Reuters).

effectuant les transferts dans de nombreux pays d'accueil, les envois de fonds des migrants se sont avérés particulièrement résilients face à la crise.

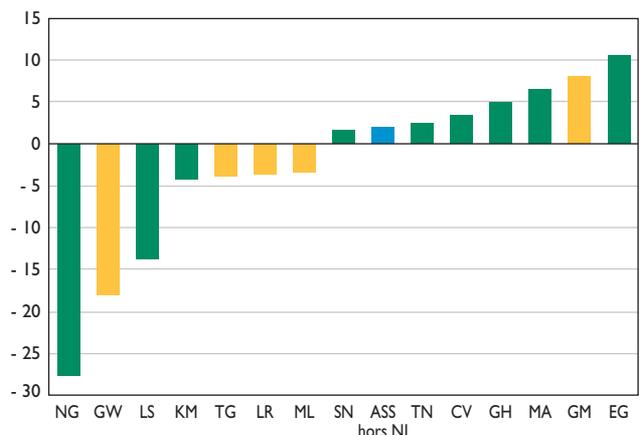
Les transferts reçus par les PED n'ont diminué que de 1,6 % en 2020 (Banque mondiale, 2021), un repli très inférieur à celui constaté en 2009 lors de la crise financière mondiale (- 4,8 %). Les transferts à destination de l'ASS (hors Nigéria) se sont accrus de 2,3 % en 2020, de même que vers les pays d'Afrique du Nord : Égypte (+ 10,5 %), Maroc (+ 6,5 %) et Tunisie (+ 2,5 %). Si elle témoigne de la solidarité des migrants envers leurs proches, cette résilience s'explique également, selon la Banque mondiale, par : i) le soutien dont ont bénéficié les migrants à travers les vastes mesures budgétaires contracycliques adoptées dans les pays avancés ; ii) le développement et l'utilisation croissante des services numériques de transfert ; et enfin iii) une formalisation contrainte des transferts faisant gonfler les statistiques officielles⁷.

De nombreuses économies africaines très dépendantes de la réception des transferts des migrants ont été confrontées à leur recul.

Au Nigéria, la chute de ces flux financiers entrants a été particulièrement marquée, à hauteur de 27,7 %⁸. De nombreux PFR, dont les économies sont parfois très dépendantes des transferts, ont fait face à un repli important de ces fonds, comme la Guinée-Bissau (- 18 %), le Togo (- 3,8 %), le Libéria (- 3,7 %) ou encore le Mali (- 3,4 %) [cf. graphique].

Taux de croissance des transferts des migrants entre 2019 et 2020 dans les pays africains les plus dépendants

(en %)



NG Nigéria	TG Togo	TN Tunisie	GM Gambie
GW Guinée-Bissau	LR Libéria	CV Cap-Vert	EG Égypte
LS Lesotho	ML Mali	GH Ghana	
KM Comores	SN Sénégal	MA Maroc	

Note : Sont considérés ici comme dépendants les pays dont les transferts reçus représentaient au moins 5 % du PIB en 2019. Les pays désignés en jaune appartiennent à la catégorie des pays à faible revenu (PFR) selon le classement de la Banque mondiale. La moyenne de l'Afrique subsaharienne (ASS) hors Nigéria est figurée en bleu. Sont exclus la Somalie et le Soudan du Sud dont les données sont encore préliminaires.

Source : Banque mondiale, mai 2021.

7 Banque mondiale (2021), « Résilience : Covid-19 Crisis Through a Migration Lens », Migration and Development Brief, n° 34, mai.

8 Selon la Banque mondiale, cet effondrement serait lié à la valeur très élevée du naira sur le marché des changes parallèle ainsi qu'à l'obligation des banques mandatées par les opérateurs de transferts d'effectuer les paiements en dollars.

La crise de la covid-19 a accéléré le processus de numérisation du marché des transferts, avec des effets potentiellement positifs sur le coût des transferts (cf. tableau). Ainsi, au dernier trimestre 2020, et en dépit de fortes contraintes opérationnelles posées durant les périodes de confinement, le coût d'envoi moyen est descendu à 6,5 % du montant transféré, contre 6,8 % un an auparavant (cf. graphique). De même, le coût des transferts vers l'ASS, qui reste la destination la plus chère, est passé sous la barre des 9 % (8,2 % au

dernier trimestre 2020, contre 9,1 % un an auparavant). Malgré ces progrès, les coûts d'envoi moyens restent très éloignés de l'ODD de 3 % en 2030⁹.

3|3 La hausse de l'aide publique au développement (APD) n'a pas bénéficié aux pays à faible revenu ni à l'Afrique subsaharienne

Coût minimum des transferts France-Mali au 1^{er} trimestre 2021 selon les modalités
(% du coût pour envoyer 140 euros)

Origine / Destination	Valeur
Compte bancaire / Compte bancaire (Internet)	1,00
Carte bancaire / Portefeuille électronique (Internet)	1,43
Compte bancaire / Cash (Internet)	1,43
Mobile / Portefeuille électronique	2,14
Compte bancaire / Cash (Internet)	2,79
Cash / Cash (agent)	4,57
Compte bancaire / Cash (agent)	5,36

Note : Données ne tenant pas compte des différences dans le délai d'acheminement et la couverture du service notamment.

Source : Banque mondiale (Remittance Prices Worldwide, données au 19 juillet 2021).

L'APD versée par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD, au sein de l'OCDE) est la seule source extérieure de financement à destination des PED à avoir globalement augmenté en 2020 (+ 3,5 % en équivalent-don en termes réels et + 7 % en versements nets). Cette progression reflète notamment la mobilisation des bailleurs pour aider les PED à lutter contre la pandémie de Covid-19, pour des versements nets estimés à 12 milliards de dollars, dont un quart alloué au secteur de la santé. En dépit de cette mobilisation, le taux d'effort moyen des pays du CAD a très peu progressé (0,32 %, après 0,30 % en 2019). Il reste nettement inférieur à l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) réaffirmé lors de la conférence d'Addis-Abeba de 2015. Ce sont les pays fournissant le plus gros effort qui ont le plus contribué à soutenir l'APD en 2020 (cf. graphique *infra*).

Évolution du coût moyen des transferts vers le monde et vers l'Afrique subsaharienne

(en % du coût total pour un envoi de 140 euros)



Source : Cnucead.

L'augmentation de l'APD en 2020 a surtout profité aux pays à revenu intermédiaire (PRI), tandis que les pays à faible revenu (PFR) et l'ASS (qui représente environ 20 % de l'APD totale) sortent globalement perdants de cette réallocation des flux. Confrontés à d'importantes crises de liquidités, les PRI ont bénéficié d'une hausse de 6,9 % des versements pour la catégorie inférieure et de 36,1 % pour la tranche supérieure¹⁰. De la même façon, les pays d'Afrique du Nord ont vu leur APD augmenter d'environ 30 %. À l'inverse, les flux d'APD à destination des PFR et de l'ASS (qui regroupe plus des trois quarts des PFR du monde) ont diminué respectivement de 3,5 % et 1,1 %.

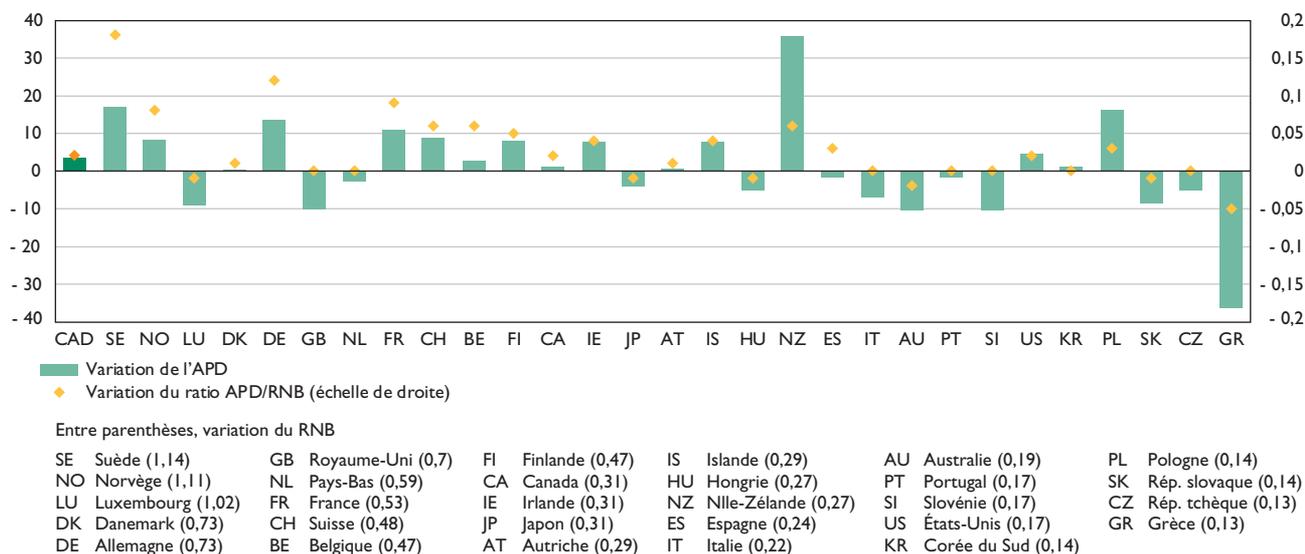
Le maintien de l'APD à un niveau élevé en 2021 est envisageable, même si le risque d'un essoufflement de l'aide à moyen terme n'est pas exclu. Les engagements de la France, de l'Allemagne, de la Norvège et de l'Union européenne à maintenir, voire augmenter leur soutien, crédibilisent les résultats préliminaires d'une enquête de l'OCDE qui prévoit une prolongation des efforts du CAD. Une fois la pandémie maîtrisée, des

9 ODD 10.c : « D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 % »

10 Pays dont le revenu national brut par habitant se situe entre 1 046 et 4 095 dollars (catégorie inférieure) et entre 4 096 et 12 695 dollars (catégorie supérieure), selon la Banque mondiale.

Évolution de l'APD, du RNB et de l'effort des pays membres du CAD entre 2019 et 2020

(en %, prix constants 2019, équivalent-don)



Note : APD, aide publique au développement ; RNB, revenu national brut ; CAD, Comité d'aide au développement.

Source : CAD (OCDE) et calculs Banque de France.

risques d'essoufflement de l'APD (comme observé après la crise des *subprimes*) pourraient peser sur l'évolution de cette aide. Au-delà des effets volume, l'allocation sectorielle de l'APD et ses modalités pourraient être modifiées par la crise actuelle : priorité à la lutte contre la pandémie de Covid-19 au détriment d'autres secteurs essentiels, prime aux modalités moins coûteuses en liquidités (allègements de dette, davantage de prêts et moins de dons), etc.

4 | L'INTÉGRATION RÉGIONALE

4|1 La crise de la Covid-19 a fortement perturbé les échanges intra-africains

L'intégration régionale africaine progresse lentement et demeure aujourd'hui limitée. L'analyse des différentes dimensions de l'intégration régionale (institutions, infrastructures, macroéconomie, libre circulation des personnes, commerce) fait ressortir un niveau d'intégration faible, selon l'Indice de l'intégration régionale en Afrique 2019 (IIRA¹¹) publié conjointement en 2020 par la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Uneca). Les échanges commerciaux du continent demeurent avant tout orientés vers les pays émergents et en développement, avec des échanges

intra-régionaux qui représentaient seulement, en 2017, 17 % du total, contre 68 % en Europe ou 59 % en Asie selon la CnuCED¹². L'intégration des communautés économiques régionales (cf. carte en fin de section), certes fortement hétérogène, ressort toutefois à des niveaux très supérieurs à l'ensemble du continent (IIRA : 0,327 [cf. tableau *infra*]). Les initiatives d'intégration panafricaines et régionales se révèlent donc à la fois nécessaires et complémentaires.

Les restrictions à l'entrée du territoire instaurées pour lutter contre la Covid-19 ont fortement perturbé les échanges commerciaux et flux de populations interafricains, voire au sein même des communautés économiques régionales. Au risque sanitaire se sont parfois ajoutées les problématiques sécuritaires, qui ont motivé la fermeture des frontières entre le Nigéria et plusieurs de ses voisins de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en août 2019, entre la Guinée, le Sénégal, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau en septembre 2020, ou entre

11 Créé en 2016, l'IIRA mesure le degré d'intégration des pays, des régions et du continent africain dans son ensemble, sur la base de 16 indicateurs qui reflètent respectivement leur intégration commerciale, leur intégration productive, leur intégration macroéconomique, l'intégration de leurs infrastructures et la libre circulation des personnes. L'édition 2019 est la deuxième depuis 2016, avec d'importantes modifications méthodologiques intervenues entre les deux exercices, rendant difficile toute comparaison historique.

12 Le développement économique en Afrique, rapport 2019.

Indice de l'intégration régionale en Afrique, par communauté économique régionale, en 2019

Communauté économique régionale	Nombre de pays	Date de création	Score global d'intégration moyen (IIRA)
Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)	6	2000	0,537
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	15	1975	0,425
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)	11	1983	0,442
Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)	29	1998	0,377
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)	21	1994	0,367
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	8	1986	0,438
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	16	1992	0,337
Union du Maghreb arabe (UMA)	5	1989	0,488

Note : IIRA, Indice de l'intégration régionale en Afrique. Le score d'intégration régionale se situe sur une échelle de 0 (bas) à 1 (élevé).

Sources : Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.

le Cameroun et la Centrafrique en décembre 2020. Les frontières et les liaisons aériennes ou maritimes ont été progressivement rouvertes depuis la fin de la première vague de la pandémie, mais la circulation transfrontalière demeure difficile dans certaines régions, à l'instar de la Guinée équatoriale ou de l'Algérie, dont les frontières terrestres demeureraient partiellement fermées à la fin du mois de juin 2021.

La crise de la Covid-19 a par ailleurs entraîné le report de la mise en œuvre du projet de monnaie unique de la CEDEAO : l'éco. En septembre 2020, les chefs d'État de la CEDEAO ont dû suspendre le processus de mise en œuvre de l'éco, alors qu'il devait aboutir, selon les termes de la déclaration d'Abidjan (2019), en fin d'année 2020. Outre le retard pris dans la mise en place des institutions de l'union monétaire, la dégradation du contexte économique a grandement compromis le respect des critères de convergence par l'ensemble des pays membres. Réunie à Accra (Ghana) en juin 2021, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a adopté un nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique, couvrant la période 2022-2027, et une feuille de route devant conduire à l'entrée en vigueur de l'éco à l'horizon 2027. Cette feuille de route prévoit la mise en commun des réserves de change (2022), suivie par la création d'un nouvel institut d'émission entre 2023 et 2025. Ce processus s'accompagnera entre autres du renforcement du mécanisme de surveillance multilatérale de la CEDEAO, de l'harmonisation des statistiques de balance des paiements et de la mise en place d'un fonds communautaire de solidarité et de stabilisation macroéconomique.

4|2 Des réponses panafricaines et régionales coordonnées face à la crise

L'Union africaine (UA) a joué un rôle proactif de coordination et d'appui aux efforts de ses États membres, complétant les efforts des institutions financières internationales. Dès mars 2020, la Commission de l'UA a formulé une « stratégie continentale conjointe » pour lutter contre le développement de la pandémie et limiter ses retombées économiques et sociales sur le continent africain. Dans ce cadre, le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) a mis en œuvre un programme de soutien au dépistage (*Partnership to Accelerate Covid-19 Testing – PACT*) qui favorise le stockage, la distribution, l'administration des tests et la collecte des résultats. L'UA a enfin contribué à la mobilisation de moyens financiers pour faire face à la pandémie, d'une part en plaidant auprès des partenaires internationaux et, d'autre part, en créant un fonds d'intervention contre la Covid-19, appuyé sur une levée de 300 millions de dollars.

L'initiative African Vaccine Acquisition Task Team (Avatt) a été lancée en novembre 2020 par l'UA afin de soutenir l'accès, encore très limité, de la population africaine à la vaccination. Elle vient compléter le mécanisme Covax dont bénéficient également les pays les plus vulnérables. Dans le cadre de l'Avatt, et avec le soutien financier de la Banque mondiale, l'UA a ainsi commandé, au 1^{er} trimestre 2021, 670 millions de doses de vaccins – dont 400 auprès du laboratoire Johnson & Johnson. Afin d'assurer l'immunité collective du continent, CDC Afrique vise un taux de vaccination de 60 % de sa population, soit 750 millions de personnes d'ici la fin 2022.

Au niveau sous-régional, les structures communautaires ont valorisé les outils à leur disposition pour atténuer les effets néfastes de la Covid-19.

Plusieurs communautés économiques régionales – la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) – ont adopté entre avril et mai 2020 des lignes directrices harmonisant les règles de contrôle applicables aux échanges transfrontaliers. Ces cadres harmonisés

ont permis de faciliter les échanges de biens essentiels et de limiter les ruptures de chaînes d'approvisionnement. Sur le plan strictement sanitaire, l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) a fourni un appui technique et contribué à la coordination des efforts nationaux de lutte contre la propagation du virus en Afrique de l'Ouest. La crise a également accéléré les échanges au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en vue de la création d'une Organisation de la santé de l'Afrique centrale (Osac).

ENCADRÉ 2

Le Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone franc (CLAB)

Créé en septembre 2000 à l'initiative des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales de la Zone franc, le CLAB est une instance de coordination qui rassemble les institutions impliquées en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT), en France et dans les quinze pays africains liés à elle par des accords de coopération monétaire. La Banque de France assure son secrétariat.

Il a notamment pour mission : i) d'apporter un appui technique aux institutions des pays de la Zone franc en vue de faciliter la mise en conformité de leur cadre juridique avec les exigences internationales en matière de LCB/FT ; ii) de favoriser l'adoption de dispositifs réglementaires et opérationnels efficaces sur les plans national et régional ; et iii) de sensibiliser l'ensemble des opérateurs économiques et des acteurs publics des pays membres en matière de LCB/FT. À cet effet, il peut proposer aux ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des lignes de conduite, des recommandations ou des avis sur des questions intéressant la LCB/FT.

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a assurée en 2020 la présidence, tournante, du CLAB, reprise en 2021 par la Banque centrale des Comores (BCC). Le comité se réunit ordinairement deux fois par an ; ses dernières sessions ont eu lieu le 24 février 2020 à Yaoundé (Cameroun), puis les 20 octobre 2020 et 16 mars 2021 par visioconférence. Les membres du CLAB ont notamment assuré le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action LCB/FT de la Zone franc adopté en 2018 – dont l'échéance a été reportée de fin 2020 à fin 2021 – et des processus d'évaluation mutuelle du Giaba¹ et du Gabac² (cf. carte ci-après). Ils se sont également prononcés en faveur d'un approfondissement du rôle d'appui technique du comité. Expertise France³ a en outre présenté, lors de la session de mars 2021, son programme OCWAR-M⁴ déployé dans les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) de l'UEMOA et la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) sont devenus membres du CLAB le 2 novembre 2020. Cela porte à quatorze le nombre de membres : la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Commission bancaire de l'UMOA (CB-UMOA), la Commission de l'UEMOA, le CREPMF, le Giaba, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), la Commission de la CEMAC, la Cosumaf et le Gabac, la Banque centrale des Comores (BCC), la Banque de France, ainsi que les ministères français en charge des Finances et des Affaires étrangères. Le Groupe d'action financière (Gafi) est membre observateur.

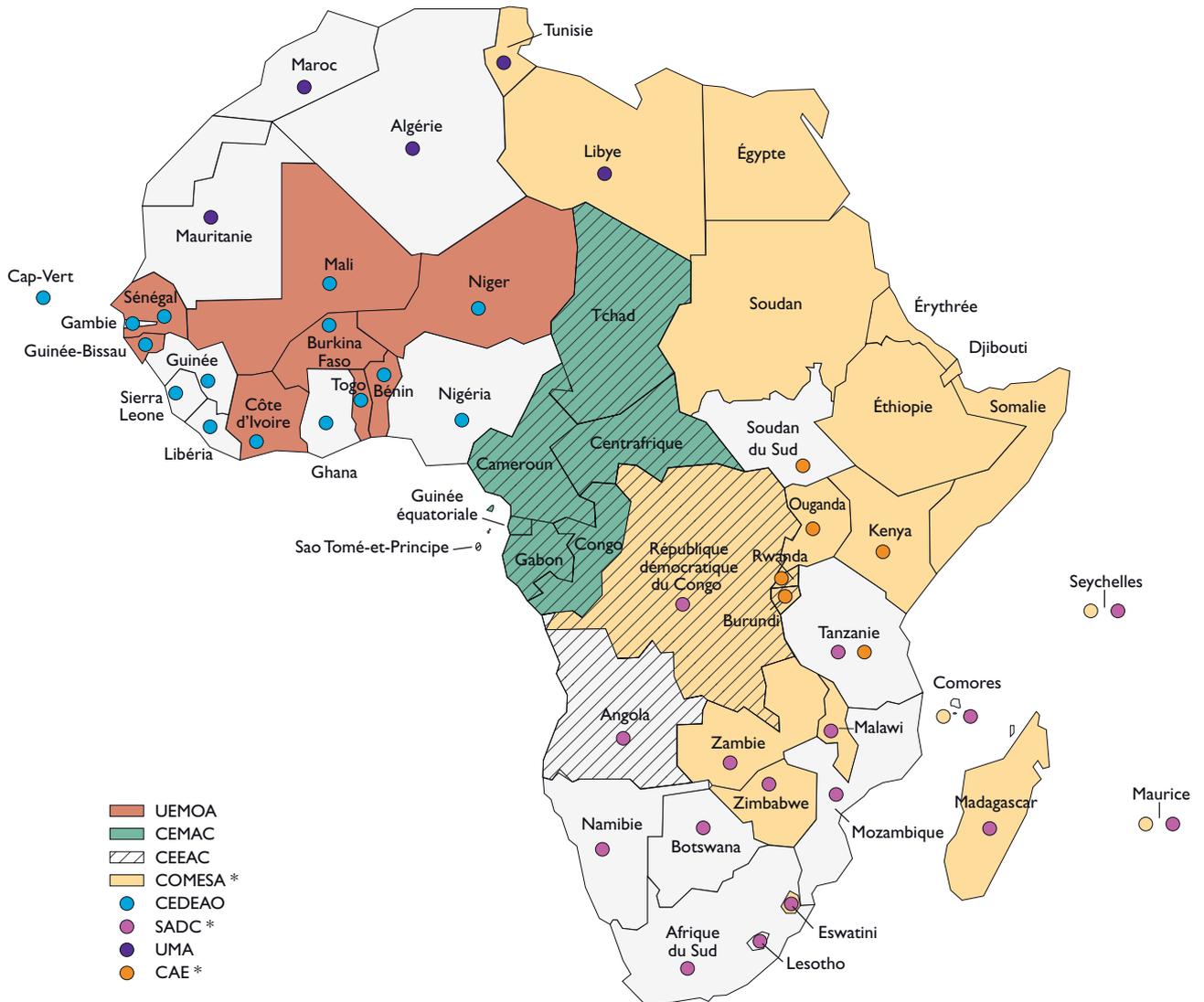
1 Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest.

2 Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale.

3 Expertise France est l'agence publique française de conception et de mise en œuvre de projets internationaux de coopération technique.

4 Organised Crime: West African Response to Money Laundering and the Financing of Terrorism, programme visant à renforcer en Afrique de l'Ouest la lutte contre la criminalité organisée en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

LES ZONES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE



* Les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté des États de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont signé l'accord, en cours de ratification, créant une zone de libre-échange tripartite (*Tripartite Free Trade Area – TFTA*), excepté la Tunisie et la Somalie.

Note : Tous les pays africains sauf l'Érythrée ont signé l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), en cours de ratification.

Organismes régionaux de type Gafi (Groupe d'action financière)

- **Gabac**, Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale
Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, Centrafrique, République démocratique du Congo, Tchad.
- **Gabaoa**, Groupe anti-blanchiment en Afrique orientale et australe
Angola, Afrique du Sud, Botswana, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Eswatini, Seychelles, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe, Burundi.
- **Gafimoan**, Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
Algérie, Égypte, Maroc, Somalie, Tunisie.
- **Giaba**, Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.



Le point de vue de la Ferdi Pour une réforme des critères d'allocation des aides multilatérales au développement, ainsi qu'une meilleure sélectivité des aides bilatérales



FONDATION POUR LES ÉTUDES
ET RECHERCHES SUR
LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

La vulnérabilité d'une économie résulte de la survenance ou de la récurrence de chocs de nature exogène, qui sont d'origines diverses, économiques, climatiques, sociétales. Il peut s'agir de l'instabilité du prix international des produits primaires, qui constituent encore une forte proportion des exportations de nombreux pays, d'épisodes de sévère sécheresse (ou à l'inverse d'inondations), qui réduisent drastiquement la production agricole, de violences, lorsque le pays devient la plaque tournante d'un commerce international de drogue ou qu'il subit l'incursion de bandes armées étrangères ou encore, comme l'expérience récente l'a encore montré, d'épidémies coûteuses en vies humaines mais aussi en matière d'activité économique. De plus, de nombreux pays risquent d'être dans un avenir proche particulièrement touchés par le changement climatique, alors même qu'ils n'en sont quasi aucunement responsables. Cela constitue un défi pour la politique d'aide internationale des pays développés.

De nombreux facteurs structurels entraînent une forte sensibilité ou exposition des économies aux chocs exogènes, qu'il s'agisse de leur petite taille, de leur localisation géographique peu avantageuse, ou simplement de leur faible niveau de développement, lequel se traduit par un manque d'infrastructure et une faible diversification des économies. Il appartient certes aux politiques nationales de pallier les conséquences des chocs exogènes. Cependant, si la résilience à la vulnérabilité dépend en grande partie du comportement des gouvernements, elle est aussi conditionnée par des facteurs structurels. Le faible niveau de développement d'un pays s'accompagne en général d'un bas niveau d'éducation et de santé, d'une composition de la population marquée par une proportion élevée de jeunes et souvent de la présence de réfugiés en provenance d'autres pays eux-mêmes vulnérables, ou encore d'une importante fuite des cerveaux limitant d'autant plus les capacités locales. Ces vulnérabilités des économies pèsent sur leurs finances publiques et rendent difficiles les politiques budgétaires contracycliques. De plus, un faible capital humain réduit les capacités des secteurs public et privé, essentielles à la résilience. C'est pourquoi la lutte contre la vulnérabilité doit être au cœur de la politique d'aide internationale aux pays en développement.

La question de l'allocation des fonds concessionnels est traitée par les institutions internationales, notamment par les banques multilatérales de développement. Ce traitement implique un arbitrage entre critères de performance et critères de besoin, la difficulté principale venant de ce que les pays les plus fragiles (et ayant le plus de besoins) sont aussi les pays jugés les moins performants. Cette difficulté de l'allocation basée sur la performance (ABP, en anglais performance-based allocation – PBA) a été surmontée en recourant arbitrairement à une catégorie d'États dits fragiles (ou en transition), auxquels est allouée une enveloppe spécifique. Toutefois, cela ne permet pas de prendre en compte les différents degrés de fragilité ou de vulnérabilité ni entre les pays qui sont dits fragiles et qui bénéficient de l'enveloppe, ni entre les autres pays qui restent eux aussi fragiles dans une certaine mesure. De la même manière, les pays les plus vulnérables, notamment aux catastrophes naturelles, dont la récurrence limite fortement les capacités d'emprunt et d'endettement, ne sont pas toujours les plus pauvres. De même, enfin, les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique ou sujets à des dynamiques régionales défavorables (notamment au terrorisme transfrontalier) ne sont pas clairement identifiés par les trois indicateurs de la formule de l'ABP. Comme dans le cadre du traitement de la fragilité, les principales banques de développement ont préféré recourir à une multitude de dispositifs spécifiques plutôt que d'intégrer ces considérations à l'ABP.

Une solution simple et cohérente consiste pourtant à faire reconnaître la vulnérabilité structurelle des pays, exogène en ce sens qu'elle ne dépend pas de leur politique présente, comme critère d'allocation des fonds concessionnels. Cela peut faire éviter de recourir à des catégories de pays toujours discutables, sans nullement conduire à renoncer aux critères traditionnels de performance (ou de gouvernance), au demeurant améliorables, et de revenu par tête¹. Face à des

¹ Cet argument et ceux qui suivent ont été développés dans divers travaux (cf. Guillaumont et al., 2017 et 2020).

.../...



vulnérabilités aiguës et aux multiples dimensions (vulnérabilité économique, vulnérabilité au changement climatique, vulnérabilité socio-politique, vulnérabilité à l'égard de la Covid-19), il est devenu essentiel d'aider de façon préventive les pays en développement à les affronter, sachant que presque tous, mais sous des formes et à des degrés variés, sont vulnérables aux chocs exogènes. Il s'agirait de passer de la performance-based allocation à une « performance and vulnerability based allocation » (PVBA). Le même principe devrait guider l'analyse ex post de la sélectivité des différents bailleurs de fonds pour juger de la qualité de l'allocation de leur aide, en fonction non seulement de la gouvernance et du revenu par tête des pays qu'ils aident, mais aussi de leur vulnérabilité structurelle.

Rappelons qu'en 2012 l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/67/221, le 21 décembre) avait dans une résolution consacrée à la classification des pays les moins avancés (PMA) invité les partenaires du développement à utiliser comme critères d'allocation de leur aide les trois critères d'identification des PMA que sont le revenu par tête, le faible niveau de capital humain et la vulnérabilité économique (structurelle)². C'est ce qu'avait fait l'Union européenne dès 2014, en reprenant les mêmes critères et en y ajoutant un critère de gouvernance, pour définir les critères d'allocation du Fonds européen de développement et pour l'Instrument de coopération pour le développement³.

1| Un principe juste, efficace et transparent

Prendre en compte la vulnérabilité structurelle dans l'allocation de l'aide correspond à un principe à la fois juste, efficace, et transparent. C'est un principe juste, parce que la vulnérabilité structurelle sous ses différentes formes est un handicap pour le développement durable et que la justice à l'échelle internationale vise à égaliser les chances entre les pays. C'est aussi un principe efficace, les recherches entreprises au cours des deux dernières décennies ayant montré que l'aide avait une plus forte efficacité marginale dans les situations de vulnérabilité, car elle contribue à amortir les chocs (pour une synthèse, cf. Guillaumont et Wagner, 2014). C'est enfin un moyen d'améliorer la transparence des règles d'allocation établies dans les institutions multilatérales, où la nécessité de combiner la recherche de la performance avec la réponse aux besoins spécifiques des pays, ainsi qu'aux grands enjeux publics mondiaux, a conduit à multiplier les exceptions à la règle de base de l'allocation fondée sur la performance et à la rendre en pratique peu transparente, au point qu'elle a pu être considérée comme non réellement appliquée⁴. Prendre en compte dans un cadre logique et simple la vulnérabilité structurelle à côté de la performance permet de mieux marquer la place de celle-là et conduit à plus de cohérence.

De la même manière, le ciblage préventif des vulnérabilités limiterait également les risques liés à la fragilité politique. En effet, dans leur dernier rapport sur la fragilité et les conflits, la Banque mondiale ainsi que les Nations unies⁵ estiment considérables les coûts des dommages évités aux pays touchés par un conflit ainsi que les « économies » réalisées pour la communauté des donateurs si davantage de ressources étaient consacrées à la prévention, c'est-à-dire si des ressources supplémentaires étaient consacrées aux situations à haut risque avant le déclenchement de la violence⁶.

2| Les difficultés à surmonter : évaluer la vulnérabilité structurelle et protéger les perdants

S'il y avait un accord sur le principe suivant lequel la vulnérabilité jointe à un faible niveau moyen de revenu justifie une aide relativement importante et doit simultanément guider l'allocation entre pays, il conviendrait de pouvoir répondre à deux objections pratiques.

² <https://www.un.org/>

³ Commission européenne et Service européen pour l'action extérieure, « Methodology for country allocations: European Development Fund and Development Cooperation Instrument 2014-2020 ». <https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/>

⁴ Cf. Guillaumont et Wagner (2015).

⁵ ONU et Banque mondiale (2018), Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict, Washington, D.C.

⁶ Selon leur scénario principal, cette prévention ciblée dans seulement cinq pays par an permettrait d'éviter environ 34 milliards de dollars de pertes économiques par an pour un coût de 2,1 milliards. En outre, la communauté des donateurs économiserait près de 1,2 milliard chaque année pour le maintien de la paix dans le monde. Le même rapport estime également que cette nouvelle approche préventive réduirait le nombre de réfugiés de plus de 1,5 million en quinze ans. Il conclut alors fortement en faveur de la prévention, en indiquant qu'elle deviendrait « rentable » à un horizon de quinze ans. En effet, le rapport estime que des économies de coûts substantielles liées à la prévention seraient tout de même observées même si l'action préventive ne fonctionnait que dans 25 % des cas.

.../...



La première objection est celle de la difficulté d'établir des indicateurs de vulnérabilité qui soient susceptibles de servir de critère d'allocation des aides multilatérales, comme de sélectivité géographique pour évaluer les aides bilatérales. Il devrait être possible de promouvoir un consensus sur des indicateurs, à condition de bien établir leur objet et leur méthode, notamment leur pertinence pour servir de critère d'allocation : seule doit alors être prise en compte la vulnérabilité exogène par rapport à la politique présente des pays, celle qui a été qualifiée plus haut de vulnérabilité structurelle. Certes les structures présentes, de même que le revenu par tête, ont été très influencées par les politiques passées, mais les gouvernants actuels ne peuvent être tenus pour responsables que de leur politique présente, laquelle est évaluée dans l'indicateur de performance. De plus, prendre en compte la vulnérabilité dans l'allocation évite que les populations des pays où la fragilité est forte et la gouvernance faible soient pénalisées à la fois du fait de celle-ci et de la faiblesse de l'allocation. Il convient aussi que la vulnérabilité exogène soit saisie dans ses différentes dimensions, économique, climatique, socio-politique.

Il est à noter que l'Assemblée générale des Nations unies, dans une résolution de décembre 2020 (A/RES/75/215), a fait valoir dans cette perspective l'intérêt d'un tel indicateur multidimensionnel de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement et demandé que sa mesure fasse l'objet de travaux appropriés⁷. Cela vaut tout autant pour les pays africains que pour les petits États insulaires. De tels travaux sont en cours, notamment au secrétariat du Commonwealth, et peuvent s'appuyer sur de nombreuses études réalisées en la matière, notamment à la Ferdi, précisément dans le but de définir un critère pertinent d'allocation.

La seconde difficulté d'une réforme des règles d'allocation est qu'elle peut être politiquement difficile à appliquer à enveloppe constante puisque, si elle renforce la part de certains pays, elle diminue celle des autres. La mobilisation de ressources financières accrues devrait sur le plan politique faciliter une réforme de leur allocation, de façon qu'à la diminution de la part relative qui en résulterait pour certains pays ne corresponde pas une diminution absolue ou que celle-ci soit du moins atténuée.

3| La vulnérabilité pour aller au-delà du revenu par tête et des catégories dichotomiques

L'architecture actuelle de l'accès aux financements concessionnels est essentiellement fondée sur la catégorisation des pays de manière dichotomique. Un revenu par tête inférieur à 1 185 dollars ouvre l'accès à la fenêtre concessionnelle de l'Association internationale de développement (AID, affiliée à la Banque mondiale). Entre autres critères liés aux conflits armés et à la présence de réfugiés, une valeur de l'indicateur d'évaluation de la performance des politiques publiques (country policy and institutional assessment – CPIA) fixée arbitrairement comme inférieure à 3 implique que le pays est considéré comme fragile par la Banque mondiale. Un système relativement similaire est également mis en œuvre à la Banque africaine de développement afin de bénéficier des ressources de la facilité pour l'appui à la transition (FAT).

La complexité des enjeux combinée à la multiplication des objectifs du développement ont conduit à la prolifération d'instruments auxquels les pays sont éligibles ou non et cela sans que soit pris en compte de quelconque manière le caractère continu ainsi que la complexité de l'ensemble des interactions entre handicaps structurels. Ainsi, le recours au produit par tête à des fins d'éligibilité cache une très grande hétérogénéité en matière de vulnérabilité structurelle au sein des pays et de nombreux États, notamment les petits États insulaires, qui bien que parmi les plus vulnérables du monde n'ont pas accès aux financements concessionnels ni aux mécanismes d'allègement de la dette. La prise en compte de la vulnérabilité non pas uniquement comme critère d'allocation mais aussi pour l'accès aux ressources en permettrait une répartition plus équitable.

⁷ Le paragraphe 8(a) de la Résolution A/RES/75/215 demande au secrétaire général « de formuler, dans le cadre du rapport sur l'application de la présente résolution qu'il lui soumettra à sa soixante-seizième session, des recommandations au sujet de l'élaboration potentielle d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement et de la coordination des travaux y relatifs au sein du système des Nations unies, y compris la mise au point définitive et l'utilisation potentielles de l'indice ». <https://undocs.org/fr/A/RES/75/215>



Bibliographie

Guillaumont (P.), Guillaumont Jeanneney (S.) et Wagner (L.) (2017)

« *How to take into account vulnerability in aid allocation criteria and lack of human capital as well: improving the performance-based allocation* », *World Development, Special Section: Reforming Performance-Based Aid Allocation Practice, vol. 90, p. 27-40.*

Guillaumont (P.), Guillaumont Jeanneney (S.) et Wagner (L.) (2020)

Mesurer les vulnérabilités pour allouer l'aide au développement, en particulier en Afrique, *Ferdi, 148 p.*

Guillaumont (P.) et Wagner (L.) (2014)

« *Aid effectiveness for poverty reduction: lessons from cross-country analyses, with a special focus on vulnerable countries* », *Revue d'économie du développement, vol. 22, p. 217-261.*

Guillaumont (P.) et Wagner (L.) (2015)

« *Performance-based allocation (PBA) of foreign aid : still alive ?* », dans *Arvin (M.) et Lew (B.) (éd.), Handbook on the Economics of Foreign Aid, Edward Elgar Publishing, chap. 2.*

2

ENJEUX ET DÉFIS

SITUATION SANITAIRE ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA CRISE EN AFRIQUE

Melchior Clerc, Luc Jacolin, Thibault Lemaire et Nathan Viltard

À première vue, l'Afrique apparaît moins touchée par la pandémie de Covid-19 que les pays émergents ou avancés du fait d'une moindre prévalence épidémique. Ce constat, largement partagé, doit être significativement nuancé, du fait de vagues épidémiques début 2021, de la persistance de risques sanitaires élevés compte tenu de la faiblesse des systèmes de santé, de fortes incertitudes pesant sur les statistiques de santé et de la lenteur de la vaccination.

En dépit de cette faible prévalence, les conséquences économiques de la pandémie en Afrique sont importantes et proviennent essentiellement d'effets externes. La forte baisse des prix des matières premières en 2020, en particulier du pétrole, a touché les pays africains exportateurs nets, tandis que les mesures de distanciation physique ont tari les flux touristiques. Dans le même temps, les investissements directs et de portefeuille de l'étranger ont fortement reculé, sans que les transferts de migrants ou l'aide publique au développement (APD) prennent le relais. Les déséquilibres budgétaires et extérieurs sont très inquiétants dans des pays ne disposant que de faibles marges de manœuvre budgétaires et, pour beaucoup, en situation de risque élevé de surendettement.

Le faible développement économique et humain en Afrique amplifie les conséquences de la crise. Toutes choses égales par ailleurs, les retards de croissance, ou le recul de la richesse par habitant se traduisent par une montée de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, ou des pertes d'accès aux services sanitaires et éducatifs. Ainsi, les progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) risquent d'être remis en cause. Si les choix de stratégies de sortie de crise et de financement du développement relèvent avant tout des responsabilités de chaque pays, la question de la solidarité internationale se pose pleinement face à la crise et aussi à moyen terme.

1| Une diffusion plus faible et en décalage de la pandémie, associée à d'importants risques sanitaires en 2021

Les risques sanitaires engendrés par la pandémie apparaissent particulièrement élevés en Afrique

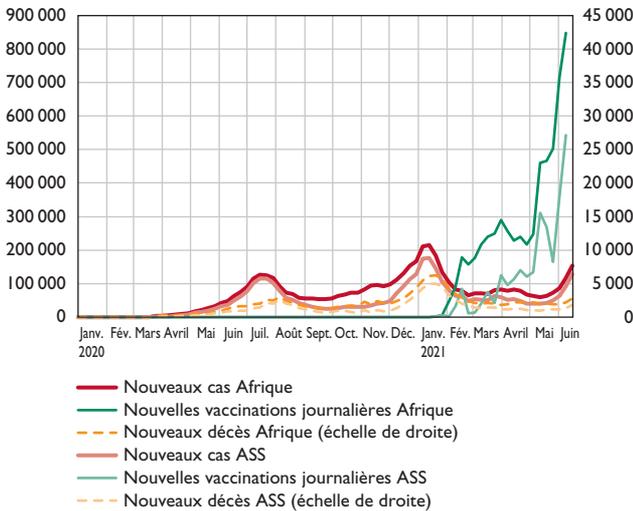
L'Afrique a fait face à de nouvelles vagues épidémiques en 2021, en début d'année sous l'effet de la diffusion du variant Bêta (surnommé « sud-africain ») et surtout, depuis juin 2021, du variant Delta (cf. graphique *infra*). La prévalence est ainsi passée de 7 nouveaux cas hebdomadaires par million d'habitants en Afrique, début mars 2021, à 24 fin juin, contre environ 67 en Europe, 37 aux États-Unis et plus de 310 en Amérique du Sud (OMS, sources nationales). À fin juin 2021, la prévalence de la pandémie en CEMAC et en UEMOA demeurerait proche en moyenne de l'ensemble du continent, avec toutefois de fortes différences selon les pays (entre 0,06 et 5 nouveaux cas hebdomadaires par million d'habitants en CEMAC et entre 0,25 et 3,12 en UEMOA).

Si le différentiel entre l'Afrique et le reste du monde s'est ainsi quelque peu réduit, la diffusion du virus y demeure néanmoins plus faible. Ce différentiel relève de facteurs économiques, démographiques et climatiques, ainsi que d'une moindre urbanisation. Il résulterait également du faible nombre de tests menés (moins de 80 pour mille habitants en Afrique, contre environ 600 en Europe à fin mars – OMS, sources nationales) et du faible accès aux services sanitaires.

La vaccination monte en puissance en Afrique depuis mai 2021. Elle reste toutefois trop faible pour espérer une couverture vaccinale suffisante à court terme : 2,6 % de la population africaine a reçu au moins une dose à fin juin, contre 41,4 % en Europe. À l'exception de la Guinée équatoriale (10,7 %), la couverture vaccinale

Évolution hebdomadaire de la pandémie en Afrique et en Afrique subsaharienne

(en unités – arrêté au 25 juin 2021)



Sources : OMS, Our World in Data (à partir de sources officielles).

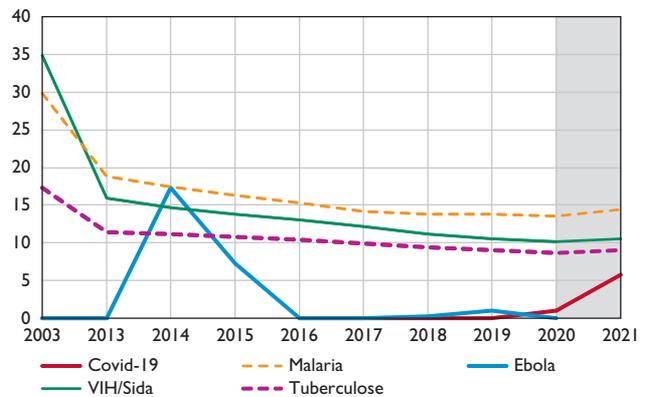
de l'ensemble des États de la CEMAC demeurait inférieure à celle du continent africain à fin juin (de 0,09 % à 2,1 %). Si les taux de vaccination sont supérieurs à la moyenne du continent au Togo (3,5 %), Sénégal (3,1 %) et Côte d'Ivoire (2,8 %), ils demeurent inférieurs à 1 % dans les autres pays membres de l'UEMOA.

Le décalage apparent de la diffusion épidémique va de pair avec d'importants risques sanitaires persistants. Le contrôle des épidémies déjà présentes mobilise une part importante des ressources médicales et financières disponibles, sans possibilité de reporter de quelques mois les traitements nécessaires. La crise pourrait déboucher sur une hausse de la mortalité liée à plusieurs épidémies concomitantes (cf. graphique *infra*), de 10 % dans le cas du VIH (sida) d'ici à 2025, de 20 % et 36 % pour la tuberculose et la malaria (Hogan *et al.*, 2020). Par ailleurs, la République démocratique du Congo et la Guinée ont affronté de nouvelles flambées du virus Ebola début 2021, illustrant les risques de résurgence épidémique de Covid-19 en l'absence d'une vaccination suffisante pour atteindre l'immunité collective. Enfin, le réchauffement climatique pourrait accroître à moyen terme la pression des épidémies tropicales (Patz *et al.*, 2003).

L'adhésion des populations aux directives de santé publique est une condition importante du succès

Fardeau épidémique en Afrique subsaharienne

(en décès pour 100 000 habitants, par trimestre – arrêté à fin mars 2021)



Note : Concernant Ebola, échantillon réduit aux pays touchés (Guinée, Sierra Leone, Libéria et République démocratique du Congo).

Sources : OMS, Our World in Data (à partir de sources officielles). Projections sur fond tramé.

des campagnes de vaccination. Selon une enquête du Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (CACM), seules un quart des personnes interrogées considèrent les vaccins comme sans danger, contre 70 % en moyenne dans le monde. Plusieurs scandales (traitements Trovan en 1995 et Tenofovir en 2005) liés à des campagnes de tests menées en Afrique, ainsi que certaines positions gouvernementales anti-vaccin alimentent les craintes. La forte contagiosité du virus suscite une inquiétude nouvelle lorsqu'il s'agit de se rendre dans les hôpitaux, avec des effets indirects sur la santé de populations généralement moins touchées par la Covid-19, comme les enfants et les femmes en âge de procréer (Robertson *et al.*, 2020). Ces effets reflètent en partie les carences de l'APD dans le secteur de la santé, qui se concentre principalement sur la lutte contre les maladies infectieuses et peu sur la résilience face aux crises (Debels-Lamblin et Le Goff, 2020).

Les leçons de la gestion du VIH et du virus Ebola tendent à montrer qu'une réponse centrée sur les droits humains (accès égal aux soins, information partagée) et portée par les communautés (mise à contribution des autorités religieuses et locales) facilite l'adhésion populaire (Vega, 2016). Une communication ciblée de la part des autorités est également importante pour répondre à l'hétérogénéité des perceptions des populations, entre régions, groupes socio-économiques et niveaux d'éducation notamment (Mathonnat *et al.*).

Les campagnes de vaccination, récemment lancées doivent être accélérées pour réduire les incertitudes

Des campagnes de vaccination ont été entamées, pour des volumes encore faibles du fait d'un accès limité aux différents vaccins, à l'exception notable du Maroc. À fin mai 2021, l'ensemble des pays en développement (PED) a commandé 460 millions de doses, soit presque autant que les seules commandes américaines (480 millions de doses) et nettement moins que celles des économies émergentes ou développées (cf. graphique).

Ces stratégies de vaccination nationales sont appuyées par d'importants engagements internationaux, qui demeurent toutefois sous-financés.

Au cœur de ces engagements, le programme Covax¹, piloté notamment par Gavi, l'Alliance du Vaccin, est en cours de mise en œuvre. Sur les 237 millions de doses annoncées par le programme au premier round de vaccination début 2021 aux 142 pays bénéficiaires, dont 92 en développement et 40 africains, moins de 10 millions ont été livrées à fin mars. Le mécanisme Covax comporte deux composantes : l'une (*Advanced Market*

Commitment – AMC Covax) finance par dons les achats de vaccins des pays en développement (c'est-à-dire 92 pays éligibles à l'aide de l'Association internationale de développement [IDA], au PIB par tête inférieur à 4 000 dollars US) ; l'autre centralise les commandes des autres pays adhérents (98 pays).

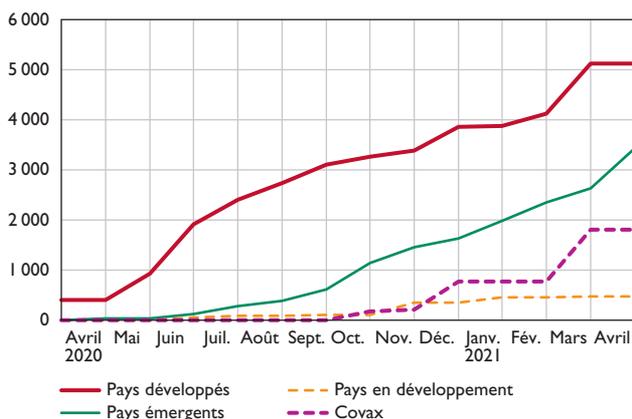
Les engagements de dons à l'AMC Covax s'élèvent à 9,6 milliards de dollars début mars 2020, et émanent majoritairement de fonds publics.

Les contributions de l'Union européenne (2,8 milliards), ainsi que des autres États membres du G7 (dont les États-Unis, 3,5 milliards) représentent 91 % du financement du programme (cf. graphique *infra*). La Fondation Gates (membre fondateur de Gavi en 1999) a promis une subvention de 206 millions. Néanmoins, ces fonds ne seront débloqués que graduellement entre 2021 et 2025, alors qu'AMC Covax a besoin de 5 milliards sur la seule année 2021 pour respecter ses objectifs annuels.

Les déboursements à l'AMC Covax ont atteint 3,4 milliards de dollars à mars 2021 (cf. graphique *infra*), notamment grâce à la Facilité de financement internationale pour la vaccination (*International Finance Facility for Immunisation* – IFFIm), organisation émettant des « obligations vaccinales » depuis 2006 (3 milliards levés pour la Gavi). De nouvelles obligations ont

Commandes cumulées de doses de vaccins

(en millions de doses)

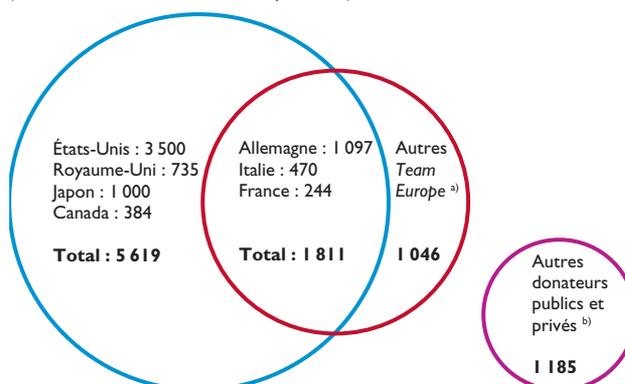


Notes : Commandes fermes prises en compte, commandes optionnelles non incluses. Covax, ou COVID-19 Vaccines Global Access, compte 190 pays participants.
Source : Duke Global Health Innovation Center.

¹ COVID-19 Vaccines Global Access : initiative mondiale qui vise à accélérer la production des vaccins contre la Covid-19 et à assurer un accès équitable à la vaccination (190 pays participants).

Engagements de dons à l'AMC Covax sur 2021-2025

(en millions de dollars – arrêté au 23 juin 2021)



a) Dont 489 millions de la Commission européenne.

b) Dont 206 millions de la Fondation Gates, 162 de la Suisse, 153 de l'Arabie saoudite et 141 de la Norvège.

Note : AMC Covax (Covid-19 Vaccines Advance Market Commitment), garantie de marché pour les vaccins contre la Covid-19.

Source : Gavi.

Enjeux et défis

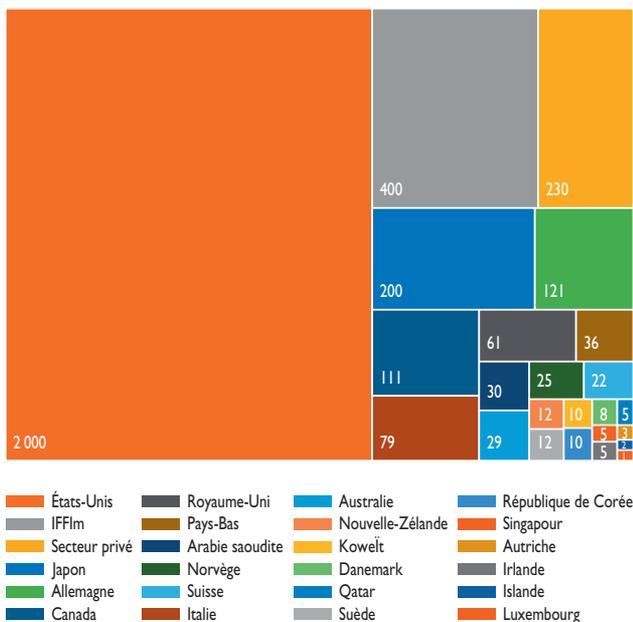
Situation sanitaire et conséquences socio-économiques de la crise en Afrique

été émises le 29 octobre 2020, à 0,375 % sur trois ans, pour un montant de 500 millions de dollars, dont 400 à destination du programme Covax. Ce mécanisme financier vise à convertir des engagements de dons de long terme en liquidités mobilisables immédiatement, en proposant aux investisseurs des obligations courant jusqu'au terme des engagements des donateurs.

En parallèle, dans les 92 pays éligibles à l'AMC, un programme encore inédit offre une indemnisation aux personnes qui ont subi un préjudice lié au vaccin, sans avoir à recourir aux tribunaux, grâce à une faible somme prélevée sur chaque dose subventionnée par le système de garantie de marché Covax de Gavi. Un tel mécanisme n'existe pas dans les pays extérieurs à l'AMC, les laboratoires demandant par exemple aux pays de l'Union européenne de prendre en charge les éventuelles victimes d'effets indésirables.

Déboursements à l'AMC Covax

(en millions de dollars – arrêté au 31 mars 2021)



Notes : AMC Covax (Covid-19 Vaccines Advance Market Commitment), garantie de marché pour les vaccins contre la Covid-19.
 IFFIm, International Finance Facility for Immunisation, ou Facilité de financement internationale pour la vaccination.
 Source : Gavi.

D'autres programmes de financement multilatéraux soutiennent l'accès à la vaccination :

- L'Union africaine, par l'initiative Avatt (*African Vaccine Acquisition Task Team*), a passé commande de 670 millions de doses pour 2021, dont 50 en avril-juin (selon Africa CDC). L'objectif affiché est de vacciner 60 % de la population (1,5 milliard de doses nécessaires, d'un coût estimé entre 7 et 10 milliards de dollars). Les doses commandées par l'Avatt, subventionnées par l'Afreximbank, sont disponibles à bas prix (de 3 à 10 dollars par dose selon les vaccins, niveau équivalent aux achats par Covax) ;
- La Banque mondiale finance également la vaccination de certains pays à faible revenu (PFR) dans le cadre de son large programme de riposte initiale à la pandémie de Covid-19. Son volet sanitaire (évalué à 12 milliards de dollars) peut financer à la fois des achats liés aux campagnes de vaccination et des investissements visant à renforcer les systèmes sanitaires sur plusieurs années (équipements, formation, assistance technique) ;
- Les demandes de suspension des brevets de propriété intellectuelle peuvent aussi faciliter l'accès aux vaccins.

Face à l'accélération de l'épidémie, et dans un contexte de course internationale à la vaccination, certains pays africains s'approvisionnent en recourant à des accords bilatéraux.

À début mars 2021, de nombreux dons ou ventes de doses à tarif préférentiel (entre le prix de marché et les tarifs proposés par Covax) émanant de la Chine (Sinovac, Sinopharm – 3,15 millions de doses destinées à 53 pays, dont 19 africains), de la Russie (Sputnik-V – 100 000 doses fournies à trois pays africains) et de l'Inde (Astra Zeneca – 500 000 doses réparties sur huit pays du continent) ont parfois constitué les premiers arrivages dans les pays en développement (PED). En dépit de leur volume limité, ils ont produit un effet médiatique assez fort, mais momentané par rapport au programme Covax (cf. Bondaz, 2020).

La crise sanitaire constitue ainsi un double défi pour le continent africain.

À court terme, alors que les progrès des campagnes de vaccination dans les pays avancés se traduisent par un déconfinement et une reprise de l'activité économique, l'accélération des campagnes vaccinales semble plus que jamais nécessaire pour que

le continent puisse profiter de la reprise attendue. Ainsi, face à une répartition internationale inégale des doses disponibles et au sous-financement des programmes de vaccination nationaux comme internationaux, plusieurs leviers peuvent être mobilisés rapidement et en parallèle, avec notamment : une intensification des exportations de vaccins, un renforcement des financements disponibles, et le partage des brevets. Une action coordonnée de la communauté internationale, notamment à travers le FMI et la Banque mondiale, pourrait permettre une mise en place rapide de ces mesures.

À moyen et long terme, le principal objectif est de renforcer durablement les systèmes sanitaires et les capacités locales de production de vaccins et autres produits pharmaceutiques, dans la perspective de campagnes de vaccination annuelles ou de crises sanitaires et climatiques plus fréquentes (Fondation Mo Ibrahim, 2021). Ceci suppose pour les pays africains d'importants efforts de mobilisation des ressources internes et une amélioration de l'efficacité des investissements publics en faveur des Objectifs de développement durable. La pandémie pose plus généralement la question des priorités à définir dans l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et du rôle des partenaires internationaux du développement du continent.

2| Les conséquences socio-économiques de la crise en Afrique, particulièrement graves dans les pays les plus vulnérables, compliquent à moyen terme l'atteinte des Objectifs de développement durable

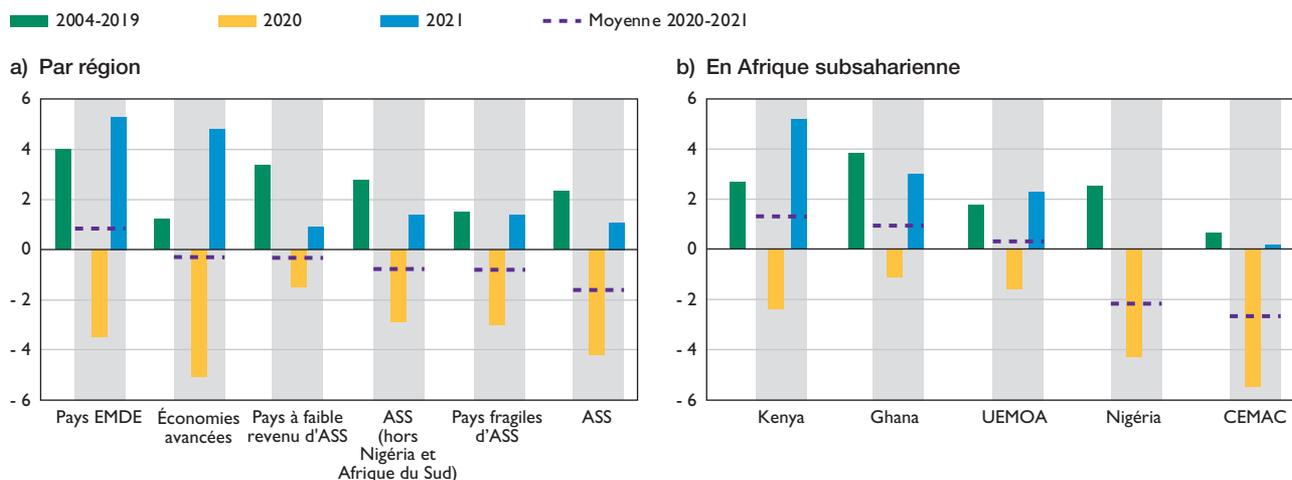
L'impact macroéconomique de la crise sur les pays africains risque de perdurer

Indépendamment des risques sanitaires, les pays africains sont particulièrement vulnérables aux effets de contagion économique provenant des pays avancés. La récession mondiale de 2020 s'est avant tout transmise aux pays africains par une chute du tourisme et des exportations, en lien avec la forte baisse des prix des matières premières, notamment du pétrole. L'activité économique a ainsi fortement reculé de 1,5 % en Afrique du Nord et de 1,7 % en Afrique subsaharienne en 2020, conjointement à un creusement des déséquilibres budgétaires et extérieurs.

Cette dégradation fait planer la menace d'un effet de ciseau avec les autres pays (*great divergence*), hypothèse développée notamment par le FMI (Gopinath, 2021). Si en 2020 l'activité économique a été relativement moins touchée dans les PFR que dans les pays avancés et

Évolution moyenne du PIB par tête

(en %)



Notes : ASS, Afrique subsaharienne ; CEMAC, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; EMDE, Emerging Market and Developing Economies, ou marché émergent et économies en développement ; UEMOA, Union économique et monétaire ouest-africaine.

Source : FMI, Perspectives économiques régionales, avril 2021.

Enjeux et défis

Situation sanitaire et conséquences socio-économiques de la crise en Afrique

émergents, le rebond attendu y est également moindre. Les conséquences de la crise pourraient y être plus marquées en raison d'une croissance démographique plus forte, de la pauvreté (contrainte de subsistance), et d'effets socio-économiques à plus long terme (*long-term scarring*).

Le retour d'un PIB par tête en ASS sur les niveaux d'avant-crise pourrait être long. Selon le FMI (octobre 2021), le recul de 4,3 points de pourcentage du PIB par tête en ASS en 2020 (-3,4 et -4,9 points dans les pays émergents et avancés) serait suivi par une légère hausse en 2021 (+1,2 point, contre +5,1 et +5,0 points dans les pays émergents et avancés). Cet effet net annuel de -1,6% sur deux ans ferait régresser le PIB par tête à son niveau de 2013. Celui-ci ne retrouverait son niveau d'avant-crise qu'en 2023, contre 2021 pour les pays émergents et avancés, à la faveur d'une reprise de la croissance mondiale.

L'impact de la pandémie sur le PIB par tête diffère fortement entre les pays à revenu moyen et les PFR (parmi lesquels les pays fragiles). À fin 2021, l'Afrique du Sud et le Nigéria, particulièrement touchés par la Covid-19 et ayant mis en place des mesures de confinement strict, reviendraient respectivement à leur niveau de 2005 et 2010, selon les projections du FMI. Parmi les PFR, les pays fragiles ont été plus fortement affectés du fait de leur capacité fiscale limitée et des enjeux sécuritaires et politiques qui réduisent la confiance des ménages et des investisseurs (FMI, 2021).

En outre, les effets de la crise sont particulièrement forts dans les pays pétroliers (membres de la CEMAC – hors Centrafrique –, Nigéria), accentuant les effets déjà perceptibles du contre-choc pétrolier de 2015-2017. Comme le précise le FMI, ils seraient moins marqués dans les pays diversifiés (Kenya, Ghana) ou importateurs nets de pétrole (UEMOA). Dans tous les pays, l'accélération des pressions inflationnistes, liées principalement aux perturbations des circuits d'approvisionnement, augmenterait les pertes attendues de pouvoir d'achat, notamment pour les populations les plus vulnérables.

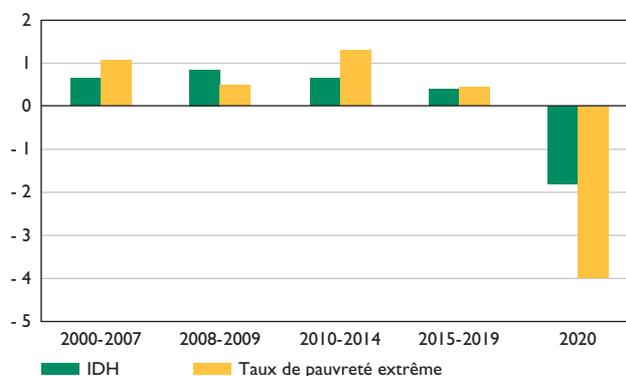
La crise peut entraver durablement la lutte contre la pauvreté

En l'absence de filets de sécurité sociale, la baisse du revenu par tête toucherait en particulier les populations les plus vulnérables, creusant ainsi les inégalités.

Après trois décennies de baisse constante, l'Unicef (2020) prévoit une augmentation de 4 points de pourcentage du taux de pauvreté extrême en ASS, marquant une régression d'une dizaine d'années. En parallèle, le Pnud (2020) annonce une baisse générale de l'indice de développement humain en ASS, vers son niveau de 2014, principalement due à une diminution du PIB par habitant et aux fermetures d'écoles. La crise contribue ainsi à un creusement des pièges à pauvreté (Bonds *et al.*, 2009).

Évolution de l'indice de développement humain (IDH) et de la pauvreté extrême en Afrique subsaharienne

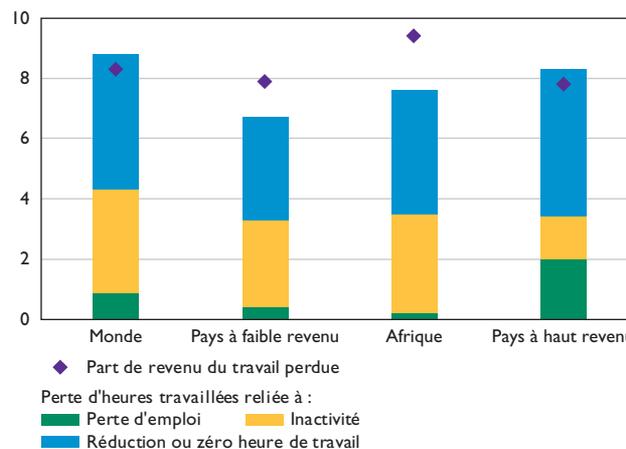
(en unité d'indice et point de pourcentage)



Sources : Nations unies (UNDP, Unicef), Banque mondiale (base PovcalNet pour les données de pauvreté avant 2018).

Perte d'heures travaillées et de revenu liée à la crise de la Covid-19 en 2020

(en %)



Note : Les pertes de revenu liées au travail sont calculées avant d'éventuels mécanismes de redistribution.

Source : OIT.

La divergence de trajectoire des pays africains s'explique notamment par une forte baisse du nombre d'heures travaillées et du revenu lié au travail,

affectant majoritairement les femmes et les jeunes dans le secteur informel. L'Organisation internationale du travail (OIT, 2021) prévoit une perte de 7,6 % d'heures travaillées en Afrique en 2020 (contre 8,3 % dans les pays à hauts revenus). Cette baisse résulte principalement d'une réduction des heures travaillées dans les pays à haut revenu, mais se traduit par davantage de pertes d'emplois en Afrique (notamment chez les jeunes qui se retrouvent inactifs). Par suite, les pertes de revenus liés au travail sont plus accentuées en Afrique que dans les pays à haut revenu.

L'apparition de crises alimentaires amplifierait les effets de ces pertes de revenu, surtout dans les PFR.

La FAO (2021) prévoit une progression sensible des difficultés liées aux famines et à la sous-alimentation (*food problem*) due aux impacts de la pandémie sur : i) le choc de revenu pour les populations ; ii) la rupture des chaînes d'approvisionnement ; iii) l'acheminement de l'aide humanitaire ; iv) les difficultés de productions liées aux chocs climatiques et au manque de travailleurs ; et v) l'apparition de tensions sociales. En 2020, le nombre de personnes en situation de sous-alimentation en Afrique augmenterait de 46 millions (soit une hausse de 3 points à l'échelle de la population, et particulièrement en ASS). Cette sous-alimentation se traduit par une hausse de la mortalité infantile (66 000 décès supplémentaires en 2020 – Headey *et al.*, 2020). La sous-alimentation pourrait engendrer des effets à long terme sur la santé, le développement cognitif et la future rémunération des enfants (Galasso *et al.*, 2017).

Les fermetures d'écoles ont eu des conséquences plus significatives et durables que dans les pays avancés

L'impact de la crise de la Covid-19 est particulièrement sévère en matière d'accès à l'éducation.

Bien que présentant des taux de contamination par la Covid-19 plus faibles que dans le reste du monde, les PFR et pays de l'ASS ont fermé leurs écoles plus de deux fois plus longtemps que les pays avancés (cf. graphique *infra*). L'impact de ces fermetures est multiple et durable : perte de connaissances, décrochage scolaire accru, notamment pour les élèves des milieux les plus pauvres et vulnérables. L'interruption de scolarité

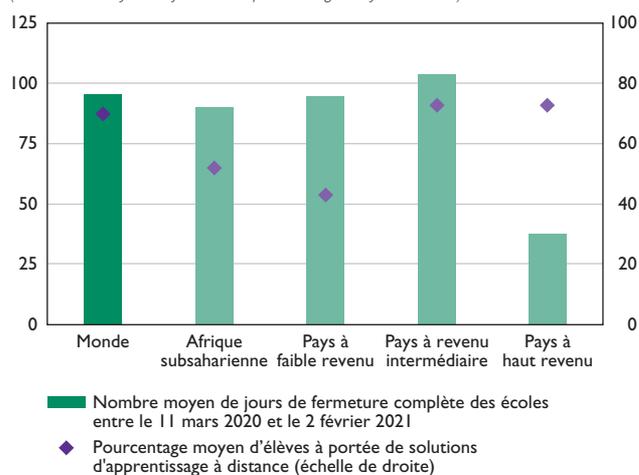
s'explique notamment par : i) le manque de suivi durant et après la période de fermeture d'école ; ii) l'augmentation du travail infantile lié à la crise économique (OIT et Unicef, 2020) ; iii) l'augmentation des grossesses précoces et des mariages infantiles, qui empêchera jusqu'à un million de filles en ASS de retourner à l'école après la pandémie, selon les estimations de World Vision International (Baker *et al.*, 2020).

Un accès plus restreint aux solutions d'apprentissage à distance des pays de l'ASS nourrit le risque d'une accentuation de la divergence avec les pays avancés.

Les inégalités d'accès aux médias traditionnels utilisés dans certains pays pour dispenser des cours, et surtout à Internet, limitent la prévention du décrochage scolaire, de la perte d'apprentissage, ainsi que la capacité des enseignants à proposer un suivi personnalisé à leurs élèves (Unicef, 2020). À l'image de l'ensemble des pays africains, la plupart des États membres de l'UEMOA (comme le programme ivoirien « Mon école à la maison ») et de la CEMAC ont ainsi proposé des solutions alternatives liant apprentissage en ligne et diffusion par la radio et la télévision de contenus éducatifs.

Fermetures d'écoles et accès aux solutions d'apprentissage à distance

(en nombre moyen de jours et en pourcentage moyen d'élèves)



Note : Un élève est à portée de solutions d'apprentissage à distance s'il a matériellement accès à au moins l'une d'entre elles : télévision, radio ou Internet.

Moyennes pondérées par la taille des populations d'élèves des pays concernés.

Sources : Unesco-Unicef-World Bank (Survey on National Education Responses to COVID-19 School Closures, 2021), Unicef (2020).

La crise met en lumière la nécessité de renforcer la résilience des pays pauvres, notamment par un engagement plus fort de la communauté internationale

La crise actuelle souligne les insuffisances du filet de sécurité financière des pays à faible revenu.

D'après le FMI, les besoins de financement à moyen terme des PFR sont particulièrement élevés pour non seulement mettre en œuvre des stratégies de sortie de crise et reconstituer des coussins financiers (200 milliards de dollars), mais aussi mener les investissements nécessaires à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 (250 milliards). Ces besoins de financement apparaissent d'autant plus élevés que le changement climatique risque également d'exercer une pression croissante sur le développement de ces pays, déjà confrontés à l'aggravation de la pression épidémique des maladies infectieuses (Giec, 2018 ; Patz *et al.* [OMS], 2003).

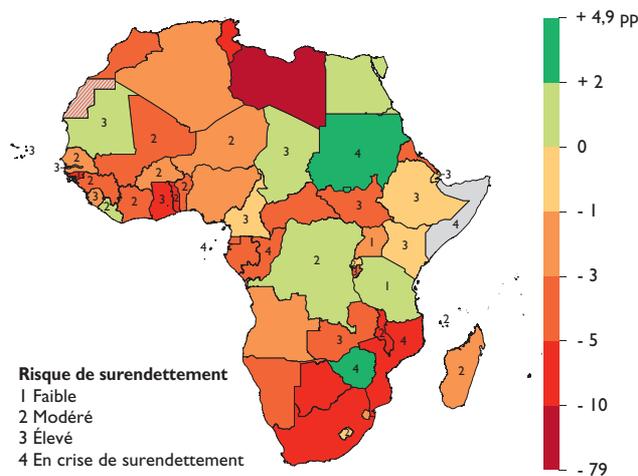
A contrario, en amplifiant le mouvement de numérisation, la crise peut favoriser des effets de rattrapage technologique (*leapfrogging effects*) dans les pays en développement (BAfD, 2021). L'inclusion financière numérique ouvre la voie par exemple à des gains importants de productivité dans les entreprises (Cariolle *et al.*, 2018) et de formalisation économique (Jacolin *et al.*, 2020). Elle pourrait par ailleurs améliorer la résilience des pays africains face aux crises, notamment par la mise en place de mécanismes de protection sociale mieux ciblés ou de solutions d'apprentissage en ligne plus personnalisées, pourvu que les inégalités d'accès (*digital divide*) soient combattues. La numérisation pourrait également améliorer le ciblage des mécanismes de sécurité sociale en fournissant des données plus précises sur le niveau de vie des populations et en facilitant le transfert d'aides financières par virement bancaire.

En Afrique, les politiques publiques devraient pouvoir jouer un rôle central pour accroître la résilience de leur pays, notamment par la mobilisation des ressources internes, l'accroissement des investissements productifs et l'adaptation au changement climatique. Mais, du fait de leur vulnérabilité et de la faiblesse de leurs moyens financiers, ces pays peinent à mettre en place des plans de relance significatifs. La crise s'est en effet traduite sur le continent par un creusement des déficits publics, de 3,1 % en 2019 à 5,8 % en 2020 en moyenne (non pondérée par le poids économique des pays, et

hors Libye). Les plans de relance ont ainsi été limités à 2-3% du PIB, contre 6-8% dans les pays émergents, d'après le FMI. Pourtant, l'accélération de l'endettement qui en résulte est manifeste dans les pays africains à faible revenu, avec 43 % des pays d'ASS en risque élevé de surendettement ou en crise de la dette (cf. carte *infra*).

Pour apporter des réponses amples et rapides à de telles crises, le rôle des institutions multilatérales demeure essentiel. Ainsi, grâce notamment à l'existence d'une facilité de crédit rapide (FCR) et au relèvement temporaire des plafonds d'accès, le FMI a pu répondre rapidement à la crise, touchant plus des deux tiers des pays éligibles à la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). En 2020, ses nouveaux engagements ont été multipliés par six, l'encours atteignant 12,5 milliards de DTS à fin décembre (cf. graphique *infra*). S'ajoutent notamment une Initiative du G20 de suspension du service de la dette (DSSI) aux créanciers publics bilatéraux jusqu'à fin 2021 et une forte augmentation des financements octroyés par les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement). Cet effort s'est pourtant avéré insuffisant pour répondre aux besoins de financement externes engendrés par la crise.

Variation des déficits budgétaires en Afrique entre 2019 et 2020 et risques de surendettement
(variation en points de pourcentage)

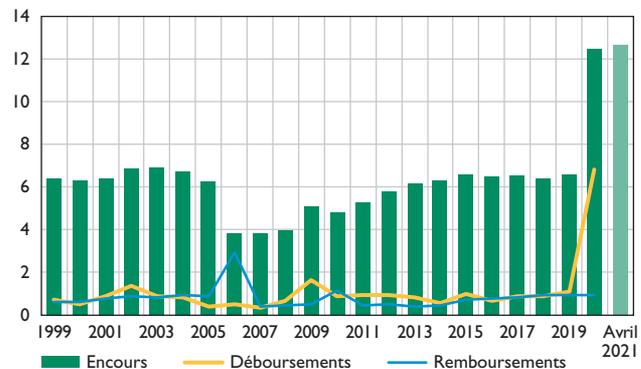


Note : Seuls les pays à faible revenu (PFR) sont évalués.
 Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2021.

Le renforcement du filet de sécurité financière international pour les PFR apparaît nécessaire (Cabrillac et Jacolin, 2021). L'allocation de DTS de 650 milliards de dollars, dont 33 milliards pour l'Afrique, adoptée par le G20 en juillet 2021 ouvre des perspectives : une réallocation des pays riches pour alimenter les facilités concessionnelles du FMI en faveur des pays à faible revenu ne représenterait qu'une fraction minime de la nouvelle allocation aux pays du G7 (au plus 15 % compte tenu des contraintes de capacités d'absorption), mais comporterait des effets de levier importants, notamment pour l'Afrique.

Encours et flux cumulés des prêts au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) depuis 1999

(en milliards de DTS)



Source : FMI (Financial Data Query, mai 2021).

BIBLIOGRAPHIE

BAfD, Banque africaine de développement (2021)

Perspectives économiques en Afrique 2021 – De la résolution de la dette à la croissance : une feuille de route pour l’Afrique, mars.

Baker (T.) *et al.* (2020)

COVID-19 Aftershocks: Access Denied – Teenage Pregnancy Threatens to Block a Million Girls Across Sub-Saharan Africa from Returning to School, World Vision International, août.

Bondaz (A.) (2020)

« “ Route de la soie de la santé ” : comment la Chine entend profiter de la pandémie pour promouvoir sa diplomatie sanitaire », *Note*, n° 11/2020, Fondation pour la recherche stratégique, mars.

Bonds (M. H.), Keenan (D. C.), Rahani (P.) et Sachs (J. D.) (2009)

« Poverty trap formed by the ecology of infectious diseases », *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences*, p. 1185-1192, décembre.

Cabrillac (B.) et Jacolin (L.) (2021)

« Pour un filet de sécurité financière plus efficace pour les pays pauvres », *Bloc-notes Éco*, n° 217, Banque de France, mai.

[Consulter le billet](#)

Cariolle (J.), Le Goff (M.) et Santoni (O.) (2018)

« Vulnérabilité numérique et performance des entreprises dans les pays en développement », *Document de travail*, n° 709, Banque de France, septembre (en anglais).

[Télécharger le document](#)

Debels-Lamblin (E.) et Le Goff (M.) (2020)

« L’aide publique au développement en temps de crise et les enjeux de développement durable », *Rapport annuel des coopérations monétaires Afrique-France 2019*, Banque de France, p. 43-53, octobre.

[Télécharger le document](#)

FAO, Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture, en collaboration avec la Fida, l’Unicef, le Pam et l’OMS (2021)

The State of Food Security and Nutrition in the World 2021 – Transforming food systems for food security, improved nutrition and affordable healthy diets for all, juillet.

FMI (2021)

Perspectives de l’économie mondiale, avril.

FMI (2021)

Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Faire face à une longue pandémie, avril.

Galasso (E.), Wagstaff (A.), Naudeau (A.) et Shekar (M.) (2017)

« The economic costs of stunting and how to reduce them », *Policy Research Note*, n° 5, Groupe Banque mondiale, mars.

Giec, Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (2018)

Global Warming of 1.5 °C – Summary for policymakers, octobre.

Gopinath (G.) (2021)

« Empêcher une profonde divergence », *Finances & Développement*, FMI, p. 36-37, mars.

Guillaumont (P.), Guillaumont Jeanneney (S.) et Wagner (L.) (2021)

« Comment allouer les financements externes aux pays africains ? Le défi de la vulnérabilité », *Note brève*, n° 217, Ferdi, avril.

Hanushek (E. A.) et Woessmann (L.) (2020)

« The economic impacts of learning losses », *OECD Education Working Papers*, n° 225, septembre.

Headey (D.), Heidkamp (R.), Osendarp (S.), Ruel (M.), Scott (N.), Black (R.), Shekar (M.), Bouis (H.), Flory (A.), Haddad (L.) et Walker (N.) (2020)

« Impacts of COVID-19 on childhood malnutrition and nutrition-related mortality », *The Lancet*, vol. 396, n° 10250, p. 519-520, août.

Hogan (A. B.), Jewell (B. L.), Sherrard-Smith (E.), Vesga (J. F.), Watson (O. J.), Whittaker (C.) *et al.* (2020) « Potential impact of the COVID-19 pandemic on HIV, tuberculosis, and malaria in low-income and middle-income countries: a modelling study », *The Lancet Global Health*, vol. 8, n° 9, p. e1132-e1141, septembre.

Jacolin (L.), Keneck Massil (J.) et Noah (A.) (2019) « Secteur informel et développement des services financiers mobiles : quel est l'impact de l'innovation financière? », *Document de travail*, n° 721, Banque de France, mai (en anglais).
[Télécharger le document](#)

Mathonnat (J.), Audibert (M.) et Nossek (V.) (2021) « Perception de la Covid et comportement des ménages au Burkina Faso – Une analyse sur données d'enquête », *Document de travail*, n° 286, Ferdi, mars.

Mo Ibrahim Foundation (2021)
2021 Forum Report – Covid-19 in Africa.

OIT, Organisation internationale du travail (2021)
« Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail – 7^e édition », *Note de synthèse*, janvier.

OIT et Unicef, Organisation internationale du travail et United Nations Children's Fund (2020)
COVID-19 and Child Labour: A time of crisis, a time to act, juin.

Patz (J. A.), Githeko (A. K.), McCarty (J. P.), Hussein (S.), Confalonieri (U.) et de Wet (N.) (2003)
« *Climate change and infectious diseases* », *Climate Change and Human Health: Risks and Responses*, Organisation mondiale de la santé (OMS), p. 103-132.

Pnud, Programme des Nations unies pour le développement (2020)
2020 Human Development Perspectives – COVID-19 and Human Development: Assessing the Crises, Envisioning the Recovery, mai.

Ravallion (M.) (2016)
The Economics of Poverty: History, Measurement, and Policy, Oxford University Press.

Roberton (T.), Carter (E. D.), Chou (V. B.), Stegmüller (A. R.), Jackson (B. D.), Tam (Y.), Sawadogo-Lewis (T.) et Walker (N.) (2020)
« Early estimates of the indirect effects of the COVID-19 pandemic on maternal and child mortality in low-income and middle-income countries: a modelling study », *The Lancet Global Health*, mai.

Unicef, United Nations Children's Fund (2020)
« COVID-19: a catastrophe for children in Sub-Saharan Africa – Cash transfers and a marshall plan can help », *Summary Note*, novembre.

Unicef, United Nations Children's Fund (2020)
COVID-19: Are children able to continue learning during school closures? A Global analysis of the potential reach of remote learning policies using data from 100 countries, août.

Vega (M. Y.) (2016)
« Combating stigma and fear: Applying psychosocial lessons learned from the HIV epidemic and SARS to the current Ebola crisis », *The Psychosocial Aspects of a Deadly Epidemic: What Ebola Has Taught Us About Holistic Healing*, partie 4, p. 271-286.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET VERDISSEMENT DE L'ÉCONOMIE : QUELS ENJEUX POUR L'AFRIQUE ?

Émilie Debels-Lamblin et Vincent Fleuriot

Le changement climatique constitue le plus grand défi du XXI^e siècle. Le continent africain est exposé à de nombreuses vulnérabilités climatiques, mais il demeure peu armé pour les affronter. Les besoins de financement sont tels que l'aide internationale actuellement envisagée est, et sera, insuffisante pour financer la transition vers une économie bas-carbone et l'adaptation au changement climatique. La diversification des financements apparaît capitale et le secteur financier a un rôle important à jouer, que les banques centrales peuvent renforcer.

Si le rôle des banques centrales dans la lutte contre le changement climatique n'est pas explicite dans leur mandat, il est légitime et de plus en plus attendu, comme le montre le plan d'action 2021-2025 de la Banque mondiale sur le changement climatique¹. Celui-ci influence les variables économiques telles que l'inflation, la productivité, l'investissement, l'écart de production, mais aussi le commerce international et l'emploi et donc les équilibres macroéconomiques et la stabilité financière (*Network for Greening the Financial System* – NGFS, 2020).

Dans la mesure où le changement climatique est source de risques économiques et financiers, le rôle et l'action des banques centrales se sont accrus ces dernières années, notamment dans les pays à faible revenu et en Afrique, grâce à la multiplication d'initiatives leur permettant de développer divers instruments en faveur de la transition économique vers une économie verte et bas-carbone.

1| Le changement climatique, source de risques économiques et financiers pour l'Afrique

Des vulnérabilités climatiques en Afrique particulièrement importantes

Le *Rapport sur l'état du climat en Afrique* (Organisation météorologique mondiale – OMM, 2019) alerte sur l'impact du changement climatique sur la santé humaine, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et le développement socio-économique en Afrique. Le changement climatique², par la hausse tendancielle des températures et la multiplication des événements climatiques et environnementaux extrêmes, accroît l'insécurité alimentaire du continent, les déplacements de populations et la pression sur les ressources en eau. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – Giec (2021) met en garde également contre les effets plus rapides qu'attendu du changement climatique, qui se feront ressentir bien avant 2050. Le niveau d'exposition aux événements climatiques extrêmes, ainsi qu'aux catastrophes naturelles, varie d'une région africaine à une autre. Le Sahel est particulièrement exposé à la désertification, aux sécheresses et aux inondations ; l'Afrique de l'Ouest à l'érosion des côtes, à la hausse des températures et à une baisse de la pluviométrie ; l'Afrique centrale à une hausse des températures menaçant les forêts ; et l'Afrique australe à la sécheresse et aux cyclones, tels Idai et Kenneth en 2019 et Éloïse, en 2021.

La carte *infra* illustre l'ampleur des vulnérabilités du continent face au changement climatique, ainsi que les différences assez marquées entre les pays.

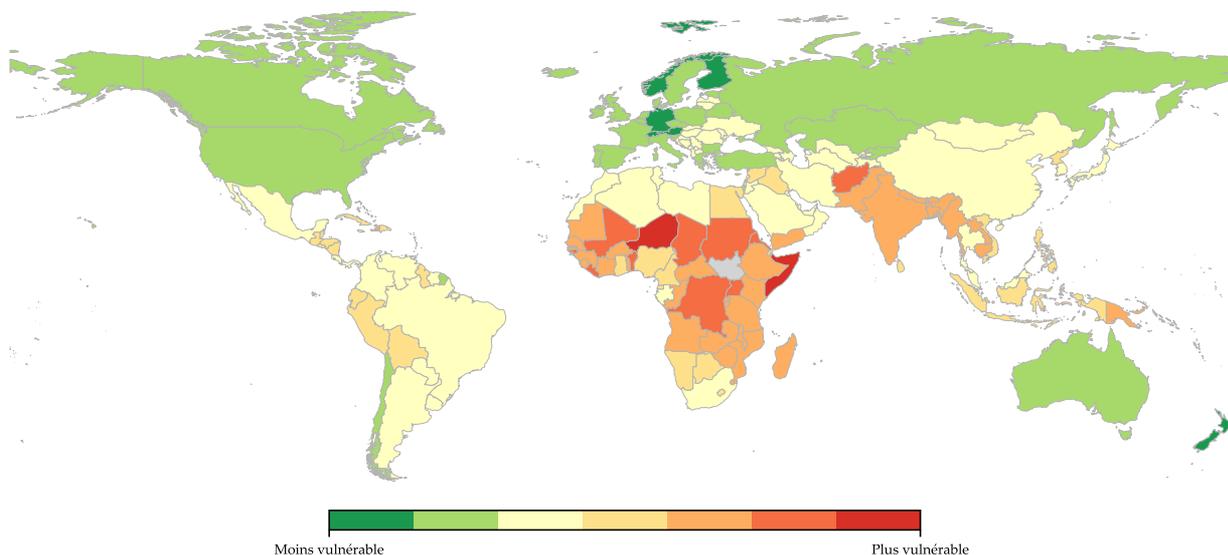
Les onze pays les plus à risque dans le monde se situent en Afrique, selon ND-GAIN³ : le Niger, la Somalie et le Tchad étant les trois pays les plus vulnérables.

¹ Cf. <https://openknowledge.worldbank.org/>

² L'article 1.2 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), définit les changements climatiques comme des « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

³ ND-GAIN (Notre Dame Global Adaptation Initiative) est un programme de recherche rattaché à l'université de Notre-Dame (Indiana, États-Unis) dont l'objectif, grâce à la construction de l'indice, est d'aider à la prise de décisions publique et privée. L'indice est construit sur la base de 45 indicateurs de vulnérabilité et de préparation au changement climatique. <https://gain.nd.edu/>

Vulnérabilité au changement climatique (2019)



Note : La vulnérabilité climatique mesure l'exposition, la sensibilité et la capacité d'un pays à s'adapter à l'impact négatif du changement climatique, elle va du vert au rouge, le rouge illustrant la plus grande vulnérabilité climatique et le vert, la vulnérabilité la moins forte.

Sources : Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN), carte élaborée par les auteurs.

Cette vulnérabilité, plus forte sur le continent africain, s'explique notamment par la faiblesse de la capacité agricole, la dépendance aux précipitations (notamment pour l'agriculture) et aux revenus tirés des exportations de matières premières, la démographie croissante ainsi que l'insuffisance des filets de sécurité sociale et des services publics.

L'intensification des catastrophes naturelles, telles que les inondations ou les ouragans, due au changement climatique ⁴, engendre une détérioration des moyens de subsistance et des biens physiques des populations. En septembre 2020, des inondations au Sahel ont entraîné la mort de centaines de personnes et détruit des milliers d'hectares de cultures. Ces événements climatiques s'accompagnent de défis pour l'agriculture, principal moyen de subsistance et source de près de 53 % des emplois en Afrique subsaharienne en 2019 (Organisation internationale du travail – OIT, 2019). D'autres études montrent que les prix alimentaires ont tendance à augmenter à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'événements climatiques extrêmes dans les pays en développement (Parker 2018 ; Heinen *et al.*, 2019). Ce fut notamment le cas aux Comores en 2019, à la suite du passage du cyclone Kenneth.

De plus, le changement climatique, avec la hausse des températures et la baisse des ressources en eau, a un impact négatif sur les rendements agricoles. Selon le rapport de l'OMM, le rendement moyen baisserait de 13 % en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale d'ici 2050, d'après le scénario le plus pessimiste ⁵ du Giec, ce qui affecterait les prix et les niveaux de vie des populations.

Ainsi, le changement climatique impacte directement l'activité économique et accroît la pauvreté. Selon le Centre africain pour la politique en matière de climat, une augmentation de la température entre 1 et 4 °C engendrerait une diminution du PIB du continent de 2,2 % à 12,1 % et une baisse du PIB par habitant de 15 % en Afrique de l'Ouest et de l'Est d'ici 2050, selon la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Uneca) ⁶. Similairement, le Fonds monétaire international (FMI) a estimé qu'une hausse des

4 Human cost of disasters, an overview of the last 20 years, UNDRR – United Nations Office for disaster risk reduction, 2020.

5 Scénario RCP 8.5 (Representative Concentration Pathway) du Giec, impliquant une hausse moyenne des températures de 2 °C entre 2046 et 2065 et de 3,7 °C entre 2081 et 2100.

6 Nations unies, 2017, Effets des changements climatiques sur la croissance économique de l'Afrique. <https://repository.uneca.org/>

températures de 1 °C dans les pays à faible revenu diminuent le PIB de 1,2 % la même année (FMI, 2017 ; voir aussi de Bandt *et al.*, 2021 pour des résultats proches ⁷).

Le changement climatique, un risque économique et financier, notamment en Afrique

Le Rapport Green Swan (2020), publié par la Banque des règlements internationaux (BRI) avec la Banque de France, a mis en exergue la menace que représente le changement climatique pour la stabilité des prix et la stabilité financière. Selon ce rapport, cette menace est liée tant aux risques physiques (pertes économiques et financières d'actifs) que de transition (pertes économiques et financières liées à une transition rapide vers une économie bas-carbone) ⁸. Les effets de tels risques se matérialisent à travers plusieurs canaux : la détérioration des portefeuilles de crédit, une hausse du risque perçu par les marchés, une baisse de la liquidité bancaire, mais aussi une augmentation des sinistres pour les assureurs et réassureurs, même si les expositions de ces derniers sont plutôt concentrées dans les pays développés ⁹. En revanche, la hausse de la fréquence et du montant des sinistres peut conduire à une remontée des tarifs d'assurance, pesant sur la demande d'assurance, réduisant la couverture des pays en développement et renforçant les phénomènes de trappe à développement. En conséquence, les événements climatiques peuvent impacter le niveau des prix par le biais des chocs d'offre (destruction des cultures, entraînant des pressions inflationnistes) ou de demande (baisse du niveau de vie des ménages, avec des effets déflationnistes). À plus long terme, le changement climatique, en raison de ses effets sur la productivité et la croissance, peut influencer le niveau du taux d'intérêt réel (Brainard, 2019). Plus encore, selon ce même rapport de la BRI, comme les impacts des événements climatiques sur la stabilité des prix sont complexes à établir (les effets de demande ou d'offre pouvant être contraires), le changement climatique constitue une source d'instabilité financière. De même, le FMI met en garde contre les effets de l'intensification de ces risques sur la volatilité des prix (FMI, 2021).

⁷ Selon de Bandt *et al.*, 2021, une augmentation prolongée de la température de 1 °C fait baisser la croissance annuelle du PIB réel par habitant de 0,74 à 1,52 point de pourcentage dans les pays en développement.

⁸ Cf. aussi Gollier (2019) pour les risques de transition liés à la hausse du coût des énergies.

⁹ Selon un rapport de l'UNDRR (2020), les pertes financières dues aux catastrophes naturelles s'élèvent à 2 970 milliards de dollars entre 2000 et 2019, dont 1 % seulement concerne l'Afrique.

Au-delà du risque économique, le changement climatique peut également représenter une menace directe pour les finances publiques de certains États.

De nombreux pays exportateurs de pétrole notamment en Afrique (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale – CEMAC, Nigéria, Angola ou Algérie) sont très dépendants des revenus pétroliers. En CEMAC, les recettes pétrolières représentent 46,6 % des recettes publiques en moyenne entre 2016 et 2020. Ces pays sont exposés à des risques de transition, caractérisés par une perte de valeur de leurs actifs, en particulier pétroliers (*stranded assets*), et/ou à une baisse de leurs revenus, en lien avec la mise en œuvre de réglementations limitant les financements carbonés et favorisant la transition vers une économie bas-carbone, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. La transition vers une économie bas-carbone, très coûteuse pour les pays dont les activités dépendent des exportations pétrolières, nécessitera des mesures publiques d'accompagnement (FMI, 2020 ; rapport de l'Institut Rousseau, 2021).

2| L'implication des banques centrales dans la prévention des risques économiques et financiers liés au changement climatique

Si les États jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre le changement climatique, l'action des banques centrales apparaît complémentaire.

Le fait que le changement climatique représente non seulement une source de risques économiques, mais aussi financiers (NGFS, 2019), en Afrique comme dans le reste du monde, justifie pleinement l'implication récente des banques centrales. Leur efficacité d'action en la matière repose notamment sur leur indépendance, l'importance du secteur financier qu'elles supervisent et sur les liens entre changement climatique et stabilité monétaire et financière. L'horizon temporel d'action des politiques prudentielles est plus favorable aux mesures de long terme, nécessaires dans la prévention des risques économiques et financiers liés au changement climatique.

L'activité croissante des banques centrales dans la lutte contre le changement climatique s'illustre notamment par la multiplication des publications analysant l'impact du changement climatique sur le secteur financier. La publication de rapports (*Green Swan* et ceux du FMI et du NGFS notamment) ou récemment le discours de Christine Lagarde, présidente de la Banque

centrale européenne (BCE), révèlent aussi l'engagement des institutions internationales et du système financier dans la lutte contre le changement climatique. Lors de son discours en janvier 2021, Christine Lagarde reconnaît l'importance d'intégrer les considérations climatiques aux opérations de la BCE et a annoncé la création d'un « centre climatique » qui a pour objectif de coordonner et renforcer les travaux sur l'évaluation des risques climatiques pesant sur l'économie et le secteur financier. La Banque de France a quant à elle créé, en mars 2021, son [Centre sur le changement climatique](#).

À l'échelle mondiale, le NGFS (cf. encadré) a émis quatre recommandations à l'attention des banques centrales et des superviseurs pour adopter les meilleures pratiques (NGFS, 2019). Il s'agit de :

- i) intégrer les risques climatiques dans la surveillance de la stabilité financière et la supervision microprudentielle ;
- ii) intégrer des facteurs liés au développement durable

dans la gestion des portefeuilles pour compte propre des banques centrales ; iii) combler les manques de données relatives au risque climatique et iv) sensibiliser et renforcer les capacités d'analyse, et encourager l'assistance technique et le partage des connaissances. Enfin, les banques centrales ont également la possibilité de faciliter la bonne distribution du crédit en faveur d'une activité économique bas-carbone grâce au développement d'instruments et d'initiatives spécifiques (cf. tableau *infra*, partie IV). De son côté, le Conseil de stabilité financière a mis en place dès 2015, en réponse à une demande du G20, une *Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, afin d'élaborer un ensemble de recommandations de transparence volontaire à l'usage des entreprises sur les risques financiers liés au climat auxquels elles sont confrontées. Il a entrepris également une revue des approches réglementaires et prudentielles pour faire face aux risques climatiques dans les institutions financières.

ENCADRÉ 3

Réseaux climatiques de banques centrales et superviseurs

Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Network For Greening The Financial System – NGFS)

La Banque de France, avec sept autres banques centrales et superviseurs, a fondé le NGFS en 2017. Au 14 juin 2021, il réunissait 92 membres et 14 observateurs répartis sur les cinq continents, dont cinq banques centrales africaines (Bank Al-Maghrib – BAM, South African Reserve Bank, Banque centrale de Tunisie, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et Financial Regulatory Authority of Egypt).

Le NGFS est un forum reposant sur le volontariat et le consensus. Son objectif est de partager les meilleures pratiques, de contribuer au développement de la gestion des risques liés au climat et à l'environnement dans le secteur financier, et de mobiliser la finance classique afin de soutenir la transition vers une économie durable.

Sustainable Banking Network (SBN)

Observateur au NGFS, le SBN est un groupement de régulateurs bancaires ou financiers et d'associations bancaires créé en 2012. Il est constitué de 61 organismes publics et privés issus de pays en développement et émergents, dont 12 Africains (BAM, Autorité marocaine des marchés de capitaux, Banque centrale d'Égypte, Fédération égyptienne des banques, Banque centrale de Tunisie, Banque centrale du Nigéria, Association bancaire kényane, Banque centrale du Ghana, Association des banques ghanéennes, Association bancaire sud-africaine, Autorité prudentielle sud-africaine et South African Reserve Bank). Son objectif est de faciliter la mise en place de cadres réglementaires intégrant les critères durables afin d'encourager un système bancaire soutenable pour la société et l'environnement.

Inclusive Green Finance (IGF) / Alliance for Financial Inclusion (AFI)

Le réseau IGF est un groupe de travail de l'AFI. L'IGF permet aux institutions financières de soutenir les financements verts dans les pays en développement et participe ainsi à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

En Afrique, la Bank Al-Maghrib (BAM) est l'une des banques centrales les plus engagées dans la lutte contre le changement climatique, en raison de la forte exposition du pays aux variations climatiques (augmentation des températures, sécheresses, inondations, érosion et hausse du niveau de la mer).

Une feuille de route a été établie en 2016 pour aligner le secteur financier sur les exigences de développement durable. La BAM souhaite, en tant que régulateur, inciter les acteurs du secteur financier à s'approprier les risques liés au climat et stimuler leurs initiatives en matière de finance verte. Dans ce contexte, elle a adopté en mars 2021 une directive relative à la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, qui précise que les établissements bancaires doivent mettre en œuvre graduellement un dispositif de gestion des risques financiers et environnementaux. La BAM souhaite engager des actions supplémentaires, telles que la mise en œuvre d'une supervision prudentielle incluant le changement climatique ou encore l'établissement d'une taxonomie pour le secteur bancaire marocain.

3| **Un accroissement du rôle des banques centrales dans le verdissement de l'économie, avec ou sans mandat explicite**

Des défis tels que la crise financière de 2008-2009, ou plus récemment le changement climatique, ont incité les banques centrales à agir, dans le cadre de leur mandat, pour intégrer des critères de stabilité financière ou soutenir une croissance durable.

En analysant le mandat de 135 banques centrales, Dikau et Volz (2021)¹⁰ ont montré que seuls 12 % des banques centrales de l'échantillon ont un mandat incluant explicitement un objectif de soutien à une croissance durable ou au développement. Les auteurs relèvent que, pour 15 banques centrales (5 africaines, dont la BCEAO), les mandats prévoient un objectif explicite de soutien à une croissance économique « soutenable » ou au développement. Toutefois, plus de la moitié des banques centrales de l'échantillon (principalement dans les pays émergents ou en développement) ont un mandat leur permettant d'encourager directement

ou indirectement la « soutenabilité », notamment en accompagnant l'action du gouvernement, sans toutefois interférer avec l'objectif principal de stabilité des prix. Le lien inflation-changement climatique, explicité dans plusieurs études (Villeroy de Galhau, 2019; Parker, 2018; Heinen *et al.*, 2019), permet également à certaines banques centrales d'agir en matière de lutte contre le changement climatique. De telles actions peuvent ainsi s'inscrire dans les objectifs de stabilité financière et monétaire des banques centrales.

Certaines banques centrales entreprennent des actions pour le climat, sans avoir d'objectif explicite (Dikau et Volz, 2021), notamment les banques centrales du Bangladesh, de la Colombie, du Liban, du Nigéria, du Pakistan, du Sri Lanka ou encore de la Tunisie.

Celles-ci ont publié des articles de recherche économique sur le climat et les risques financiers, introduit des mesures favorisant l'octroi de prêts soutenant les activités vertes, ou encore publié des recommandations pour le financement soutenable. Dans une étude de 2017, Dikau *et al.*, citent notamment le Bangladesh¹¹ (mandat implicite, mais largement interprété en faveur des actions vertes) comme particulièrement actif dans ce domaine depuis 2011. Le pays a en effet eu recours au refinancement « vert » depuis 2009 et a créé des lignes de refinancement préférentielles pour les crédits verts dès 2014. Depuis 2016, les banques commerciales de ce pays doivent allouer 5 % de leurs crédits aux crédits verts (*Bangladesh Bank Annual Report, 2020-2021*).

Ainsi, le mandat, aussi strict soit-il, ne limite pas l'action des banques centrales ; à l'inverse, un mandat souple ne constitue pas une garantie d'action.

4| **Panorama des instruments de politique monétaire « verts »**

Des mesures pour favoriser la transition économique vers une économie durable et bas-carbone

De nombreuses mesures mises en place par les banques centrales favorisent la transition vers une économie moins carbonée et plus durable. L'impact de la politique monétaire varie selon le régime monétaire, le système financier et les spécificités économiques des pays. Les mesures relatives à la stabilité financière (exigences de fonds propres, *stress tests*, ratios de levier différenciés par secteur, identification des institutions financières

¹⁰ Cf. annexe.

¹¹ Le mandat de la Banque centrale du Bangladesh comprend la stabilité des prix, mais aussi la croissance économique et le développement. L'ancien gouverneur Atiur Rahman a élargi son interprétation au soutien à l'éradication de la pauvreté, à la création d'emplois et à la stabilité environnementale (A. Barkawi and P. Monnin, 2015).

Principales mesures de politique monétaire ou prudentielle

Types de mesures	Exemples de mesures
Politique monétaire	Lignes de refinancement ciblées (Bangladesh), réserves obligatoires différenciées (Chine et pays émergents principalement), quotas d'encours de titres minimaux pour certains secteurs (Japon ou Asie de l'Est dans les années 1980) ou maximaux (pays avancés), priorisation des crédits vers les secteurs clés (Inde), assistance des banques centrales aux banques de développement (Brésil), obligations vertes acceptées en collatéral (Union européenne, UE).
Analyse économique	Prévisions et modèles d'évaluation des risques environnementaux (UE), recherche sur le risque environnemental et introduction du climat dans les modèles macroéconomiques utilisés par les banques centrales.
Portefeuilles d'investissement pour compte propre	Programmes d'achats d'actifs pour compte propre : obligations vertes (<i>green bonds</i>) ; fonds verts ; achat d'actifs soutenables.
Stabilité financière	Instruments micro et macroprudentiels « verts » : stress tests (UE), capital buffers contracycliques , ratios de levier différenciés par secteur , identification des institutions financières systémiques , restrictions aux expositions importantes par secteur, contrepartie ou zone géographique .
Autres mesures	Développement de « guidelines vertes » (UEMOA, Chine, Maroc, Kenya, etc.) pour le système financier ou l'émission d'obligations ; développement des marchés des obligations vertes (monde entier et récemment en Afrique) ou travaux d'analyse et de recherche dans le cadre de la participation à des réseaux (NGFS, SBN, etc.).

Sources : Dikau et al., 2017 ; auteurs.

systemiques), à la politique monétaire (collatéral éligible aux opérations de refinancement, niveaux de réserves obligatoires différenciés, quotas d'encours de titres selon les secteurs d'activité) et aux choix d'investissement pour compte propre (obligations vertes, fonds verts) semblent les plus répandues (cf. tableau).

Des mesures réglementaires en soutien au développement des marchés financiers verts viennent compléter les actions des banques centrales en matière de verdissement de l'économie.

En Afrique, il faut notamment citer les *guidelines* de 2019 du Conseil régional de l'épargne publique des marchés financiers (CREPMF) en Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le « *Green Bonds Programme* » au Kenya, qui visent à favoriser le développement de ces marchés.

Des mesures spécifiques aux pays à faible revenu et en développement en Afrique

Étant donné la faible profondeur financière des pays à faible revenu, voire en développement, les banques centrales de ces pays privilégient des mesures plus ciblées. Elles consistent notamment à faciliter l'accès aux crédits verts ou à mettre à disposition des lignes de crédit à faible taux d'intérêt destinées aux énergies renouvelables (Bangladesh). Au Brésil,

la Banque centrale a mis en place un refinancement privilégié de la Banque nationale de développement économique et social (BNDES) qui soutient activement l'économie verte.

En Afrique, la plupart des banques centrales privilégient à ce stade deux canaux pour soutenir ce verdissement de l'économie : les obligations vertes et la participation à des réseaux climatiques de banques centrales et superviseurs. Comme déjà évoqué, certaines ont publié des « *guidelines* vertes » à destination de l'industrie et du secteur financier (UEMOA, Ghana, Kenya). D'autres ont rejoint des réseaux transversaux de banques centrales tels que le NGFS (Maroc, Afrique du Sud, UEMOA) ou le *Sustainable Banking Network* – SBN (Ghana, Nigéria, Kenya, Afrique du Sud, Maroc, Tunisie) qui soutiennent le développement d'un système financier responsable et moins carboné.

Depuis quelques années, les émissions d'obligations vertes (*green bonds*), soutenues par les banques centrales, ont connu un essor important en Afrique.

Si, selon le *Climate Bonds Initiative*, elles sont encore très marginales par rapport au volume mondial (moins de 1 % des obligations vertes émises dans le monde en 2020 sont africaines), la hausse de leurs émissions en Afrique est rapide : passant de 200 millions de dollars en 2018 à 1,2 milliard en 2020. Le volume cumulé des obligations

vertes sur le continent africain atteint 4 milliards de dollars depuis 2014. L'Afrique du Sud est le premier émetteur africain avec 2,6 milliards de dollars d'émissions vertes sur la période. Le Maroc et l'Égypte sont également des émetteurs importants avec respectivement 800 et 400 millions de dollars. L'émission d'obligations vertes

constitue désormais un instrument incontournable pour renforcer la mobilisation du capital en Afrique pour un développement « vert » et soutenable. Ainsi, le Bénin a émis en juillet 2021 une euro-obligation de 500 millions d'euros pour financer des investissements dédiés à des ODD : une première en Afrique.

ANNEXE : MANDAT DES PRINCIPALES BANQUES CENTRALES EN AFRIQUE

Banques centrales	Mandat explicite ou implicite ^{a)} , « élargi » aux problématiques de développement durable
Afrique du Sud	Section 224 of the Constitution (1996) of the South Africa states the mandate of the South African Reserve Bank: I. « The primary objective of the Bank shall be to protect the value of the currency of the Republic in the interest of balanced and sustainable economic growth in the Republic. »
CEMAC	Article 1 ^{er} des statuts : « La Banque centrale émet la monnaie de l'Union monétaire et en garantit la stabilité. Sans préjudice de cet objectif, elle apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans l'Union monétaire. »
Congo	Loi n° 005/2002 du 7 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque centrale du Congo, chapitre 3, article 3 « Sans préjudice de l'objectif principal de stabilité du niveau général des prix, la banque soutient la politique économique générale du Gouvernement. ».
Gambie	Central Bank of The Gambia Act, (2018), Part II, Article 5(d) « encourage and promote sustainable economic development and the efficient utilization of the resources of the Gambia through the effective and efficient operation of a financial system ».
Ghana	Bank of Ghana Act (2002), Section 3 (1) « Without prejudice to the subsection (1) the Bank shall support the general economic policy of the Government and promote economic growth and effective and efficient operation of banking and credit systems in the country, independent of instructions from the government or any other authority ».
Kenya	Central bank of Kenya Act (1966, incl. amendments to 2014), Part II, Article 4 (3) « Subject to subsections (1) and (2), the bank shall support the economic policy of the Government including its objectives for growth and employment. ».
Libéria	National bank of Liberia Act (1999), revised Part II, § 3, (2) « c. encourage and mobilization of domestic and foreign savings and their efficient allocation for productive economic activities; [...] e. foster monetary, credit and financial conditions conducive to orderly, balanced and sustained economic growth and development. ».
Madagascar	Loi n° 2016-004 portant statuts de la Banque centrale de Madagascar, article 5 « Sans préjudice des objectifs précités et dans le cadre des attributions décrites ci-dessous, la Banque centrale soutient la politique économique générale du Gouvernement. ».
Malawi	Reserve Bank of Malawi Act (1989) Part III, (2) « In pursuing, or in performing any functions in the pursuit of, its principal objectives, the Bank shall act with due regard to the interest of the national economy and to the economic policies of the Government. ».
Mauritanie	Loi n° 2018-034 portant statuts de la Banque centrale de Mauritanie, titre II, chapitre premier, article 48 : [...] « Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, la Banque centrale poursuit la stabilité du système financier et contribue à la mise en œuvre des politiques économiques générales définies par le Gouvernement. ».
Maroc	Loi n° 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib (2019), chapitre II, section I, article 6, [...] « La Banque définit et conduit en toute transparence, la politique monétaire dans le cadre de la politique économique et financière du Gouvernement. ».
Namibie	Bank of Namibia Act (2020), Chapter 2, Article 4. « The object of the Bank is to promote monetary stability and to contribute towards financial stability conducive to the sustainable economic development of Namibia. ».
Tanzanie	The Bank of Tanzania Act (2006), Act supplement, Part II, Article 7(1) « The primary objective of the Bank shall be to formulate, define and implement monetary policy directed to the economic objective of maintaining domestic price stability conducive to a balanced and sustainable growth of the national economy. (2) Without prejudice to subsection (1), the Bank shall ensure the integrity of the financial system and support the general economic policy of the Government and promote sound monetary, credit and banking conditions conducive to the development of the national economy. ».
UEMOA	Statuts de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (2010), section I, article 8 « [...] Sans préjudice de cet objectif, la Banque centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable. ».
Union des Comores	Article 6 des statuts de la Banque centrale : « La Banque garantit la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores. Sans préjudice de cet objectif, elle apporte son soutien à la politique économique de l'Union des Comores. ».
Zimbabwe	Zimbabwe's Constitution of 2013, Part, 6, Article 317(b) « To protect the currency of Zimbabwe in the interest of balanced and sustainable economic growth. ».

a) Les textes en gras bleu font référence à des mandats explicites et ceux en gras noir à des mandats implicites.

Sources : Dikau et Volz, 2021 ; auteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Banque centrale du Bangladesh (2019-2020)

Bangladesh Bank Annual Report.

Barkawi (A.) et Monnin (P.) (2015)

Monetary policy and sustainability, the case of Bangladesh, Inquiry Working Paper, n° 15/02, Council on Economic Policies (CEP), août.

Brainard (L.) (2019)

« Why climate change matters for monetary policy and financial stability », lors de « L'économie du changement climatique », une conférence de recherche parrainée par la Fed de San Francisco, novembre.

BRI, Banque des règlements internationaux, et Banque de France (2020)

The Green Swan: central banking and financial stability in the age of climate change, janvier.

Campiglio (E.) (2015)

« Beyond carbon pricing: the role of banking and monetary policy in financing the transition to a low-carbon economy », *Ecological Economics*, 121, p. 220-230.

De Bandt (O.), Jacolin (L.) et Lemaire (T.) (2021)

« Changement climatique dans les pays en développement : effets du réchauffement climatique, mécanismes de transmission et politiques d'adaptation » (en anglais), *Documents de travail*, n° 822, Banque de France, juillet.

[Télécharger le document](#)

Dikau (S.) *et al.* (2017)

Green central banking in emerging market and developing country economies, New Economics Foundation.

Dikau (S.) et Volz (U.) (2018)

« Central banking, climate change and green finance », *ADB Working Paper Series*, n° 867, Asian Development Bank Institute, septembre.

Dikau (S.) et Volz (U.) (2021)

« Central bank mandates, sustainability objectives and the promotion of green finance », *Ecological Economics*, vol. 184.

FMI, Fonds monétaire international (2017)

« *The effects of weather shocks on economic activity: how can low-income countries cope?* », *World Economic Outlook*, chap. 3, p. 117-183, octobre.

FMI, Fonds monétaire international (2020)

« Climate change: physical risk and equity prices », *Global financial Stability Report*, chap. 5, p. 85-102, avril.

FMI, Fonds monétaire international (2021)

« IMF strategy to help members address climate change related policy challenges: priorities, modes of delivery and budget implications », *IMF Policy Paper*, n° 2021/057, juin.

Gollier (C.) 2019

Le climat après la fin du mois, Presses universitaires de France, mai.

Groupe de la Banque mondiale – World Bank Group (2021)

Climate change action plan 2021-2025, supporting green resilient and inclusive development.

Heinen (A.), Khadan (J.) et Strobl (E.) (2019)

« The price impact of extreme weather in developing countries », *The Economic Journal*, vol. 129, n° 619, p. 1327-1342, avril.

IFC (International Finance Corporation) & Amundi Asset Management (2020)

Emerging market green bonds report 2019.

Ilunga (S. K.) et Pinshi (C. P.) (2020)

« Quel rôle pour les banques centrales dans la promotion de la croissance économique ? ».

Institut Rousseau (2021)

Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ? Quand financer la crise climatique peut mener à la crise financière, juin.

Jácome (L.), Kose (A. M.) et Mancini-Griffoli (T.) (2014)

« Un mandat élargi », *Finance & Développement*, juin.

Enjeux et défis

Politique monétaire et verdissement de l'économie : quels enjeux pour l'Afrique ?

McKibbin (W.), Morris (A.), Panton (A. J.) et Wilcoxon (P. J.) (2017)

« Climate change and monetary policy: dealing with disruption », Centre for Applied Macroeconomic Analysis (CAMA), *CAMA Working Papers*, n° 77/2017, décembre.

NGFS, *Network for Greening the Financial System* (2019)
A call for action, climate change as a source of financial risk.

NGFS, *Network for Greening the Financial System* (2020)
Climate change and monetary policy, initial takeaways.

OMM, Organisation météorologique mondiale (2019)
Rapport sur l'état du climat en Afrique.

Parker (M.) (2018)

« The impact of disasters on inflation », *Economics of Disasters and Climate Change 2*, p. 21-48.

SBN, *Sustainable Banking Network* (2019)

Global progress report, innovations in polity and industry actions in emerging markets, International Finance Corporation (IFC).

UNDRR, *United Nations office for disaster risk reduction* (2020)

Human cost of disasters, an overview of the last 20 years.

Villeroy de Galhau (F.) (2019)

« Climat : les banques centrales se mobilisent », *Revue de la stabilité financière*, n° 23, Banque de France, p. 7-16, juin.

[Télécharger le document](#)

Volz (U.) (2017)

« On the role of central banks in enhancing green finance », *Inquiry Working Paper*, n° 17/01, *UNEP Inquiry into the Design of a Sustainable Financial System*, Genève.

VULNÉRABILITÉ AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE ET FLUX MIGRATOIRES

Maëlan Le Goff et Thibault Lemaire

Les migrations sont amenées à évoluer en Afrique en réponse au changement climatique, le continent étant particulièrement touché par ce phénomène mondial du fait de ses caractéristiques géophysiques et socio-économiques. Les températures moyennes en

Afrique sont les plus élevées au monde, et leur hausse y est comparable à celle constatée sur les autres continents, posant des défis uniques en matière d'adaptation, notamment pour le secteur agricole. Ces bouleversements s'opèrent alors même que la résilience du continent est en jeu : son développement humain est relativement bas, son agriculture peu productive et son revenu par habitant faible. Dans ce contexte, la migration (décidée ou forcée, interne, vers les pays frontaliers ou vers d'autres continents) peut apparaître comme une option attrayante de gain économique ou de diversification du risque, mais son évolution en réponse au changement climatique est incertaine. Si la perspective d'une amélioration du niveau de vie compte, le coût associé à la migration peut être trop important lorsque les revenus sont faibles, notamment pour les migrations intercontinentales plus coûteuses. En revanche, pour une partie de la population dont la survie est menacée par la montée du niveau des océans, les désastres naturels et les conflits pour le contrôle de ressources qui se raréfient, l'émigration peut représenter la dernière option possible.

1| Le réchauffement climatique affecte l'émigration au départ des pays en développement à travers plusieurs canaux

En modifiant les perspectives des agents économiques, le réchauffement climatique peut avoir un effet direct sur leur décision d'émigrer (Coniglio et Pesce, 2015), tandis que des effets indirects importants et nombreux ont également été mis en évidence par la littérature.

¹ Cf. notamment Kniveton et al. (2012).

En réduisant les revenus et la richesse des ménages, le réchauffement climatique peut inciter les individus en quête de conditions de vie meilleures à émigrer.

De Bandt, Jacolin et Lemaire (2021) trouvent qu'une hausse de 1 °C des températures entraîne une perte de croissance de PIB par habitant dans les pays en développement (PED) comprise entre 0,74 et 1,52 point de pourcentage. Or, le différentiel de revenu potentiel entre pays d'origine et pays d'accueil constitue l'un des déterminants principaux des migrations internationales. Le changement climatique et la hausse de la fréquence des désastres naturels peuvent également conduire les ménages à envisager la migration comme une méthode de diversification du risque¹, d'autant plus dans les pays où les systèmes d'assurance formels sont quasi inexistants (cf. section 2). L'émigration représente alors une stratégie possible d'adaptation au changement climatique (McLeman et Smit, 2006).

Cet effet négatif sur le revenu est en partie lié à la baisse de la productivité et des rendements agricoles engendrée par le réchauffement climatique et les désastres naturels.

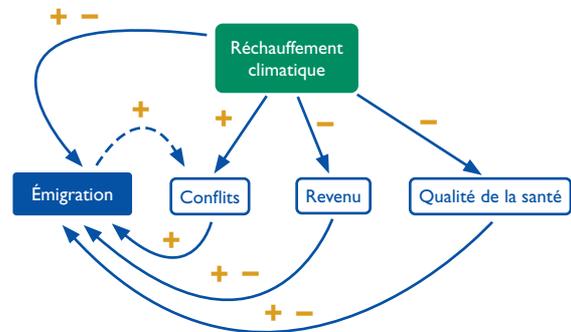
Ortiz-Bobeja *et al.* (2021) trouvent par exemple que le changement climatique a diminué de 26 à 34 % la productivité agricole en Afrique (contre 21 % au niveau mondial, soit sept ans de gains de productivité perdus). Leurs résultats montrent en outre que la vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique ne diminue pas sur le continent. Pour l'Afrique de l'Ouest, Sultan *et al.* (2019) estiment que le changement climatique a entraîné entre 2000 et 2009 des pertes de rendement annuel de 10 à 20 % pour le millet et de 5 à 15 % pour le sorgho. L'élevage peut également souffrir de la désertification et de la multiplication des sécheresses. La baisse des rendements et de la productivité des activités agricoles et d'élevage est susceptible de réduire le revenu des ménages dépendant directement ou indirectement de cette production, et d'augmenter le taux de pauvreté et les inégalités, déterminants de l'émigration. Des tensions sur les ressources alimentaires et

leurs prix, ainsi que des difficultés d'accès à l'eau potable peuvent également émerger et encourager le départ des individus. Falco *et al.* (2019) ont ainsi établi que l'impact du changement climatique sur les migrations internationales au départ des pays pauvres passait essentiellement par son effet néfaste sur la productivité agricole.

En pesant sur la disponibilité des ressources, le changement climatique provoque probablement aussi des conflits et encourage l'émigration. Plusieurs travaux montrent que le changement climatique accroît le nombre de conflits (cf. revue de Burke *et al.*, 2015), qui constituent un motif significatif à l'émigration des populations. Abel *et al.* (2019) mettent en évidence un effet significatif des sécheresses (mesurées par l'indice d'évapotranspiration) sur les migrations forcées (mesurées par les flux de demandeurs d'asile) à travers l'occurrence des conflits. Se concentrant sur l'Afrique subsaharienne (ASS), Naudé (2009) établit également que les désastres naturels encouragent les migrations internationales directement, et indirectement par le biais de la multiplication des conflits. Par ailleurs, un cercle vicieux peut alors s'instaurer puisque les flux migratoires provoqués par le réchauffement climatique constituent eux-mêmes une source de conflits (Abel *et al.*, 2019).

Le changement climatique a également un impact sur l'émigration s'il favorise l'apparition ou la diffusion de certaines maladies. Selon le Giec ², il fait peu de doutes que le changement climatique est dommageable pour la santé des populations, en particulier dans les PED. Selon ce groupe d'experts ³, « *Jusqu'au milieu du siècle, le changement climatique influera sur la santé humaine principalement en aggravant les problèmes de santé existants (degré de confiance très élevé). Pendant toute la durée du XXI^e siècle, il devrait provoquer une détérioration de l'état de santé dans de nombreuses régions, en particulier dans les pays en développement à faible revenu, comparativement à une situation de référence sans changement climatique (degré de confiance élevé).* ». Cet effet néfaste sur la santé s'expliquerait notamment par les décès liés à l'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur et par la diffusion de maladies à transmission vectorielle à des zones non infectées jusqu'à présent. Si la littérature s'est plutôt intéressée à l'effet du réchauffement climatique sur la diffusion des maladies infectieuses à travers les mouvements de populations (MacMichael, 2020), la détérioration des conditions sanitaires peut également jouer un rôle dans la décision d'émigrer.

Effets directs et indirects du réchauffement climatique sur les flux migratoires



Sources : Schéma inspiré de Coniglio et Pesce (2015), complété par les auteurs. Il demeure simplifié car des relations existent aussi entre les canaux, par exemple entre les conflits et le niveau de revenu.

2| Les effets pourraient être démultipliés en Afrique en raison de l'intensité du changement climatique, de la vulnérabilité des populations et des caractéristiques démographiques et institutionnelles

L'Afrique représente l'une des régions les plus touchées par le réchauffement climatique

La hausse des températures et les variations des précipitations par rapport à leurs normes historiques, déjà engagées, vont continuer à affecter fortement les économies africaines. Les températures augmentent sur l'ensemble des continents depuis les années 1960 ou 1970 et atteignent actuellement un niveau supérieur d'environ 1 °C par rapport à leurs normes historiques ⁴. Cette dynamique affecte cependant particulièrement l'Afrique puisque les températures y sont plus élevées que dans d'autres régions (cf. graphique de gauche, *infra*), malgré une forte hétérogénéité entre les pays (cf. carte *infra*). Ainsi, entre 2001 et 2017, sept pays africains ont connu des températures entre 1,2 °C et 1,6 °C plus élevées en moyenne qu'entre 1900 et 1950, tandis que cette différence était comprise entre 0 °C et 0,4 °C dans seulement sept pays. Dans ces conditions, le

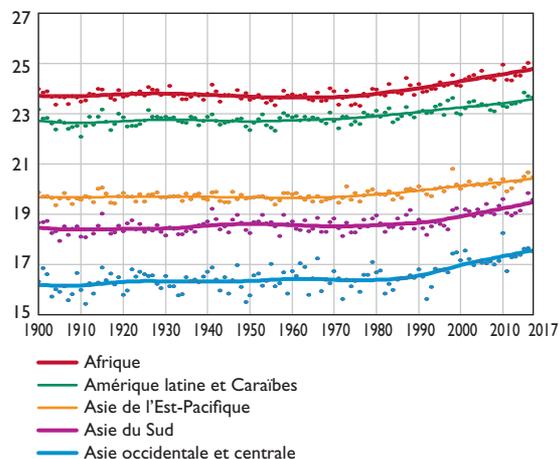
² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

³ Giec, 2014.

⁴ Les travaux du Giec (2014) considèrent la période 1850-1900, dite période préindustrielle, comme période de référence. Les données utilisées ne nous permettent de remonter que jusqu'à 1900.

Températures annuelles moyennes et tendance, par région

(en °C)



Note : Tendance obtenue à partir du filtre Hodrick-Prescott (paramètre $\lambda = 1\ 600$).
Sources : Université du Delaware ; élaboration par les auteurs.

réchauffement climatique représente un défi considérable en matière d'adaptation. En l'absence de mesures d'atténuation au niveau mondial (scénario RCP8.5⁵), les projections de Xu *et al.* (2020) indiquent qu'en 2070 le climat de 19% du globe correspondra à celui de zones historiquement inhabitables (contre 0,8% actuellement). 42,2% de ces zones se trouveront en Afrique (soit 37,5% de la superficie du continent) et affecteront 1,15 milliard de personnes en l'absence de migration (33% du total mondial).

L'évolution des précipitations, plus difficile à mesurer à long terme à l'échelle nationale, montre une diminution sur l'ensemble du continent⁶, particulièrement en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Cette baisse des précipitations, combinée à une hausse des

- 5 Le scénario d'émissions de gaz à effet de serre RCP8.5 est le plus pessimiste. Il se fonde sur une concentration croissante de dioxyde de carbone dans l'atmosphère à horizon 2100.
- 6 Seuls le Soudan, la Tanzanie, la Tunisie, et la Zambie ont vu leurs précipitations modérément progresser par rapport au début du xx^e siècle, selon les données de l'université du Delaware. Voir de Bandt, Jacolin et Lemaire (2021).

Déviations des températures annuelles moyennes (2001-2017) par rapport à leur norme historique

(en °C)

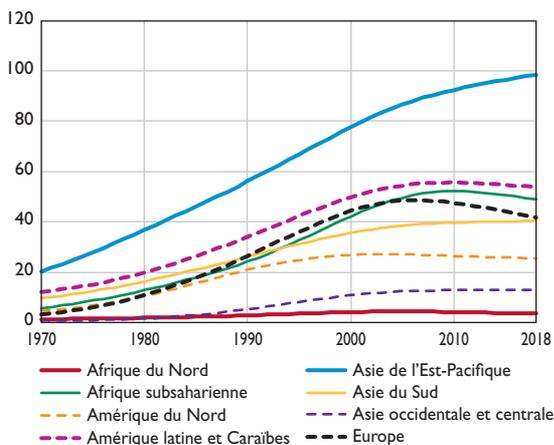


Note : La norme historique correspond à 1900-1950.
Sources : Université du Delaware ; élaboration par les auteurs.

températures, donne lieu à des conditions climatiques plus arides. Les zones sahariennes et sahéliennes font ainsi partie des régions où l'indice standardisé de précipitation et d'évapotranspiration (Beguería *et al.*, 2014) a le plus diminué depuis 2000 ⁷.

L'Afrique fait face chaque année à un nombre élevé de catastrophes naturelles liées au climat, accroissant la pression à l'émigration. L'occurrence de ces événements extrêmes ⁸ progresse depuis les années 1970, malgré un palier observable depuis 2010 environ (cf. graphique). Ainsi, entre 2000 et 2018, près de 50 catastrophes naturelles liées au climat ont frappé l'Afrique chaque année, plaçant le continent en troisième position au niveau mondial, tant en chiffre absolu qu'en pondérant par la population. En de nombreux endroits cependant, les dommages humains et matériels provoqués par ces catastrophes sont particulièrement difficiles à évaluer et potentiellement sous-estimés. 30% des Africains subsahariens ne possèdent pas de documents d'identité (Banque mondiale⁹), ce qui complique le recensement des victimes. En outre, beaucoup d'actifs ne sont pas assurables car ils relèvent de l'économie informelle et ne sont donc pas référencés dans les coûts associés aux désastres naturels. Si la relation entre catastrophes naturelles liées au climat et migrations a fait l'objet d'une vaste littérature empirique (cf. section 3), les modèles climatiques ont actuellement une capacité encore limitée à établir des projections globales pour de nombreux événements climatiques extrêmes, tels les ouragans (Hsiang et Kopp, 2018).

Nombre de catastrophes naturelles liées au climat (tendance du nombre d'occurrences)



Note : Tendence obtenue à partir du filtre Hodrick-Prescott (paramètre $\lambda=1600$). Le recensement pouvant ne pas être exhaustif sur les données historiques, seule la période 1970-2018 est retenue.
Sources : EM-DAT ; élaboration par les auteurs.

Les caractéristiques économiques des pays d'Afrique subsaharienne pourraient amplifier les effets du changement climatique sur les migrations

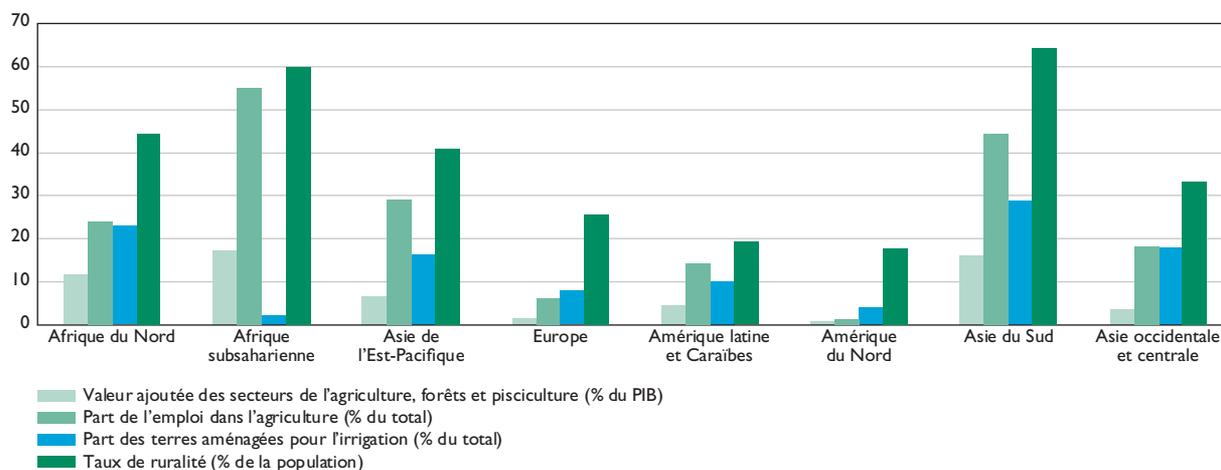
La forte prévalence de la pauvreté, conjuguée à l'absence de filets sociaux formels et à l'ampleur du secteur informel, constitue un puissant moteur à l'émigration. Les trois quarts des pays à faible revenu sont concentrés en ASS, dont le PIB par tête moyen est le plus bas au monde (1 599 dollars par habitant en 2019, d'après la Banque mondiale). En outre le taux de pauvreté atteint un niveau très élevé en Afrique, surtout dans les zones rurales (41 % en 2015, dont 82 % vivent en zone rurale ¹⁰) qui sont particulièrement affectées par les effets du réchauffement climatique. Parallèlement, le manque d'accès aux filets sociaux formels, qui ne couvrent en moyenne qu'environ 10 % de la population africaine ¹¹, réduit la résilience des populations vulnérables au changement climatique. Des filets sociaux informels existent, mais ils se limitent souvent aux membres d'une même famille ou à des personnes proches géographiquement. Ainsi, s'ils jouent un rôle face aux aléas affectant un individu, ils apparaissent peu efficaces en cas de chocs climatiques, dont les effets plus larges touchent potentiellement l'ensemble du groupe. L'étendue de l'économie informelle restreint également les possibilités de recourir à des mécanismes assurantiels pour limiter les pertes en cas de choc climatique, y compris dans le secteur agricole, ce qui participe ainsi à la vulnérabilité de la population au changement climatique en Afrique.

La forte dépendance des économies africaines à l'agriculture pourrait également renforcer l'effet du réchauffement climatique sur les migrations.

Le secteur agricole concentre 55 % des emplois en ASS, une proportion bien plus importante que dans le reste du monde (cf. graphique). De même, en ce qui concerne la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB (17 %) et la part de la population rurale (60 %), l'ASS se classe respectivement au premier

7 Une diminution de cet indice indique des conditions climatiques plus sèches.
8 Sont retenus ici les inondations, sécheresses, températures extrêmes, invasions d'insectes, glissements de terrain et autres mouvements de masse, tempêtes et incendies.
9 <https://globalindex.worldbank.org/>
10 <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32354>
11 <https://www.banquemondiale.org/fr/region/>

Dépendance à l'agriculture selon les régions



Sources : Banque mondiale (WDI), FAO, OIT et ONU ; élaboration par les auteurs.

et deuxième rang mondial. En Afrique du Nord, ces chiffres demeurent également plus élevés que la moyenne et révèlent la dépendance forte et directe de la population à l'agriculture, l'un des secteurs les plus touchés par le changement climatique. Or, selon Coniglio et Pesce (2015), l'effet de la variabilité de la pluviométrie sur les flux migratoires vers les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dépend de la part du secteur agricole dans les économies d'origine. Cai *et al.* (2016) mettent même en évidence un effet positif de la hausse des températures sur l'émigration uniquement dans les pays fortement dépendants du secteur agricole. L'effet semble également d'autant plus important que les anomalies climatiques ont lieu durant la saison agricole (Coniglio et Pesce, 2015 ; Nawrotzki et Bakhtsiyarava, 2017).

Le faible taux d'irrigation de l'agriculture en ASS constitue un « facteur aggravant » supplémentaire.

Au contraire de l'Asie du Sud et de l'Afrique du Nord, la vulnérabilité du secteur agricole en ASS est amplifiée par le faible taux d'équipement des terres agricoles pour l'irrigation (2,2 %, contre 29 % en Asie du Sud), limitant la résilience de la production aux aléas climatiques, dont la fréquence et l'intensité seront affectées par le changement climatique. Or, Benonnier *et al.* (2019) montrent que l'effet du réchauffement climatique sur l'émigration dans les pays pauvres se renforce avec la part des terres agricoles non irriguées.

Les facteurs démographiques et institutionnels pourraient également accentuer l'effet incitatif du réchauffement climatique sur les migrations

Les effets néfastes du réchauffement climatique sur la population pourraient être amplifiés par la forte croissance démographique du continent. L'Afrique comptera 2,5 milliards d'habitants en 2050 selon les projections de l'Organisation des Nations unies – ONU (soit 25,6 % de la population mondiale), contre 1,3 milliard d'habitants en 2020 (17,2 % de la population mondiale). Cet accroissement rapide de la population augmentera les tensions sur la production alimentaire et sa répartition.

Indicateurs de vulnérabilité et de préparation au changement climatique (0-100)

	Ferdi	ND-GAIN	
	PVCCI	Vulnérabilité	Préparation
Afrique subsaharienne	55,0	53,3	29,8
Afrique du Nord	61,1	39,8	35,9
Asie du Sud	55,3	51,1	36,7
Asie de l'Est-Pacifique	53,4	45,3	45,8
Asie occidentale et centrale	57,1	39,1	41,0
Amérique latine et Caraïbes	52,8	41,6	38,9
Amérique du Nord	53,5	30,8	69,2
Europe	45,9	32,8	57,6

Note : Les indicateurs de vulnérabilité et de préparation au changement climatique sont les deux composantes de l'indice ND-GAIN. PVCCI : Indicateur de vulnérabilité physique au changement climatique.

Sources : Ferdi et université de Notre-Dame ; élaboration par les auteurs.

L'Afrique représente en outre le continent le moins urbanisé, avec seulement 40 % de citadins. L'exode rural étant au cœur du processus de développement et de hausse de la productivité (Lewis, 1954), l'extension des villes africaines, et de leurs quartiers informels pour une part importante des nouveaux arrivants, augmentera la vulnérabilité des habitants aux effets du changement climatique, notamment aux vagues de chaleur et à la montée du niveau de la mer.

La faible qualité des institutions pourrait entraver la mise en place de réponses d'adaptation au changement climatique et accroître davantage le risque de conflits. Les indicateurs de gouvernance mondiaux (Banque mondiale)¹² montrent que l'Afrique arrive en dernière position en matière de qualité des institutions, rendant plus difficile la réalisation des investissements massifs nécessaires à la mise en place des politiques d'adaptation au changement climatique. En outre, la littérature a mis en évidence plusieurs liens entre la qualité des institutions et les conflits (cf. par exemple Wig et Tollefsen, 2016). Ainsi, cette faible qualité des institutions rend la situation sécuritaire en Afrique plus sensible encore au changement climatique.

Ainsi, les principaux indicateurs synthétiques placent l'Afrique parmi les régions les plus vulnérables et les moins préparées au changement climatique. L'indicateur PVCCI de la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdí)¹³ mesure pour chaque pays la vulnérabilité physique au changement climatique, excluant toute variable socio-économique affectant la capacité d'adaptation pour se concentrer sur les caractéristiques géophysiques. L'indicateur de vulnérabilité de l'université de Notre-Dame¹⁴ prend en compte, outre l'exposition de l'économie, sa sensibilité et ses capacités d'adaptation au changement climatique, détériorant davantage la position relative de l'ASS par rapport aux autres régions. La combinaison de ces deux indicateurs, des dimensions géophysiques et socio-économiques, indique que l'Afrique du Nord et l'ASS font partie, avec l'Asie du Sud, des régions les plus vulnérables au changement climatique. L'indicateur de préparation mesure quant à lui la capacité, économique, institutionnelle et sociale, à investir dans l'adaptation au changement climatique. Selon cet indicateur, l'Afrique du Nord et l'ASS représentent les deux zones les moins préparées.

3| **Le changement climatique en Afrique devrait surtout renforcer les flux migratoires internes et intrarégionaux avec d'importants risques de déstabilisation au sein de la région**

La contrainte de revenu, renforcée par le réchauffement climatique, est telle qu'elle limite les départs vers l'international. La possibilité d'une hausse de revenu constitue une forte motivation pour émigrer, mais un revenu initial trop faible rend le départ difficile en raison des coûts importants associés à l'émigration. Comme l'expliquent notamment Findley (1994), ainsi que Henry *et al.* (2004), les difficultés économiques causées par le changement climatique peuvent ainsi limiter les migrations vers l'international qui sont plus coûteuses. Ainsi, Nawrotzki et Bakhtsiyarava (2017) mettent en évidence un effet « inhibiteur » des vagues de chaleur sur les migrations internationales au départ du Burkina Faso. Au niveau macroéconomique, Beine et Parsons (2015) ne trouvent pas d'effet significatif direct du réchauffement climatique ni des désastres naturels sur les migrations internationales. En outre, des travaux de recherche récents montrent que l'effet positif du réchauffement climatique sur les migrations internationales devient négatif dans les pays pauvres (Cattaneo et Peri, 2016).

En revanche, le réchauffement climatique en Afrique pourrait accentuer les flux migratoires internes, intrarégionaux et circulaires. Henry *et al.* (2004) montrent qu'au Burkina Faso, si les anomalies pluviométriques freinent les départs à l'étranger en raison de leur effet négatif sur les revenus, elles tendent à encourager les migrations internes. De plus, Findley (1994) met en évidence la dimension souvent temporaire des migrations liées au climat, les sécheresses au Mali encourageant les migrations circulaires. Enfin, même en cas d'extrême pauvreté, l'émigration constitue parfois la solution de dernier recours (Penning-Rowsell *et al.*, 2013) pour la survie de l'individu et celle de sa famille : on parle alors de « déplacés internes » ou de réfugiés climatiques (cf. encadré).

¹² Données consultables en ligne : <https://info.worldbank.org/governance/>

¹³ Feindouno *et al.*, 2020.

¹⁴ <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>

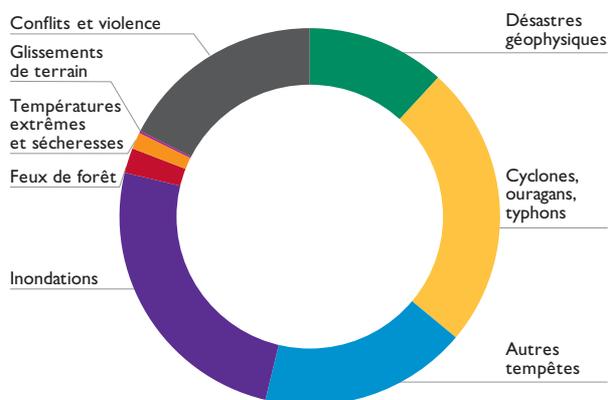
ENCADRÉ 4

Les mobilités contraintes liées au climat

S'il n'existe pas de données sur les migrations internationales pour motifs climatiques, des informations chiffrées sur les déplacés climatiques internes sont disponibles. Les déplacés internes font référence aux « personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État » (Organisation internationale des migrations). Selon l'International Displacement Monitoring Centre (IDMC), il y aurait eu 40,5 millions de déplacés internes supplémentaires en 2020, dont les trois quarts l'auraient été en raison d'événements climatiques (tempêtes, températures extrêmes, inondations, etc., cf. graphique de gauche). Cependant, en Afrique subsaharienne, les nouveaux déplacés en 2020 seraient davantage le résultat des conflits (6,8 millions) que des aléas climatiques (4,3 millions, dont 1 million en Somalie et près de 700 000 en Éthiopie). Toutefois, la quasi-totalité des déplacés à la suite d'un conflit dans le monde vit dans des pays très vulnérables au changement climatique¹, étant donné les liens existants entre ces deux phénomènes (cf. section 1). Par ailleurs, si le nombre de déplacés pour des raisons climatiques en Afrique est aujourd'hui bien inférieur à ce que l'on observe en Asie de l'Est-Pacifique et en Asie du Sud (cf. graphique de droite), leur nombre tend à augmenter. D'ailleurs, d'après son scénario le plus pessimiste, la Banque mondiale² estime que le réchauffement climatique pourrait causer 86 millions de déplacés internes en Afrique d'ici 2050, contre 40 millions en Asie du Sud et 17 millions en Amérique latine.

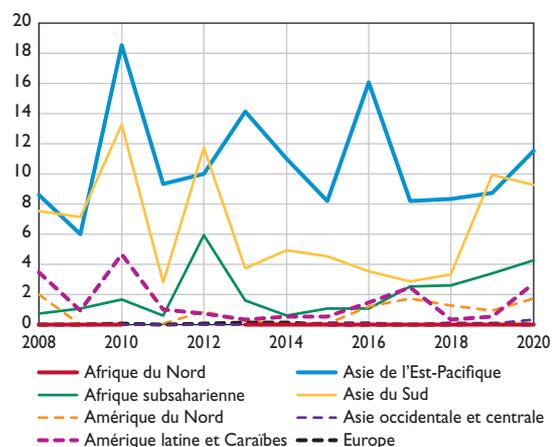
Répartition des nouveaux déplacés internes par motif en 2020

(en %)



Déplacés internes climatiques par région

(en millions)



Sources : IDCM (International Displacement Monitoring Centre) ; élaboration par les auteurs.

Les individus contraints de quitter leur pays pour des raisons liées au climat sont appelés les réfugiés climatiques. Cette expression est toutefois trompeuse puisque les individus fuyant leur pays en raison des conséquences du changement climatique n'ont aujourd'hui pas les mêmes droits que les réfugiés politiques ou de guerre. En effet, selon la Convention de Genève relative aux réfugiés (1951), seule une personne « persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » ou fuyant un conflit armé, peut bénéficier du statut officiel de réfugié et demander l'asile au pays d'accueil sans craindre d'être renvoyée dans son pays d'origine (principe de non-refoulement). Le Comité des droits de l'homme a cependant admis début 2020 que le principe de non-refoulement devrait s'appliquer aux individus fuyant leur pays en raison du réchauffement climatique si leurs droits fondamentaux sont menacés.

¹ Selon l'International Displacement Monitoring Centre (IDMC, 2021), 95% des nouveaux déplacés pour cause de conflit dans le monde, en 2020, vivaient aussi dans des pays ayant une forte vulnérabilité au changement climatique mesurée par l'indice ND-GAIN.

² Banque mondiale (2018), Groundswell : preparing for internal climate migration. <https://openknowledge.worldbank.org/>

La hausse du nombre de migrants et de déplacés climatiques, internes ou au sein de l'Afrique, constitue une menace pour la stabilité de la région et le bien-être des populations.

McGuirk et Nunn (2020) montrent comment le réchauffement climatique déstabilise la traditionnelle coopération entre éleveurs transhumants et agriculteurs en Afrique, conduisant à des conflits internes très violents (en témoignent les cas du Nigéria¹⁵ et du Soudan, et plus généralement de la zone sahélienne). Par ailleurs, le réchauffement climatique peut encourager la désertion des zones rurales au profit de villes africaines déjà surpeuplées et parfois menacées par la montée du niveau de la mer et les inondations de plus en plus fréquentes (comme à Lagos au Nigéria¹⁶).

Les effets du changement climatique sur les migrations en Afrique restent toutefois difficiles à anticiper tant ils dépendent des phénomènes climatiques à l'œuvre et des populations affectées.

Coniglio et Pesce (2015) établissent notamment que l'effet des variations de la pluviométrie sur l'émigration est plus important dans le cas des inondations que des sécheresses. En outre, l'effet semble dépendre de l'intensité du choc climatique, avec des conséquences parfois plus importantes en cas de chocs de faible ampleur (Gray et Mueller, 2012b). Enfin, selon la revue de littérature de Kaczan et Orgill-Meyer (2020), les phénomènes climatiques de long terme (hausse des températures, désertification, montée du niveau de la mer, etc.) produiraient des effets plus importants sur les flux migratoires que les aléas ponctuels (sécheresses, inondations, etc.). Des différences apparaissent aussi selon le genre des individus (Gray et Mueller, 2012a) et leur niveau de qualification (Drabo et Mbaye, 2015).

Face à la complexité de ces dynamiques et aux risques de déstabilisation, une hausse des financements extérieurs apparaît nécessaire.

Les financements climatiques à destination des PED progressent, mais demeurent inférieurs à

l'engagement pris par plusieurs pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le climat¹⁷. Par ailleurs, les montants de l'aide au développement (0,3 % du revenu national brut – RNB des pays du Comité d'aide au développement) demeurent inférieurs à l'objectif de 0,7 % confirmé lors de la conférence d'Addis-Abeba en 2015, et seulement 5,5 % de cette aide au développement est destinée au secteur de l'agriculture (données OCDE pour l'année 2019).

Conclusion

Étant donné le taux de pauvreté élevé en ASS et la grande dépendance de la population à un secteur agricole particulièrement vulnérable au réchauffement climatique, ce phénomène risque d'intensifier les déplacements de populations, avant tout au sein des pays et entre les pays du continent. La complexité du réchauffement climatique, la quasi-absence de données sur les migrations climatiques et les multiples effets indirects rendent l'analyse de la relation climat-migrations particulièrement ardue. En outre, si le changement climatique peut avoir un effet incitateur sur les migrations, à certaines conditions, il a la particularité de donner lieu à des flux migratoires très variés : internes, régionaux, internationaux, « volontaires » individuels (stratégie de diversification des risques répondant à un processus climatique de long terme ou à la répétition d'aléas) ou encore « forcés » de masse (stratégie de survie en cas de choc climatique imprévisible de grande ampleur).

En raison de cette complexité, il est important que les travaux de recherche analysant la problématique climat-migrations, et les politiques publiques qui essaient d'y apporter des réponses, tiennent compte de la diversité des flux migratoires concernés. Il semble également nécessaire que les financements extérieurs à destination de l'Afrique augmentent, dans le cadre des engagements déjà pris, et que ceux-ci soient partiellement réorientés vers les efforts d'adaptation et, dans une moindre mesure, d'atténuation du changement climatique.

15 Selon Amnesty International (2018), les violences entre agriculteurs et éleveurs (qui appartiennent à des groupes ethniques différents) pour les ressources auraient causé plus de 3 600 décès entre janvier 2016 et octobre 2018.

16 Lucas (2021). <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/>

17 <https://www.oecd.org/fr/environnement/>

BIBLIOGRAPHIE

- Abel (G. J.), Brottrager (M.), Crespo Cuaresma (J.) et Muttarak (R.) (2019)
« Climate, conflict and forced migration », *Global Environmental Change*, vol. 54, p. 239-249.
- Amnesty International (2018)
Nigeria: the harvest of death – three years of bloody clashes between farmers and herders in Nigeria.
- Beguiría (S.), Vicente-Serrano (S. M.), Reig (F.) et Latorre (B.) (2014)
« Standardized precipitation evapotranspiration index (SPEI) revisited: parameter fitting, evapotranspiration models, tools, datasets and drought monitoring », *International Journal of Climatology*, vol. 34, n° 1010, p. 3001-3023.
- Beine (M.) et Parsons (C.) (2015)
« Climatic factors as determinants of international migrations », *The Scandinavian Journal of Economics*, vol. 117, n° 2, p. 723-767.
- Benonnier (T.), Millock (K.) et Taraz (V.) (2019)
« Climate change, migration, and irrigation », *PSE Working Papers*, HAL.
- Burke (M.), Hsiang (S. M.) et Miguel (E.) (2015)
« Climate and conflict », *Annual Review of Economics*, vol. 7, p. 577- 617.
- Cai (R.), Feng (S.), Oppenheimer (M.) et Pytlíkova (M.) (2016)
« Climate variability and international migration: the importance of the agricultural linkage », *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 79, p. 135-151.
- Cattaneo (C.) et Peri (G.) (2016)
« The migration response to increasing temperatures », *Journal of Development Economics*, vol. 122, p. 127-146.
- Coniglio (N. D.) et Pesce (G.) (2015)
« Climate variability and international migrations: an empirical analysis », *Environment and Development Economics*, vol. 20, n° 4, p. 434-468.
- de Bandt (O.), Jacolin (L.) et Lemaire (T.) (2021)
« Changement climatique dans les pays en développement : effets du réchauffement climatique, mécanismes de transmission et politiques d'adaptation » (en anglais), *Documents de travail*, n° 822, Banque de France, juillet.
[Télécharger le document](#)
- Drabo (A.) et Mbaye (L. M.) (2015)
« Natural disasters, migration and education: an empirical analysis in developing countries », *Environment and Development Economics*, vol. 20, n° 6, p. 767-796.
- Falco (C.), Galeotti (M.) et Olper (A.) (2019)
« Climate change and migration: is agriculture the main channel? », *Global Environmental Change*, vol. 59.
- Feindouno (S.), Guillaumont (P.) et Simonet (C.) (2020)
« The physical vulnerability to climate change index: an index to be used for international policy », *Ecological Economics*, vol. 176(C), 106752.
- Findley (S.) (1994)
« Does drought increase migration? A study of migration from rural Mali during the 1983-1985 drought », *International Migration Review*, vol. 28, n° 3, p. 539-553.
- Giec, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2014)
Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse, Genève, Suisse.
- Gray (C.) et Mueller (V.) (2012a)
« Drought and population mobility in rural Ethiopia », *World Development*, vol. 40, n° 1, p. 134-145.
- Gray (C.) et Mueller (V.) (2012b)
« Natural disasters and population mobility in Bangladesh », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 109, n° 16, p. 6000-6005.
- Henry (S.), Schoumaker (B.) et Beauchemin (C.) (2004)
« The impact of rainfall on the first out-migration: a multi-level event-history analysis in Burkina Faso », *Population and Environment*, vol. 25, n° 5, p. 423-460.

Hsiang (S.) et Kopp (R. E.) (2018)

« An economist's guide to climate change science », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 32, n° 4, p. 3-32.

IDMC, *Internal Displacement Monitoring Centre* (2021)
GRID 2021: internal displacement in a changing climate.

Kaczan (D. J.) et Orgill-Meyer (J.) (2020)

« The impact of climate change on migration: a synthesis of recent empirical insights », *Climatic Change*, vol. 158, n° 3, p. 281-300.

Kniveton (D. R.), Smith (C. D.) et Black (R.) (2012)

« Emerging migration flows in a changing climate in dryland Africa », *Nature Climate Change*, vol. 2, n° 6, p. 444-447.

Lewis (W. A.) (1954)

« Economic development with unlimited supplies of labour », *The Manchester School*, vol. 22, n° 2, p. 139-191.

McGuirk (E. F.) et Nunn (N.) (2020)

« Transhumant pastoralism, climate change, and conflict in Africa », *National Bureau of Economic Research Working Paper Series*, n° 28243.

McLeman (R.) et Smit (B.) (2006)

« Migration as an adaptation to climate change », *Climatic Change*, vol. 76, p. 31-53.

McMichael (C.) (2020)

« Human mobility, climate change and health: unpacking the connections », *The Lancet*, vol. 4, n° 6.

Naudé (W.) (2009)

« Natural disasters and international migration from Sub-Saharan Africa », *Migration Letters*, vol. 6, n° 2, p. 165-176.

Nawrotzki (R. J.) et Bakhtsiyarava (M.) (2017)

« International climate migration: evidence for the climate inhibitor mechanism and the agricultural pathway », *Population, Space and Place*, vol. 23, n° 4, e2033.

Ortiz-Bobea (A.), Ault (T. R.), Carrillo (C. M.), Chambers (R. G.) et Lobell (D. B.) (2021)

« Anthropogenic climate change has slowed global agricultural productivity growth », *Nature Climate Change*, vol. 11, n° 4, p. 306-312.

Penning-Rowsell (E. C.), Sultana (P.)

et Thompson (P. M.) (2013)

« The 'last resort'? Population movement in response to climate-related hazards in Bangladesh », *Environmental Science & Policy*, vol. 27, n° 1, p. S44-S59.

Sultan (B.), Defrance (D.) et Iizumi (T.) (2019)

« Evidence of crop production losses in West Africa due to historical global warming in two crop models », *Scientific Reports*, vol. 9, n° 1, p. 1-15.

Wig (T.) et Tollefsen (A. F.) (2016)

« Local institutional quality and conflict violence in Africa », *Political Geography*, vol. 53, p. 30-42.

Xu (C.), Kohler (T. A.), Lenton (T. M.), Svenning (J. C.) et Scheffer (M.) (2020)

« Future of the human climate niche », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 117, n° 21, p. 11350-11355.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UEMOA

1 | UN IMPACT PRONONCÉ DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 2020

La crise de la Covid-19 a conduit à un ralentissement très marqué de la croissance économique de l'UEMOA en 2020, avec une progression du PIB réel de 1,5 %, après 5,7 % en 2019 (sections 1|1 à 1|3). L'activité économique devrait rebondir à 5,6 % en 2021 (section 1|4).

1|1 La croissance économique a été fortement ralentie par la crise sanitaire mondiale

La crise de la Covid-19 a débouché sur un ralentissement significatif de la croissance économique de l'UEMOA en 2020. La progression du PIB réel s'est limitée à 1,5 %, après 5,7 % en 2019. L'impact de la crise sur l'activité économique a toutefois été moins fort que dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (ASS), où l'activité économique a reculé de 1,7 % (*Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds monétaire international – FMI –, octobre 2021). La baisse du PIB par habitant y a été également moins forte, en moyenne de 2,1 % en 2020, contre 3,5 % pour l'Afrique (*Perspectives de l'économie mondiale* du FMI, octobre 2021).

La crise a touché l'ensemble des pays membres de l'Union, toutefois de manière hétérogène. L'activité économique a continué de progresser de 3,8 % au Bénin (+ 2,5 % au Burkina Faso), alors qu'elle régressait de 1,6 % au Mali. Le processus de convergence économique de la région s'est ainsi interrompu, l'écart maximal de croissance entre pays s'élevant à 5,4 points de pourcentage (pp) en 2020, contre 2,5 pp en 2019. Représentant près de 54 % du PIB de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont enregistré une croissance économique faible, de, respectivement, 1,8 % et 1,5 % en 2020, après 6,2 % et 4,4 % en 2019.

Le ralentissement de la croissance du PIB réel de l'Union reflète avant tout de faibles contributions à la croissance des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur primaire a maintenu une contribution positive à la croissance du PIB réel de 0,4 pp grâce à la bonne orientation de la production agricole. Cette performance masque toutefois d'importants contrastes : la production vivrière a progressé de 4,5 % lors de la campagne 2020-2021, ainsi que certaines cultures de rente (arachide + 9,1 % ;

Taux de croissance du PIB réel en UEMOA

(moyenne annuelle, en %)

	2017	2018	2019	2020
Bénin	5,7	6,7	6,9	3,8
Burkina Faso	6,2	6,7	5,7	2,5
Côte d'Ivoire	7,4	6,9	6,2	1,8
Guinée-Bissau	4,7	3,4	4,5	- 1,4
Mali	5,3	4,7	4,8	- 1,6
Niger	5,0	7,1	5,9	1,2
Sénégal	7,4	6,2	4,4	1,5
Togo	4,3	5,0	5,5	1,8
UEMOA	6,5	6,4	5,7	1,5

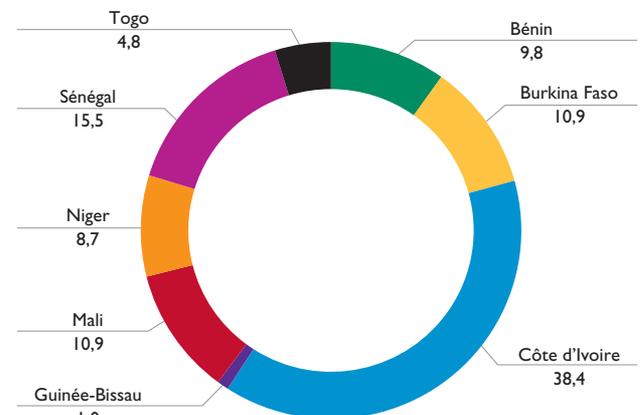
Source : BCEAO, services officiels.

noix de cajou : + 24,6 % et caoutchouc : + 10,0 %). La production des principaux produits agricoles à l'exportation de l'Union, le cacao, le café et le coton-graine, ont diminué respectivement de 8,2 %, 10,0 % et 21,1 % par rapport à la campagne précédente.

Le secteur secondaire a été durement affecté par la crise sanitaire, ne contribuant à la croissance du PIB réel qu'à hauteur de 0,2 pp. Le recul des « industries manufacturières et artisanat » a été légèrement amorti par la faible croissance du secteur « électricité, gaz et eau », soutenu par les investissements en faveur de la production électrique des membres de l'UEMOA (notamment la construction de la centrale thermique de Maria-Gléta 2 au Bénin).

Poids des États membres dans le PIB nominal de l'UEMOA en 2020

(en %)



Source : BCEAO.

La contribution du secteur tertiaire à la croissance du PIB est demeurée positive (+ 0,9 pp), quoiqu'en fort recul par rapport à 2019 (+ 2,3 pp).

Si le secteur « commerce, restaurants et hôtels » a été affecté par les mesures de confinement, les secteurs « transports, entrepôts et communications » et « banques assurances, et autres services marchands » ont enregistré une croissance de respectivement 6,5% et 1,8%.

La demande publique a contribué à soutenir l'activité économique, exerçant un rôle contracyclique, limité au regard d'autres zones du monde.

La consommation des administrations publiques a ainsi contribué à la croissance du PIB réel à hauteur de 1 pp, contre 0,8 pp en 2019, alors que celle de la consommation privée se limitait à 0,4 pp (contre 2,9 pp en 2019). Les investissements publics et privés ont contribué à la croissance du PIB réel à hauteur de 1 pp. Enfin, la contribution du secteur extérieur a été négative (- 0,9 pp), dans un contexte de baisse des exportations de l'UEMOA.

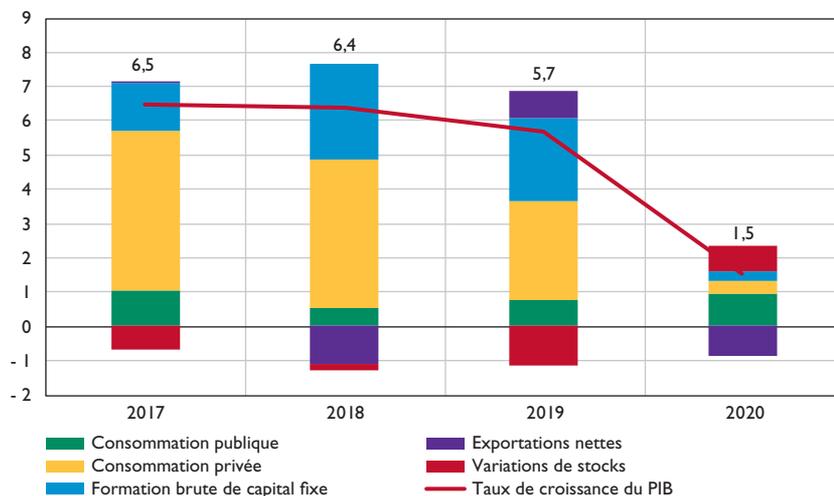
De légères tensions inflationnistes sont apparues en 2020, du fait notamment de la désorganisation des marchés engendrée par la crise.

La progression des prix à la consommation s'est ainsi établie à 2,1 % en moyenne annuelle, après - 0,7 % en 2019, reflétant principalement le renchérissement des produits alimentaires. Ces derniers ont pâti de la baisse de la production céréalière lors de la campagne 2019-2020 (qui alimente les marchés de janvier à septembre), mais surtout des perturbations des circuits de distribution à l'échelle régionale et mondiale, induites par les mesures de distanciation physique et de fermetures de certains commerces. Selon la BCEAO, l'évolution des prix a ainsi été influencée davantage par des facteurs domestiques (contribution de 1,9 pp, contre - 0,6 pp en 2019) qu'externes (prix du pétrole et des produits alimentaires importés, dont la contribution à la progression des prix a été marginale).

L'inflation demeure toutefois modérée et inférieure au plafond communautaire de 3 % dans l'ensemble des pays membres. La moitié des pays membres a

Taux de croissance annuel du PIB réel en UEMOA et contribution de ses composantes

(en %)



Source : BCEAO.

Taux de croissance des prix à la consommation en UEMOA

(moyenne annuelle, en %)

	2017	2018	2019	2020
Bénin	1,8	0,8	- 0,9	3,0
Burkina Faso	2,9	1,9	- 3,2	1,9
Côte d'Ivoire	0,4	0,6	0,8	2,4
Guinée-Bissau	1,0	0,4	0,2	1,5
Mali	2,4	1,9	- 3,0	0,5
Niger	0,1	2,8	- 2,5	2,9
Sénégal	2,2	0,5	1,0	2,5
Togo	- 0,2	0,9	0,7	1,8
UEMOA a)	1,1	1,2	- 0,7	2,1

a) Indices harmonisés des prix à la consommation pondérés par le poids de chaque État dans le PIB total de la zone.

Source : BCEAO.

ainsi enregistré un taux d'inflation supérieur à 2 %, dont notamment la Côte d'Ivoire (2,4 %) et le Sénégal (2,5 %), alors que la progression des prix dans les autres pays s'est répartie de 0,5 % au Mali à 1,9 % au Burkina Faso.

1|2 Une détérioration des principaux soldes de la balance des paiements

Le déficit de la balance des transactions courantes en valeur s'est dégradé de 16,7 % en 2020, s'établissant à 5,6 % du PIB (contre 4,9 % en 2019). Cette dégradation du déficit résulte principalement du creusement des

déficits de la balance des biens (+ 14,7 %) et des services (+ 22,3 %), du fait d'un impact économique plus marqué de la crise parmi les partenaires commerciaux de l'UEMOA pesant sur leur demande en exportations de la région.

Le déficit de la balance des biens s'est ainsi légèrement creusé à 1,8 % du PIB après 1,6 % en 2019, en raison du ralentissement plus important des exportations (- 6,9 %) que des importations (- 5,2 %). Les principaux produits d'exportations ont été touchés par la crise : le cacao (- 5,3 %) du fait notamment de la diminution de 8,2 % de la production en Côte d'Ivoire, le pétrole (- 38,6 %) en lien avant tout avec la baisse des cours du baril, et le coton (- 16 %), du fait d'une récolte peu abondante. Les exportations d'or (+ 15,6 %) ont bénéficié de l'orientation favorable des cours internationaux. Dépendant fortement de l'évolution du commerce international, les activités de transit (réexportations) ont été fortement touchées par la crise, reculant de 46,0 %.

Les pays de l'UEMOA sont demeurés importateurs nets de biens d'équipement, de produits alimentaires et pétroliers malgré le repli des importations de ces produits en 2020. Les importations de produits pétroliers ont reculé de 21,5 % en 2020 (en lien avec la baisse des cours du pétrole), tandis que celles de biens d'équipement se repliaient de 1,8 % avec le report d'investissements gaziers et pétroliers dans un contexte de crise sanitaire. Dans le même temps, les importations de produits alimentaires ont continué de légèrement progresser, en lien avec la hausse des prix alimentaires importés et des perturbations des circuits de distribution dans la sous-région.

En conséquence, le taux de couverture du commerce extérieur a diminué, s'établissant à 75,6 %, contre 80,4 % un an plus tôt, bien que les termes de l'échange aient bénéficié de la hausse des cours de l'or (1/3 des exportations en 2020) et de la baisse des cours du pétrole (dont les pays de l'UEMOA sont importateurs nets) et se soient améliorés de 4,6 % en 2020.

Le déficit du compte des revenus primaires s'est creusé de 2,7 % en 2020, reflétant les paiements d'intérêts de la dette publique et de dividendes aux investisseurs étrangers. En revanche, les revenus secondaires ont poursuivi leur progression (+ 12,0 %), portés par la forte hausse des financements

concessionnels publics en réponse à la crise (+ 69,4 %). Les transferts de migrants ont globalement progressé de 4,5 % en un an malgré la crise économique mondiale.

L'excédent du compte de capital a fortement progressé, de 1 235,5 milliards à 1 764,4 milliards, soit une hausse de 42,8 % par rapport à l'année précédente.

Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des transferts en faveur des administrations publiques (+ 49,9 %), notamment au titre des dons-projets financés par l'aide publique internationale, pour faire face aux dépenses exceptionnelles engendrées par la crise.

Le solde du compte financier s'est replié de 26,6 % en 2020 (à 3 862,9 milliards, contre 5 265 en 2019) en raison de la baisse des flux de financements externes privés. Celle-ci a concerné tant les investissements de portefeuille (- 40,9 %), le recul des émissions d'euro-obligations par rapport à 2019, et des investissements directs étrangers (- 44,6 %). La contraction des investissements directs étrangers est essentiellement imputable au ralentissement des travaux liés au secteur des hydrocarbures (projet gazier Grand Tortue Ahmeyim – GTA – entre le Sénégal et la Mauritanie et de la construction du pipeline Niger-Bénin).

1|3 Un creusement significatif des déficits budgétaires

La crise a débouché sur une forte détérioration des déficits budgétaires des États membres, de 2,3 % en 2019 à 5,7 % du PIB (base engagements, dons compris). Ce doublement s'explique principalement par une augmentation d'environ 19,2 % des dépenses publiques due aux mesures de lutte contre la Covid-19. Les dépenses courantes se sont accrues de 15,7 % en un an, essentiellement du fait de l'accroissement des transferts et des subventions publiques en 2020. Les dépenses en capital tant financées sur ressources propres que par l'extérieur ont également bondi de plus de 28,1 % et 25,3 %, contribuant ainsi à limiter l'impact récessif de la crise.

Alors qu'elles ont baissé dans l'ensemble de l'ASS, les recettes budgétaires se sont stabilisées pour l'UEMOA (+ 0,9 %), ce qui s'est traduit par une baisse de leur poids relatif dans le PIB (15,4 %, contre 15,7 % en 2019). Cette baisse relative de la pression fiscale reflète pour l'essentiel les mesures d'exonération ou

d'abattements accordées aux ménages et aux entreprises pour les soutenir durant la crise sanitaire. Cette politique contracyclique ne remet pas en cause les objectifs partagés d'une meilleure efficacité de la mobilisation des recettes fiscales. La mise en œuvre des réformes en faveur d'un renforcement des administrations fiscales et de la collecte budgétaire s'est poursuivie en 2020. Selon la BCEAO, celles-ci se sont concentrées sur i) le renforcement des capacités et la synergie entre les administrations fiscales, ii) la refonte ou la mise en place de certains régimes d'imposition et iii) le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le creusement des déficits budgétaires a été principalement financé par un recours accru au marché financier régional, avec une hausse des émissions brutes sur le marché régional de la dette publique (cf. section 3|3). S'agissant des financements externes, le tarissement des émissions sur les marchés internationaux a été compensé par une progression des financements concessionnels publics. Les financements extérieurs nets récoltés se sont établis à 2894,9 milliards en 2020, en hausse de 14,2 % en un an.

L'endettement public total des pays de l'UEMOA a fortement augmenté en 2020, s'établissant à 50,5 % du PIB, contre 43,4 % en 2019. Il est cependant resté inférieur à la norme de 70 % fixée dans le cadre des règles de surveillance multilatérale de l'UEMOA. Après six années de hausse continue, la part de l'endettement extérieur a baissé pour se situer à 64 % de l'encours total (67 % en 2019). La dette multilatérale (avant tout auprès de la Banque mondiale, du FMI et de la Banque africaine de développement) constitue la part la plus importante du stock de la dette extérieure de l'UEMOA (50,4 %), suivie de la dette commerciale (31,0 %) et enfin, la dette bilatérale (18,7 %). Les intérêts dus au titre de la dette publique extérieure ont représenté 7,1 % des recettes fiscales, en augmentation de 1,5 pp sur un an.

Malgré une augmentation rapide de l'endettement public en 2020, le risque de surendettement demeure modéré dans six des huit pays membres de l'UEMOA selon les analyses de viabilité de la dette (AVD) réalisées par le FMI. Modéré jusqu'en 2019, le risque de surendettement de la Guinée-Bissau est dorénavant considéré comme élevé, selon l'AVD du FMI réalisée en janvier 2021, du fait de l'accélération de l'endettement public consécutif à la détérioration des finances publiques en cours d'année (service de la dette de 10,0 % à 19,3 % des recettes fiscales). Malgré une forte diminution de sa dette depuis 2016 à la suite des politiques de consolidation budgétaire, le Togo continue également de présenter un risque élevé de surendettement global (AVD d'avril 2020) du fait d'un niveau de dette encore trop important (58,6 % du PIB en 2020, après rebasage en septembre) et de ses vulnérabilités face aux chocs.

Accords entre le FMI et les pays de l'UEMOA au 31 juillet 2021

(en millions de DTS)

	Type d'accord ou d'aide ^{a)}	Approbation	Expiration	Montant approuvé	Montant décaissé
Bénin	FEC	07/04/2017	19/05/2020	187,4	187,4
	FEC (augmentation de l'accès)	15/05/2020		76,0	76,0
	IFR	21/12/2020		82,5	82,5
	FCR	21/12/2020		41,3	41,3
Burkina Faso	FEC	14/03/2018	17/11/2020	108,4	108,4
	FCR	14/04/2020		84,3	84,3
Côte d'Ivoire	FEC et MEDC	12/12/2016	11/12/2020	844,0	844,0
	FCR	17/04/2020		216,8	216,8
	IFR	17/04/2020		433,6	433,6
Guinée-Bissau	FCR	25/01/2021		14,2	14,2
Mali	FEC	28/08/2019	27/08/2022	140,0	80,0
	FCR	30/04/2020		146,7	146,7
Niger	FEC	23/01/2017	28/10/2020	118,4	118,4
	FCR	14/04/2020		83,7	83,7
Sénégal	ICPE	10/01/2020	09/01/2023	–	–
	IFR	13/04/2020		215,7	215,7
	FCR	13/04/2020		107,9	107,9
	FCC	07/06/2021	06/12/2022	453,0	129,4
Togo	FEC	05/05/2017	07/04/2020	247,7	247,7
	FEC (augmentation de l'accès)	03/04/2020		71,5	71,5

a) Facilités au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) : FEC, facilité élargie de crédit ; MEDC, mécanisme élargi de crédit ; ICPE, instrument de coordination des politiques économiques ; FCC : facilité de crédit de confirmation ; FCR, facilité de crédit rapide ; IFR, instrument de financement rapide.

Note : Les accords arrivés à échéance sont tramés.

Source : FMI.

Les institutions financières internationales, en particulier le FMI, ont mis en place des soutiens financiers d'urgence pour répondre aux besoins de liquidités des pays de l'UEMOA.

Ces financements ont pris la forme, selon les pays, de facilités de crédit rapide (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal), de l'instrument de financement rapide (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal) ou d'augmentation d'accès des facilités élargies de crédit en cours (Bénin, Togo). Les pays de l'UEMOA ont bénéficié de financements du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes afin d'assurer le paiement du service de la dette au FMI, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, ainsi que de l'initiative de suspension du service de la dette externe (ISSD, en anglais *Debt Service Suspension Initiative – DSSI*) mis en place par les pays du G20 (à l'exception du Bénin), pour un montant éligible de 1 132,5 millions de dollars sur la période mai 2020 - décembre 2021¹.

De nature plus structurelle, les facilités élargies de crédit triannuelles du FMI (FEC) mises en place en 2017-2018 avec le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo, sont en cours de renouvellement.

Le Mali bénéficie d'une facilité élargie de crédit (FEC) jusqu'en 2022, tandis qu'au Sénégal, où un programme sans financement ICPE (Instrument de coordination des politiques économiques) est effectif jusqu'en 2023, a été mise en place une facilité de crédit de confirmation (FCC) de 453 millions de DTS sur 18 mois le 7 juin 2021. À la suite de l'extinction de la facilité élargie en juillet 2019, la Guinée-Bissau a bénéficié d'un programme de référence (*staff monitored program*, SMP) de 9 mois à partir de septembre 2020 en vue d'une nouvelle facilité élargie de crédit, en cours de négociation. Au total, les pays de l'UEMOA ont bénéficié d'un total de 1 283 milliards de DTS approuvés en 2020 et au premier semestre 2021 au titre des facilités d'urgence et de 600,5 millions au titre des FEC et FCC.

1|4 Un rebond économique en 2021 suspendu à l'évolution de la pandémie

Selon la BCEAO, l'activité économique devrait rebondir à 5,6 % en 2021, avec une reprise économique plus forte au sein des pays les plus impactés par la crise (Guinée-Bissau, Mali, Niger). Comme en 2020, l'activité économique demeurerait

plus dynamique que dans l'ensemble de l'ASS (+ 3,7 % selon les *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI d'octobre 2021). Ces prévisions demeurent tributaires d'importants aléas liés notamment à la pandémie de Covid-19 (en particulier la propagation du variant Delta depuis mai-juin 2021) et à la persistance des risques sécuritaires. Ces incertitudes pèsent en particulier sur le transport aérien, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration.

La forte reprise des activités du secteur tertiaire et secondaire, fortement affectés par la Covid-19, expliquerait ce regain de dynamisme.

L'expansion des sous-secteurs du commerce, des transports, de la communication, de la banque et de l'assurance devrait contribuer à la relance des activités du secteur tertiaire (+ 3,0 points de PIB). La reprise des investissements privés suspendus en 2020, combinés à celles des productions extractives et manufacturières devrait soutenir le rebond du secteur secondaire (+ 1,4 point). Enfin, la production agricole ne serait que peu impactée par la pandémie en 2021 selon la BCEAO.

La progression des prix s'établirait autour de 2 % en 2021, soit un rythme comparable à celui de 2020.

Si les perturbations engendrées par la crise sanitaire devaient être moins importantes qu'en 2020, la progression des prix serait soutenue par la reprise économique mondiale et régionale et la remontée des cours du pétrole et des matières premières, notamment alimentaires.

La reprise économique se traduirait par un creusement du déficit courant.

Le déficit de la balance des biens pourrait se dégrader et atteindre 2,2 % du PIB, contre 1,8 % en 2020 et les revenus secondaires se contracteraient de 5,1 % du fait d'une réduction de 40,8 % des aides budgétaires publiques. La dégradation du solde courant de 14,9 % serait plus que compensée par une hausse de l'excédent financier (+ 25,8 %), grâce notamment à une hausse de trois quart des investissements directs (après une baisse de 44,6 % en 2020).

¹ Cf. site de la Banque mondiale le 28 juillet 2021. <https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>

2 | UN ASSOULPISSEMENT DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE EN 2020 DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DE LA COVID-19

2|1 Une année 2020 exceptionnelle pour la politique monétaire de la BCEAO

La politique monétaire de l'UEMOA est conduite par la BCEAO. Conformément à l'article 8 de ses statuts, l'objectif prioritaire de la politique monétaire est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'UEMOA en vue d'une croissance saine et durable. La mise en œuvre de la politique monétaire s'appuie sur deux types d'instruments : les taux d'intervention sur le marché monétaire et les réserves obligatoires. Le Comité de politique monétaire (CPM) fixe deux taux d'intérêt directeurs : i) le taux d'intérêt minimal de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injections de liquidité hebdomadaires ou mensuelles (opérations d'*open market*) ; ii) le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal, taux auquel les banques empruntent des liquidités en dehors des adjudications (durée de un à sept jours). Les dépôts des banques ne sont pas rémunérés. Les banques et les établissements financiers distributeurs de crédit autorisés à recevoir des dépôts du public, ainsi que les établissements de financement de ventes à crédit, sont assujettis à la constitution de réserves obligatoires auprès de la BCEAO (3 %, inchangé en 2020). L'assiette des réserves obligatoires est constituée des dépôts à vue, des crédits et des créances brutes sur l'extérieur. Enfin, le montant des refinancements des banques adossés aux titres publics et l'encours de ces titres détenus par la BCEAO pour son propre compte ne peuvent également au total dépasser 35 % des recettes fiscales nationales de l'avant-dernier exercice fiscal ².

En 2020, la conduite de la politique monétaire a été profondément remaniée pour faire face à la crise de la Covid-19 (cf. étude analytique de la BCEAO ci-après).

Accompagnant les efforts de relance contracycliques des États membres, la politique monétaire a été assouplie, notamment par le biais de mesures exceptionnelles :

- dès fin mars 2020, adjudications sur l'ensemble de ses guichets d'*open market* au taux fixe de 2,50 % (borne

inférieure de ses taux d'intervention) servant la totalité des besoins de liquidité des banques ;

- baisse de 50 points de base des taux directeurs (24 juin 2020) ;
- élargissement de la gamme des collatéraux admissibles aux guichets de la BCEAO à de nouvelles entreprises privées cotées par la BCEAO ;
- ouverture d'un guichet spécial de refinancement à trois mois des « bons Covid-19 » émis par les États. D'une maturité de 3 mois, ces bons ont été émis jusqu'en décembre 2020 à hauteur de 3325,5 milliards, à des taux inférieurs ou égaux à 3,75 %.

Les mesures exceptionnelles décidées par la BCEAO ont permis d'accroître fortement l'offre de liquidité aux banques. Le montant total de refinancement (tous guichets confondus) s'est établi à 5798,3 milliards à fin décembre 2020, contre 4712,6 milliards à fin décembre 2019, soit une hausse de 23 %. Elles ont également eu pour conséquence un arrêt de tout recours au guichet de prêt marginal à partir du deuxième trimestre 2020, contre, en moyenne chaque semaine, 28,7 milliards au premier trimestre. L'encours sur le guichet de prêt marginal est ressorti nul à fin décembre 2020, contre 207,8 milliards à fin décembre 2019.

L'orientation accommodante de la politique monétaire a abouti à une détente des taux d'intérêt. Les conditions d'emprunt des États sont restées favorables, le taux d'intérêt moyen pondéré des bons du Trésor s'établissant à 3,28 % en 2020, contre 5,36 % en 2019. Cet infléchissement résulte des mesures prises par la BCEAO visant à abaisser le refinancement des banques et des facilités mises en place pour accompagner les émissions des « bons Covid-19 » par les Trésors. Le rendement moyen des obligations, toutes maturités confondues, a également connu une baisse, atteignant 6,29 % en 2020, contre 6,60 % en 2019. Enfin, le taux débiteur moyen des banques de l'Union, hors taxes et charges, a reculé de 29 points de base entre le troisième et le quatrième trimestre 2020, à 6,58 %, reflétant une baisse moyenne du taux des crédits des établissements bancaires.

2 Décision n° 397/12/2010 portant règles, instruments et procédures de mise en œuvre de la politique de la monnaie et du crédit de la BCEAO. <https://www.bceao.int/>

Le marché interbancaire a été fortement affecté par la crise de la Covid-19 et le contexte d'incertitudes qui en résulte.

Le volume moyen des transactions hebdomadaires s'est replié de manière significative à 268,0 milliards en 2020, contre 456,9 milliards en 2019 (- 41,3 %). Le nombre de transactions a également fortement baissé, s'établissant à 5 209 en 2020, après 9 300 en 2019.

Cette orientation de la politique monétaire a été maintenue au cours du premier semestre 2021 dans un contexte d'accélération de la diffusion de la pandémie et des incertitudes sur la reprise.

Les communiqués du Comité de politique monétaire du 3 mars et du 9 juin 2021 signalent que la BCEAO continuera à mettre en œuvre une politique monétaire assurant la stabilité des prix, tout en soutenant le retour à une croissance forte.

L'encours des refinancements adossés aux titres publics a beaucoup augmenté en 2020 dans le contexte de la crise de la Covid-19.

L'encours des refinancements accordés par la BCEAO aux banques et adossés aux titres publics s'est établi à 5 539,5 milliards à fin décembre 2020, représentant 53,5 % des recettes fiscales de l'avant-dernier exercice budgétaire (2018), contre 3 257,8 milliards en 2019, soit 33,0 % des recettes fiscales de 2017. La crise a donc favorisé un dépassement du plafond fixé à 35 % pour chacun des pays membres.

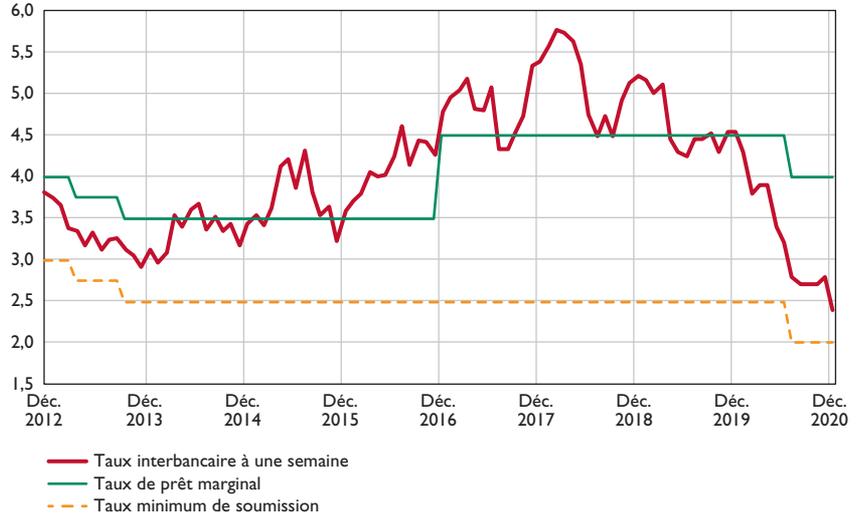
2|2 Une augmentation de la masse monétaire en 2020, consécutive à la progression marquée des créances intérieures

En 2020, l'accroissement du refinancement de la BCEAO a permis d'augmenter la liquidité bancaire.

Celle-ci s'est établie à 2 809,3 milliards à fin décembre 2020, après 2 123,6 milliards en 2019. La liquidité bancaire est mesurée par la somme des avoirs des établissements de crédit auprès de la Banque centrale (c'est-à-dire par les soldes des comptes ordinaires et de règlement dans les livres de la BCEAO). Trois facteurs principaux affectent la

Taux directeurs de la BCEAO et taux interbancaire moyen pondéré à une semaine

(en % – données mensuelles jusqu'en décembre 2020)



Source : BCEAO.

liquidité bancaire : les facteurs autonomes de la liquidité bancaire (sorties de billets des guichets des banques, opérations avec les Trésors nationaux, transferts en devises), les refinancements accordés par la Banque centrale et, inversement, les instruments d'absorption de liquidité (en particulier les réserves obligatoires).

La position structurelle de liquidité des banques de l'UEMOA, définie comme la trésorerie des banques hors refinancement de la BCEAO s'est dégradée en 2020.

Elle a en effet baissé de 399,2 milliards pour atteindre - 2 985,7 milliards à fin décembre 2020, reflétant notamment : i) le solde négatif des transferts des banques avec l'extérieur au cours de l'année (les transferts reçus de l'extérieur moins les transferts émis sur l'extérieur par les banques se sont établis à - 1 503,8 milliards); ii) le solde des versements nets de billets (- 899,6 milliards).

La masse monétaire de l'UEMOA a fortement augmenté en 2020.

La masse monétaire M2 a augmenté de 5 056 milliards en 2020, pour atteindre 35 656 milliards (+ 17,0 %). Les composantes de la masse monétaire ont augmenté de manière marquée : les dépôts ont progressé de 3 671 milliards (+ 15,5 %) et la circulation fiduciaire de 1 384 milliards (+ 19,9 %). La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire est restée stable, à 23,4 % (contre 22,7 % en 2019).

En matière de contreparties, l'augmentation de la masse monétaire en 2020 a résulté de la forte progression des créances intérieures.

Les créances intérieures ont progressé de 5 355 milliards en 2020 (+ 16,9 %), pour s'établir à 36 981 milliards. Cette hausse a été induite essentiellement par l'augmentation de 52,1 % des créances sur l'administration centrale en liaison avec le creusement des déficits budgétaires. Les créances sur l'économie ont augmenté, mais dans une moindre mesure, s'établissant à 24 637 milliards en 2020, après 23 508 milliards en 2019. La distribution du crédit s'est donc ralenti en 2020 (+ 4,8 %) par rapport à 2019 (+ 7,3 %).

En 2020, le volume global des interventions de la BCEAO a connu une progression significative, s'établissant à 9 242 milliards, contre 6 771,2 milliards en 2019 (+ 36,5 %). Les interventions de la BCEAO en faveur des banques commerciales ont augmenté de 1 084,9 milliards en 2020 (+ 23,0 %), conformément à l'orientation de la politique monétaire de la Banque centrale.

Le stock des réserves officielles de change de la BCEAO a augmenté de 1 374,2 milliards au cours de l'année 2020, pour se situer à 11 731,2 milliards fin 2020 (+ 13,3 % par rapport à 2019). Cette progression est à mettre en relation avec l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation et la mobilisation des ressources extérieures par les États, dans le cadre de l'appui des partenaires extérieurs à la lutte contre la Covid-19. Les réserves nettes des concours du FMI se sont établies à 8 778,9 milliards à fin 2020, contre 8 796,5 milliards à fin 2019, soit une baisse de 0,2 %. Le stock de réserves de change assurait fin 2020 une couverture de 6,3 mois d'importations. Au premier trimestre 2021, les réserves de change se sont établies à 13 665,4 milliards, en hausse de 1 934,3 milliards par rapport au trimestre précédent. Ces réserves assuraient une couverture de 6,7 mois d'importations de biens et services, contre 5,9 mois au trimestre précédent³.

Le taux de couverture de l'émission monétaire de la Banque centrale (rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale et le montant moyen de ses engagements à vue) s'est établi à 77,3 % à fin décembre 2020 et à 84,0 % au premier

Ventilation des concours globaux de la BCEAO aux banques et autres établissements financiers

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2019	2020			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Guichet hebdomadaire	3 690,0	4 332,5	3 552,7	3 477,1	3 893,9
Guichet mensuel	720,0	750,0	1 680,1	1 700,2	1 808,1
Guichet des bons Covid-19	0,0	0,0	818,8	733,3	96,3
Guichet de prêt marginal	207,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres concours	94,8	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : BCEAO.

trimestre 2021, très au-dessus du plancher statutaire de 20 %, et en progression par rapport à fin 2019 (81,4 %).

3| UN SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER RÉSILIENT FACE À LA CRISE

3|1 Une croissance globale des opérations du système bancaire

À fin 2020, le système bancaire de l'UMOA était constitué de 152 établissements de crédit agréés, dont 149 établissements bancaires en activité.

Ces établissements sont principalement concentrés en Côte d'Ivoire et au Sénégal (respectivement 30 et 31 établissements), dont les encours de crédit représentent 34,5 % et 21,0 % du total des crédits distribués dans l'ensemble de l'Union. À l'inverse, la Guinée-Bissau compte le plus faible nombre d'établissements bancaires (cinq) et ne représente que 0,6 % des crédits.

Le total de bilan agrégé des établissements de crédit s'est élevé à 47 718 milliards de francs CFA à fin 2020, en hausse de 14,8 %, et représente 52,2 % du PIB nominal de la sous-région.

Cette progression résulte principalement d'une augmentation de près de 30 % des opérations sur titres, s'établissant à 14 579 milliards en 2020, et de 14,4 % des opérations de trésorerie et interbancaires. La croissance du total du bilan bancaire a également été soutenue par la dynamique des crédits à la clientèle (+ 8,3 %, à 24 981 milliards), reflétant la détérioration de la liquidité des entreprises en période de ralentissement de l'activité économique.

3 Cf. Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA, juin 2021. <https://www.bceao.int/>

Le produit net bancaire (PNB) de la zone s'est accru en 2020 (+ 8,0 %), à 2347,7 milliards, témoignant de la forte augmentation des opérations sur titres des établissements de crédit. Le produit net bancaire issu de ces opérations s'est en effet accru de 19,8 % à 740 milliards, dans le sillage des importantes émissions de titres publics, pour l'essentiel souscrites par le système bancaire. Le PNB engendré par les opérations avec la clientèle s'est accru de seulement 1,7 % pour s'établir à 1 538,3 milliards, en lien avec le ralentissement économique. La forte augmentation des opérations sur titres a contribué à une forte hausse du résultat net global (RNG), de près de 20 % en un an, à 551,7 milliards.

Les indicateurs de rentabilité du système bancaire se sont ainsi, dans l'ensemble, améliorés en 2020. Le coefficient de rentabilité (*return on equity*, ROE), qui mesure le rendement des fonds propres par rapport au résultat net, atteint 13,3 %, en progression de 0,8 point par rapport à l'exercice précédent. Le taux de rentabilité des actifs (*return on assets*, ROA), qui mesure le rapport entre le résultat net et le total des actifs, est demeuré quasi inchangé, à 1,2 % (contre 1,1 % à fin 2019). Le taux de marge nette, qui indique la profitabilité d'un établissement de crédit sur l'exercice, en rapportant son résultat net au produit net bancaire, a quant à lui augmenté de 2,3 points, s'établissant à 23,5 %.

Dans ce contexte, le taux de conformité des établissements bancaires a continué de progresser. À fin décembre 2020, le ratio moyen de solvabilité global est ressorti à 12,4 %, en progression de 0,8 point, se situant au-dessus de la norme minimale de 9,5 % fixée pour 2020 ainsi que de la cible transitoire qui s'étend jusque 2023 et fixée à 11,5 %. La cible transitoire est ainsi remplie dès 2020 au sein de six pays : Niger (15,6 %), Bénin (14,5 %), Mali (14,3 %), Burkina Faso (13,8 %), Sénégal (12 %) et Côte d'Ivoire (11,6 %). Le ratio de solvabilité global reste cependant plus faible au Togo (7,4 %) et ressort négatif en Guinée-Bissau (- 3,6 %). Au niveau des banques, 85 % atteignent la norme de 9,5 % pour 2020 et près de 75 % respectent déjà la norme de 11,5 % de la période transitoire.

Les autorités ont mis en place d'importantes mesures d'accompagnement afin d'assurer la stabilité du système face à la crise. Elles ont assoupli le calendrier de mise en œuvre du dispositif prudentiel transposant les règles de Bâle II et Bâle III. Le Conseil des ministres de

l'Union a décidé en juin 2020 de proroger d'une année le calendrier de mise en œuvre des dispositions transitoires prudentielles applicables aux établissements de l'UEMOA. Les exigences prudentielles requises en 2019 ont été maintenues pour l'année 2020 et le nouveau calendrier des dispositions transitoires a été décalé d'un an jusqu'en 2023. La BCEAO a également autorisé des reports d'échéance et des allègements comptables et prudentiels, permettant aux établissements de crédit et aux systèmes financiers décentralisés de classer ces créances dans un compte spécifique jusqu'au 31 décembre 2020. Enfin, un cadre de suivi des entreprises rencontrant des difficultés à rembourser leurs crédits a été mis en place.

Dans ce contexte, les créances en souffrance ont temporairement diminué de 12 % en 2020. Cette baisse a débouché sur une amélioration des taux de dégradation du portefeuille de crédit (10,9 % des crédits bruts à fin 2020, contre 11,8 % un an plus tôt) et de provisionnement des créances en souffrance (67,5 %, + 4,7 points). Les mesures ont permis de limiter et de lisser l'impact de la crise sur les établissements sur l'année 2021, dont les perspectives économiques apparaissent plus favorables. Le stock de crédits reportés est en cours de résorption (- 44 % à la fin du premier trimestre 2021).

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) est restée en 2020 un enjeu de vigilance pour la BCEAO. La Commission bancaire de l'UEMOA (CB-UEMOA) a créé une plateforme informatique dédiée au contrôle sur place (« SCAN R ») et a été en mesure, en dépit de la crise, de réaliser 31 missions de contrôle sur place (contre 40 missions en 2019 et 16 en 2018), comportant toutes un volet LCB/FT, dont 8 à distance.

Les stress tests conduits par la BCEAO en 2020 ont fait apparaître la bonne résilience du système bancaire face aux effets de la pandémie. Outre les mesures d'accompagnement prises, les efforts de constitution de fonds propres et de provisionnement (+ 13 % en 2020) et les efforts de réformes entreprises ces dernières années ont ainsi pu assurer une certaine stabilité financière. En 2021, le FMI a entamé un programme d'évaluation du secteur financier de l'UEMOA (*financial sector assessment program*, FSAP) afin d'analyser les conditions du développement et évaluer la stabilité du secteur financier de l'Union.

3|2 Un secteur de la microfinance fragilisé davantage par la situation économique

À fin décembre 2020, l'UMOA comptait 521 établissements de microfinance, contre 519 en 2019, répartis entre 4 299 points de service dans les différents États membres de l'Union. Les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit y sont prépondérantes et représentent 71,4 % des systèmes financiers décentralisés (SFD).

L'activité des institutions de microfinance a fortement augmenté en 2020. L'encours des dépôts a également augmenté, à 1 650 milliards, soit une augmentation de 15,3 % en un an, portée par une forte croissance au Mali (21,4 %), au Togo (+ 21,1 %) au Burkina Faso (+ 18,7 %) et au Niger (+ 17,5 %) notamment. L'encours des crédits s'est également accru (+ 12,1 %), reflétant d'une part une forte augmentation de la clientèle et d'autre part une baisse de l'encours moyen de chaque crédit (4,1 %).

La qualité des portefeuilles s'est dégradée du fait de la hausse des créances en souffrance, résultant des difficultés économiques liées à la crise de la Covid-19, et a accru davantage la vulnérabilité de ce secteur en 2020. Alors que la norme a été fixée à 3 % dans le secteur, le taux brut de dégradation du portefeuille s'est détérioré de 1,6 pp, s'établissant à 8,1 % des crédits (contre 6,5 % en 2019). Compte tenu de la crise et de la hausse des engagements observés, le renforcement du suivi des risques apparaît crucial dans un contexte de crise et de forte augmentation des engagements des SFD.

En 2020, la BCEAO a continué de promouvoir l'inclusion financière dans l'UEMOA. La banque centrale a adopté et finalisé le programme régional d'éducation financière qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF). La déclinaison de ce programme et son adoption doivent encore être finalisées au niveau des États membres. Dans le cadre du projet d'interopérabilité des services financiers numériques, i) des cellules nationales de suivi ont été mises en place en 2020 afin de faciliter sa mise en œuvre ; ii) la rédaction des projets de textes du cadre réglementaire s'est poursuivie. Pour rappel, ce projet doit permettre la réduction des coûts de sortie des services de paiement pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises, ainsi que la maîtrise des risques liés à la compensation et au règlement des transactions inter-réseaux.

3|3 Les émissions de titres en hausse sur le marché régional de l'UEMOA et en baisse sur les marchés internationaux

Le marché régional des titres de dettes publiques a été particulièrement actif en 2020, notamment du fait de la création de bons du trésor « Covid-19 ».

La forte hausse des émissions brutes (+ 136 % en un an, à 10 487 milliards, cf. tableau *infra*) répond aux importants besoins de liquidité engendrés par la crise sanitaire et a été facilitée par la création de « bons Covid-19 » dédiés. À la suite de l'annonce de la BCEAO et de l'agence UMOA-Titres en février 2021, les États membres devraient émettre en 2021 des obligations de relance de maturité de 3 à 12 ans pour 3 768 milliards, visant à financer les plans de relance face à la pandémie. Ces titres constituent des obligations assimilables du Trésor (OAT), éligibles aux refinancements de la BCEAO auprès des guichets classiques, mais aussi du « guichet de relance ».

Les émissions de « bons Covid-19 » ont permis de mobiliser, en quatre phases, un montant cumulé de 3 235,5 milliards à des conditions favorables.

Le taux moyen pondéré des émissions s'est élevé à 2,65 %, évoluant entre 2,27 % et 3,14 % sur les 4 phases du programme. Hors « bons Covid-19 », les États ont levé 2 268,6 milliards de bons en 2020 (contre 1 645,1 milliards en 2019), portant le total de bons en 2020 émis à 5 504,1 milliards.

Les émissions du compartiment obligataire ont également fortement progressé en 2020.

Le volume total d'émissions, avant tout sur des maturités comprises de 3 à 5 ans, s'est élevé à 4 982,7 milliards, contre 2 783,9 milliards en 2019, soit une augmentation de 79 % sur un an. Le rendement moyen des obligations, toutes maturités confondues, s'est inscrit en baisse en 2020 en s'établissant, en moyenne, à 6,29 % en 2020, contre 6,60 % un an plus tôt.

Les émissions de titres internationaux, interrompues pendant une majeure partie de l'année 2020, ont repris au quatrième trimestre, reflétant l'attractivité des émetteurs de la zone auprès des investisseurs internationaux.

Marquant la réouverture des marchés obligataires à l'Afrique subsaharienne depuis le début de la pandémie, la Côte d'Ivoire a procédé, en novembre 2020, à l'émission d'une euro-obligation (*eurobond*) d'un montant d'un milliard d'euros d'une maturité de 20 ans,

Émissions de titres publics par pays en UEMOA en 2020 par voie d'adjudication et de syndication

(en milliards de francs CFA (XOF))

	Bons du Trésor	Dont bons « Covid-19 »	Obligations	Total
Bénin	541,0	532,0	702,3	1 243,4
Burkina Faso	437,2	130,0	635,8	1 073,0
Côte d'Ivoire	2 705,1	1 457,0	1 748,4	4 453,5
Guinée-Bissau	52,1	25,5	59,3	111,4
Mali	327,5	170,5	578,7	906,2
Niger	560,0	330,0	251,9	811,9
Sénégal	631,8	412,5	632,5	1 264,3
Togo	249,3	178,0	373,9	623,2
Total	5 504,1	3 235,5	4 982,7	10 486,8

Sources : Agence UMOA-Titres pour les statistiques relatives aux émissions par adjudication, Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) de l'UEMOA pour les statistiques relatives aux émissions par syndication (données indicatives).

à un taux de 5 %, courant jusqu'en 2032. En 2021, trois États (Bénin, Sénégal et Côte d'Ivoire) ont également pu procéder à des émissions à des conditions favorables au cours du premier semestre. Le Bénin a levé un milliard d'euros en deux tranches (700 millions à 4,878 % sur 11 ans et 300 millions à 6,875 % sur 31 ans) en janvier 2021. La Côte d'Ivoire a émis une euro-obligation pour un montant de 850 millions d'euros, sur dix ans, au taux exceptionnellement bas de 4,3 % en février 2021, tandis que le Sénégal levait, en juin 2021, 775 millions d'euros en juin 2021, au taux fixe de 5,375 % sur 16 ans. Enfin, pour la première fois sur le continent, en juillet 2021, le Bénin a émis un « *eurobond* ODD⁴ » d'un montant de 500 millions d'euros, au taux de 4,95 % sur 24 ans. Les fonds levés seront destinés à financer un programme d'investissements sociaux qui s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des ODD.

Les cours des valeurs de la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) ont dans l'ensemble fléchi, contrairement aux principaux marchés d'action des pays développés. Dans un marché dynamique caractérisé par une forte hausse des transactions (+ 80 %), l'indice BRVM composite (actuellement composé de 46 entreprises cotées) a baissé de 14,7 % par rapport à 2019 tandis que l'indice BRVM 10 (10 principales valeurs cotées) a chuté de 17,4 % sur la même période. Fortement affectée pendant la première phase de la crise, la capitalisation du compartiment actions s'est élevée à 4 367 milliards à fin décembre 2020, soit une baisse de 7,8 % en un an.

4| UN IMPACT CONTRASTÉ DE LA CRISE SUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE

4|1 La crise a interrompu le processus de convergence économique régional

Les États membres de l'UEMOA se sont engagés dans un processus régional de convergence et d'intégration économique qui renforce leur union monétaire⁵.

Ce processus vise à assurer la cohérence et l'efficacité des politiques économiques nationales en vue de

la promotion d'une croissance durable et équilibrée. À ce titre, la convergence constitue l'une des garanties de la stabilité et de la pérennité de la monnaie unique. Le processus d'intégration régionale s'est initialement appuyé sur des directives adoptées par le Conseil des ministres de l'UEMOA en 1996, renforcées en 1999 avec l'entrée en vigueur du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS) entre les États membres de l'UEMOA. Il a établi des indicateurs de convergence économique et budgétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2015, un dispositif révisé de surveillance multilatérale de la convergence s'appuie sur trois critères de convergence dits « de premier rang », visés pour l'ensemble des États de l'Union et deux critères « de second rang » en soutien des critères clés.

Au centre du dispositif de convergence se trouve le critère du solde budgétaire global rapporté au PIB nominal. Il représente la différence entre le total des recettes (dons inclus) et le total des dépenses, auquel on ajoute les prêts et on soustrait les remboursements.

Il est étroitement lié au besoin de financement net de l'État et aux comptes des transactions courantes. Ce solde doit demeurer supérieur ou égal à - 3 % du PIB. Les autres critères de premier rang sont un taux d'inflation annuel ne dépassant pas 3 % et un ratio d'endettement (encours des dettes publiques intérieure et extérieure / PIB nominal)

⁴ Objectifs de développement durable.

⁵ Les chiffres cités dans cette section ont pour source le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de la Commission de l'UEMOA.

n'excédant pas 70 %. Les critères de second rang comportent deux éléments : la masse salariale ne doit pas excéder 35 % des recettes fiscales de l'État et les recettes fiscales de l'État doivent représenter au moins 20 % du PIB nominal.

Des critères de convergence réelle des États membres sont également fixés et examinés une fois par an.

Celle-ci est appréciée à travers une série d'indicateurs (niveaux de vie, intégration commerciale et financière, liberté de circulation effective, climat des affaires et mise en œuvre des programmes économiques régionaux).

En 2020, aucun des huit pays de l'UEMOA n'a pu respecter les trois critères de premier rang.

Le critère budgétaire n'a en effet été respecté par aucun pays membre du fait de la dégradation des finances publiques engendrée par la crise. Celle-ci s'est également traduite par une recrudescence des tensions inflationnistes dans la plupart des pays membres. Alors que le critère d'inflation était respecté par l'ensemble des pays membres en 2019, seuls 6 sur 8 pays ont atteint l'objectif de 3 % en 2020, le Bénin (3,3 %) et le Niger (3,1 %) demeurant toutefois proches du plafond communautaire. En revanche, tous les pays ont respecté le critère d'endettement en 2020.

La crise a également rendu difficile l'atteinte des critères de second rang.

Aucun pays n'a respecté le critère de pression fiscale, du fait du jeu des stabilisateurs automatiques induits par la crise. La baisse des recettes fiscales, combinées à celle des heures travaillées a

rendu également difficile l'atteinte du critère de masse salariale, que seul le Sénégal continue à remplir. Au total, le Sénégal remplit ainsi trois critères sur cinq, tandis que six pays ont respecté deux des cinq critères et un pays un seul critère. Au vu des circonstances exceptionnelles engendrées par la crise de la Covid-19 et des mesures d'urgence prises pour en limiter les impacts, les chefs d'État des pays de l'UEMOA ont toutefois suspendu le 27 avril 2020 l'application du PCSCS pour 2020, tout en soulignant l'importance de la poursuite des politiques de consolidation budgétaire après-crise.

Des critères de convergence réelle des États membres sont également fixés et examinés une fois par an.

Celle-ci est appréciée à travers une série d'indicateurs (niveaux de vie, intégration commerciale et financière, liberté de circulation effective, climat des affaires et mise en œuvre des programmes économiques régionaux).

Le processus de convergence entre États membres s'étend également à la normalisation et l'harmonisation réglementaire dans de nombreux domaines (commerce, climat des affaires et intégration financière notamment) et à la réalisation d'un Programme économique régional (PER).

Initiative de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UEMOA et élaboré par la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), le PER a été lancé en 2006. Il est constitué de projets structurels et doit permettre de stimuler durablement la croissance économique régionale.

Résultats de la surveillance multilatérale en UEMOA au 31 décembre 2020

Critère de convergence	Respect des critères au 31 décembre 2020								
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal (norme $\geq -3\%$)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
Taux de pression fiscale (norme $\geq 20\%$)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Nombre de critères respectés par pays	1	2	2	2	2	1	3	2	
Rappel : nombre de critères respectés par pays en 2019	3	3	3	2	3	4	3	5	

Note : Les projections sur le respect des critères de convergence pour le Burkina Faso ont été réalisées à partir d'un PIB non rebasé.

Source : Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Commission de l'UEMOA (au 4 décembre 2020).

4|2 L'intégration régionale s'est toutefois poursuivie pour répondre à des enjeux sanitaires et climatiques immédiats

Tout d'abord, le processus de ratification par les pays de l'UEMOA du projet de réforme des relations de coopération monétaire avec la France s'est poursuivi.

Annoncé le 21 décembre 2019 par le président ivoirien Alassane Ouattara et le président français Emmanuel Macron, cet accord a été ratifié par le Parlement français le 28 janvier 2021. Les principaux éléments de la réforme ont été progressivement mis en place avec notamment l'arrêt de la centralisation de la moitié des réserves de change de la BCEAO sur un compte d'opérations ouvert au Trésor français dont le transfert des fonds, entamé en mai 2021, s'achèvera fin 2021. Le retrait des représentants de l'État français des instances de gouvernance dans lesquelles ils étaient présents est en outre devenu effectif au cours de l'année 2020. La parité fixe avec l'euro et la garantie par la France de la convertibilité illimitée en euros de la monnaie émise par la BCEAO sont toutefois maintenues. Le processus de ratification doit encore avoir lieu dans les pays de l'UEMOA. La Côte d'Ivoire a adopté un projet de loi par le Conseil des ministres ivoirien en vue de la ratification de ce traité en janvier 2021.

La crise de la Covid-19 a également été l'occasion d'accélérer la coopération régionale dans le domaine sanitaire.

Les chefs d'État se sont également réunis en avril 2020 afin de partager leur expérience et harmoniser leur gestion sanitaire et politique de la crise. En parallèle, l'UEMOA a poursuivi la mise en œuvre du Projet d'appui au renforcement de la couverture du risque maladie (PACRM), visant à évaluer différentes politiques et créer une synergie entre acteurs privés et publics afin d'augmenter l'accès à la santé, et a produit quatre procédures uniformisant l'évaluation et le contrôle de produits pharmaceutiques.

Les actions de lutte contre le changement climatique au sein de l'UEMOA se sont poursuivies en 2020.

La BCEAO a ainsi joint en début d'année le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (*Network for Greening the Financial System*, NGFS), visant à développer l'accès à la finance verte et réguler les risques financiers liés au changement climatique. Par ailleurs, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans

le Sahel (CILSS), créé en 1973, a entamé une grande réforme institutionnelle en juillet 2020 visant à améliorer ses capacités opérationnelles, de fonctionnement et de recherche. Ses objectifs resteraient la lutte et la prévention pour la préservation de l'environnement et contre l'insécurité alimentaire, les nuisibles et autres prédateurs. En parallèle, l'UEMOA a collaboré avec la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et le CILSS pour l'adoption en septembre 2020, par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, de la réglementation sur la biosécurité et le plan d'action régional pour l'environnement 2020-2026. Lancé en 2007 avec l'Union africaine pour reboiser une bande de quinze kilomètres sur 8 000 kilomètres d'est en ouest au Sahel, le projet de « Grande Muraille verte » a bénéficié d'une forte augmentation de son financement à la suite du sommet One Planet pour la biodiversité en janvier 2021 (14,2 milliards de dollars de promesses).



Étude analytique de la BCEAO Résultats des mesures prises par la Banque centrale en réponse à la pandémie de Covid-19



Avec l'apparition des premiers cas de contamination à la maladie à coronavirus (Covid-19) dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) au début de l'année 2020, et prenant en compte les mesures de restriction de la mobilité adoptées par les Gouvernements ainsi que leur incidence négative sur l'activité économique, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a pris, à partir du 21 mars 2020, un large éventail de mesures afin de prévenir les effets récessifs de la pandémie sur le financement de l'activité économique des États membres.

I | Rappel des mesures prises par la BCEAO en réponse à la pandémie

D'une manière générale, les mesures prises en faveur du système financier ont visé à lui permettre de continuer à jouer efficacement son rôle d'intermédiation financière. Celles à l'endroit des entreprises avaient pour but de préserver leur outil de production et leur fonctionnement, à travers une couverture adéquate de leurs besoins de trésorerie. Concernant les États, les mesures prises s'inscrivaient dans l'optique de faciliter le financement de leurs plans de riposte face à l'urgence sanitaire, sans compromettre la poursuite du financement du secteur privé. Enfin, d'autres mesures ont eu pour cible la facilitation des paiements effectués par les ménages.

En ce qui concerne les banques, face au risque de pénurie de liquidité que pouvait engendrer la crise, la BCEAO a d'abord accru de 340 milliards de francs CFA, en une semaine, son offre de liquidité le 24 mars 2020. Elle a ensuite décidé, à compter du 31 mars 2020, de servir la totalité des besoins exprimés par les banques sur ses guichets de refinancement, au taux unique de 2,50 %, son taux minimum à cette date. Ce taux a été ramené le 24 juin 2020 à 2,00 %, soit l'un des plus faibles en Afrique.

En outre, pour accroître la capacité des banques à se refinancer, la Banque centrale a élargi le champ des collatéraux admissibles à ses guichets. Dans ce cadre, elle a procédé à la cotation d'entreprises privées qui n'avaient jusque-là pas fait l'objet d'accords de classement permettant l'utilisation des créances des banques sur ces entreprises comme supports aux opérations de refinancement.

Par ailleurs, les banques et les institutions de microfinance ont été invitées à accorder aux entreprises et aux particuliers, affectés par la crise, des reports d'échéance de remboursement des prêts contractés, pour trois mois renouvelables. Cette disposition était assortie d'un assouplissement des exigences réglementaires au plan comptable et prudentiel consistant à maintenir les crédits bénéficiant des reports d'échéance dans la catégorie des créances saines et à leur appliquer le traitement prudentiel y afférant. Ce dispositif visait à pallier les incidences négatives de la pandémie sur le secteur bancaire, en évitant la flambée des crédits en souffrance et ses conséquences sur la rentabilité des banques, leurs charges de fonds propres et leur capacité à satisfaire les besoins de financement de l'économie dans ce contexte particulier. Il avait également pour objectif d'éviter les faillites de certaines unités de production durement touchées par la crise sanitaire.

En appui à cette mesure, et pour préserver le financement des économies de l'Union ainsi que la stabilité financière de la zone, le Conseil des ministres a décidé, le 26 juin 2020, sur proposition de la BCEAO, de prolonger d'une année la période de mise en œuvre des dispositions transitoires du dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA).

Cet allègement des exigences prudentielles devrait permettre aux banques de bénéficier de volants additionnels de fonds propres tout en restant conformes aux exigences de solvabilité. Le maintien en 2020 de la norme de solvabilité à 9,50 %,

.../...



au lieu du seuil initialement prévu de 10,375 %, a subséquemment dégagé pour les établissements de crédit conformes une marge supplémentaire de fonds propres, susceptible d'être affectée au financement de l'économie.

S'agissant des institutions de microfinance, encore appelées systèmes financiers décentralisés (SFD), la BCEAO a pris des mesures dès le mois d'avril 2020, autorisant les SFD, à l'instar des banques, à accorder à leur clientèle affectée par les effets de la pandémie un report d'échéance de leurs prêts. En outre, la Banque centrale a décidé que les concours accordés aux SFD par les établissements de crédit seront éligibles au report d'échéance et que l'accès à la liquidité des SFD de grande taille sera assuré par le mécanisme de refinancement des crédits bancaires qui leur sont octroyés, prévu par la décision du Comité de politique monétaire n° 061-03-2011 du 2 mars 2011. Pour renforcer l'impact de cette mesure, les effets portés par les banques sur ces SFD ont été rendus éligibles au guichet spécial dédié au dispositif de soutien au financement des petites et moyennes entreprises.

Pour les entreprises, la Banque centrale a assoupli l'application du dispositif prudentiel et du plan comptable bancaire, en permettant aux banques et institutions de microfinance d'accorder aux entreprises et aux particuliers affectés par la crise des reports d'échéance de trois mois renouvelables une fois, pour le remboursement des prêts contractés préalablement à la crise et pour lesquels ils éprouvent des difficultés à honorer les engagements. Cette mesure devait contribuer à soulager la trésorerie des agents économiques touchés par la crise. Elle visait également à éviter les dépôts de bilan des entreprises et à préserver des emplois dans l'Union. Elle a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, certains pays de l'UEMOA ont mis en place, en partenariat avec le secteur bancaire, des mécanismes de garantie partielle des crédits accordés aux entreprises impactées par la crise. L'élargissement des collatéraux admissibles aux guichets de la BCEAO, décidé dans le cadre des mesures de soutien, permet de renforcer l'efficacité de ces mécanismes. En effet, les créances portées sur toutes les entreprises cotées A ou B, parties prenantes auxdits mécanismes, sont désormais admissibles automatiquement comme supports au refinancement de la Banque centrale.

En outre, pour conforter l'accès des entreprises de l'Union aux crédits bancaires, la BCEAO a contribué à la mise en place par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) de lignes de crédit au profit des banques, d'une durée de sept ans, dont deux ans de différé, pour un montant global de 100 milliards de francs CFA. Ce dispositif devrait permettre en contrepartie aux entreprises de bénéficier de crédits bancaires à des conditions favorables.

Concernant les États, face à l'urgence à assurer le financement des plans nationaux de riposte contre la pandémie, la BCEAO les a soutenus dans leur mobilisation des ressources à très faible coût sur le marché financier régional. C'est ainsi qu'elle les a appuyés afin de les aider à structurer les émissions de « bons Covid-19 » avec l'aide de l'agence UMOA-Titres. Dans ce cadre, elle a créé un guichet spécial à trois mois, assorti du taux minimum de soumission aux appels d'offres, pour le refinancement des bons Covid-19 acquis par les banques.

Par ailleurs, la BCEAO et la Commission de l'UEMOA ont affecté 40 milliards de francs CFA (25 milliards et 15 milliards respectivement) au fonds de bonification de la BOAD, ce qui lui a permis d'accorder 120 milliards de prêts concessionnels aux États (à raison de 15 milliards par État).

Enfin, pour lever les ressources nécessaires au financement des plans de relance, les États membres, avec l'appui de la BCEAO et de l'agence UMOA-Titres, ont structuré l'émission de titres publics, dénommés « obligations de relance » (OdR). Pour accompagner les États dans cette mobilisation des ressources, la BCEAO a créé un guichet spécial de refinancement, dénommé « guichet de relance ». En plus d'être admissibles sur les guichets classiques de refinancement de la Banque centrale, les OdR sont les seuls supports éligibles sur le guichet de relance où les ressources sont octroyées aux banques, pour une durée de six mois renouvelable, au taux minimum de soumission aux adjudications de la BCEAO, qui est à mi-juillet 2021 de 2,00 %.

.../...



Au titre des mesures visant les populations d'une manière générale, il a été procédé à la réduction des coûts d'utilisation des moyens de paiement digitaux, en vue d'encourager les usagers à y recourir davantage durant les périodes de restriction de mobilité et de distanciation physique. Les mesures de soutien ont concerné la gratuité des transactions de petits montants (moins de 5 000 francs) adossées à la monnaie électronique (transferts, paiements marchands et règlement de factures), le relèvement des plafonds de rechargement du porte-monnaie électronique et l'assouplissement des conditions d'ouverture des comptes de monnaie électronique. D'autres mesures ont concerné la réduction des frais appliqués aux paiements par carte bancaire, aux virements de la clientèle traités par l'intermédiaire du système interbancaire de compensation automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) et aux opérations de retraits aux guichets automatiques du réseau du Groupement interbancaire monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA). Ces mesures sont arrivées à échéance à fin juin 2020 et n'ont pas été renouvelées.

Par ailleurs, comme pour les entreprises, la BCEAO a élargi le mécanisme de reports d'échéance aux ménages touchés par la crise. Ainsi, la suspension du remboursement de leurs crédits contractés auprès des banques visait à permettre à cette catégorie d'agent économique de contenir les difficultés financières rencontrées durant cette période.

2| Analyse de l'impact des mesures de riposte prises par la BCEAO

Les mesures prises par la BCEAO pour contrer les conséquences néfastes de la Covid-19 sur les économies de l'UEMOA ont eu des effets jugés satisfaisants par les principaux bénéficiaires.

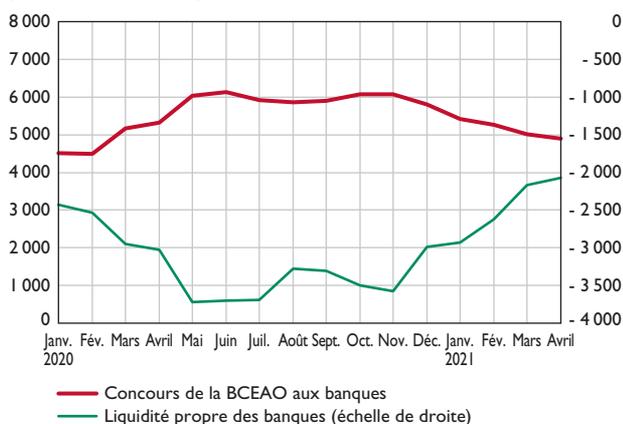
Au niveau des banques

Apaisement des craintes sur la liquidité et détente des conditions monétaires

La décision de servir la totalité des besoins exprimés par les banques sur les guichets de refinancement de la BCEAO, au taux minimum de soumission aux appels d'offres, a permis d'apaiser totalement les craintes des banques quant à une éventuelle pénurie de liquidités.

Évolution du concours de la BCEAO aux banques et de la liquidité propre des banques

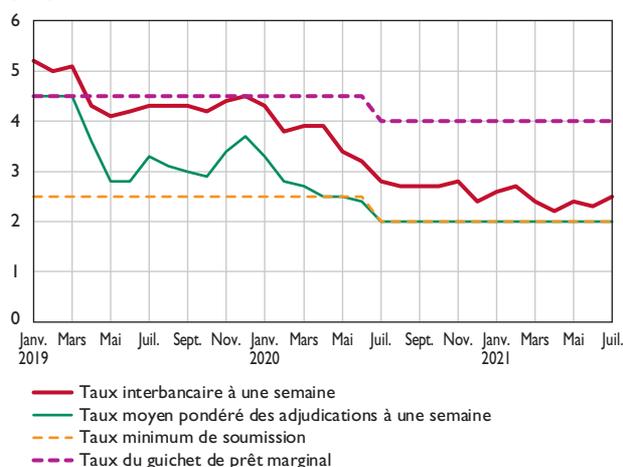
(en milliards de francs CFA)



Source : BCEAO.

Évolution des taux du marché monétaire

(en %)



Source : BCEAO.

.../...



Les banques ont ajusté leur demande en fonction de l'évolution des facteurs autonomes de la liquidité. Ainsi, les refinancements sont passés de 4 488 milliards de francs CFA le 17 mars 2020 (dernière adjudication avant l'entrée en vigueur de la série de mesures) à un point haut de 6 051,7 milliards au 30 juin 2020, avant de revenir à 5 798,3 milliards à fin décembre 2020.

Les mesures prises par la BCEAO (baisse des taux directeurs et adjudications à taux fixe) se sont traduites par une baisse des taux sur l'ensemble des compartiments du marché monétaire, dès la fin du mois de mars 2020.

En mars 2021, les banques, eu égard aux conditions de la BCEAO, se sont prêtées à 2,2 %, contre 3,8 % en mars 2020, soit une baisse de 160 points de base.

Cette dynamique a donc permis aux banques d'être dans les conditions de liquidité nécessaires pour un financement adéquat des États membres et du secteur privé.

Maintien de la solidité du système bancaire et des conditions de financement du secteur privé

Les mesures reportant les échéances de prêts de la clientèle bancaire et prolongeant d'une année la période de mise en œuvre des dispositions transitoires du dispositif prudentiel ont permis de maintenir les établissements de crédit conformes aux dispositifs prudentiels, afin qu'ils puissent poursuivre la fourniture de crédit à l'économie.

En effet, au terme de la mesure de report d'échéance fixé au 31 décembre 2020, le stock des échéances ayant fait l'objet de reports par les établissements de crédit était estimé à 380,4 milliards de francs CFA, pour un encours de crédit de 769,4 milliards. Ces concessions ont concerné 11 713 opérations, dont 9 025 à des particuliers, 2 671 à des entreprises et 17 à des SFD. La mesure de report d'échéance a permis de contenir le taux de dégradation du portefeuille. Les évaluations ont montré que sans ces reports la qualité du portefeuille des banques se serait dégradée de 0,6 point de pourcentage.

Un dispositif de suivi du traitement du stock des créances reportées a été mis en place. Il s'agit pour les établissements de crédit ayant accordé des reports d'échéance de suivre l'évolution de la situation de leurs clients concernés, afin d'informer la Banque centrale du sort finalement réservé à ces crédits. Ainsi, au 31 mars 2021, selon les déclarations des banques, le stock des créances reportées a connu un dégonflement important. En effet, sur les 11 713 reports d'échéance enregistrés à fin décembre 2020, 6 220 ont été totalement remboursés par les débiteurs concernés, dont 5 002 par des particuliers, 1 214 par des entreprises et 4 par des SFD.

L'ensemble des mesures prises, sur les plans prudentiel, comptable et de politique monétaire, ont contribué au maintien voire à l'accroissement par les banques de leurs crédits à la clientèle, en dépit des incertitudes créées par la pandémie. Les mises en place de crédits au secteur privé se sont poursuivies, avec une moyenne mensuelle de 1 235,2 milliards entre mars et décembre 2020, contre une moyenne de 1 203,6 milliards sur la même période de l'année 2019. Ainsi, l'encours des crédits accordés par les banques de l'Union au secteur privé a progressé de 4,3 % entre fin mars et fin décembre 2020. À fin mars 2021, les crédits bancaires au secteur privé ont augmenté de 6,5 %, en rythme annuel. Par ailleurs, le taux débiteur moyen des crédits mis en place sur la période s'est établi à 6,7 % à fin décembre 2020, légèrement au-dessous du niveau de 6,8 % enregistré sur la période correspondante de 2019, en dépit de la hausse de la prime de risque induite par l'incertitude engendrée par la crise sanitaire. Cette tendance à la baisse du taux débiteur s'est poursuivie sur le premier trimestre 2021, où il s'est établi à 6,4 %.

Au niveau des États membres

Avec la structuration des bons Covid-19, les États ont pu lever rapidement, dès le mois d'avril 2020, des ressources pour faire face aux besoins urgents de trésorerie, en attendant la mobilisation des financements extérieurs. En effet, à travers quatre programmes d'émissions, les États de l'Union ont mobilisé, lors de la première phase, 1 172,6 milliards de francs CFA, partiellement renouvelés

.../...



pour 831,1 milliards, 671,1 milliards et 548,1 milliards, lors des phases suivantes. En outre, les facilités attachées aux bons Covid-19, en matière de conditions de refinancement, ont permis de baisser considérablement le coût auquel les trésors ont pu mobiliser les ressources. Ainsi, le taux moyen pondéré de la première phase s'est élevé à 3,14 %, celui de la deuxième phase à 2,3 % et ceux des deux dernières phases à 2,5 % et 2,3 % respectivement, contre un niveau moyen de levée des ressources de 4,9 % en 2019. Les facilités offertes par la BCEAO sur les bons Covid-19 ont eu pour effet de baisser le coût des ressources sur les différents compartiments à court terme du marché régional de la dette publique. Les bons à trois mois se négociaient au premier trimestre 2021 à 2,9 % et ceux à douze mois à 4,3 %, contre en moyenne 4,9 % pour les bons à trois mois et 5,6 % pour ceux à douze mois en 2019.

S'agissant des obligations de relance (OdR), à la date du 23 juin 2021, un montant total de 1 706,4 milliards a été émis sur le marché régional des titres publics, dont 688,5 milliards (40,3 %) ont été refinancés sur les guichets de la BCEAO au taux de 2,00 %.

Par rapport au rendement moyen des obligations dans l'UEMOA en 2020, qui était de 6,2 %, le rendement moyen des OdR est en baisse de 0,3 point de pourcentage. Cette orientation baissière a été relevée dans presque tous les pays de l'UEMOA. Les évolutions les plus importantes ont été notées en Guinée-Bissau (-60 points de base - pdb), au Burkina Faso (-50 pdb) et au Niger (-40 pdb).

Au niveau des entreprises

L'analyse des données relatives au report d'échéance de crédit montre que les entreprises demeurent la catégorie d'emprunteurs auprès des établissements de crédit ayant le plus bénéficié de cette mesure. En effet, au 31 décembre 2020, sur le montant global de 380,4 milliards d'échéances reportées, 92,45 % (soit 351,7 milliards) concernent les expositions sur les entreprises. Comparativement, 6,61 % et 0,94 % des reports ont concerné respectivement les particuliers et les systèmes financiers décentralisés.

La cartographie des crédits reportés a fait ressortir que le secteur ayant le plus bénéficié de ce mécanisme est celui du commerce de gros et de détail, des restaurants et des hôtels (25,98 % des montants), suivi des industries manufacturières (15,87 %) et des transports, entrepôts et communication (12,31 %).

Il apparaît également que 83 % des entreprises bénéficiaires de ce mécanisme ont retrouvé un fonctionnement normal, dès la fin de l'année 2020, qui leur permet de recommencer à honorer leurs engagements vis-à-vis du secteur bancaire.

L'élargissement de la gamme des effets admissibles au refinancement avait également pour objectif de faciliter l'obtention de crédits aux entreprises cotées A et à celles cotées B bénéficiant de la garantie de l'État, dans le cadre de la mise en place de dispositifs de garantie dans certains États (Niger et Sénégal).

Toutefois, malgré un total de 906 entreprises cotées A (542) ou B (364), pour un montant total d'encours de crédit de 2 701,6 milliards à fin décembre 2020, seuls 267 milliards sont déposés en garantie des refinancements de la BCEAO, représentant 4,14 % du volume total des collatéraux en décembre 2020. Selon les informations recueillies, cette faiblesse de la proportion de ces effets serait le fait i) de la complexité, sur le plan opérationnel, pour les trésoriers, de constituer les effets privés à apporter en garantie de refinancement et ii) du retard observé dans la mobilisation par les États membres des ressources nécessaires pour constituer les fonds de garantie, dans le cadre des mécanismes de financement des entreprises mis en place.

Au niveau des populations

Les mesures prises en faveur des populations se sont traduites par une augmentation du nombre et de la valeur des transactions par des moyens de paiement digitaux réalisées au cours de la récente période. À la fin du deuxième trimestre 2020, 98 millions

.../...



de transactions ont été enregistrées pour une valeur de 1 619,4 milliards de francs CFA. Les mesures de la BCEAO se sont également traduites par l'enregistrement de 14 millions de nouveaux comptes, ce qui a fait passer le nombre de comptes de 52 millions à fin mars 2020 à 65,9 millions à fin juin 2020, soit une hausse de 26,6%. Enfin, les transferts de fonds entre particuliers, qui représentent 75% des transactions, ont suivi une croissance trimestrielle de 19,9% sur la période, passant de 61,7 millions d'opérations au premier trimestre 2020 à 74,0 millions au cours du deuxième trimestre 2020. Ces opérations sont estimées à 1 379,5 milliards pour le deuxième trimestre 2020, en hausse de 21,4% par rapport au premier trimestre 2020.

*
**

Au total, les mesures prises par la Banque centrale ont permis, outre le financement à des conditions favorables des plans de riposte des États membres de l'Union, de combler les besoins de liquidité des banques et de soutenir le fonctionnement normal du marché monétaire de la zone. Elles ont, par ailleurs, contribué à la préservation de l'outil de production des entreprises et, parallèlement, à la protection de la qualité du portefeuille de crédit des banques.

ANNEXE : PRINCIPALES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

UEMOA – Comptes nationaux

(en milliards de francs CFA (XOF) ; taux et variations en %)

	2017	2018	2019	2020
Ressources	100 182,4	107 725,5	114 444,3	116 428,6
PIB nominal	77 697,4	83 324,0	88 607,4	91 501,5
Importations de biens et services	22 485,0	24 401,5	25 836,9	24 927,1
Emplois	100 182,4	107 725,5	114 444,3	116 428,6
Consommation finale	64 769,2	68 709,9	72 501,9	75 537,7
Publique	9 984,5	10 712,7	11 489,8	12 437,7
Privée	54 784,7	57 997,2	61 012,1	63 099,9
Formation brute de capital fixe ^{a)}	17 678,1	19 918,7	21 166,2	22 042,3
Exportations de biens et services	17 735,1	19 096,9	20 776,2	18 848,7
Épargne intérieure brute	12 928,3	14 614,2	16 105,5	15 963,9
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 4 749,8	- 5 304,6	- 5 060,7	- 6 078,4
Taux d'investissement (en% du PIB)	22,8	23,9	23,9	24,1
Variations				
Taux de croissance du PIB en volume	6,5	6,4	5,7	1,5
Déflateur du PIB	- 0,2	0,8	0,6	1,7
Prix à la consommation, en moyenne	1,1	1,2	- 0,7	2,1

a) Y compris variations de stocks.

Sources : Institut national de la statistique (INS) et BCEAO.

UEMOA – Tableau des opérations financières

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2017	2018	2019	2020
Recettes et dons	13 151,7	13 672,8	15 502,7	15 823,9
Recettes budgétaires	11 751,7	12 225,7	13 919,1	14 051,1
Recettes fiscales	9 872,2	10 345,1	11 685,3	11 767,7
Recettes non fiscales	1 328,7	1 432,7	1 567,8	1 607,9
Autres recettes non classées	550,8	448,0	666,0	675,5
Dons	1 399,9	1 447,0	1 583,6	1 772,8
Dépenses et prêts nets	15 906,9	16 430,8	17 565,8	21 001,4
Dépenses totales	15 913,9	16 445,3	17 599,3	20 970,0
Dépenses courantes	9 885,9	10 491,8	11 580,3	13 396,2
Traitements et salaires	3 996,5	4 347,8	4 709,4	5 129,8
Autres dépenses courantes	4 922,0	4 996,7	5 554,2	6 676,2
Autres dépenses non classées	0,0	0,0	0,0	1,2
Intérêts	967,4	1 147,3	1 316,7	1 589,0
Sur la dette intérieure	518,4	607,7	667,2	771,9
Sur la dette extérieure	448,9	539,6	649,5	817,1
Dépenses en capital	5 540,7	5 454,9	5 281,0	6 700,3
Sur ressources intérieures	3 318,6	3 032,6	3 052,4	3 908,7
Sur ressources extérieures	2 222,1	2 422,3	2 228,6	2 791,6
Dépenses de fonds spéciaux	487,3	498,7	737,9	873,5
Prêts nets	- 7,0	- 14,5	- 33,4	31,4
Solde global base engagements (hors dons)	- 4 155,2	- 4 205,1	- 3 646,8	- 6 950,3
Solde global base engagements (dons compris) ^{a)}	- 2 755,2	- 2 758,1	- 2 063,1	- 5 177,5
Solde primaire de base ^{b)}	- 485,4	- 151,3	603,0	- 1 664,7
Ajustement base caisse	- 83,2	- 165,4	- 220,2	200,7
dont variation des arriérés de paiement (le signe « - » correspond à une réduction)	- 157,5	- 90,7	- 185,6	16,9
Solde global base caisse (hors dons) ^{c)}	- 4 238,3	- 4 370,4	- 3 867,0	- 6 749,6
Solde global base caisse (dons compris) ^{c)}	- 2 838,4	- 2 923,4	- 2 283,4	- 4 976,8
Financement	2 835,0	2 923,5	2 283,3	4 893,5
Financement intérieur net	300,9	- 143,8	- 251,3	1 998,6
Bancaire	170,9	- 398,0	- 221,0	2 024,7
Non bancaire	130,0	254,2	- 30,3	- 26,1
Financement extérieur net	2 534,1	3 067,3	2 534,6	2 894,9
Ajustement statistique	5,6	0,0	0,0	2,3
Dette publique	29 466,9	33 963,1	38 428,3	46 242,9
En pourcentage du PIB				
Recettes totales (hors dons)	15,1	14,7	15,7	15,4
Dépenses courantes	12,7	12,6	13,1	14,6
Solde global base engagements (dons compris) ^{a)}	- 3,5	- 3,3	- 2,3	- 5,7
Dette publique	37,9	40,8	43,4	50,5

a) Solde global base engagements = recettes totales (dons compris) – dépenses et prêts nets.

b) Solde primaire = recettes budgétaires – (dépenses courantes – intérêts sur dette publique extérieure et intérieure) – (dépenses en capital sur ressources intérieures)

c) Solde base caisse = solde base engagements + ajustement base caisse.

Sources : BCEAO, services statistiques nationaux.

UEMOA – Balance des paiements

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2017	2018	2019	2020
a - Solde des transactions courantes (1 + 2 + 3)	- 4 054,6	- 4 604,1	- 4 373,1	- 5 101,9
1 - Biens et services	- 4 749,8	- 5 304,6	- 5 060,7	- 6 078,4
Balance des biens	- 1 296,6	- 1 886,2	- 1 461,2	- 1 676,0
Exportations de biens FOB	15 161,3	16 269,7	17 660,0	16 449,3
dont : or	3 236,8	3 711,3	4 308,9	4 982,7
cacao	2 907,8	2 537,4	2 905,6	2 752,1
pétrole	1 200,1	1 384,8	1 807,8	1 109,8
coton	882,7	1 029,2	1 057,6	888,8
anacarde	950,6	919,2	659,5	656,6
Importations de biens FOB	- 16 457,9	- 18 155,9	- 19 121,2	- 18 125,3
Importations de biens CAF	- 19 187,7	- 21 143,2	- 22 236,8	- 21 175,4
dont : biens d'équipement	- 3 938,5	- 4 283,9	- 4 897,8	- 4 807,8
produits alimentaires	- 3 975,9	- 4 027,0	- 3 800,6	- 3 831,1
produits pétroliers	- 3 502,8	- 4 334,5	- 4 369,2	- 3 432,0
Balance des services	- 3 453,2	- 3 418,4	- 3 599,6	- 4 402,4
dont fret et assurances	- 2 729,8	- 2 987,4	- 3 115,6	- 3 050,1
2 - Revenus primaires	- 1 868,5	- 1 944,3	- 2 222,8	- 2 281,7
dont intérêts sur la dette	- 485,7	- 570,6	- 679,1	- 868,1
3 - Revenus secondaires	2 563,7	2 644,7	2 910,4	3 258,2
Administrations publiques	906,6	929,0	1 031,4	1 506,8
dont aides budgétaires	503,4	493,4	654,6	1 108,6
Autres secteurs	1 657,1	1 715,8	1 879,0	1 751,4
dont transferts de fonds des migrants	2 380,6	2 621,4	2 818,4	2 946,0
b - Compte de capital	1 211,1	1 293,1	1 235,5	1 764,4
c - Compte financier	- 3 217,3	- 4 632,7	- 5 265,1	- 3 862,9
Investissements directs	- 1 138,4	- 1 288,6	- 2 376,7	- 1 316,7
Investissements de portefeuille	- 1 726,8	- 2 170,9	- 830,3	- 490,8
Autres investissements	- 349,2	- 1 173,7	- 2 051,3	- 2 055,5
Financement exceptionnel (pour mémoire)	0,0	19,0	0,0	324,0
Variation des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement	0,0	0,0	0,0	308,6
Remises de dettes	0,0	19,0	0,0	15,4
d - Erreurs et omissions nettes	24,6	34,6	32,1	0,0
e - Ajustement statistique ^{a)}	- 94,3	- 374,0	- 524,5	- 509,6
f - Solde global (a + b - c + d)	398,3	1 356,3	2 159,6	525,3
Solde global après ajustement (e + f)	304,1	982,3	1 635,1	15,8
Taux de couverture (en %) ^{b)}	78,9	78,3	80,4	75,6
Variation des avoirs extérieurs nets	- 475,6	- 1 096,8	- 1 806,9	- 1 198,0
Solde courant (en % du PIB)	- 5,2	- 5,5	- 4,9	- 5,6
Solde global (en % du PIB)	0,4	1,2	1,8	0,0

a) L'ajustement permet la prise en compte des opérations non réparties, du biais lié aux asymétries sur les transactions intra-UEMOA et des financements intra-UEMOA du secteur non bancaire.

b) Le taux de couverture correspond au total des exportations de biens et de services rapporté au total des importations de biens et de services.

Note : La balance de l'UEMOA est une agrégation des balances des paiements des États, retraitée des opérations non réparties au niveau du solde global. La sous-rubrique « transferts de fonds des migrants » retrace uniquement les flux bruts entrants des transferts de fonds des migrants, tandis que le poste « Autres secteurs » retrace le solde des transferts courants au titre des autres secteurs (ménages, ISBLM, etc.).

Source : BCEAO.

UEMOA – Bilan de la BCEAO

(en millions de francs CFA (XOF))

Actif	31 décembre 2019	31 décembre 2020	Passif	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Avoirs en or	1 120 560	1 371 079	Billets et monnaie en circulation	7 751 241	9 215 755
Fonds monétaire international	653 315	1 319 449	Dépôts et comptes créditeurs	4 961 788	5 948 190
Avoirs en monnaies étrangères	8 231 575	8 035 381	Transferts à exécuter	3 066	3 300
Créances sur les établissements de crédit	4 713 151	5 799 354	Engagements en monnaies étrangères	9 237	8 720
Créances sur les Trésors nationaux	489 416	478 726	Engagements envers le FMI	1 904 246	2 473 527
Opérations pour le compte des Trésors nationaux	1 560 470	2 952 297	Autres passifs	772 110	76 022
Autres investissements financiers	361 470	430 884	Provisions pour risques et charges	359 306	311 770
Biens immobiliers de placement	3 420	3 197	Réserve de réévaluation des devises	1 108 300	1 112 260
Autres immobilisations nettes	435 159	493 480	Réserve de réévaluation des instruments financiers	83 209	93 583
Autres actifs	93 678	87 246	Capital et réserves	2 402 084	2 728 967
			Résultat		
Total	17 662 216	20 971 094	Total	17 662 216	20 971 094

Source : BCEAO.

UEMOA – Principaux taux directeurs de la BCEAO

(en %)

Date de modification	Taux minimum de soumission aux injections de liquidité	Taux de prêt marginal
2 décembre 2010	3,25	4,25
16 juin 2012	3,00	4,00
16 mars 2013	2,75	3,75
16 septembre 2013	2,50	3,50
6 décembre 2016	2,50	4,50
18 juillet 2020	2,00	4,00

Source : BCEAO.

UEMOA – Avoirs extérieurs de la BCEAO

(en milliards de francs CFA (XOF))

	Avoirs							Engagements				Avoirs extérieurs nets
	Avoirs en or	Avoirs en devises	Dépôts et titres inclus dans les réserves officielles	Position de réserve auprès du FMI	Avoirs en DTS	Autres actifs extérieurs	Total	Crédits FMI	Allocations de DTS	Autres engagements extérieurs	Total	
2017	811	15	5 699	192	467	4,6	7 189	1 238	638	144	2 021	5 168
2018	884	12	6 817	197	651	4,7	8 566	1 433	653	138	2 224	6 342
2019	1 121	13	8 218	202	803	4,8	10 362	1 591	665	185	2 441	7 921
2020	1 371	17	8 018	194	2 131	4,6	11 736	2 843	636	185	3 664	8 072

Source : BCEAO.

La situation économique et financière de l'UEMOA

Annexe : Principales données économiques et financières

UEMOA – Principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

	Circulation fiduciaire	Dépôts transférables	Autres dépôts inclus dans la masse monétaire	Total
2017	5776	10661	8211	24647
2018	6276	12189	9262	27727
2019	6942	13228	10431	30600
2020	8326	16041	11289	35656

Source : BCEAO.

UEMOA – Principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

	Avoirs extérieurs nets	Créances intérieures			Autres éléments	Total
		Créances nettes sur l'administration centrale	Créances sur les autres secteurs	Total		
2017	4029	7277	20161	27438	-6819	24647
2018	5133	8110	21911	30022	-7428	27727
2019	6939	8118	23508	31626	-7965	30600
2020	7137	12344	24637	36981	-8462	35656

Note : Les autres éléments sont constitués des passifs à caractère non monétaire et des autres postes nets.

Source : BCEAO.

UEMOA – Principaux postes comptables du bilan du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

Actif	2018	2019	2020	Passif	2018	2019	2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	4938	5471	6257	Opérations de trésorerie et interbancaires	7883	8144	9026
Opérations avec la clientèle	20849	23069	24981	Opérations avec la clientèle	24968	28048	32868
Opérations sur titres et diverses	10241	11255	14579	Opérations sur titres et diverses	1578	1692	1677
Valeurs immobilisées	1605	1761	1901	Provisions, fonds propres et assimilés	3211	3675	4148
Actionnaires ou associés	6	2	1				
Total	37640	41559	47718	Total	37640	41559	47718

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

UEMOA – Compte de résultat simplifié du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2018	2019	2020
1. Produits bancaires	3 936,2	4 848,2	4 912,5
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	78,3	89,2	61,8
Produits sur opérations avec la clientèle	1 895,3	2 081,8	2 182,9
Produits sur opérations sur titres et diverses	557,9	658,2	784,0
Produits sur opérations de change	1 235,8	1 834,5	1 712,8
Produits sur opérations hors bilan	82,2	84,0	88,0
Produits sur prestations de services financiers	60,6	71,0	69,1
Autres produits d'exploitation bancaire	34,6	50,6	27,6
Déduction des intérêts sur créances en souffrance	8,3	21,1	13,8
2. Charges bancaires	1 964,5	2 673,4	2 564,8
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	288,5	301,9	259,3
Charges sur opérations avec la clientèle	506,9	569,7	644,6
Charges sur opérations sur titres et diverses	30,0	40,4	44,0
Charges sur fonds propres et assimilés	7,9	10,2	9,9
Charges sur opérations de change	1 081,7	1 684,0	1 557,0
Charges sur opérations hors bilan	4,8	10,9	2,8
Charges sur prestations de services financiers	28,7	36,5	33,8
Autres charges d'exploitation bancaire	15,9	19,7	13,3
3. Produit net bancaire (1 - 2)	1 971,8	2 174,8	2 347,7
4. Produits accessoires nets	71,2	90,0	98,4
5. Produit global d'exploitation (3 + 4)	2 043,0	2 264,8	2 446,1
6. Frais généraux	1 206,3	1 309,9	1 364,3
7. Amortissements et provisions nets sur immobilisations	116,4	139,6	142,7
8. Résultat brut d'exploitation (5 - 6 - 7)	720,3	815,4	939,1
9. Dépréciation nette sur risques et pertes sur créances irrécouvrables	286,8	303,8	333,3
10. Réintégration des intérêts sur créances en souffrance	2,8	18,6	15,2
11. Résultat d'exploitation (8 - 9 + 10)	436,4	530,1	621,0
12. Résultat exceptionnel net	26,6	28,5	22,1
13. Résultat sur exercices antérieurs	0,0	0,0	0,0
14. Impôts sur les bénéfices	83,5	98,1	91,4
15. Résultat (11 + 12 + 13 - 14)	379,4	460,6	551,7

Note : L'entrée en vigueur du nouveau plan comptable bancaire (PCB) a conduit à la suppression de plusieurs rubriques (« Produits/Charges divers », « Produits/Charges sur crédit-bail et opérations assimilées »), ainsi qu'à la création de nouvelles rubriques (« Produits/Charges sur opérations de change », « Produits/Charges sur opérations hors bilan », « Produits/Charges sur prestations de services financiers » et « Autres produits/charges d'exploitation bancaire »). De même, la rubrique « Provisions nettes sur risques » n'existe plus dans le nouveau PCB et la rubrique « Dépréciation nette sur risques et pertes sur créances irrécouvrables » a été créée.

Source : Commission bancaire de l'UEMOA.

La situation économique et financière de l'UEMOA

Annexe : Principales données économiques et financières

UEMOA – Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2017	2018	2019	2020
Court terme	9 452	11 899	11 737	12 870
Moyen terme	7 383	6 808	8 992	9 797
Long terme	856	910	1 021	1 094
Total	17 691	19 617	21 750	23 761

Source : BCEAO.

UEMOA – Indicateurs d'activité du système bancaire

(en %)

	2018	2019	2020
Coefficient net d'exploitation (frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB)	68,0	66,7	64,3
Coefficient de rentabilité (résultat net / fonds propres)	11,8	12,5	13,3
Taux de marge nette (résultat net / produit net bancaire)	19,2	21,2	23,5
Taux brut de créances en souffrance (créances en souffrance brutes / total des créances brutes)	12,5	11,8	10,9
Taux net de créances en souffrance (créances en souffrance nettes / total des créances nettes)	5,1	4,7	3,8
Taux de provisionnement (provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes)	62,2	62,8	67,5

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

UEMOA – Indicateurs prudentiels du système bancaire

(en %)

	2018	2019	2020
Ratio de couverture des risques	10,8	11,6	12,4
Rapport de liquidité	107,8	100,5	105,8

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

UEMOA – Banques respectant les normes prudentielles

(en %)

	2018	2019	2020
Représentation du capital minimum par les fonds propres de base Tier 1 (FPB (T1))	94,8	97,6	82,5
Ratio de fonds propres (Common Equity Tier 1) (≥ 5,625%)	85,2	84,6	89,7
Ratio de fonds propres de base (T1) (≥ 6,625%)	83,5	82,1	86,5
Ratio de solvabilité global (≥ 8,625%)	83,5	82,9	84,9
Norme de division des risques (≤ 65%)	71,3	75,6	68,3
Ratio de levier (≥ 3%)	82,6	82,1	85,7
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% du capital de l'entreprise)	99,1	88,6	81,7
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (≤ 15% FPB (T1))	100,0	100,0	90,5
Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs (FPE))	100,0	100,0	98,4
Limite sur les immobilisations hors exploitation (< 15% FPB (T1))	81,7	85,4	78,6
Limite sur le total des immobilisations hors exploitation et des participations (< 100% FPB (T1))	97,4	95,9	88,1
Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel (< 20% FPE)	89,6	93,5	86,5
Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables (≥ 50%)	82,6	83,7	83,3
Coefficient de liquidité (≥ 50%)	90,4	91,1	85,7

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA CEMAC

1| LES ÉCONOMIES DE LA CEMAC FACE À LA CRISE SANITAIRE

L'activité économique de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) a fléchi en 2020, alors que l'inflation était en hausse (sections 1|1 à 1|3). Toutefois, une reprise timide est attendue à partir de 2021, conditionnée à l'amélioration de la situation sanitaire et des prix des hydrocarbures (section 1|4).

1|1 Une contraction économique et une inflation en hausse

La CEMAC a connu une contraction de 1,7 % de son PIB réel en 2020, en forte baisse par rapport à la croissance enregistrée en 2019 (+ 2,1 %).

Cette récession est principalement due à la chute des cours du pétrole (baisse des prix de vente en CEMAC de 35,4 % entre 2019 et 2020, cf. tableau page suivante). Elle a non seulement affecté le secteur pétrolier (- 4,0 %), mais également le secteur non pétrolier (- 1,1 %) en raison d'une moindre demande publique. Cette inflexion du PIB est comparable à celle des pays d'Afrique subsaharienne (ASS), à - 1,7 %, d'après les *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2021 du Fonds monétaire international (FMI) ; elle pèse d'autant plus au regard de la croissance démographique des pays de la région (de 1,8 % à 3,4 %, source : Banque mondiale). Les quatre pays dépendant des exportations de pétrole (Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) ont tous connu une récession en 2020, alors que le Cameroun, grâce à une économie plus diversifiée, affiche une croissance de 0,7 %. L'incertitude politique, après le décès du président Déby, et les violents conflits autour du lac Tchad ont également pesé sur la croissance tchadienne, en baisse de 2,4 %.

Si le secteur primaire a enregistré un repli inhérent à la baisse de l'activité extractive, le secteur tertiaire a nuí davantage à la croissance de la CEMAC en 2020.

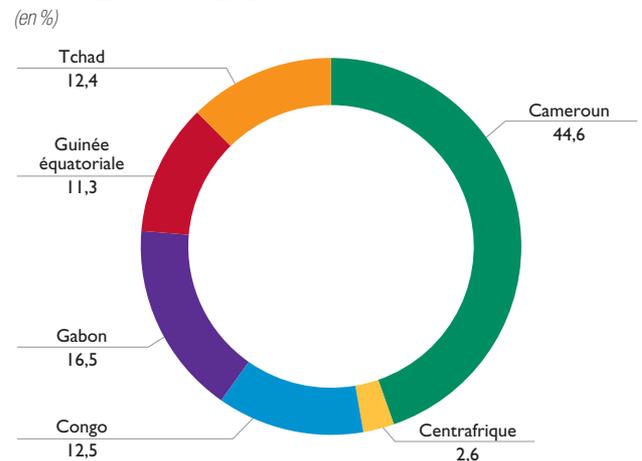
Ce dernier, dont la part dans l'économie est prépondérante (48,1 % du PIB en 2020), a été pénalisé par la contraction sensible des services marchands (- 1,3 point de pourcentage - pp), dans un contexte de forte baisse de la consommation privée. Il a toutefois bénéficié des dépenses publiques liées à la crise sanitaire qui ont soutenu l'activité des services non marchands (+ 0,1 pp). Les mesures sanitaires et les restrictions de mobilité ont affecté l'activité des transports, de l'hôtellerie-restauration

Taux annuel de croissance du PIB total et du PIB non pétrolier, en volume, en CEMAC (en %)

	2017	2018	2019 ^{a)}	2020 ^{a)}
PIB total				
Cameroun	3,5	4,1	3,7	0,7
Centrafrique	4,5	3,8	2,8	1,0
Congo	- 0,2	1,1	- 0,2	- 6,0
Gabon	0,5	0,4	3,9	- 1,8
Guinée équatoriale	- 2,0	- 3,1	- 4,4	- 4,9
Tchad	- 4,2	1,9	2,6	- 2,4
CEMAC	0,7	1,8	2,1	- 1,7
PIB non pétrolier				
Cameroun	5,0	4,4	3,5	0,5
Centrafrique	4,5	3,8	2,8	1,0
Congo	- 4,3	- 12,5	- 1,4	- 3,9
Gabon	3,2	2,7	1,8	- 2,1
Guinée équatoriale	2,8	4,2	1,2	- 4,7
Tchad	- 3,2	0,4	1,3	- 2,2
CEMAC	2,4	1,9	2,0	- 1,1

a) Chiffres provisoires.
Source : BEAC.

Poids des États membres dans le PIB nominal de la CEMAC en 2020 (en %)



Source : BEAC.

et des services aux entreprises. Seule l'activité des télécommunications est en hausse. Le secteur primaire (26,6 % du PIB) contribue aussi négativement à la croissance (- 0,5 pp) : la production des hydrocarbures est en net recul en raison de la faible demande mondiale et de l'essoufflement de la production de certains champs

Le pétrole en CEMAC en 2020

(production en millions de tonnes; prix en milliers de francs CFA (XAF); évolution et part en %)

	Production	Évolution de la production 2019-2020	Prix à la tonne	Évolution du prix 2019-2020	Part du PIB pétrolier dans le PIB global	Part des exportations pétrolières dans les exportations totales	Part des recettes pétrolières dans les recettes budgétaires totales
Cameroun	3,7	2,5	290,5	- 37,6	4,6	23,4	13,5
Congo	15,5	- 9,0	294,9	- 36,7	43,2	73,9	51,1
Gabon	10,8	- 0,9	293,4	- 35,4	26,2	62,4	37,5
Guinée équatoriale	7,1	- 0,7	275,0	- 34,9	18,9	64,6	75,9
Tchad	7,0	- 3,9	288,6	- 30,8	15,1	95,4	43,8
CEMAC	44,1	- 3,9	289,8	- 35,4	19,2	59,0	34,1

Note : Les écarts de prix sont imputables aux différences de qualité du produit brut, ainsi qu'au décalage temporel des ventes.

Source : BEAC.

pétroliers. Enfin, au sein du secteur secondaire (19,2 % du PIB¹), le secteur d'activité principalement touché est celui du bâtiment et des travaux publics (BTP).

La CEMAC s'est rapprochée de la limite communautaire de 3 % d'inflation en 2020, avec + 2,4 % en moyenne annuelle, contre + 2,0 % un an plus tôt.

L'inflation a été alimentée par : i) la hausse des prix des biens alimentaires importés, amplifiée par les perturbations des circuits d'approvisionnement liées à la pandémie de Covid-19; ii) le recul de l'offre de produits vivriers au Cameroun et au Tchad, en raison de la hausse du prix des intrants agricoles et des importantes inondations survenues au Cameroun durant le troisième trimestre 2020; iii) les tensions sécuritaires et les conflits au Cameroun, en Centrafrique et au Tchad; et iv) la spéculation à la hausse de certains distributeurs ayant anticipé des

difficultés d'approvisionnement liées à la crise sanitaire. La faiblesse de la demande intérieure dans le contexte de crise sanitaire ainsi que les mesures de lutte contre la vie chère mises en place par les États membres (se manifestant majoritairement par des contrôles des prix de vente) ont en revanche contribué à limiter ces pressions inflationnistes.

1|2 Une balance des paiements minée par la chute des exportations en valeur

L'effondrement des exportations d'hydrocarbures de près de 40 % entre 2019 et 2020 a fortement affecté la balance des biens.

Son excédent a été en effet ramené de 11,6 % à 5,5 % du PIB, traduisant principalement la chute des cours du pétrole et du gaz. Celle-ci a entraîné une dégradation des termes de l'échange (- 19,5 % entre 2019 et 2020), amplifiée par la hausse des prix des biens importés, alimentaires notamment. Les exportations de bois, cacao et coton se sont montrées plus résilientes à la crise sanitaire, avec un effet total néanmoins limité dans la mesure où elles ne représentent que 12 % du total des exportations en 2020, contre 67 % pour le gaz et le pétrole. Le recul des importations de biens (- 15 % d'une année sur l'autre), en lien avec la demande intérieure déprimée, a limité le creusement du déficit commercial. À noter que cette baisse significative a également permis

Contribution à la croissance en CEMAC des secteurs

(en points de %)

	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	- 1,5	- 1,3	0,9	1,1	- 0,5
Agriculture, élevage, chasse et pêche	0,2	- 0,2	0,3	0,4	- 0,1
Sylviculture	0,1	0,1	0,1	- 0,1	0,0
Industries extractives	- 1,8	- 1,2	0,4	0,7	- 0,4
Secteur secondaire	- 1,9	0,5	0,2	0,6	- 0,3
Industrie manufacturière	0,3	0,5	0,4	0,4	0,0
Bâtiment et travaux publics	- 2,4	- 0,1	- 0,1	0,4	- 0,1
Autres	0,2	0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,2
Secteur tertiaire	1,0	1,4	0,7	0,4	- 1,2
Services marchands	1,0	0,8	0,5	0,6	- 1,3
Services non marchands	0,1	0,6	0,2	- 0,2	0,1
Taxes nettes sur les produits	1,0	0,0	0,1	- 0,1	0,3

Source : BEAC.

1 Outre les trois secteurs de l'économie, les taxes ont concouru au PIB à hauteur de 6,1 %.

Contribution à la croissance en CEMAC des composantes de la demande (en points de %)

	2016	2017	2018	2019	2020
Produit intérieur brut	- 1,4	0,7	1,8	2,1	- 1,7
Demande intérieure	- 5,1	0,1	2,2	0,7	- 5,0
Consommation	- 1,0	- 4,0	1,0	1,8	- 3,4
Publique	0,3	0,4	- 1,0	0,0	- 0,6
Privée	- 1,3	- 4,4	2,0	1,8	- 2,8
Investissements bruts	- 4,1	4,1	1,2	- 1,2	- 1,5
Formation brute de capital fixe publique	- 1,9	- 1,0	- 0,2	- 0,1	- 0,7
Formation brute de capital fixe privée	- 1,5	5,1	0,9	- 1,1	- 0,5
Variations de stocks	- 0,7	0,0	0,6	0,0	- 0,2
Demande extérieure nette	3,7	0,6	- 0,4	1,4	3,3
Exportations de biens et services non facteurs	- 0,9	0,3	1,2	1,4	- 1,5
Importations de biens et services non facteurs	4,6	0,3	- 1,6	0,0	4,8

Note : Une baisse des importations a une contribution positive sur la demande extérieure nette.
Sources : Administrations nationales et BEAC.

d'accentuer la contribution de la demande extérieure nette à la croissance de la CEMAC.

Le déficit de la balance courante s'est alourdi, passant de 3,5 % à 4,8 % du PIB entre 2019 et 2020. La réduction des déficits de la balance des services (de 8,5 % du PIB en 2019 à 5,9 % en 2020) et des revenus primaires (de 6,4 % à 4,6 %) n'a pas suffi à compenser la forte dégradation de la balance des biens. Le solde de la balance des revenus secondaires est en revanche redevenu positif, grâce notamment à l'augmentation des aides budgétaires extérieures (en particulier vers le Congo, le Gabon et le Tchad). Cette dégradation de la balance courante a été presque intégralement compensée par la progression de la balance du compte financier (+ 1,2 pp, à 4,3 % du PIB en 2020), malgré la baisse des investissements directs à l'étranger (IDE) de 16,8 %. Au total, le solde de la balance des paiements, légèrement excédentaire en 2019 (+ 0,2 % du PIB), est devenu négatif en 2020 à - 1,6 % du PIB, son plus bas niveau depuis le choc pétrolier de 2015-2016. Les réserves extérieures et les rééchelonnements de la dette des États ont permis de financer ce déficit à hauteur de respectivement 673 et 204 milliards.

1|3 Un alourdissement des déficits et de l'endettement publics en lien avec la crise sanitaire

La crise de la Covid-19 a dégradé les finances publiques des États de la CEMAC, mettant à mal le fruit de trois années de consolidation budgétaire.

Le solde budgétaire global (base engagements, dons compris) des États de la CEMAC est ainsi passé de - 0,1 % du PIB en 2019 à - 2,0 % en 2020, ce qui induit des marges de manœuvre budgétaires plus réduites. Il s'agit d'une dégradation néanmoins plus faible qu'en ASS (- 3,9 % en 2019 et - 6,6 % en 2020, d'après les *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2021 du FMI). Seul le Tchad (1,7 % du PIB) a connu une balance budgétaire excédentaire, tandis que le Cameroun (- 3,3 % du PIB) et le Gabon (- 2,4 %) ont enregistré les déficits les plus importants de la région. Les conséquences économiques de la crise sanitaire ont eu un effet tant sur le niveau des

recettes que des dépenses budgétaires. Dans un contexte de contraction de la demande internationale, la baisse du cours du pétrole brut et de la production s'est traduite par un net recul des recettes pétrolières (- 31,4 %), d'autant plus préjudiciable qu'elles représentent une part significative des recettes budgétaires en CEMAC à l'exception de la Centrafrique. Le ralentissement de l'activité économique consécutif notamment aux mesures de confinement a également pesé sur le niveau des recettes non pétrolières (- 10,6 %). Tous les États ont mis en place des mesures de relance (allègements fiscaux, hausse des aides publiques) et accru leurs dépenses sanitaires, pour un montant total de près de 3 % du PIB de la CEMAC. Malgré ces dépenses supplémentaires, les dépenses courantes ont été quasi stables (- 0,5 %), en lien avec la forte baisse des transferts et subventions de 7,0 %. Les dépenses en capital ont été aussi considérablement réduites (- 22,3 %), afin de limiter la dégradation des finances publiques.

Certains États ont pu bénéficier, face à la hausse de leurs besoins de financement découlant de la crise, de l'appui des institutions internationales et de leurs partenaires bilatéraux. Au cours de l'année 2020 et sur les neuf premiers mois de l'année 2021, le conseil d'administration du FMI a ainsi approuvé, en plus des programmes en cours, l'octroi d'un volume cumulé de 700,4 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) d'aides d'urgence à cinq pays (soit environ 1 % du PIB de la CEMAC), sous forme de facilité de crédit rapide (FCR) ou d'instrument de financement rapide (IFR) : Cameroun (276,0 millions), Centrafrique (27,9 millions), Gabon

Accords entre le FMI et les pays de la CEMAC au 1^{er} août 2021

(en millions de DTS)

	Type d'accord ^{a)}	Mise en place	Expiration	Montant approuvé	Montant décaissé
Cameroun	FEC – MEDC	29/07/2021	28/07/2024	483,0	124,2
Centrafrique	FEC	20/12/2019	19/12/2022	83,6	35,8
Congo (expiré)	FEC	11/07/2019	10/04/2021	324,0	32,4
Gabon	MEDC	28/07/2021	27/07/2024	388,8	81,0
Guinée équatoriale	MEDC	18/12/2019	17/12/2022	205,0	29,3
Tchad (expiré)	FEC	30/06/2017	22/07/2020	224,3	196,3

a) FEC, facilité élargie de crédit; MEDC, mécanisme élargi de crédit.

Note : DTS, droits de tirage spéciaux.

Source : FMI.

(216,0 millions), Tchad (133,2 millions) et Guinée équatoriale (47,3 millions). De plus, le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad, ainsi que le Congo, ont bénéficié de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD), mise en œuvre par le G20 et les créanciers du Club de Paris. Selon les estimations de la Banque mondiale ², cette initiative portait, pour ces quatre pays, pour la période de mai à décembre 2020, sur un encours du service de leur dette de 591,9 millions de dollars. Enfin, la Centrafrique et le Tchad ont reçu des subventions du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) pour l'allègement du service de leur dette auprès du FMI.

Le choc budgétaire engendré par la pandémie a, malgré les mesures de soutien multilatérales, alourdi la dette publique des États de la CEMAC.

L'augmentation en absolu de la dette, associée à la baisse du PIB, a porté le poids de la dette publique globale de 49,1 % du PIB à 53,3 % en 2020 (un niveau néanmoins inférieur au plafond communautaire de 70 %, cf. section 4|1, et à la moyenne des pays de l'ASS,

57,2 % selon les *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2021 du FMI). On observe une forte disparité entre les États de la CEMAC, dont les taux d'endettement public varient entre 38,1 % du PIB en Centrafrique, et 95,6 % au Congo (dont 73,8 % de dette extérieure).

Dans ce contexte, des menaces persistantes pèsent sur la soutenabilité des dettes publiques des États de la CEMAC.

Le poids du service de la dette publique s'est accru sensiblement en 2020, passant de 20,3 % des recettes budgétaires à 28,7 %. Le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad demeurent ainsi en risque élevé de surendettement, selon les analyses de viabilité de la dette (AVD) du FMI. Le Congo est jugé, pour sa part, en situation de surendettement. Le niveau de risque pesant sur la dette du Gabon et de la Guinée équatoriale a augmenté dans le contexte pandémique, mais demeure soutenable selon le FMI. Les tensions budgétaires et macroéconomiques découlant de la crise se sont traduites dans l'appréciation du risque souverain par les agences de notation : en 2020, Standard & Poor's a dégradé la notation du Cameroun de B à B- et celle du Congo de B- à CCC+, tandis que Fitch Ratings rétrogradait celle du Gabon de B à CCC.

Aides d'urgence allouées par le FMI au 30 septembre 2021

(en millions de DTS)

	Type d'accord ^{a)}	Mise en place	Montant cumulé
Cameroun	FCR	04/05/2020	276,0
	FCR	21/10/2020	
Centrafrique	FCR	20/04/2020	27,9
Gabon	IFR	09/04/2020	216,0
	IFR	31/07/2020	
Guinée équatoriale	IFR	15/09/2021	47,3
Tchad	FCR	14/04/2020	133,2
	FCR	22/07/2020	

a) FCR, facilité de crédit rapide; IFR, instrument de financement rapide.

Note : DTS, droits de tirage spéciaux.

Source : FMI.

L'accès des États de la CEMAC aux marchés internationaux de capitaux est resté très limité en 2020, dans un contexte de durcissement des conditions de financement pour les émetteurs en ASS, mais s'est fluidifié depuis.

Avant la crise, le Gabon avait procédé en janvier 2020 à l'émission d'une euro-obligation d'un milliard de dollars (d'une maturité de 11 ans), sursouscrite 3,5 fois. Avec l'assouplissement des politiques

2 Estimations au 4 juin 2021 : cf. <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>

monétaires aux États-Unis et en Europe, le marché des euro-obligations a rouvert fin 2020 en Afrique. En juin 2021, le Cameroun a émis une euro-obligation de 11 ans pour un montant équivalent de 450 milliards de francs CFA (XAF), en vue du remboursement, étalé entre 2023 et 2025, des titres émis en 2015.

Les émissions de dette publique sur le marché régional ont poursuivi leur progression en 2020, permettant aux États de couvrir partiellement leurs besoins de financement liés à la crise sanitaire. Organisées par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), les adjudications de bons du Trésor assimilables (BTA) et d'obligations du Trésor assimilables (OTA) ont représenté en 2020 un volume global de 3 069,5 milliards, soit une progression de + 7,3 % sur un an. Plusieurs initiatives ont été prises en 2020 et 2021 pour accompagner le développement de ce marché. La Commission de la CEMAC a organisé, en mai 2021, une première réunion annuelle des experts en gestion de la dette publique, avec pour objectif d'établir une revue de la réglementation, des expériences nationales et des bonnes pratiques en la matière.

Des progrès ont été enregistrés dans le traitement des arriérés intérieurs de certains États. Au premier semestre 2021, le Gabon et le Congo ont titrisé une partie de leurs arriérés en obligations souveraines (respectivement pour 87,5 et 69 milliards). Pour mémoire, le Tchad avait adopté en janvier 2020, avec les banques tchadiennes, un plan d'apurement de sa dette intérieure à hauteur de 110 milliards. Ces stratégies d'apurement sont particulièrement importantes pour réduire l'encours des créances en souffrance du système bancaire, nombre d'entre elles étant la conséquence directe de retards de paiement des États à leurs fournisseurs.

L'accroissement des marges de manœuvre budgétaires est un enjeu incontournable pour assurer une reprise économique durable et inclusive. Dans sa revue des politiques communes de la CEMAC (juin 2021), le FMI préconise de renforcer la mobilisation des ressources fiscales non pétrolières (inférieures depuis 2010 aux dépenses courantes), de rationaliser les dispositifs d'exonération fiscale et de poursuivre la modernisation des administrations douanières. Ces mesures permettraient de rendre les États de la CEMAC plus résilients à d'éventuels chocs pétroliers. L'institution estime par ailleurs que des efforts accrus de transparence dans les contrats passés avec les entreprises du secteur

extractif pourraient se traduire par une moindre déperdition des recettes pétrolières. L'efficacité de la dépense publique est un autre levier pouvant permettre aux États de consolider leur espace budgétaire. La transposition des « directives portant cadre harmonisé de gestion des finances publiques » en CEMAC s'est ainsi poursuivie en 2020 (promulgation au Cameroun du décret « portant règlement général de la comptabilité publique »), mais demeure incomplète. D'autres réformes structurelles sont souhaitables en la matière, en particulier pour optimiser l'attribution des marchés publics, la gestion des entreprises publiques et le suivi de la réalisation des projets d'investissement.

1|4 Une reprise timide à partir de 2021, conditionnée à l'amélioration de la situation sanitaire, au prix du pétrole et à la conclusion de programmes avec le FMI

Les perspectives économiques pour 2021 demeurent relativement incertaines et très largement dépendantes de l'évolution de la pandémie de Covid-19 dans la région. La reprise de l'activité économique mondiale et la hausse des cours de nombreuses matières premières devraient bénéficier aux secteurs exportateurs en CEMAC. En revanche, la campagne de vaccination s'avère très lente. Au 12 août, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), seule la Guinée équatoriale avait une part de sa population ayant reçu au moins une dose supérieure à la moyenne africaine (4,1 %), avec 13,0 %. Pour les autres pays, le taux varie entre 0,2 % (Tchad) et 3,2 % (Gabon).

La CEMAC pourrait dans ces conditions enregistrer une croissance modeste de 1,3 % en 2021. Ce chiffre serait sensiblement inférieur aux projections de croissance de l'ASS et très en deçà de celles de l'économie mondiale, estimées par le FMI (*Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2021) à respectivement 3,7 % et 5,9 %. Le regain de la demande mondiale devrait favoriser la bonne tenue des cours du pétrole (brent), des cultures d'exportation et du bois. La levée graduelle des mesures sanitaires devrait également favoriser l'activité des services marchands (commerces, transports, hôtellerie-restauration), actuellement encore pénalisés par la quasi-interruption du tourisme et des déplacements internationaux. Si cette reprise anticipée, même modeste, soutenue par ailleurs par le desserrement de la contrainte extérieure et budgétaire grâce à des

accords avec le FMI, devait se matérialiser, le PIB réel de la CEMAC pour 2021 devrait être légèrement supérieur à celui de 2019.

Les tensions inflationnistes devraient se poursuivre, avec une hausse de 2,7 % de l'indice général des prix en moyenne annuelle, contenue en dessous du plafond communautaire de 3 %. L'inflation demeure alimentée par la perturbation des circuits d'approvisionnement et l'inflation importée dans le contexte pandémique. Le regain de la demande intérieure devrait aussi contribuer à cette hausse.

Les finances publiques des États de la CEMAC resteraient sous pression, avec un déficit budgétaire global (base engagements, dons compris) de 1,8 % en 2021.

La réduction de ce déficit par rapport à 2020, résulterait notamment d'une légère hausse des recettes pétrolières. Le caractère restreint des marges budgétaires en CEMAC ne permettant pas un plan de relance contracyclique, la hausse des dépenses en capital devrait être limitée, avec un montant inférieur à celui des années d'avant-crise.

Le déficit courant continuerait de croître, mais à un rythme bien moins important qu'en 2020.

Portées par la hausse de la demande mondiale de matières premières, les exportations de biens connaîtraient un rebond. Le bénéfice de cette hausse serait toutefois neutralisé par la dégradation concomitante de la balance des services et de la balance des revenus. Dans ces conditions, le solde courant demeurerait négatif à hauteur de - 4,8 %, mais il serait plus que compensé par les IDE anticipés en forte hausse pour 2021, à 5,3 % du PIB.

Les États continuent de bénéficier en 2021 de l'appui international mobilisé en réponse à la crise de la Covid-19.

L'ISSD a été prolongée par le G20 et le Club de Paris au 31 décembre 2021 ; elle pourrait se traduire, pour les quatre pays de la CEMAC éligibles (cf. *supra*), par de nouveaux allègements du service de la dette. En décembre 2020, le Tchad a par ailleurs été le premier État – suivi par l'Éthiopie et la Zambie – à adresser une demande à ses créanciers publics membres du G20 afin de bénéficier de la mise en œuvre du cadre commun de traitement de la dette³. Le Comité des créanciers du Tchad (Chine, France, Inde et Arabie saoudite) s'est réuni à quatre reprises entre avril et juin 2021 : les discussions avec les autorités tchadiennes pourraient déboucher sur la signature d'un mémorandum d'entente

et la restructuration de la dette du Tchad vis-à-vis de ses créanciers.

La conduite ou le renouvellement de programmes d'ajustement soutenus par le FMI apparaît crucial afin de favoriser la sortie de crise et soutenir la position financière toujours précaire des États.

En janvier 2021, le conseil d'administration du FMI a simultanément approuvé la première et la deuxième revue du programme sous facilité élargie de crédit (FEC) de la Centrafrique, permettant un décaissement de 23,9 millions de DTS. La mise en œuvre du programme est toutefois fragilisée par la situation sécuritaire difficile du pays. Aucune revue n'a, en revanche, pu être validée en l'absence de progrès dans l'exécution des programmes conclus en 2019 avec la Guinée équatoriale et le Congo, le programme de celui-ci ayant expiré en avril 2021. Après l'expiration de leur programme respectif en 2020, le FMI a approuvé, en juillet 2021, deux nouveaux programmes triennaux : l'un avec le Gabon, sous mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour 388,8 millions de DTS, et l'autre avec le Cameroun, sous FEC et MEDC pour 483 millions de DTS. Des discussions techniques sont toujours en cours en vue de la conclusion d'un nouveau programme avec le Tchad, le précédent ayant également expiré en 2020 (cf. section 4|2).

2| UN ASSOULISSEMENT DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE, MALGRÉ LA BAISSÉ DES RÉSERVES DE CHANGE

La politique monétaire de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) est fondée sur un régime de change fixe, avec arrimage à l'euro.

Ce régime de change est garanti par l'accord de coopération monétaire entre les États membres de la CEMAC et la France, signé le 23 novembre 1972. Celui-ci établit trois principes : 1) une banque centrale commune, la BEAC, 2) une parité fixe par rapport à l'euro, et 3) une garantie de convertibilité illimitée accordée par la France à la BEAC. L'objectif final de la politique monétaire de la BEAC, stipulé dans ses statuts (article 1), est la stabilité de la monnaie : un taux d'inflation inférieur au critère de surveillance multilatérale de 3 % (stabilité interne de la monnaie) et le maintien de la parité fixe avec l'euro (stabilité externe de la monnaie),

³ Créé en novembre 2020 par le G20, ce cadre commun vise à faciliter l'adoption d'un traitement rapide et ordonné de la dette des pays éligibles à l'ISSD, y compris avec les créanciers du secteur privé et les États non membres du Club de Paris.

assuré par un niveau de réserves de change suffisant.

2|1 Une politique monétaire accommodante en réponse à la crise

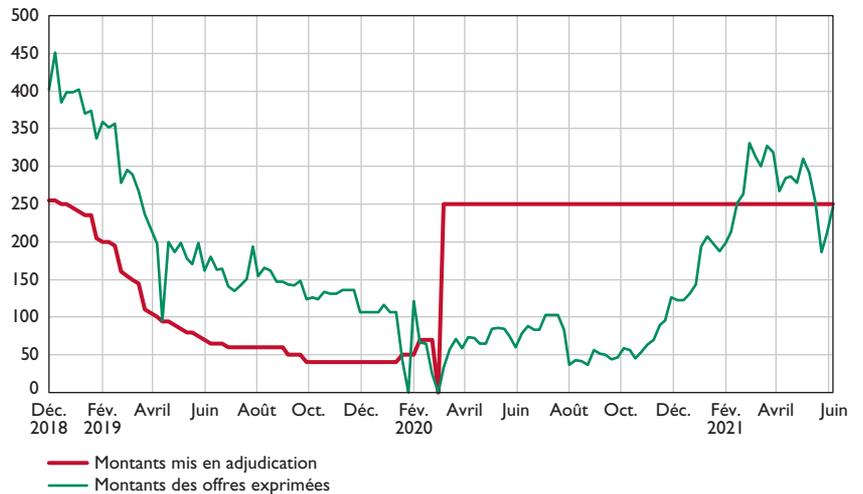
La BEAC a déployé en 2020 une politique monétaire très active et innovante sur le plan des instruments, avec notamment des achats directs d'obligations. En 2021, une normalisation progressive et nécessaire, en lien avec la baisse des réserves de change, est amorcée.

L'année 2020 a d'abord été marquée par la finalisation de la refonte du cadre opérationnel de la mise en œuvre de la politique monétaire (cf. « Le point de vue de la BEAC », Rapport annuel 2017 de la Zone franc). Celle-ci, entamée il y a un peu plus de cinq ans, s'était notamment traduite par la mise en place des opérations d'apport en liquidité d'urgence, de facilités de dépôts et de prêts formant un corridor autour du taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO). Enfin, le taux de pénalité aux banques a été supprimé, rendu caduc par l'adoption de la « décision définissant les mesures applicables en cas de violation des règles relatives à la mise en œuvre de la politique monétaire ⁴ » entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

En réaction à la crise économique engendrée par la Covid-19, la BEAC a opéré en 2020 un net assouplissement de sa politique monétaire. Les opérations de ponction de liquidité initiées début 2020 ont été suspendues et l'orientation de la politique monétaire est redevenue accommodante. Précisément, le Comité de politique monétaire (CPM) du 27 mars 2020 a décidé la baisse des taux d'intervention de la Banque centrale : le TIAO a été fixé à 3,25 % (baisse de 25 points de base) et le taux de la facilité de prêt marginal à 5 % (baisse de

Montants mis en adjudication et offres exprimées en CEMAC

(en milliards de francs CFA (XAF))



Source : BEAC.

100 points de base). En parallèle, les montants mis en adjudication au titre des opérations principales d'injection de liquidités (Opil) ont été progressivement accrus, de 40 en janvier à 70 en mars, puis à 250 milliards à partir d'avril 2020. Ces opérations ont été peu souscrites en 2020, traduisant des besoins limités en liquidité de la part du système bancaire (cf. graphique). La demande est repartie à la hausse au premier semestre 2021, avec une moyenne hebdomadaire des offres exprimées de 235 milliards. L'encours moyen de la facilité de prêt marginal a diminué de 212 en 2019 à 166 milliards en 2020. Ce guichet reste sollicité par certaines banques en dépendance de liquidité⁵, mais non admises aux Opil. Lors de ce CPM du 27 mars 2020, la BEAC a également élargi la gamme des effets privés admis en collatéral aux opérations de politique monétaire, et revu à la baisse (de 800 points de base) les niveaux des décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral.

Le CPM a ensuite décidé lors d'une session extraordinaire le 22 juillet 2020 de reprendre les opérations d'injection de liquidité à maturité longue et de procéder, pour la première fois, à des achats de titres publics sur le marché secondaire. Ces deux décisions permettent de faciliter le refinancement des États, confrontés à une hausse de leur déficit. D'une part, des refinancements plus longs de la BEAC sont mieux adaptés à la couverture des achats d'obligations du Trésor par les banques. D'autre part, le programme

⁴ Cf. <https://www.beac.int/wp-content/>. Cette décision précise les sanctions et mesures exceptionnelles applicables dans le cas du non-respect des règles relatives à la mise en œuvre de la politique monétaire (portant principalement sur les réserves obligatoires et obligations des contreparties).

⁵ Établissements dont la moyenne mensuelle du rapport entre l'encours des avances reçues de la BEAC et le total du bilan est supérieure à 10 % pendant trois mois consécutifs.

Solde des facteurs autonomes de la liquidité bancaire de la BEAC

(en milliards de francs CFA (XAF))

	Juin 2019	Décembre 2019	Juin 2020	Décembre 2020	Effet d'une hausse du poste sur la liquidité bancaire
Avoirs extérieurs nets (+)	4 178	4 278	5 039	4 427	Expansif
Créances nettes sur le gouvernement (+)	1 465	1 771	1 543	2 014	Expansif
Autres postes nets (+)	- 477	- 628	- 843	- 773	Expansif
Billets et pièces en circulation (-)	2 971	3 300	3 309	3 642	Restrictif
Solde des facteurs autonomes de la liquidité bancaire (falb)	2 195	2 121	2 429	2 026	

Note : Le montant des avoirs extérieurs nets utilisé pour le calcul des falb inclut toutes les positions en devises au bilan de la BEAC, ainsi que les contreparties des allocations de DTS versées aux États. Il n'est pas minoré des prêts du FMI accordés aux États membres, contrairement à ce qui est fait pour le calcul des avoirs extérieurs nets auprès de la BEAC présentés dans le tableau en annexe. Il est donc significativement plus élevé que ce dernier.

Source : BEAC.

d'achat de titres publics sur le marché secondaire, doté d'une enveloppe de 600 milliards, permet de diminuer l'exposition des banques aux dettes souveraines. Le CPM du 21 décembre 2020 a décidé de poursuivre sa politique monétaire accommodante, reconduisant pour six mois les deux mesures temporaires d'assouplissement : 1) conditions assouplies d'éligibilité des garanties aux opérations de refinancement de la BEAC jusqu'au 30 juin 2021, et 2) programme d'achat de titres publics jusqu'au 31 août 2021, pour le reliquat des 600 milliards. À l'échéance de ce programme, 425 milliards de titres d'État ont été achetés par la BEAC.

Compte tenu des projections macroéconomiques plus favorables, mais surtout de la nette baisse des réserves de change, la BEAC a décidé lors du CPM du 28 juin 2021 d'ajuster certaines mesures prises en mars 2020. Les conditions d'éligibilité des garanties aux opérations de refinancement de la BEAC redeviennent celles qui prévalaient avant la crise. Les opérations de reprise de liquidité par des opérations de maturité longue (un mois) sont réactivées. Celles-ci seront conduites à un taux fixe indexé sur le TIAO. Le programme d'achat de titres publics, qui arrive à son terme fin août 2021, n'a pas été reconduit. Sont donc seuls maintenus : i) l'encours de l'Opil à 250 milliards, ii) les opérations d'injection à maturité longue (douze mois maximum), et iii) les taux d'intervention de la BEAC. Le CPM de juin 2021 a également précisé que l'orientation de la politique monétaire dépendait des objectifs suivants : i) taux d'inflation en moyenne annuelle inférieur à 3 %, ii) taux de couverture de la monnaie⁶ supérieur à 60 %, et iii) encours des réserves de change supérieur à trois mois d'importation de biens et services.

2|2 La baisse de liquidité bancaire provoque une légère hausse en volume du marché interbancaire

Le solde des facteurs autonomes de la liquidité bancaire (falb ; cf. tableau) a connu une légère baisse de 4,5 % en 2020. Celle-ci s'explique par la

hausse de l'encours des billets et pièces en circulation de 342 milliards, dans le contexte de la pandémie qui a vu une hausse des détentions d'espèces, et la baisse des autres postes nets⁷, qui ont plus que compensé l'augmentation de l'encours des créances nettes sur les gouvernements (+ 243 milliards) et des avoirs extérieurs nets (+ 149 milliards). Cette diminution du solde des falb a pu motiver la hausse de l'activité du marché interbancaire en 2020. Entre décembre 2019 et décembre 2020, l'encours moyen des transactions interbancaires est passé de 138 à 167 milliards. Si le marché interbancaire en CEMAC demeure peu développé, il est cependant bien intégré au niveau régional : la majorité des opérations sont transfrontalières et il y a approximativement autant d'opérations intergroupes qu'intragroupes.

En 2020, la masse monétaire s'est accrue de 11,1 %, malgré la baisse des avoirs extérieurs nets du système bancaire, BEAC comprise (- 31,3 %)⁸. Cet accroissement traduit principalement la hausse de 52,9 % des

6 Ce taux est « le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque centrale et le montant moyen de ses engagements à moins d'un an [...], au cours de trois mois consécutifs », statuts de la BEAC, article 11.2.

7 Postes résiduels du bilan de la BEAC influençant la liquidité bancaire, notamment les transactions en cours de règlement et les comptes de réévaluation.

8 Cf. tableau en annexe. À noter que les avoirs extérieurs nets du système bancaire (BEAC comprise) sont nets des crédits FMI, contrairement aux avoirs nets utilisés dans les falb.

créances nettes sur les États, tandis que l'encours des crédits à l'économie s'est accru de 5,1 %.

Traduisant la hausse des besoins de financement des États, le marché des titres publics s'est dynamisé en 2020. Les émissions par adjudication de la BEAC se sont ainsi élevées à 3 069 milliards en 2020, en hausse de 7,3 % par rapport à 2019. Le marché secondaire des valeurs du Trésor a suivi cette dynamique, avec 290 opérations d'achats/ventes de titres enregistrées entre décembre 2019 et décembre 2020 (pour une valeur nominale globale de 193 milliards), contre 69 seulement à cette période un an auparavant (valeur nominale globale de 189 milliards).

2|3 Des réserves de change en nette baisse en 2020

Les réserves de change brutes de la BEAC ont baissé de 3,6 % entre 2019 et 2020, pour atteindre 4 193 milliards fin 2020 (cf. annexe). En mois d'importations de biens et services, elles ont crû de 3,1 à 3,7, uniquement en raison de la baisse des importations. D'après la BEAC, ce ratio devrait rester stable en 2021, notamment soutenu par le resserrement de la politique monétaire. Le taux de couverture de la monnaie a reculé en 2020, passant de 67,1 % à fin 2019 à 64,0 % à fin 2020.

Les réserves nettes de la BEAC ont pour leur part connu une diminution bien plus significative, passant de 2 653 milliards en 2019 à 1 980 milliards en 2020 (- 25,4 %). Cette baisse s'est poursuivie au premier trimestre 2021. Le FMI a néanmoins donné à la BEAC des objectifs de niveau de réserves minimum : 2,8 milliards d'euros pour juin et de 3,2 milliards d'euros pour décembre 2021 (*Letter of Support to the Recovery and Reform Programs Undertaken by the CEMAC Member Countries*, 17 juin 2021). Ceux-ci sont subordonnés à des prêts (hors FMI) exceptionnellement élevés, prévus à 1,125 milliard d'euros sur l'ensemble de l'année.

L'application plus stricte de la nouvelle réglementation des changes a poussé les banques à mieux rapatrier leurs avoirs extérieurs au profit

9 Il s'agissait des documents notariés concernant les organes sociaux et les documents nécessaires à l'étude des dossiers d'avis conforme et d'information préalable.

10 La décision Cobac D-2020/104 mettant par ailleurs en place une obligation de suivi spécial de ces expositions.

11 Marge supplémentaire exigée par rapport au ratio de couverture des risques.

de la BEAC. La *Lettre circulaire* du gouverneur de la BEAC du 8 avril 2021 a rappelé les sanctions en cas de non-rapatriement de fonds liés à des importations. Les devises rétrocédées à la Banque centrale sont passées de 6 201 milliards en 2019 à 7 914 milliards en 2020. Selon la BEAC, cette hausse s'explique principalement par les transferts des entreprises pétrolières et des entités informelles qui ont ainsi rejoint le secteur formel. En ce qui concerne le secteur pétrolier, des mesures d'application spécifiques sont en cours de discussion. Elles prévoient la possibilité pour les entreprises de détenir des comptes en devises auprès de banques commerciales de la CEMAC, ou *offshore*, ce qui faciliterait leurs transactions avec les groupes étrangers.

3| UN SECTEUR FINANCIER ENCORE INSUFFISAMMENT MOBILISÉ POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE ET FRAGILISÉ PAR SON RISQUE DE CRÉDIT ÉLEVÉ

3|1 Un secteur bancaire dans l'ensemble résilient, mais aux vulnérabilités accrues par la crise

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) a réagi rapidement à la crise de la Covid-19, en prenant des mesures prudentielles destinées à atténuer les effets de la crise sur la distribution de crédit. Dès avril 2020, elle a temporairement suspendu l'exigence de remise de certains documents réglementaires⁹ et prorogé les délais de transmission des documents réglementaires annuels. Ces mesures ont été complétées, en juillet 2020, par i) la suspension des conditions de reclassement des créances en souffrance restructurées ou rééchelonnées en encours sains, ii) l'allongement du délai de déclassement en créances douteuses de 90 à 180 jours pour les prêts bancaires affectés par les retombées économiques de la Covid-19¹⁰ et iii) l'abaissement du volant de conservation des fonds propres de 2,5 % à 1,5 %¹¹. En parallèle, la Cobac a imposé aux banques de ne pas verser de dividendes pour les exercices 2019, 2020 et 2021, afin de renforcer leurs fonds propres. Ces mesures, qui devraient perdurer en 2022, ont permis de : i) retarder ou éviter le déclassement des créances affectées par la crise, ii) accorder aux banques une plus grande souplesse dans l'absorption

de pertes éventuelles par les coussins de fonds propres, et enfin iii) favoriser, par la suspension des dividendes, le renforcement des fonds propres.

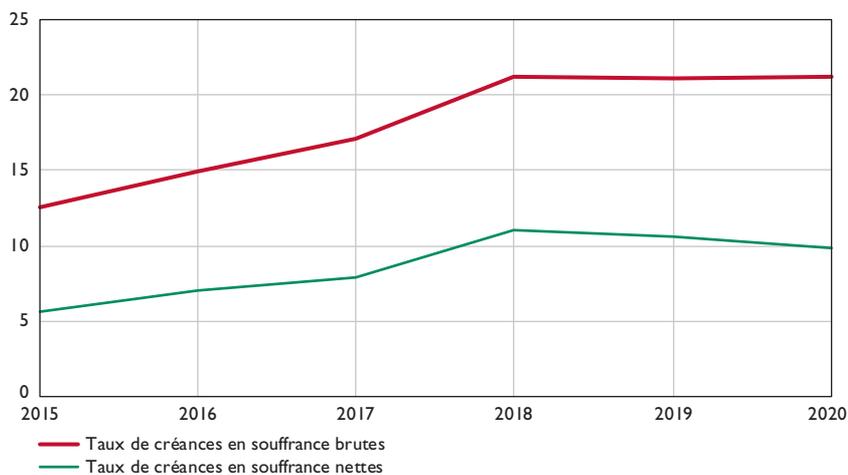
La crise n'a pas enravé le développement du secteur bancaire de la CEMAC, qui est demeuré dynamique en 2020.

Au 31 décembre 2020, les cinquante et un établissements de crédit affichaient un total de bilan de 15 219 milliards, en hausse de 8,0% sur l'année – à contre-courant du repli de 1,7% du PIB sur la même période. Cette progression a été observée sur toutes les places bancaires de la CEMAC, à l'exception de la Guinée équatoriale (-0,2%). Elle a été essentiellement alimentée, au passif, par la croissance des dépôts (11 480 milliards, + 10,4%) – en particulier ceux du secteur privé (8 724 milliards, + 11,1%) – qui continuent de représenter l'essentiel des ressources bancaires.

À l'actif, l'augmentation de la taille des bilans des banques commerciales reflète principalement une hausse significative de leur exposition aux États de la CEMAC. Le volume des crédits au secteur public a ainsi crû de 30% en 2020, pour atteindre 1 630 milliards en fin d'année. Les emplois de trésorerie ont pour leur part progressé de 10,9%, à 5 469 milliards. Cette progression est principalement due à des opérations d'acquisition nette de bons et obligations du Trésor sur le marché des titres publics (+ 626 milliards). Les crédits au secteur privé ont évolué positivement sur la même période, mais au rythme beaucoup plus modeste de 2,6%. Dans le contexte de crise, les émissions de titres par les États, intensifiées par leurs besoins de financement accrus, ont été principalement absorbées par le secteur bancaire. Ainsi, selon le FMI (*Revue des politiques communes de la CEMAC*, juin 2021), les expositions souveraines des banques représentaient 27% de leurs actifs à fin 2020, contre 16% à fin 2018. Cet accroissement du lien banques/États n'est pas sans inconvénient, dans la mesure où il peut fragiliser certaines banques déjà fortement exposées au risque souverain et générer un effet d'éviction sur le financement du secteur privé. L'encours des valeurs du Trésor est ainsi passé de 2 085 milliards à 3 589 milliards

Taux de créances en souffrance brutes et nettes en CEMAC

(en %)



Note : Les taux sont calculés de la manière suivante : créances en souffrance brutes / créances brutes, et créances en souffrance nettes / créances nettes.

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

(+ 72,1%), entre décembre 2019 et mars 2021, date à laquelle 91,1% du total étaient détenus par les banques et les spécialistes en valeurs du Trésor (SVT).

Bien que contenu artificiellement grâce aux mesures dérogatoires de la Cobac, le niveau des créances en souffrance demeure préoccupant. Après une stabilisation en 2019, l'encours a affiché une progression de 7,4% au cours de l'année 2020. Son poids dans le total des crédits bruts est toutefois resté quasi inchangé, à 21,2%, contre 21,1% fin 2019. Selon la Cobac, les banques ont reçu à fin 2020 des demandes de restructuration en lien avec la Covid-19 pour un volume global de 417 milliards – soit 4,6% du total des crédits bruts –, dont la plupart ont pu faire l'objet d'un différé de remboursement ou d'un allongement de durée. Le niveau important des créances en souffrance est un facteur de risque pour la situation financière des établissements, ainsi qu'un obstacle de long terme au développement du crédit bancaire.

Le secteur bancaire est demeuré majoritairement en situation de surliquidité. Son excédent global de trésorerie s'élevait ainsi, en fin d'année 2020, à 4 235 milliards, en hausse de 14,4% par rapport à 2019. Dans ce contexte, le rapport de liquidité agrégé¹² du secteur

12 Rapport entre disponibilités et exigibilités à moins d'un mois.

bancaire est resté très solide, atteignant 167 % à fin 2020, contre 148 % un an plus tôt – nettement au-dessus du seuil réglementaire de 100 %. Cette situation de liquidité plutôt confortable n'est pas sans disparité : à fin 2020, cinq banques affichaient un rapport de liquidité inférieur à 100 % et, à fin mai 2021, six étaient en situation de dépendance au refinancement de la BEAC.

Malgré la crise, les banques ont affiché en 2020 un résultat net de 176 milliards, en hausse de 25,9 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par des éléments exceptionnels, en particulier des ajustements de résultats sur les exercices antérieurs, le produit net bancaire (PNB) étant en légère baisse par rapport à l'année précédente, à 962 milliards. La marge sur opérations avec la clientèle a légèrement progressé (+ 2,9 %). Cependant, la mise en œuvre stricte de la réglementation des changes a sensiblement pénalisé la marge sur opérations diverses (- 19,2 %), les banques ayant dû réduire leur encours de devises pour compte propre. La progression forte de la marge sur opérations financières (+ 49,4 %) traduit quant à elle le renforcement de l'exposition sur la dette publique. Le secteur bancaire continue de se caractériser, en grande partie, par une rentabilité élevée, avec un coefficient de rentabilité de 9,2 %. On observe toutefois une relative hétérogénéité d'un pays l'autre : les secteurs bancaires équato-guinéen et tchadien enregistrent, en 2020 comme en 2019, un résultat net déficitaire.

La situation prudentielle du secteur bancaire de la CEMAC est restée dans l'ensemble satisfaisante, malgré un grand nombre d'infractions individuelles.

À fin 2020, avec un volume de fonds propres nets de 774 milliards (+ 4,7 % sur un an), ce secteur présentait ainsi un ratio global de couverture des risques par les fonds propres de 12,7 %, sensiblement supérieur à l'exigence réglementaire de 9,5 %¹³. Toutefois, sur les cinquante banques déclarantes, douze présentaient une insuffisance globale en fonds propres de 454 milliards pour couverture de leurs risques pondérés, vingt dépassaient le plafond individuel des risques et dix-sept étaient en infraction vis-à-vis de l'exigence de capital minimum. Seules dix-sept banques disposaient de suffisamment de fonds propres nets pour satisfaire l'ensemble des

normes prudentielles. L'éventuelle levée des mesures transitoires, notamment en matière de provisionnement, pourrait fragiliser encore davantage le niveau de fonds propres de certains établissements.

La Cobac poursuit ses efforts en vue de renforcer son cadre réglementaire et d'adopter un modèle de supervision fondé sur les risques. Après la mise en place d'un nouveau système de notation – en cours de finalisation –, la densité du contrôle sur pièces et sur place des établissements sera proportionnée à leur type d'activité ou profil de risque. Un projet, soutenu par la Banque mondiale, a par ailleurs vocation à améliorer la qualité des données recueillies par les systèmes de la Cobac. Sur le plan réglementaire, de nombreuses mesures ont été prises en 2020, en particulier : l'adoption de règlements Cobac sur la division des risques (R-2020/01), la nomination des administrateurs provisoires et liquidateurs (R-2020/02), et le service bancaire minimum (R-2020/04). Enfin, la Cobac poursuit, depuis février 2020, la mise à jour de son corpus réglementaire en matière de lutte anti-blanchiment.

3|2 Poursuite du processus de fusion et de dynamisation du marché financier régional

En 2020, la capitalisation des marchés actions de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) a connu un léger repli pour atteindre 147 milliards en fin d'année (- 1,2 %).

Cette baisse traduit à la fois le dynamisme encore limité du marché, le nombre restreint des entreprises cotées et leur modeste performance dans le contexte économique dégradé. Fin 2020, le compartiment des actions ne comptait que quatre valeurs : la Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm), la Société des eaux minérales du Cameroun (Semc), la Société africaine forestière et agricole du Cameroun (Safacam) et la branche gabonaise de la Société d'investissement pour l'agriculture tropicale (Siat-Gabon). Toutefois, la Régionale d'épargne et de crédit, institution camerounaise de microfinance, a été introduite en bourse le 16 juillet 2021. Le marché actions doit, à moyen terme, être enrichi par l'introduction en bourse d'un certain nombre d'entreprises publiques, en conformité avec le règlement CEMAC du 2 octobre 2019. En 2020 deux États, la Guinée équatoriale et le Congo, ont transmis à la BEAC la liste de leurs entités amenées à être privatisées, au moins partiellement, et introduites sur le marché. Les listes des

¹³ Exigences globales de 10,5 %, aux termes du règlement Cobac R-2016/03, temporairement ramenées à 9,5 % par l'abaissement du volant de conservation de 2,5 à 1,5 % en juillet 2020.

autres États, notamment le Gabon et le Cameroun, sont attendues pour l'année 2021.

Le compartiment obligataire de la BVMAC (c'est-à-dire hors titres d'État émis via la BEAC) demeure également très limité : une seule émission a été enregistrée en 2020 par la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (107 milliards).

À fin 2020, l'encours de la dette (publique et privée) sur le marché financier de la CEMAC s'élevait à 518 milliards. En 2021, les États gabonais et congolais ont procédé à deux émissions par appel public à l'épargne, pour des montants respectifs de 175 et 100 milliards.

Dans le prolongement de la fusion des marchés financiers de la CEMAC, les autorités poursuivent la mise en œuvre de leur stratégie d'unification et de dynamisation du marché.

Cette stratégie passe par la réforme du cadre réglementaire relatif aux activités de marché. À cet égard, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) a continué début 2021 l'élaboration de son règlement général et d'un règlement communautaire. Ce projet devrait être finalisé avant fin 2021. Les autorités s'attachent également à la restructuration et à l'optimisation des structures de marché, au travers de la désignation future d'un dépositaire central unique – fonction aujourd'hui exercée par la BEAC –, du renforcement des capacités de la COSUMAF et de l'adoption d'un *business plan* pour la BVMAC. Enfin, la stratégie de la CEMAC vise à la dynamisation du marché financier, par la privatisation d'entreprises publiques (cf. *supra*), par un plan d'action de mobilisation de l'épargne et d'éducation financière, ainsi que par le développement des capacités des acteurs de marché.

4 | L'INTÉGRATION RÉGIONALE À L'ÉPREUVE DE LA CRISE

4|1 La pandémie de Covid-19 a pesé sur l'intégration et la convergence économiques

Depuis 2001, l'intégration et la convergence économiques en CEMAC sont appuyées par un dispositif de surveillance multilatérale. La Commission de la CEMAC assure le suivi des politiques macroéconomiques des États, ainsi que de leur respect des critères de convergence. Ces derniers sont au nombre de quatre, portant

respectivement sur le solde budgétaire de référence¹⁴ (déficit de référence inférieur à 1,5% du PIB), le taux d'inflation (3% maximum en moyenne annuelle), l'endettement public (dette publique inférieure à 70% du PIB) et la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs ou extérieurs au cours de la gestion courante. Faute d'un mécanisme de sanction des écarts éventuellement constatés, le cadre de surveillance multilatérale demeure à l'heure actuelle d'une efficacité modérée. Toutefois, l'adoption d'un tel mécanisme de sanction est en cours et figure parmi les recommandations émises lors de la cinquième réunion tripartite des États, des institutions de la CEMAC et des partenaires au développement, tenue le 21 mai 2021.

Face aux difficultés induites par la crise de la Covid-19, la CEMAC a fait le choix de ne pas suspendre sa surveillance.

Le respect de ces critères est apparu en recul en 2020 (cf. tableau *infra*). En moyenne, la CEMAC a continué d'observer deux critères sur quatre (ceux qui sont relatifs à l'inflation et à la dette publique). Au niveau des États, en revanche, les retombées économiques et sociales de la pandémie ont pesé sur le respect de certains critères de convergence : dans deux pays (Guinée équatoriale et Tchad), l'inflation a dépassé en 2020 la norme des 3%, alors que ce critère était le seul unanimement respecté en 2019. Dans le contexte de fragilisation des finances publiques, les normes en matière de solde budgétaire et de dette n'ont été tenues que par respectivement deux et quatre pays, contre quatre et cinq l'année précédente. Comme en 2019, aucun des six États de la CEMAC n'a respecté le critère de non-accumulation des arriérés publics.

Le niveau de vie de la CEMAC, mesuré par le PIB par tête (à prix constants en dollars), a significativement reculé en 2020 (- 8,2%), y compris relativement au reste de l'ASS (- 4,2%). Tandis que les niveaux de vie du Cameroun et de la Centrafrique sont restés quasi inchangés (respectivement - 1% et + 1,6%), ceux du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale (- 22,9%, - 12,9% et - 15,6%) ont fortement chuté. Le Tchad a connu une baisse davantage comparable à la moyenne des pays d'ASS (- 3,1%). Sous l'effet de la baisse des prix du pétrole, la convergence des

¹⁴ La formule de calcul du solde budgétaire de référence intègre une règle d'épargne financière sur les ressources pétrolières et introduit une dimension contracyclique dans la gestion budgétaire.

Respect des critères de surveillance multilatérale dans la CEMAC en 2020

Critères de convergence	Respect des critères au 31 décembre 2020						
	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	Tchad	CEMAC
Solde budgétaire de référence en % du PIB (norme $\geq -1,5$)	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Stock de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs ou extérieurs au cours de la gestion courante et apurement du stock d'arriérés de paiement existant conformément au plan validé et publié	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Nombre de critères respectés	2	3	2	1	1	1	2
Rappel : nombre de critères respectés en 2019	2	3	2	3	3	2	2

Source : Commission de la CEMAC.

niveaux de vie entre les pays de la CEMAC s'est, de fait, améliorée, les pays avec les plus hauts niveaux de vie moyens (Guinée équatoriale, Gabon et Congo) ayant connu une dégradation plus forte que celle du reste de la CEMAC en 2020.

Malgré les objectifs de la CEMAC, les entraves à la libre circulation des personnes, des biens et des services sont restées importantes en 2020, dans un contexte de crise. La pandémie et les tensions sécuritaires ont donné lieu à plusieurs fermetures de frontières, à l'instar du corridor Douala/Bangui ou des frontières terrestres de la Guinée équatoriale, toujours closes en juin 2021. Quelques progrès ont toutefois été enregistrés, avec notamment l'adoption d'un règlement communautaire supprimant les frais d'itinérance des opérateurs de téléphonie mobile entre les six pays de la CEMAC au 1^{er} janvier 2021, ou l'harmonisation des frais de titres de séjour. La signature d'un « accord de coopération militaire pour la sécurité à la frontière commune » entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, en juillet 2020, pourrait également être de nature à améliorer les échanges commerciaux tout en limitant davantage les trafics illégaux.

L'intégration commerciale en CEMAC demeure très faible, avec un taux d'échanges intracommunautaires inférieur à 3 % en 2020. Si ce chiffre est, peut-être,

sous-estimé compte tenu de l'importance du commerce informel, les freins au commerce intracommunautaire sont nombreux : obstacles à la libre circulation, développement insuffisant des infrastructures, étroitesse des marchés, faible complémentarité des exportations, etc. Les autorités communautaires et nationales poursuivent leurs réflexions en vue de la création d'une brigade douanière mixte inter-États, qui pourrait contribuer à faciliter l'intégration commerciale au sein de la Communauté.

Bien qu'encore limitée, l'intégration financière de la CEMAC enregistre des progrès. En avril 2020, en réponse à la crise sanitaire, la BEAC a invité les prestataires de services de paiement à baisser les coûts de leurs opérations, tout en recommandant au public de privilégier les paiements par carte, téléphone mobile ou transfert dans leurs dépenses quotidiennes. Le Groupement interbancaire monétique de l'Afrique centrale (GIMAC) a lancé en juillet de la même année, sous l'impulsion de la BEAC, une offre de services de monétique intégrale regroupés sur la plateforme Gimacpay : deux millions de transactions ont ainsi été réalisées entre juillet 2020 et février 2021, contre 3,5 millions entre 2015 et 2020.

La réaction à la crise sanitaire en matière de directives de santé publique a également été coordonnée à l'échelle de la CEMAC. Des experts de santé publique provenant des six États se sont réunis en janvier 2021

pour adopter une position commune sur la vaccination anti-Covid-19 ainsi que procéder à un partage d'expérience et un état des lieux de la situation de chaque pays. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (OCEAC), créée en 1963.

4|2 Face à la crise, la CEMAC a maintenu le cap de sa stratégie régionale d'intégration et de consolidation

Adopté en 2016, le Programme des réformes économiques et financières (Pref-CEMAC) demeure le cadre de référence de la stratégie d'intégration et de sortie de crise de la CEMAC. Son plan d'action comporte cinq volets : 1) politique budgétaire, 2) politique monétaire et système financier, 3) réformes structurelles, 4) intégration régionale et 5) coopération internationale. Le plan affichait à fin 2020 un taux de réalisation de 68,2 %, selon le secrétariat permanent du Pref-CEMAC, contre 61,4 % en 2019. Le Pref-CEMAC vient compléter le programme économique régional (PER), mis en place en 2010 afin de favoriser le développement des infrastructures, l'amélioration du climat des affaires et le renforcement du capital humain, ainsi que promouvoir la diversification économique.

La phase 2 du PER (2017-2021) prévoit l'exécution de onze grands projets d'infrastructures prioritaires, au service de l'intégration économique et commerciale de la CEMAC. Les programmes retenus ont trait à la construction de ponts ou de routes, à l'aménagement d'infrastructures hydroélectriques ou au déploiement de la fibre optique, à la construction de ports secs et au développement d'une université inter-États. Une table ronde, organisée à Paris en novembre 2020, a permis de confirmer 3,8 milliards d'euros de financements pour ces projets, sur un coût total de 4,1 milliards. La Commission de la CEMAC et le secrétariat permanent du Pref-CEMAC estiment que la réalisation de ces projets pourrait se traduire par une augmentation de 30 % des échanges commerciaux intracommunautaires.

Afin de renforcer la coordination des politiques nationales et la mise en œuvre des nouveaux programmes FMI, un sommet des chefs d'État s'est tenu le 18 août 2021, en présence des partenaires multilatéraux (FMI, Banque mondiale, Banque africaine de développement) et de la France. Ce sommet a acté :

i) le besoin d'intensifier les campagnes de vaccinations, ii) l'engagement de tous les États membres à conclure des programmes FMI, iii) l'importance de l'amélioration de la gouvernance, du climat des affaires et de l'intégration régionale, et enfin iv) la nécessité d'une politique monétaire garantissant la stabilité extérieure de la monnaie.

En revanche, les moyens d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) restent à ce jour limités. Les onze dirigeants de la Communauté réunis lors d'un sommet le 30 juillet 2021 ont en effet constaté que la quasi-totalité des membres n'étaient pas à jour du versement de leur cotisation statutaire. L'ambitieuse réforme du cadre institutionnel de la CEEAC adoptée en décembre 2019 prévoyait une contribution communautaire d'intégration, financée par une taxe dédiée, afin de financer le plan stratégique de moyen terme (2021-2025), ainsi que le bon fonctionnement des organes institutionnels. Les barrières tarifaires persistantes ainsi que le manque d'infrastructures et de diversification des économies réduisent davantage le développement du commerce intra-CEEAC.

ANNEXE : PRINCIPALES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

CEMAC – Comptes nationaux

(en milliards de francs CFA (XAF) ; taux et variations en %)

	2017	2018	2019	2020
Ressources	65 332,1	69 583,1	72 196,1	64 496,5
PIB nominal	49 891,1	53 018,1	55 081,4	51 017,1
<i>dont secteur pétrolier</i>	<i>8 198,2</i>	<i>10 794,1</i>	<i>10 638,0</i>	<i>6 436,9</i>
Importations de biens et services	15 441,1	16 565,1	17 114,7	13 479,4
Biens	9 100,7	9 581,8	10 035,8	8 514,7
Services	6 340,4	6 983,2	7 078,9	4 964,7
Emplois	65 332,1	69 583,1	72 196,1	64 496,5
Consommation finale	36 258,2	37 256,9	38 919,0	38 182,0
Publique	7 588,7	6 985,6	6 987,6	7 190,6
Privée	28 669,6	30 271,4	31 931,3	30 991,5
Formation brute de capital fixe ^{a)}	13 151,5	13 885,5	14 486,4	13 054,8
Exportations de biens et services	15 922,3	18 440,8	18 790,7	13 259,7
Biens	13 473,0	16 204,6	16 414,9	11 327,0
Services	2 449,3	2 236,1	2 375,8	1 932,7
Épargne intérieure brute	13 632,8	15 761,2	16 162,4	12 835,0
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	481,3	1 875,7	1 676,0	- 219,8
Revenus des facteurs	- 2 578,3	- 2 976,5	- 3 515,7	- 2 362,3
Épargne intérieure nette	11 054,5	12 784,7	12 646,7	10 472,8
Taux d'investissement (en % du PIB)	26,4	26,2	26,3	25,6
Variations				
Taux de croissance du PIB en volume	0,7	1,8	2,1	- 1,7
Déflateur du PIB	4,7	4,4	1,8	- 5,8
Prix à la consommation, en moyenne	0,9	2,3	2,0	2,4

a) Y compris variations de stocks.

Source : BEAC.

CEMAC – Tableau des opérations financières

(en milliards de francs CFA (XAF))

	2017	2018	2019	2020
Recettes totales	8 175,0	9 559,1	10 137,9	8 464,1
Recettes budgétaires	7 814,0	9 195,2	9 764,0	7 907,1
Recettes pétrolières	2 794,3	3 884,9	3 936,5	2 699,0
<i>dont impôt sur les sociétés et redevance</i>	<i>1 164,6</i>	<i>1 512,4</i>	<i>1 758,0</i>	<i>1 526,4</i>
Recettes non pétrolières	5 019,7	5 310,3	5 827,5	5 208,1
<i>dont recettes non fiscales</i>	<i>397,0</i>	<i>471,1</i>	<i>428,2</i>	<i>469,2</i>
Dons extérieurs (dont annulations PPTE et IADM)	361,0	363,9	373,8	557,0
Dépenses totales et prêts nets	10 042,0	9 649,2	10 202,2	9 499,4
Dépenses courantes	6 776,1	6 637,2	7 231,7	7 192,2
Salaires	2 666,3	2 628,2	2 660,8	2 772,7
Intérêts	653,8	690,4	813,8	735,0
<i>Sur la dette intérieure</i>	<i>198,4</i>	<i>220,4</i>	<i>208,9</i>	<i>278,3</i>
<i>Sur la dette extérieure</i>	<i>455,5</i>	<i>470,0</i>	<i>604,9</i>	<i>456,7</i>
Autres dépenses courantes	3 456,0	3 318,6	3 757,1	3 684,4
Dépenses en capital	3 161,8	2 837,4	2 879,5	2 281,6
Dépenses budgétaires	1 855,1	1 665,8	1 620,9	1 256,1
Dépenses financées sur emprunts extérieurs	1 306,7	1 171,6	1 258,5	1 025,5
Dépenses de restructuration	104,1	147,4	71,3	25,6
Prêts nets	0,0	27,3	19,8	0,0
Solde primaire (hors dons) ^{a)}	- 465,8	1 187,5	1 425,2	- 1 110,1
Solde base engagements (dons compris) ^{b)}	- 1 866,9	- 90,1	- 64,4	- 1 035,3
Arriérés	- 445,0	150,8	- 152,1	- 575,5
Arriérés intérieurs	- 442,4	49,6	- 225,4	- 530,8
Arriérés extérieurs	- 2,6	101,2	73,3	- 44,7
Solde base caisse ^{c)}	- 2 312,0	60,7	- 216,5	- 1 610,7
Financement	2 312,0	- 60,7	216,5	1 610,7
Financement intérieur	803,3	- 1 031,1	- 219,0	1 615,9
Bancaire	13,1	545,4	897,8	1 539,1
Non bancaire	790,2	- 1 576,5	- 1 116,8	76,8
Financement extérieur	1 508,7	970,4	435,4	- 5,1
Tirages sur emprunts	2 234,6	1 712,7	1 671,7	946,4
Amortissements sur emprunts dette extérieure	- 952,7	- 911,7	- 1 374,3	- 1 815,9
Réaménagement de la dette extérieure	191,8	134,4	103,0	829,3
Divers	35,0	35,0	35,0	35,0
En pourcentage du PIB				
Recettes totales (hors dons)	15,7	17,3	17,7	15,5
Recettes pétrolières	5,6	7,3	7,1	5,3
Dépenses courantes	13,6	12,5	13,1	14,1
Solde base engagements (dons compris) ^{b)}	- 3,7	- 0,2	- 0,1	- 2,0
Dette publique	54,2	50,8	49,1	53,3

a) Solde primaire = recettes budgétaires – dépenses courantes (hors intérêts sur la dette extérieure) – dépenses budgétaires en capital – dépenses de restructuration – prêts nets.

b) Solde base engagements = recettes totales (dons compris) – dépenses totales et prêts nets.

c) Solde base caisse = solde base engagements + arriérés.

Note : PPTE, pays pauvres très endettés ; IADM, Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Source : BEAC.

CEMAC – Balance des paiements

(en milliards de francs CFA (XAF))

	2017	2018	2019	2020
a - Solde des transactions courantes (1 + 2 + 3)	- 730,0	- 1 089,9	- 1 903,7	- 2 455,9
1 - Biens et services	1 616,0	1 921,2	1 676,0	- 219,8
Balance des biens	4 864,9	6 689,3	6 379,1	2 812,3
Exportations de biens FOB	13 473,0	16 204,6	16 414,9	11 327,0
dont : pétrole	8 371,2	11 233,4	11 451,5	6 902,5
gaz	909,0	1 190,8	1 095,2	674,5
bois	841,4	865,7	928,2	830,8
cacao	310,5	309,0	374,9	336,5
coton	179,6	149,5	138,8	170,5
Importations de biens FOB	8 608,1	9 515,3	10 035,8	8 514,7
Balance des services	- 3 248,9	- 4 768,2	- 4 703,1	- 3 032,0
dont fret et assurances	1 372,1	1 898,4	1 532,2	1 158,1
2 - Revenus primaires	- 2 578,3	- 2 976,5	- 3 515,7	- 2 362,3
3 - Revenus secondaires	232,4	- 34,6	- 64,0	126,1
Administrations publiques	331,7	160,2	131,1	297,8
Autres secteurs	- 99,4	- 194,8	- 195,0	- 171,7
b - Compte de capital	164,4	254,4	298,7	225,3
c - Compte financier	465,7	1 595,3	1 724,0	2 174,7
Investissements directs	1 299,1	1 967,4	2 940,6	2 448,9
Investissements de portefeuille	266,7	339,5	257,2	186,5
Autres investissements	- 1 100,0	- 711,6	- 1 473,8	- 460,8
Financement exceptionnel (pour mémoire)	206,4	235,6	176,3	159,8
Variation des arriérés	1,6	101,2	73,3	- 44,7
Rééchelonnement	199,9	134,4	103,0	204,4
Remises de dettes	5,0	0,0	0,0	0,0
d - Erreurs et omissions nettes	- 235,5	- 741,4	- 20,8	- 776,7
e - Ajustement statistique ^{a)}				
f - Solde global (a + b + c + d)	- 335,3	18,4	98,2	- 832,7
Solde global après ajustement (e + f)	- 335,3	18,4	98,2	- 832,7
Taux de couverture (en %) ^{b)}	111,3	111,6	109,8	98,4
Variation des avoirs extérieurs nets	128,9	- 254,0	- 274,5	672,9
Solde courant (en% du PIB)	- 1,5	- 2,1	- 3,5	- 4,8
Solde global (en% du PIB)	- 0,7	0,0	0,2	- 1,6

a) L'ajustement permet la prise en compte des opérations non réparties, du biais lié aux asymétries sur les transactions intra-CEMAC et des financements intra-CEMAC du secteur non bancaire.

b) Le taux de couverture correspond au total des exportations de biens et de services rapporté au total des importations de biens et de services.

Note : La balance de la Communauté est une agrégation des balances des paiements des États, retraitée des opérations non réparties au niveau du solde global.

Source : BEAC.

La situation économique et financière de la CEMAC

Annexe : Principales données économiques et financières

CEMAC – Bilan simplifié du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

Actif	2018	2019	2020	Passif	2018	2019	2020
Valeurs immobilisées	1 103	1 267	1 460	Capitaux permanents	1 665	1 795	1 917
Crédits nets	7 766	7 449	7 906	<i>dont fonds propres nets</i>	1 122	739	774
<i>dont créances nettes en souffrance</i>	1 856	1 783	1 914	Dépôts de la clientèle	9 878	10 394	11 480
Opérations de trésorerie et interbancaires	4 226	4 929	5 469	<i>dont : dépôts du secteur public</i>	1 567	1 633	1 789
Autres postes de l'actif	381	447	383	<i>dépôts du secteur privé</i>	7 540	7 851	8 724
(sommes déductibles des capitaux permanents et opérations diverses)				Opérations de trésorerie et interbancaires	1 354	1 228	1 235
				Opérations de refinancement et comptes à vue avec la BEAC	462	238	338
				Autres opérations de trésorerie et interbancaires	892	990	896
				Autres postes du passif	579	676	587
Total	13 476	14 093	15 219	Total	13 476	14 093	15 219

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Compte de résultat simplifié du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

	2018	2019	2020
1. Produits bancaires	3 357	7 773	5 549
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	35	41	37
Produits sur opérations avec la clientèle	591	575	596
Produits sur opérations de crédit-bail et de location simple	56	57	56
Produits sur opérations diverses	2 603	6 990	4 698
Produits du portefeuille de titres et des prêts à souscription obligatoire	73	111	162
2. Charges bancaires	2 372	6 802	4 587
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	41	45	43
Charges sur opérations avec la clientèle	117	110	117
Charges sur opérations de crédit-bail et de location simple	47	53	48
Charges sur opérations diverses	2 162	6 588	4 374
Charges sur ressources permanentes	5	6	6
3. Produit net bancaire (1 - 2)	985	972	962
4. Produits accessoires nets	11	15	15
5. Produit global d'exploitation (3 + 4)	996	987	977
6. Frais généraux	529	542	547
7. Amortissements et provisions nets sur immobilisations	56	57	61
8. Résultat brut d'exploitation (5 - 6 - 7)	411	389	369
9. Provisions nettes sur risques	179	105	144
10. Rentrées sur créances abandonnées / pertes sur créances irrécouvrables	- 19	- 57	- 10
11. Résultat d'exploitation (8 - 9 + 10)	212	227	215
12. Résultat exceptionnel net	8	- 11	- 2
13. Résultat sur exercices antérieurs	- 6	- 5	15
14. Impôts sur les bénéfices	68	71	52
15. Résultat (11 + 12 + 13 - 14)	147	140	176

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Indicateurs d'activité du système bancaire

(en %)

	2018	2019	2020
Coefficient net d'exploitation (frais généraux + dotations aux amortissements) / produit net bancaire	59,4	61,6	63,2
Coefficient de rentabilité (résultat net / capitaux permanents)	8,8	7,8	9,2
Taux de marge nette (résultat net / produit net bancaire)	14,9	14,4	18,3
Taux brut de créances en souffrance (créances en souffrance brutes / total des créances brutes)	21,2	21,1	21,2
Taux net de créances en souffrance (créances en souffrance nettes / total des créances nettes)	11,1	10,6	9,9
Taux de provisionnement (provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes)	53,7	55,7	59,0

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Indicateurs prudentiels du système bancaire

(en %)

	2018	2019	2020
Ratio de couverture des risques	16,4	13,1	12,7
Rapport de liquidité	163,5	148,0	167,2

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Banques respectant les normes prudentielles

(en %)

	2018	2019	2020
Représentation du capital minimal	70,6	68,0	66,0
Couverture des risques	84,3	68,0	76,0
Limite globale de la norme de division des risques	86,3	82,0	82,0
Limite individuelle de la norme de division des risques	60,8	54,0	60,0
Couverture des immobilisations	70,6	68,0	72,0
Rapport de liquidité	88,2	90,0	90,0
Coefficient de transformation	74,5	66,0	68,0
Engagements aux apparentés	74,5	76,0	68,0
Adéquation des fonds propres	54,9	72,0	66,0

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Bilan de la BEAC

(en millions de francs CFA (XAF))

Actif	31 décembre 2019	31 décembre 2020	Passif	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Disponibilités extérieures	4 345 158,91	4 146 267,47	Billets et monnaies en circulation	3 297 282,73	3 659 300,44
Avoirs en monnaies étrangères	3 964 983,96	3 749 374,12	Comptes créditeurs et dépôts	3 362 908,02	2 990 626,39
Avoirs en or	1 786 56,52	204 493,78	Emprunts en monnaies étrangères	17 341,18	18 225,60
Opérations avec le FMI	201 518,42	192 399,58	Opérations avec le FMI	258 708,12	247 815,90
Créances sur les établissements de crédit	256 984,17	388 740,81	Produits différés	75 300,03	70 754,36
Créances sur les Trésors nationaux	2 600 908,78	2 662 021,48	Provisions pour avantages du personnel	26 575,68	28 277,34
Autres investissements financiers	147 252,08	182 017,73	Provisions pour risques et charges	1 643,10	1 827,06
Titres de Participation	41 828,19	42 389,19	Autres passifs	49 652,25	41 890,04
Immeubles de placement	1 884,95	2 469,17			
Immobilisations corporelles	411 199,01	398 013,70			
Immobilisations incorporelles	13 288,01	12 540,43			
Autres actifs	90 560,09	79 858,28			
Total actif	7 909 064,19	7 914 318,26	Total passif	7 089 411,10	7 058 717,15
			Capital	88 000,00	88 000,00
			Réserves	899 725,26	736 858,20
			Report à nouveau	- 187 665,17	- 243,81
			Résultat de l'exercice	19 592,99	30 986,72
			Total capitaux propres	819 653,08	855 601,11
			Total passif et capitaux propres	7 909 064,19	7 914 318,26

Source : BEAC, chiffres arrêtés à avril 2021.

CEMAC – Taux d'intervention de la BEAC

(en %)

	Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	Taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal	Taux d'intérêt de la facilité de dépôt	Taux de pénalité des banques (TPB)	Taux de rémunération des réserves obligatoires
29 juillet 2010	4	5,75	0,6	10	0,05
30 juillet 2012	4	5,75	0,35	10	0,05
22 juillet 2013	3,5	5,25	0,1	10	0,05
31 octobre 2013	3,25	5	0,1	10	0,05
19 décembre 2013	3,25	5	0	10	0,05
8 juillet 2014	2,95	4,7	0	10	0,05
9 juillet 2015	2,45	4,2	0	10	0,05
22 mars 2017	2,95	4,7	0	10	0,05
11 juillet 2017	2,95	4,7	0	7	0,05
31 octobre 2018	3,5	5,25	0	7,55	0,05
18 décembre 2018	3,5	6	0	8,3	0,05
27 mars 2020	3,25	5	0	Taux supprimé	0,05

Source : BEAC.

CEMAC – Principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale	Quasi-monnaie	Total
2017	2 436	5 194	2 973	10 603
2018	2 571	5 603	3 307	11 480
2019	2 784	6 052	3 348	12 185
2020	3 157	6 509	3 866	13 533

Source : BEAC.

CEMAC – Principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

	Avoirs extérieurs nets	Créances nettes sur les États	Crédits à l'économie	Ressources non monétaires et divers nets	Total
2017	2 322	2 748	7 793	- 2 261	10 603
2018	2 509	3 365	8 104	- 2 498	11 480
2019	2 654	4 167	7 815	- 2 451	12 185
2020	1 823	6 371	8 211	- 2 873	13 533

Source : BEAC.

CEMAC – Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale

(en milliards de francs CFA (XAF))

	2017	2018	2019	2020
Court terme	4 716	4 923	4 528	4 634
Moyen terme	2 873	2 984	3 088	3 370
Long terme	204	196	200	207
Total	7 793	8 104	7 816	8 211

Source : BEAC.

CEMAC – Réserves de change de la BEAC

(en milliards de francs CFA (XAF))

	Avoirs					Engagements			Réserves de change nettes
	Avoirs en or	Avoirs en devises ^{a)}	Position de réserve auprès du FMI	Avoirs en DTS ^{b)}	Total	Crédit FMI	Autres engagements extérieurs ^{c)}	Total	
2017	142	2 871	36	162	3 211	491	595	1 086	2 125
2018	148	3 425	37	166	3 776	798	599	1 397	2 379
2019	179	3 964	38	167	4 348	1 020	675	1 695	2 653
2020	204	3 785	37	167	4 193	1 528	685	2 213	1 980

a) Y compris le solde créditeur net du compte d'opérations ; chiffres au 31 décembre de chaque année.

b) Y compris les allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) aux pays membres de la CEMAC en 2009.

c) Y compris le solde débiteur net du compte d'opérations.

Source : BEAC.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UNION DES COMORES

1 | UNE DÉGRADATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE COVID-19

La croissance économique comorienne a significativement ralenti en 2020, s'établissant à 0,2 %, contre 2,0 % en 2019, dans le contexte de la crise de la Covid-19. Selon la Banque centrale des Comores (BCC), la crise sanitaire a impacté l'activité économique au niveau de l'offre de production, notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire. Elle a aussi privé la croissance du PIB de 4,2 points de pourcentage (pp), les prévisions initiales s'établissant à 4,4 %. Du côté de la demande, la consommation privée augmente (+ 2,4 pp) et participe ainsi à la croissance du PIB, tandis que les exportations nettes ont contribué négativement à la croissance (- 2,9 pp). La baisse des exportations – constituées principalement des produits de rente – est liée à la diminution de la demande extérieure dans le contexte de la crise sanitaire. L'investissement a également été peu dynamique et a faiblement soutenu la croissance (0,1 pp). Le taux d'investissement total (part des investissements dans le PIB nominal) est cependant resté stable en 2020, atteignant 13,4 %.

L'économie comorienne demeure structurellement peu diversifiée et repose sur un faible nombre d'activités.

Du côté de l'offre, la croissance du PIB, a été essentiellement soutenue par le secteur primaire (0,5 pp de contribution), tandis que les secteurs secondaire et tertiaire ont contribué négativement à la croissance (- 0,1 pp). Habituellement, la croissance comorienne est portée par ces deux derniers secteurs, tout particulièrement le secteur tertiaire, avec les activités de commerce, de restauration et d'hôtellerie. Cependant, afin d'endiguer la propagation de l'épidémie, les autorités ont été contraintes de prendre des mesures de restriction (fermeture des frontières, interdiction des rassemblements, couvre-feu, etc.) qui ont fortement impacté les activités du secteur tertiaire. Concernant le secteur secondaire, le repli de la demande au niveau national comme mondial a limité la croissance de ce

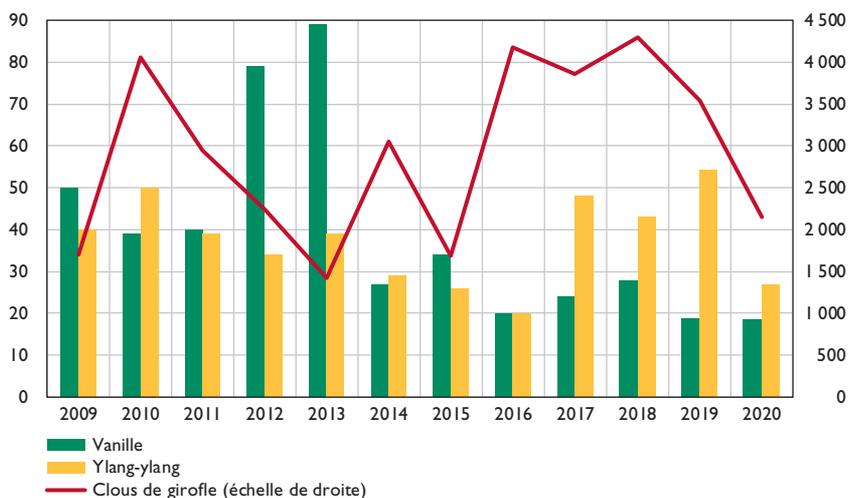
secteur. Le secteur primaire repose sur trois productions principales qui représentent plus de 80 % des exportations : la vanille, le girofle et l'ylang-ylang. Or en 2020, les productions de ces deux dernières plantes se sont effondrées, de respectivement 39,3 % et 50,0 %. En revanche, celle de la vanille est restée stable (19 tonnes), après avoir connu un net recul en 2019 (- 32,1 %).

Malgré la hausse des déficits de la balance commerciale et de la balance des services, le déficit courant a baissé en 2020, grâce aux importants transferts de la diaspora comorienne.

Le déficit de la balance commerciale a augmenté de 6,5 % en 2020, passant de 16,9 % du PIB en 2019 à 17,9 % en 2020, à la suite de l'effondrement des exportations (- 46,4 %). Celui-ci n'a pas été compensé par la baisse des importations (- 2,6 %), due notamment au fort recul des importations de véhicules et pièces détachées (- 22,5 %). Le déficit de la balance des services s'est également fortement creusé en 2020, à 4,8 % du PIB, en raison de la forte baisse des services liés aux voyages (- 132,0 %), conséquence de la fermeture des frontières pour contenir l'épidémie. Le nombre d'arrivées enregistrées en 2020 s'est ainsi établi à 7 000 visiteurs, contre 50 000 en 2019. Les transferts courants, et particulièrement les envois de fonds des Comoriens émigrés, en hausse de 45,1 %, ont permis néanmoins de largement contrebalancer la hausse du déficit de la balance des biens et services. Ainsi, en 2020, le

Production des principaux produits de rente

(en tonnes)



Source : BCC.

déficit courant a diminué pour s'établir à 2,0 % du PIB, contre 3,3 % en 2019.

L'inflation est restée contenue en 2020, à 0,9 %, contre 3,7 % en 2019, soit un rythme annuel inférieur au seuil de 3,0 % en vigueur aux Comores. L'inflation est restée limitée du fait de la baisse des prix des produits locaux, notamment alimentaires, sous l'effet conjugué d'un accroissement de l'offre de produits agricoles et d'une diminution de la demande provenant des hôtels, des restaurants et de la diaspora. Le taux d'inflation devrait rester contenu en 2021 et s'établir autour de 1 %.

Le Plan Comores émergent (PCE), qui doit permettre de renforcer les fondamentaux économiques de l'archipel, a été freiné par la crise de la Covid-19.

Le PCE fixe une stratégie nationale de développement pour la période 2020-2030 qui s'articule autour de cinq socles – 1) tourisme et artisanat, 2) pêche et activités portuaires, 3) *hub* de services financiers et logistiques dans l'océan indien, 4) agriculture, et 5) industries manufacturières – et de cinq catalyseurs – 1) cadres politique et institutionnel réformés et stables, 2) infrastructures, 3) capital humain, 4) réformes structurelles, et 5) révolution numérique. La conférence des Partenaires au développement des Comores (CPAD), qui s'est déroulée les 2 et 3 décembre 2019 dans les bureaux de la Banque mondiale à Paris, a permis de lever plus de 4,3 milliards de dollars d'engagements financiers. Si la crise de la Covid-19 a interrompu momentanément la dynamique enclenchée par le PCE, ce plan reste un élément central de la stratégie de développement des Comores dans les années à venir.

En 2021, la croissance devrait s'établir à 1,5 %, contre 4,0 %, selon les prévisions antérieures à la pandémie.

Le solde de la balance courante devrait s'améliorer, grâce à la progression du solde de la balance commerciale liée à l'augmentation des exportations de biens, notamment des produits de rente (+ 39 % attendus en 2021 selon la BCC). De plus, avec la reprise de l'activité économique mondiale, une augmentation des excédents du compte des revenus et du compte des transferts courants est anticipée. De nombreux risques baissiers pèsent cependant sur la reprise : i) une dégradation de la situation sanitaire au niveau mondial comme au niveau national ; ii) un taux de vaccination inférieur à l'objectif de 60 % de la population en 2021¹ ; et iii) un accès limité aux sources de financement des bailleurs de fonds (Fonds monétaire international – FMI, Banque mondiale, Banque africaine de développement).

2 | UN ASSOULPISSEMENT DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE AFIN DE LIMITER LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES NÉGATIVES DE LA CRISE DE LA COVID-19

La BCC est l'autorité monétaire responsable de l'élaboration et de la mise en place de la politique monétaire. Le régime de change comorien se caractérise par une parité fixe entre l'euro et le franc comorien. La France accorde une garantie de convertibilité illimitée à la Banque centrale entre ces deux monnaies. L'objectif de la politique monétaire de la BCC est la stabilité (externe et interne) de la monnaie et, sans préjudice de cet objectif, le soutien à la politique économique du gouvernement.

La stabilité externe de la monnaie se fonde sur un niveau de réserves de change suffisant pour garantir la crédibilité de l'ancrage du franc comorien à l'euro.

Les avoirs en devises de la BCC ont progressé de 37,4 % en 2020, s'établissant à 110,6 milliards, soit 10 mois d'importations de biens et services, contre 7,2 mois d'importations en 2019. Cette forte hausse s'explique par l'augmentation des transferts de la diaspora, mais aussi de l'aide extérieure et des prêts officiels.

La masse monétaire a augmenté en 2020 (+ 11,5 %) pour s'établir à 163,5 milliards, en lien avec l'augmentation des avoirs extérieurs nets.

La hausse des avoirs extérieurs nets de la BCC (+ 26,1 milliards) a en effet largement compensé la baisse du crédit intérieur (- 8,7 milliards), causée par le ralentissement économique.

En 2020, la conduite de la politique monétaire de la BCC a été marquée par un assouplissement dans le contexte de la crise de la Covid-19.

Pour la conduite de sa politique monétaire, la BCC a recours à deux instruments : les réserves obligatoires et les taux d'intérêt applicables aux dépôts, avances et crédits.

- En mars 2020, le conseil d'administration de la Banque centrale a décidé de baisser le coefficient de réserves obligatoires de 15 à 10 % afin de limiter la pression sur les banques faisant face à des tensions sur leur trésorerie,

¹ Au 3 août 2021, la part de la population ayant reçu la première dose de vaccin contre la Covid-19 aux Comores atteint 13,9 % de la population et la part de la population totalement vaccinée 4,8 % (source : Organisation mondiale de la santé – OMS). <https://ourworldindata.org/>

avec les retraits massifs de certains déposants, et de soutenir le financement de l'économie. Les réserves obligatoires sont ainsi passées de 17,0 milliards en janvier 2020 à 11,3 en mars 2020 (- 33,5 %). Le niveau des réserves obligatoires est resté bas durant les trois derniers trimestres de l'année, avec toutefois une légère tendance haussière. En décembre 2020, celles-ci atteignaient 12,7 milliards, en lien avec la hausse des dépôts de la clientèle. Le niveau des réserves libres a en revanche fortement augmenté, passant de 12,2 milliards en février à 18,4 milliards en mars 2020. Ces réserves se sont maintenues à ce niveau durant les trois mois suivants, avant de repartir fortement à la hausse, atteignant 27,1 milliards à fin janvier 2021, toujours en raison de la hausse des dépôts.

- La BCC dirige également sa politique monétaire sur la base de plusieurs taux d'intérêt, dont la plupart sont restés inchangés depuis 2009. En février 2020 cependant, le taux des avances au Trésor a été augmenté et le taux minimum sur les crédits a été abaissé (cf. tableau).
- Par ailleurs, pour faire face à la crise de la Covid-19, la BCC a également assoupli sa réglementation prudentielle, afin de faciliter le financement bancaire de l'économie. Les banques ont été autorisées à ne pas déclasser en douteux les prêts aux personnes et entreprises affectées par la pandémie, et à accorder des reports d'échéances sur ces prêts, sans frais ni pénalités de retard. Un dispositif de suivi et de facilitation dénommé « Dispositif Covid-19/Comores » a en outre été mis en place par la BCC pour faciliter le dialogue entre la clientèle, qui n'aurait pas obtenu d'accord de report d'échéances, et les partenaires bancaires.

Le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire présente de nombreuses limites, mises en exergue par la crise de la Covid-19, et des réflexions sont en cours pour le moderniser. Il ne permet pas de répondre à deux défis importants : i) le problème de surliquidité structurelle du système bancaire et ii) l'absence de possibilité de refinancement par la BCC des établissements de crédit en bonne santé, mais confrontés à des difficultés passagères de trésorerie, alors que le marché interbancaire est quasi inexistant. C'est pourquoi, la BCC envisage de moderniser le cadre opérationnel de sa politique monétaire. À court terme, l'objectif est de mettre en place :

- un mécanisme d'absorption de la liquidité, fondé sur une analyse systématique et régulière de la liquidité bancaire. Des opérations test d'absorption de la liquidité pourraient être envisagées à travers l'émission de dépôts à terme (DAT) au profit des établissements de crédit ;
- un cadre d'éligibilité des actifs en garantie (collatéral) pour des opérations de refinancement des établissements de crédit ;
- et un dispositif de liquidité d'urgence pour les banques en difficulté.

La BCC a également entrepris de réformer son système national de paiement (SNP) dans un objectif de développement du secteur bancaire et de promotion de l'inclusion financière. Ce projet, soutenu par la Banque mondiale, comporte trois volets essentiels : 1) l'automatisation des transactions interbancaires et

Taux d'intérêt clés pour la politique monétaire aux Comores

(en %)

	Du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009	Du 1 ^{er} juillet 2009 au 1 ^{er} octobre 2019	Du 2 octobre 2019 au 31 janvier 2020	Depuis le 1 ^{er} février 2020
Taux d'escompte	Eonia + 1,5	Eonia + 1,5	Eonia + 1,5	€STR + 1,5	€STR + 1,5
Taux des avances au Trésor	Eonia + 1,5	Eonia + 1,5	Eonia + 1,5	€STR + 1,5	€STR + 3
Taux de rémunération des dépôts du Trésor	Eonia	Eonia	Non rémunérés	Non rémunérés	Non rémunérés
Taux de rémunération des dépôts des banques à la BCC					
<i>Représentatifs des réserves obligatoires</i>	<i>Eonia - 1/4</i>	<i>Eonia - 1,25</i>	<i>Eonia - 1,25</i>	<i>€STR - 1,25</i>	<i>€STR - 1,25</i>
<i>Libres</i>	<i>Eonia - 1/8</i>	<i>Eonia - 1/8</i>	<i>Eonia - 1/8</i>	<i>€STR - 1/8</i>	<i>€STR - 1/8</i>
Taux minimum et maximum sur les crédits	7,0 – 14,0	7,0 – 14,0	7,0 – 14,0	7,0 – 14,0	1,75 – 14,0
Taux planchers sur les dépôts	2,50	2,00	1,75	1,75	1,75

Source : BCC.

le développement de l'interopérabilité des paiements numériques, afin de raccourcir les délais de traitement des opérations interbancaires et de réduire les risques liés au traitement manuel ; 2) le renforcement de la stabilité du secteur bancaire afin de stimuler le recours aux services financiers, notamment grâce à la mise en œuvre d'un logiciel de supervision bancaire pour la surveillance prudentielle ; et 3) l'inclusion financière et la facilitation de l'accès aux services financiers numériques, à travers le lancement d'un programme d'éducation financière et numérique. En février 2020, une unité de gestion dédiée a été créée au sein de la BCC et plusieurs avancées sont à souligner depuis lors, notamment la mise en place du Conseil national des systèmes de paiement visant à promouvoir la coopération entre les acteurs de marché et les autorités réglementaires, ou encore l'instauration de textes réglementaires régissant le fonctionnement et la surveillance du SNP. Le projet devrait être finalisé en 2025.

3 | UN SECTEUR BANCAIRE TOUJOURS VULNÉRABLE

Le secteur bancaire comorien est composé de banques et de réseaux mutualistes, soit neuf établissements de crédit. Au 31 décembre 2020, avec 29,8 % de parts de marché, 29,4 % des dépôts et 30,4 % des crédits, l'Union des Meck domine le système bancaire. Elle est suivie, en matière de parts de marché par Exim Bank, la Société nationale des postes et des services financiers (SNPSF) et la Banque pour l'industrie et le commerce (BIC), avec respectivement 18,1 %, 13,1 % et 12,2 % pour la même période.

Le secteur bancaire comorien demeure, dans l'ensemble, vulnérable en raison d'un niveau élevé de créances en souffrance. Le taux brut de créances en souffrance (créances en souffrance brutes / total des créances brutes) a augmenté en 2020, à 22 %, après 21 % en 2019. En effet, si une baisse des créances en souffrance brutes a été enregistrée en 2020 (- 226 millions), l'encours global des créances brutes a baissé encore plus rapidement (- 4,9 milliards par rapport à 2019). Par ailleurs, la baisse des créances en souffrance observée en 2020 doit être relativisée eu égard aux mesures dérogatoires susmentionnées portant sur les règles de classement des créances (sans ces mesures

dérogatoires exceptionnelles, le montant des créances en souffrance brutes serait plus élevé et le taux brut de créances en souffrance aurait donc enregistré une hausse plus importante). Le taux de provisionnement (provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes) a légèrement progressé en 2020, s'établissant à 71 %, après 70 % en 2019. La persistance d'un niveau élevé de ces créances pèse globalement sur l'octroi de crédits au secteur privé et sur la rentabilité des banques. Dans ce contexte, plusieurs établissements font face à des problèmes récurrents de trésorerie et certains ne respectent pas les exigences en matière de ratio prudentiel de solvabilité (inspirées des règles de Bâle III). En moyenne, le taux de solvabilité demeure néanmoins élevé, même s'il a régressé en 2020 à 21 %, après 26 % en 2019.

En dépit d'une progression du bilan consolidé des établissements de crédit en 2020 (+ 9,1 %), le marché du crédit demeure peu dynamique. Le total des bilans bancaires s'est élevé à 156,4 milliards en 2020 (29,9 % du PIB nominal), après 143,3 milliards en 2019. Cette hausse, expliquée principalement par celle de la masse monétaire, a conduit à une augmentation des dépôts au passif des banques. En raison de l'atonie du marché du crédit, ces dernières ont accru leurs dépôts auprès de la BCC. Ces opérations monétaires avec la BCC représentent désormais 45,5 % des actifs, contre 41,4 % pour les crédits au seul secteur privé (47,6 % en 2019). Le ratio crédits privés / dépôts privés, déjà faible, a enregistré un net recul en 2020, s'établissant à 55,6 %, après 65,9 % en 2019. Si la crise de la Covid-19 explique ce repli significatif, le manque de vitalité de l'activité de crédit aux Comores est un problème structurel. En effet, la qualité de crédit des emprunteurs potentiels et le manque de garanties réalisables (en dehors de l'or) limitent l'appétit des banques dans leur politique d'octroi de crédit. Simultanément, la demande de crédit est faible en raison des taux d'intérêt et des commissions élevés pratiqués par les banques commerciales et de l'importance de la demande informelle.

La rentabilité des établissements de crédit comoriens a été fortement affectée par la crise de la Covid-19 en 2020. La rentabilité du système bancaire comorien est habituellement portée par les réseaux mutualistes. Or, l'activité de ces établissements a été fortement touchée par la crise de la Covid-19 (baisse significative des commissions de change manuel avec la fermeture des frontières), alors même que les banques en difficulté

ont souvent vu leurs pertes s'accroître. En moyenne, le coefficient de rentabilité (résultat net / fonds propres) a ainsi fortement chuté, de + 1,3 % en 2019 à - 11,2 % en 2020. Le coefficient net d'exploitation ([frais généraux + dotation aux amortissements] / produit net bancaire) s'est également fortement dégradé, atteignant 93,5 % en 2020, après 80,3 % en 2019, en lien avec les frais de restructuration des banques, les charges occasionnées par la Covid-19 et des marges commerciales réduites.

La situation individuelle des banques est très hétérogène, certaines étant depuis plusieurs années en difficulté. La situation financière et prudentielle de la SNPSF demeure particulièrement préoccupante. Les autorités ont convenu de la nécessité de restructurer la banque postale et le décret présidentiel actant la séparation des activités bancaires et postales a ainsi été signé en septembre 2020. Parmi les établissements privés, la Banque de développement des Comores (BDC), dont l'actionnaire majoritaire était depuis 2019 Finafrica – filiale du groupe français Duval –, a vu ses parts rachetées par l'État comorien en février 2021, désormais unique actionnaire. La BDC connaît toujours d'importantes difficultés, avec des fonds propres négatifs en 2020. La Banque fédérale de commerce (BFC) a, quant à elle, été placée sous administration provisoire en mai 2020 compte tenu de défaillances en matière de gouvernance. Sa situation financière a continué de se dégrader, la banque affichant un résultat négatif en 2020. Les fonds propres de l'établissement sont cependant suffisants pour respecter les normes prudentielles. Enfin, l'actionnaire principal de la BIC (BNP Paribas) a cédé, en juin 2020, ses parts à Atlantic Financial Group (AFG), qui a procédé en juin 2021 à l'augmentation de capital requise par le superviseur en vue de mettre la BIC en conformité avec la réglementation bancaire.

En matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT), les autorités comoriennes ont accéléré leurs efforts. Le cadre légal LCB/FT a sensiblement évolué en 2020, avec i) l'adoption d'un nouveau code pénal, qui renforce la lutte contre le financement du terrorisme, conformément à la Convention internationale de 1999 pour la répression du financement du terrorisme et à la réglementation du Groupe d'action financière (Gafi); ii) la promulgation de la loi relative à l'organisation judiciaire, qui prévoit la création de pôles spécialisés dans les infractions économiques et financières et dans la répression du terrorisme et de son financement; iii) l'adhésion aux protocoles additionnels de la Convention

des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée. L'adoption d'un nouveau décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du service de renseignements financiers (SRF) est également une avancée importante. Au niveau de la BCC, un nouveau dispositif interne a été adopté en matière de LCB/FT en décembre 2020 et des lignes directrices portant sur les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, l'identification du bénéficiaire effectif (etc.), ont été élaborées à destination des établissements de crédit. Enfin, un programme pluriannuel (2021-2023) de contrôle sur place incluant systématiquement un contrôle LCB/FT a également été adopté. L'évaluation nationale des risques (ENR) a été poursuivie en 2020 avec le soutien de la Banque mondiale, et devrait conduire à la finalisation d'un rapport au premier semestre 2021. Les efforts des Comores en matière de LCB/FT devraient se poursuivre en 2021, alors que la BCC exerce la présidence du Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone franc (CLAB) pour l'année 2021.

4 | DES FRAGILITÉS BUDGÉTAIRES PRÉEXISTANTES EXACÉRBIÉES PAR LA CRISE DE LA COVID-19

L'année 2020 a été marquée par une progression des recettes intérieures, liée essentiellement à l'augmentation des dons dans le contexte de la Covid-19. Les recettes budgétaires ont légèrement diminué, passant de 50,0 milliards en 2019 à 49,5 milliards en 2020. Cette diminution s'explique par la baisse des recettes non fiscales, s'établissant à 9,1 milliards en 2020, après 14,4 milliards en 2019, en partie compensée par la hausse des recettes fiscales, atteignant 40,4 milliards en 2020, après 35,6 milliards en 2019. En dépit des difficultés liées à la situation sanitaire, les autorités comoriennes ont en effet poursuivi leurs efforts afin d'améliorer la mobilisation des ressources fiscales. Le taux de pression fiscale a ainsi progressé en 2020, s'établissant à 7,7 %, après 6,8 % en 2019, grâce à l'adoption de nouvelles mesures : i) rappels systématiques des obligations fiscales aux contribuables défaillants; ii) opérationnalisation de la brigade mixte Douanes/Administration générale des impôts et des domaines (Agid); iii) meilleur contrôle de la valeur en douane (avec les données miroir); iv) généralisation du guichet unique des douanes; et v) mise en œuvre de la convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers. Des mesures

fiscales ont également été adoptées afin de soutenir les ménages vulnérables et les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire : i) un abattement de 30 % sur le total des droits et taxes à payer appliqué par la direction des Douanes sur les produits alimentaires, les médicaments essentiels et les produits et matériels d'hygiène ; ii) une procédure simplifiée de dédouanement afin de permettre aux importateurs de disposer de leurs marchandises dans un délai ne dépassant pas un jour ; iii) le report de la date de dépôt des liasses fiscales, du 31 mars au 31 mai 2020 ; et iv) l'échelonnement du paiement de la taxe professionnelle sur trois mensualités, entre les 31 mai et 30 septembre 2020. La hausse des dons à l'État a été spectaculaire en 2020, se montant à 12,5 milliards, soit + 32,1 % par rapport à 2019.

Les dépenses totales ont légèrement diminué en 2020 (-2,6 %) pour s'établir à 99,4 milliards. Si les dépenses courantes ont légèrement augmenté (+ 0,7 %), les dépenses en capital ont diminué (- 7,0 %). Cette contraction est essentiellement liée à la baisse des dépenses en capital sur financement intérieur qui sont passées de 11,0 milliards en 2019 à 5,6 milliards en 2020, tandis que les dépenses en capital sur ressources extérieures ont progressé de 7 %, s'établissant à 35,3 milliards en 2020.

Les indicateurs budgétaires révèlent donc une amélioration de la situation des finances publiques en 2020, principalement due à la hausse des dons. Le solde global (dons compris) affiche un excédent de 0,3 % du PIB en 2020, contre un déficit de 2,5 % du PIB en 2019.

L'endettement public, en légère hausse en 2020, atteint 138,7 milliards, soit 26,5 % du PIB, après 25,7 % en 2019. Cette hausse est cependant moins forte que celle de 2019, année du cyclone Kenneth (hausse de l'endettement de + 6,5 pp entre 2018 et 2019). Le service de la dette a également augmenté en 2020, se chiffrant à 918,6 millions (soit 2,3 % des recettes fiscales), après 252,5 millions en 2019. La dette publique des Comores est très largement externe (environ 85 %) et les Comores bénéficient majoritairement de prêts bilatéraux concessionnels. En 2020, la dette publique extérieure s'est établie à 118,9 milliards, après 117,5 milliards en 2019. Cette progression est à mettre en lien avec la hausse de la dette multilatérale et de la dette garantie, qui ont atteint respectivement 46,0 milliards et 37,5 milliards en 2020. En effet, les Comores ont fait appel aux bailleurs multilatéraux afin de faire face à la crise de la

Covid-19. La dette bilatérale a en revanche enregistré une baisse en 2020, s'établissant à 35,5 milliards, contre 43,7 milliards en 2019. Les Comores ont ainsi bénéficié de l'Initiative de suspension du service de la dette (*Debt Service Suspension Initiative – DSSI*), qui leur a permis de dégager 316,8 millions auprès de leurs créanciers bilatéraux (Arabie saoudite, Koweït, Inde et France) pour l'année 2020. Concernant la dette publique intérieure, celle-ci s'est établie à 19,8 milliards en 2020, après 16,2 milliards en 2019. Elle comprend notamment le financement direct de la BCC qui a augmenté de 4,2 % en 2020, atteignant 9,9 milliards. Dans leur dernière analyse de viabilité de la dette des Comores², publiée en avril 2020, le FMI et la Banque mondiale estiment que le risque de surendettement reste modéré. Cependant, une hausse de ce risque est possible sur le long terme si la croissance du PIB demeure limitée, la base des exportations étroite, et les marges de manœuvre budgétaires faibles. Selon les *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI (octobre 2021), la dette publique comorienne devrait poursuivre sa trajectoire haussière dans les années à venir et atteindre en 2021 et 2022 respectivement 26,6 et 29,9 % du PIB.

En avril 2020, afin de faire face à la crise de la Covid-19, les Comores ont bénéficié de financements du FMI au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide, pour un montant de 8,9 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), soit 12 millions de dollars environ. Les Comores ont aussi bénéficié d'un allègement du service de la dette envers le FMI au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) de 2,47 millions de dollars en 2020, puis de 0,92 million de dollars en avril 2021. Ces financements ont permis de répondre, au moins partiellement, aux besoins de financement additionnels engendrés par la pandémie (dépenses liées à la stratégie nationale de lutte contre la pandémie – investissements et achats de produits sanitaires notamment – et soutien aux secteurs économiques affectés par la crise). Un programme de référence (*staff monitored program – SMP*) est enfin en cours de discussion avec le FMI, qui devrait couvrir la période juin-décembre 2021. Le FMI assurera le suivi du SMP à l'aide d'indicateurs quantitatifs et de mesures structurelles, dont l'examen devrait intervenir fin septembre, puis fin décembre 2021.

2 Cf. <https://documents1.worldbank.org/>

ANNEXE : PRINCIPALES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**Union des Comores – Comptes nationaux***(en milliards de francs comoriens (KMF) ; taux et variations en %)*

	2017	2018	2019	2020
Ressources	601,8	639,3	676,2	670,8
PIB nominal	469,2	491,1	520,9	522,7
Importations de biens et de services	132,6	148,2	155,3	148,1
Biens	92,8	103,0	105,7	103,0
Services	39,8	45,2	49,6	45,0
Emplois	601,8	639,3	676,2	670,8
Consommation finale	483,0	508,3	544,0	571,0
Formation brute de capital fixe ^{a)}	63,0	68,7	69,6	70,1
Exportations de biens et services	55,8	62,3	62,5	29,7
Biens	16,8	18,2	17,9	9,6
Services	39,1	44,1	44,7	20,1
Taux d'investissement (en% du PIB)	13,4	14,0	13,4	13,4
Variations				
Taux de croissance du PIB en volume	3,8	3,8	2,0	0,2
Prix à la consommation, en moyenne	1,0	1,7	3,7	0,9

*a) Y compris variation de stocks.**Source : BCC.*

Union des Comores – Tableau des opérations financières

(en milliards de francs comoriens (KMF))

	2017	2018	2019	2020
Recettes et dons	109,2	92,8	89,0	101,0
Recettes budgétaires	56,6	57,3	50,0	49,5
Recettes fiscales	47,3	42,3	35,6	40,4
Recettes non fiscales	9,3	14,9	14,4	9,1
Dons	52,6	35,5	39,0	51,5
Dépenses totales et prêts nets	110,2	94,8	102,1	99,4
Dépenses totales	110,2	94,8	102,1	99,4
Dépenses courantes	70,2	70,2	58,1	58,5
Traitements et salaires	25,8	26,7	28,2	27,5
Autres dépenses courantes	43,9	43,1	29,6	30,1
Intérêts	0,5	0,5	0,3	0,9
Sur dette intérieure	0,0	0,1	0,0	0,2
Sur dette extérieure	0,5	0,4	0,2	0,7
Dépenses en capital	40,1	24,6	44,0	40,9
Sur ressources intérieures	12,4	9,5	11,0	5,6
Sur ressources extérieures	27,6	15,1	33,0	35,3
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global base engagements (hors dons)	- 53,6	- 37,5	- 52,0	- 50,0
Solde global base engagements (dons compris) ^{a)}	- 1,1	- 2,0	- 13,0	1,6
Solde primaire ^{b)}	- 25,5	- 21,9	- 18,8	- 13,8
Financement	0,3	3,4	13,5	- 0,6
Financement intérieur net	0,0	2,7	3,1	- 5,3
Bancaire	0,0	2,7	3,1	- 5,3
Non bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement extérieur net	0,3	0,7	10,5	4,7
Dette publique	90,8	94,3	133,7	138,7
En pourcentage du PIB				
Recettes totales (hors dons)	12,1	11,7	9,6	9,5
Dépenses courantes	15,0	14,3	11,2	11,2
Solde global base engagements (dons compris) ^{a)}	- 0,2	- 0,4	- 2,5	0,3
Dette publique	19,3	19,2	25,7	26,5

a) Solde global base engagements = recettes totales (dons compris) – dépenses et prêts nets.

b) Solde primaire = recettes budgétaires – (dépenses courantes – intérêts sur dette publique extérieure et intérieure) – dépenses en capital sur ressources intérieures.

Source : BCC.

Union des Comores – Balance des paiements

(en milliards de francs comoriens (KMF))

	2017	2018	2019	2020
Transactions courantes	- 10,0	- 14,0	- 17,4	- 10,3
Balance commerciale	- 74,5	- 84,8	- 87,8	- 93,5
Exportations de biens FOB	17,3	18,2	17,9	9,6
dont : girofle	9,4	9,6	6,3	3,9
vanille	3,6	4,5	3,1	2,0
ylang-ylang	1,8	1,7	5,4	1,9
Importations de biens FOB	- 91,7	- 103,0	- 105,7	- 103,0
dont : produits pétroliers	- 21,2	- 24,7	- 29,1	- 29,7
viande, poisson	- 11,6	- 12,4	- 14,9	- 17,5
riz	- 13,0	- 11,8	- 9,5	- 12,7
véhicules, pièces détachées	- 16,7	- 25,3	- 14,2	- 11,0
ciment	- 6,5	- 7,7	- 8,3	- 10,4
fer, fonte, acier	- 7,0	- 7,2	- 7,2	- 8,4
Balance des services	- 2,7	- 1,1	- 4,9	- 24,9
Transports	- 18,2	- 19,8	- 21,0	- 17,7
dont fret	- 12,5	- 14,0	- 14,1	- 14,2
Voyages	15,6	19,0	17,8	- 5,7
Assurance	- 3,2	- 3,6	- 3,6	- 3,6
Autres	3,0	3,3	1,8	2,1
Balance des revenus	2,2	2,6	2,5	2,5
Rémunération des salariés	1,5	1,6	1,6	1,6
Revenus des investissements	0,7	1,0	0,8	0,9
Balance des transferts courants	64,9	69,3	72,8	105,6
Privés	48,4	61,6	63,3	88,0
Publics	16,5	7,7	9,5	17,6
Compte de capital et d'opérations financières	9,9	13,8	18,4	8,8
Compte de capital	21,0	13,2	13,5	15,0
Compte d'opérations financières	- 11,1	0,6	5,0	- 6,2
Investissements directs étrangers	1,7	2,4	1,9	1,7
Autres investissements	- 0,4	- 3,0	5,9	21,7
Variation des réserves officielles (le signe « - » correspond à une hausse)	- 12,4	1,2	- 2,8	- 29,5
Erreurs et omissions	0,1	0,2	- 1,0	1,5
Solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB)	- 2,1	- 2,9	- 3,3	- 2,0

Source : BCC.

Union des Comores – Bilan de la Banque centrale des Comores

(en millions de francs comoriens (KMF))

Actif	31 décembre 2019	31 décembre 2020	Passif	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Avoirs en or	387	438	Billets et pièces en circulation	42081	45759
Avoirs en devises	80487	110609	Engagements en devises	116	153
Relations avec le FMI	16627	15642	Relations avec le FMI	22567	25582
Créances sur les banques	9	8	Comptes des banques résidentes	34734	52401
Créances sur le Trésor	21658	26858	Comptes du Trésor et des entreprises publiques	6759	17374
Autres créances	895	1479	Autres dépôts	50	149
Comptes de régularisation et divers	188	159	Comptes de régularisation	971	1279
Immobilisations incorporelles et corporelles	2903	3895	Provisions	902	1126
Titres de participation	0	0	Capitaux propres	14490	14390
			Résultat de l'exercice	483	873
Total	123 154	159 087	Total	123 154	159 087

Source : BCC.

Union des Comores – Principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs comoriens (KMF))

	2017	2018	2019	2020
Monnaie	85,9	92,8	98,1	110,9
Circulation fiduciaire	32,9	35,9	38,8	41,6
Dépôts à vue	53,0	56,9	59,3	69,3
Banque centrale	3,0	2,6	0,2	1,2
Banques commerciales	50,0	54,3	59,2	68,1
Quasi-monnaie	41,8	45,7	48,6	52,7
Comptes sur livret	41,8	45,7	48,6	52,7
Total	127,7	138,5	146,7	163,5

Source : BCC.

Union des Comores – Principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs comoriens (KMF))

	2017	2018	2019	2020
Avoirs extérieurs nets	77,7	81,0	82,7	107,8
Banque centrale	76,2	76,0	75,0	101,1
Banques commerciales	1,5	4,9	7,7	6,6
Crédit intérieur	85,5	89,7	99,2	90,5
Créances nettes sur l'État (administration centrale)	5,9	9,5	17,1	12,4
Créances brutes	18,4	16,6	25,7	31,8
Dépôts de l'État (-)	12,5	7,1	8,6	19,4
Crédits à l'économie	79,5	80,2	82,2	78,1
Secteur public	2,3	2,0	0,8	1,5
Secteur privé	77,2	78,1	81,3	76,6
Autres postes nets	- 35,5	- 32,2	- 35,2	- 34,8
Total	127,7	138,5	146,7	163,5

Source : BCC.

Union des Comores – Principaux postes comptables du bilan du système bancaire

(en millions de francs comoriens (KMF))

Actif	2018	2019	2020	Passif	2018	2019	2020
Valeurs immobilisées	7 765	8 420	9 157	Capitaux permanents	18 260	19 910	15 025
Crédits au secteur public	3 507	5 605	3 953	Dépôts du secteur public	9 170	9 037	14 064
Crédits au secteur privé	64 854	68 195	64 816	Dépôts du secteur privé	95 444	103 452	116 642
<i>dont créances en souffrance nettes</i>	7 528	5 695	5 393	Opérations diverses	4 938	6 376	4 686
Opérations monétaires avec la BCC	47 910	52 211	71 122	Opérations de trésorerie avec la BCC			
Autres opérations de trésorerie et interbancaires				Autres opérations de trésorerie et interbancaires	4 326	4 576	6 019
Autres postes de l'actif	8 102	8 920	7 388				
Total	132 138	143 351	156 436	Total	132 138	143 351	156 436

Source : BCC.

Union des Comores – Indicateurs d'activité du système bancaire

(en %)

	2018	2019	2020
Coefficient net d'exploitation (frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB	80,0	80,3	93,5
Coefficient de rentabilité (résultat net / fonds propres)	2,0	1,3	- 11,2
Taux de marge nette (résultat net / produit net bancaire)	3,0	2,0	- 14,5
Taux brut de créances en souffrance (créances en souffrance brutes / total des créances brutes)	24,0	21,0	22,0
Taux net de créances en souffrance (créances en souffrance nettes / total des créances nettes)	11,0	9,0	8,0
Taux de provisionnement (provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes)	61,0	70,0	71,0

Source : BCC.

Union des Comores – Indicateurs prudentiels du système bancaire

(en %)

	2018	2019	2020
Ratio de couverture des risques (limite réglementaire : 10 %)	23	26	21
Rapport de liquidité (limite réglementaire : 30 %)	46	45	52

Source : BCC.

Union des Comores – Banques respectant les normes prudentielles

(en %)

	2018	2019	2020
Représentation du capital minimum	75	62	66
Couverture des risques	75	63	55
Limite globale de la norme de division des risques	100	75	55
Limite individuelle de la norme de division des risques	38	63	44
Couverture des immobilisations	100	100	44
Rapport de liquidité	100	88	100
Coefficient de transformation	75	66	53
Engagements aux apparentés	38	50	55

Source : BCC.



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

ABP	Allocation basée sur la performance
AFG	<i>Atlantic Financial Group</i>
AFI	<i>Alliance for Financial Inclusion</i> Alliance pour l'inclusion financière
AGID	Administration générale des impôts et des domaines (Union des Comores)
AID	Association internationale de développement
APD	Aide publique au développement
ARC	Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, du FMI <i>Catastrophe Containment and Relief Trust (CCRT)</i>
ASS	Afrique subsaharienne
AVATT	<i>African Vaccine Acquisition Task Team</i> Équipe spéciale pour l'acquisition des vaccins en Afrique
AVD	Analyse de viabilité de la dette

B

BAFD	Banque africaine de développement
BAM	Bank Al-Maghrib (Banque centrale du Maroc)
BCC	Banque centrale des Comores
BCE	Banque centrale européenne
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BDC	Banque de développement des Comores
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BFC	Banque fédérale de commerce (Union des Comores)
BIC	Banque pour l'industrie et le commerce (Union des Comores)
BNDES	Banque nationale de développement économique et social (Banque brésilienne de développement)
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BRI	Banque des règlements internationaux
BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières (UEMOA)
BTA	Bon du Trésor assimilable
BTP	Bâtiments et travaux publics
BVMAC	Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale

C

CACM	Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies
CAD	Comité d'aide au développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CAF	Coût, assurance et fret
CB-UMOA	Commission bancaire de l'UMOA
CCNUCC	Fonds d'adaptation de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CCRT	<i>Catastrophe Containment and Relief Trust</i> Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFA (XAF)	Franc de la Coopération financière en Afrique centrale (CEMAC)
CFA (XOF)	Franc de la Communauté financière africaine (UEMOA)
CILLS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CLAB	Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone franc
CMAF	Coopérations monétaires Afrique-France
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
COMESA	<i>Common Market for Eastern and Southern Africa</i> Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COSUMAF	Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale
COVAX	<i>COVID-19 Vaccines Global Access</i>
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPAD	Conférence des partenaires au développement des Comores
CPIA	<i>Country policy and institutional assessment</i> Évaluation des politiques et des institutions nationales pour l'Afrique
CPM	Comité de politique monétaire
CREPMF	Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers

D

DAT	Dépôt à terme
DSSI	<i>Debt Service Suspension Initiative</i> Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)
DTS	Droits de tirage spéciaux

E

EAC	<i>East African Community</i> Communauté de l'Afrique de l'Est
ENR	Évaluation nationale des risques (Union des Comores)
EUR	Euro

F

FALB	Facteurs autonomes de la liquidité bancaire
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAT	Facilité pour l'appui à la transition
FC (KMF)	Franc comorien
FCC	Facilité de crédit de confirmation
FCR	Facilité de crédit rapide
FEC	Facilité élargie de crédit
FERDI	Fondation pour les études et recherches sur le développement international
FMI	Fonds monétaire international
FOB	<i>Free on board</i> Franco à bord
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance <i>Poverty Reduction and Growth Facility (PRGF)</i>

G

GABAC	Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale
GABAOA	Groupe anti-blanchiment en Afrique orientale et australe
GAFI	Groupe d'action financière
GAFIMOAN	Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
GAVI	L'Alliance du Vaccin
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIM-UEMOA	Groupement interbancaire monétique de l'UEMOA
GIMAC	Groupement interbancaire monétique de l'Afrique centrale
G20	Groupe des vingt

I

ICPE	Instrument de coordination des politiques économiques
IDA	<i>International Development Association</i> Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
IDMC	<i>Internal Displacement Monitoring Centre</i> Observatoire des situations de déplacement interne
IFFIM	<i>International Finance Facility for Immunisation</i> Facilité de financement internationale pour la vaccination
IFR	Instrument de financement rapide
IGAD	<i>Intergovernmental Authority on Development</i> Autorité intergouvernementale pour le développement
IGF	<i>Inclusive Green Finance</i>
IIRA	Indice de l'intégration régionale en Afrique
IIF	<i>Institute of International Finance</i> Institut de la finance internationale
ISSD	Initiative de suspension du service de la dette

L

LCB/FT | Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

M

MEDC | Mécanisme élargi de crédit

N

NGFS | *Network for Greening the Financial System*
Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier

O

OAT | Obligation assimilable du Trésor

OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques

OCEAC | Organisation de coordination et de coopération pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale

ODD | Objectif de développement durable

ODR | Obligation de relance

OMM | Organisation météorologique mondiale

OMS | Organisation mondiale de la santé

ONU | Organisation des Nations unies

OOAS | Organisation ouest-africaine de la santé

OPIL | Opération principale d'injection de liquidités

OSAC | Organisation de la santé de l'Afrique centrale

P

PACRM | Projet d'appui au renforcement de la couverture du risque maladie (UEMOA)

PCE | Plan Comores émergent

PCSCS | Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité

PED | Pays en développement

PER | Programme économique régional

PESF | Programme d'évaluation du secteur financier
Financial sector assessment program (FSAP)

PFR | Pays à faible revenu

PIB | Produit intérieur brut

PMA | Pays les moins avancés

PNB | Produit net bancaire

PNUD | Programme des Nations unies pour le développement

PREF-CEMAC | Programmes des réformes économiques et financières de la CEMAC

PRGT | *Poverty Reduction and Growth Trust*
Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

PRI | Pays à revenu intermédiaire

PVBA | *Performance and vulnerability based allocation*

R

RNB | Revenu national brut

RNG | Résultat net global

ROA | *Return on assets*
Rentabilité des actifs

ROE | *Return on equity*
Rentabilité des capitaux propres (RCP)

S

SADC	<i>Southern African Development Community</i> Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFACAM	Société africaine forestière et agricole du Cameroun
SBN	<i>Sustainable Banking Network</i>
SEMC	Société des eaux minérales du Cameroun
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SIAT-GABON	Société d'investissement pour l'agriculture tropicale (filiale gabonaise)
SICA-UEMOA	Système interbancaire de compensation automatisé dans l'UEMOA
SMP	<i>Staff monitored program</i> Programme de référence
SNP	Système national de paiement
SNPSF	Société nationale des postes et des services financiers (Union des Comores)
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SRF	Service de renseignements financiers (Union des Comores)
SRIF	Stratégie régionale d'inclusion financière
SVT	Spécialiste en valeur du Trésor

T

TIAO	Taux d'intérêt des appels d'offres
-------------	------------------------------------

U

UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UMAC	Union monétaire de l'Afrique centrale
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
UNECA	<i>United Nations Economic Commission for Africa</i> Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

Le rapport Coopérations monétaires Afrique-France est en libre téléchargement sur le site Internet de la Banque de France (<https://www.banque-france.fr>).

Une version imprimée peut être obtenue gratuitement, jusqu'à épuisement du stock, sur simple demande (cf. adresse ci-contre).

La Banque de France se réserve le droit de suspendre le service de la diffusion et de restreindre le nombre de copies attribuées par personne.

Éditeur

Banque de France
39 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Directeur de la publication

Olivier Garnier

Rédacteur en chef

Vincent Fleuriet

Service de l'Afrique et du Développement

Rédacteurs

Melchior Clerc, Émilie Debels-Lamblin,
Camille Fabre, Vincent Fleuriet, Luc Jacolin,
Simon Laplace, Maëlan Le Goff,
Thibault Lemaire, Nathan Viltard

Responsable des données

Thomas Cheilan

Réalisation

Direction de la Communication
Service de l'Édition et des Langues
& Studio Création

Contact

Service de l'Afrique et du Développement
049-1466
75049 Paris Cedex 01
secretariat-ad-ut@banque-france.fr

Impression

Banque de France – SG - DISG

Dépôt légal

Octobre 2021
ISSN 2743-9151

Internet

[https://www.banque-france.fr/economie/
relations-internationales/parteneriats-afrique-france](https://www.banque-france.fr/economie/relations-internationales/parteneriats-afrique-france)



www.banque-france.fr

